

# Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine

**Patrick Mundler et Julie Ruiz**

Avec la participation de Anne-Marie Decelles, Jennifer Jean-Gagnon, Catherine Langlois, Marie-Ève Jacques-Turcotte et Francis Clément



**Annexes du rapport final** remis au  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**Février 2015**



Chaire UQTR en  
écologie du paysage  
et aménagement





# Liste des annexes

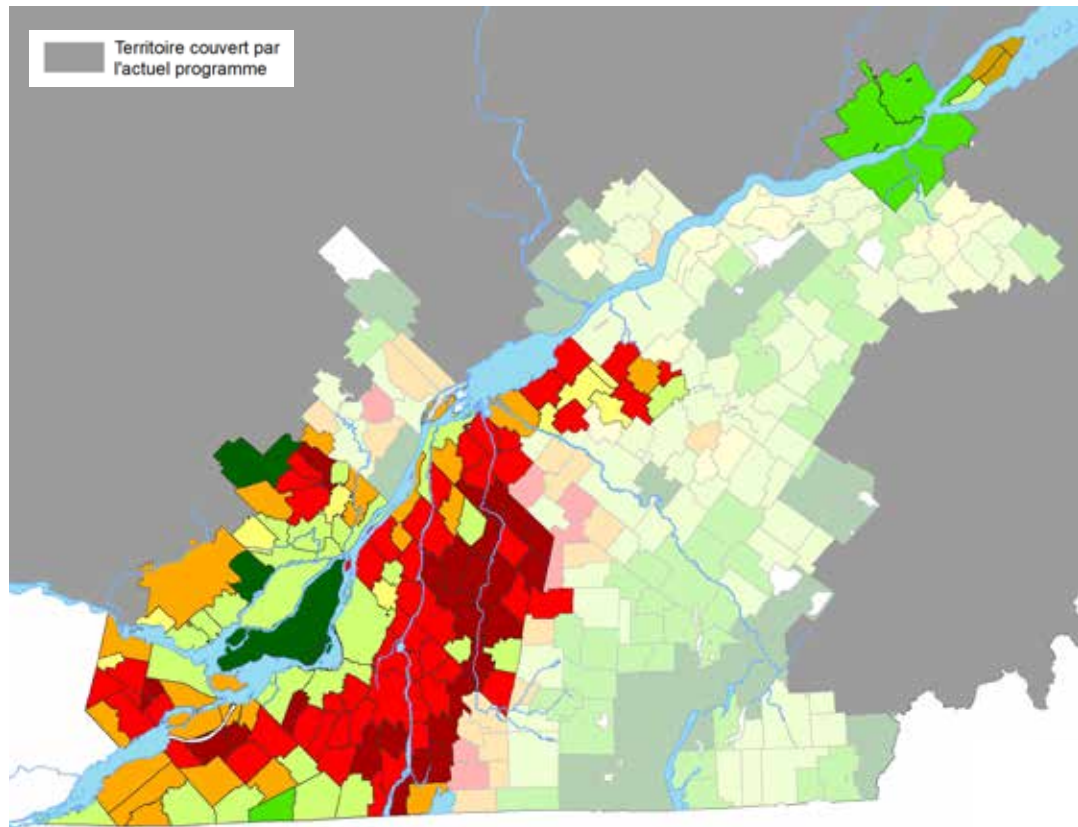
<b>Annexe 1 - Présentation de la typologie de l'occupation agricole des sols de Ruiz et Parcerisas-Benede (2013)</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 2 - Méthodologie</b>	<b>3</b>
Annexe 2.1 - Données de présentation du territoire d'étude	4
Annexe 2.2 - Outils de collecte des données auprès des intervenants	10
Annexe 2.3 - Outil de collecte pour les études de cas d'initiatives porteuses de multifonctionnalité de l'agriculture au Québec	42
<b>Annexe 3 - Résultats</b>	<b>46</b>
Annexe 3.1 - Fiches des politiques et programmes de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture	47
Annexe 3.2 - Fiches d'analyse des PDZA et tableaux synthèses complémentaires	131
Annexe 3.3 - Analyses cartographiques complémentaires	152
Annexe 3.4 - Études de cas d'initiatives porteuses de multifonctionnalité de l'agriculture au Québec	165
Annexe 3.5 - Résultats complémentaires issus des rencontres avec les intervenants	199



# Annexe 1

**Présentation de la typologie de l'occupation agricole des sols  
de Ruiz et Parcerisas-Benede (2013)**

Typologie des municipalités présentant des caractéristiques similaires de l'occupation agricole de leur territoire en 1951, 1981 et 2011 pour les MRC non couvertes par le programme actuel d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Source : Ruiz et Parcerisas-Benede (2013)



		% de l'écoumène agricole municipal potentiel en						Densité du cheptel (nbr / km <sup>2</sup> )				
		Terres améliorées (terres en cultures, pâturages ensemencés, jachères)		Terres en culture		Maïs-grain	Cultures fourragères	Vaches laitières		Porcs		
		1951	2011	1951	2011	2011	1951	2011	1951	2011	1951	2011
Municipalités agricoles en intensification marquée	I1	78 %	82 %	61 %	81 %	44 %	34 %	7 %	24	5	29	205
	I2	77 %	63 %	60 %	62 %	28 %	35 %	7 %	23	5	24	108
Municipalités agro-forestières en intensification modérée	IM 1	57 %	52 %	43 %	49 %	20 %	20 %	10 %	20	7	19	109
	IM 2	64 %	55 %	46 %	52 %	10 %	30 %	20 %	24	14	38	202
	IM 3	54 %	51 %	37 %	48 %	1 %	19 %	25 %	19	9	23	6
Municipalités forestières, urbaines ou sous influence métropolitaine en déprise	D 1	49 %	31 %	33 %	27 %	5 %	21 %	13 %	17	6	19	46
	D 2	36 %	20 %	23 %	16 %	1 %	15 %	10 %	13	3	11	26
	D 3	15 %	6 %	10 %	5 %	0,5 %	3 %	3 %	4	0,5	4	3

#### Notes méthodologiques

Cette carte illustre la typologie des caractéristiques du territoire agricole en 1951, 1981 et 2011. Les entités spatiales sont des subdivisions de recensement unifiées (SRU) ou des groupes de SRU. Une SRU représente le plus souvent un groupe de municipalités.

# Annexe 2

## **Annexe 2.1**

### **Données de présentation du territoire d'étude**



**Tableau 2.1**  
**Caractéristiques**  
**administratives du**  
**territoire d'étude**  
**en 2013**

Régions administratives	MRC ou territoires équivalents	Nombre de municipalités	Population en 2011
Capitale Nationale	L'île-d'Orléans	6	6 711
	Québec	5	551 902
Centre-Du-Québec	Nicolet-Yamaska	17	22 798
Chaudières-Appalaches	Lévis	1	138 769
	Lanaudière	L'Assomption	6
Laurentides	Les Moulins	2	148 813
	Montcalm	11	48 378
	Deux-Montagnes	8	95 670
	Mirabel	1	41 957
Laval	Thérèse-De Blainville	7	154 144
	Laval	1	401 553
Montérégie	Beauharnois-Salaberry	7	61 950
	La Vallée-du-Richelieu	13	116 773
	Le Haut-Richelieu	14	114 344
	Le Haut-Saint-Laurent	14	21 197
	Les Jardins-de-Napierville	11	26 234
	Les Maskoutains	17	84 248
	Longueuil	5	399 097
	Marguerite-D'Youville	6	74 416
	Pierre-De Saurel	12	50 900
	Roussillon	12	162 187
	Rouville	8	35 690
	Vaudreuil-Soulanges	23	139 353
	Montréal	Montréal	16
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>223</b>	<b>4 903 405</b>

Figure 2.1  
Densité des fermes en 2006

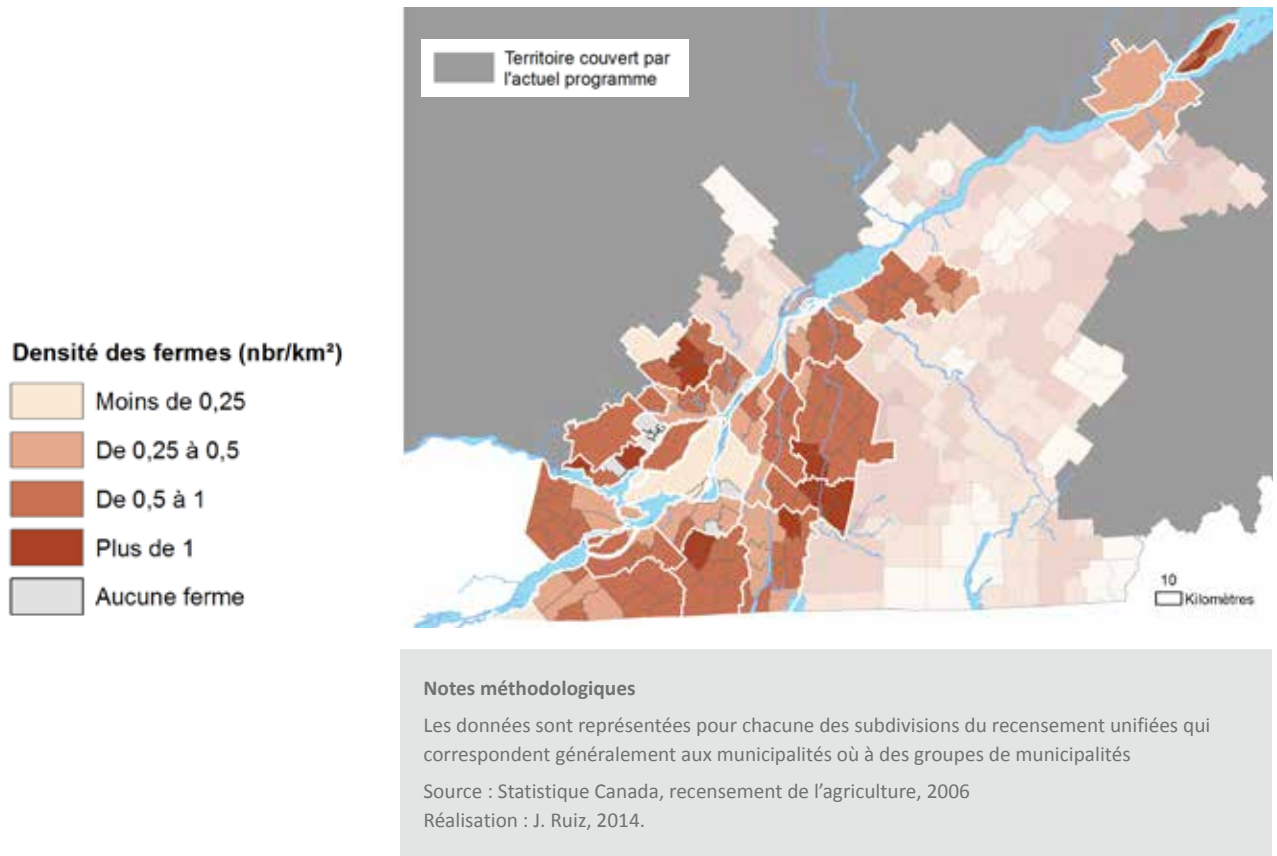


Figure 2.2  
Densité de population en 2011

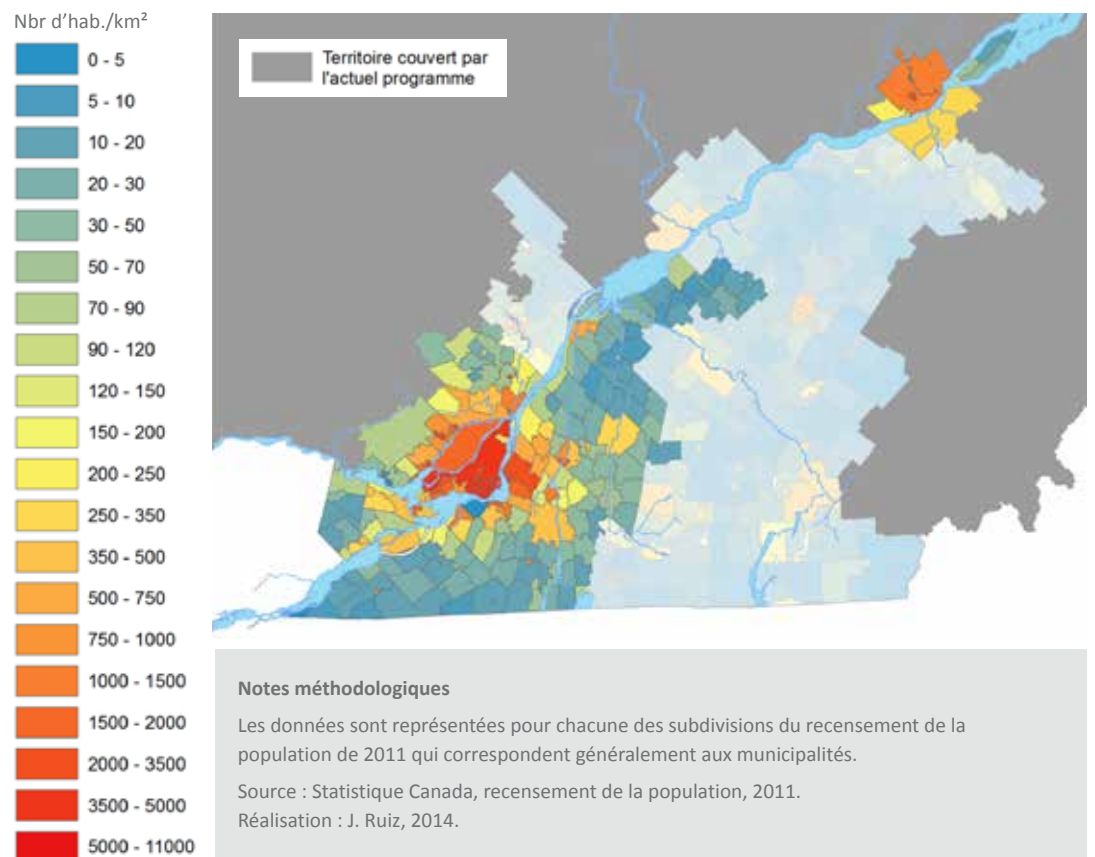
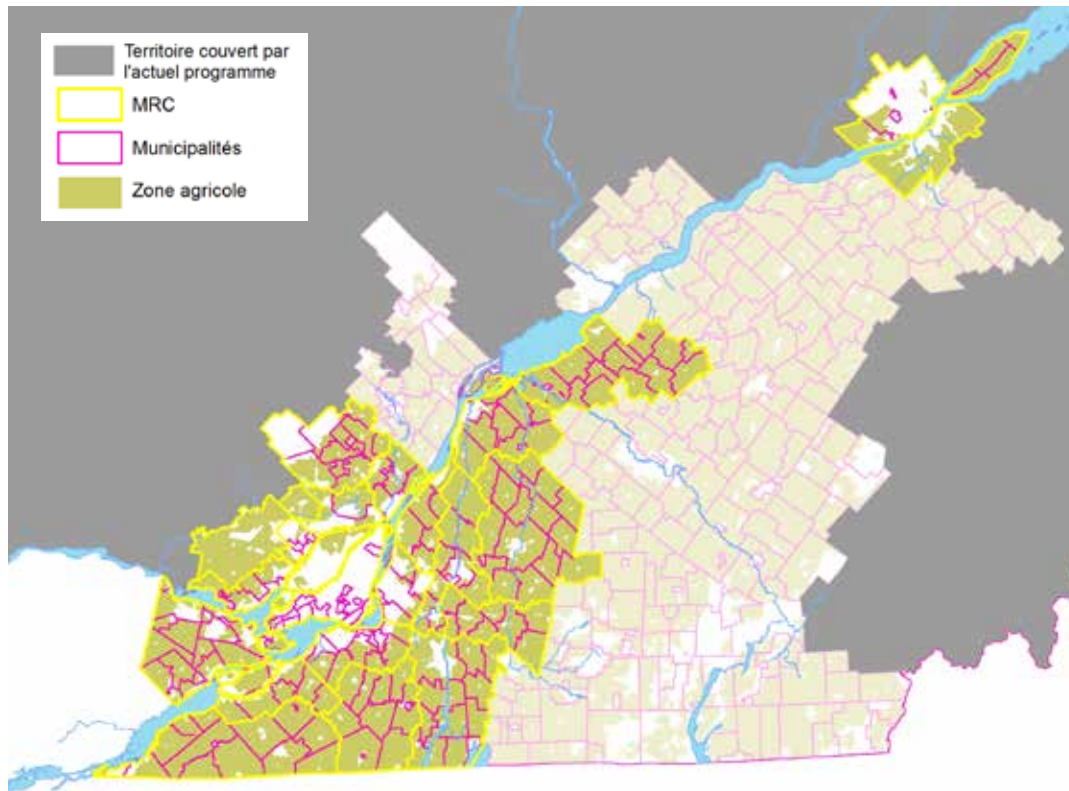


Figure 2.3  
Zone agricole en 2013

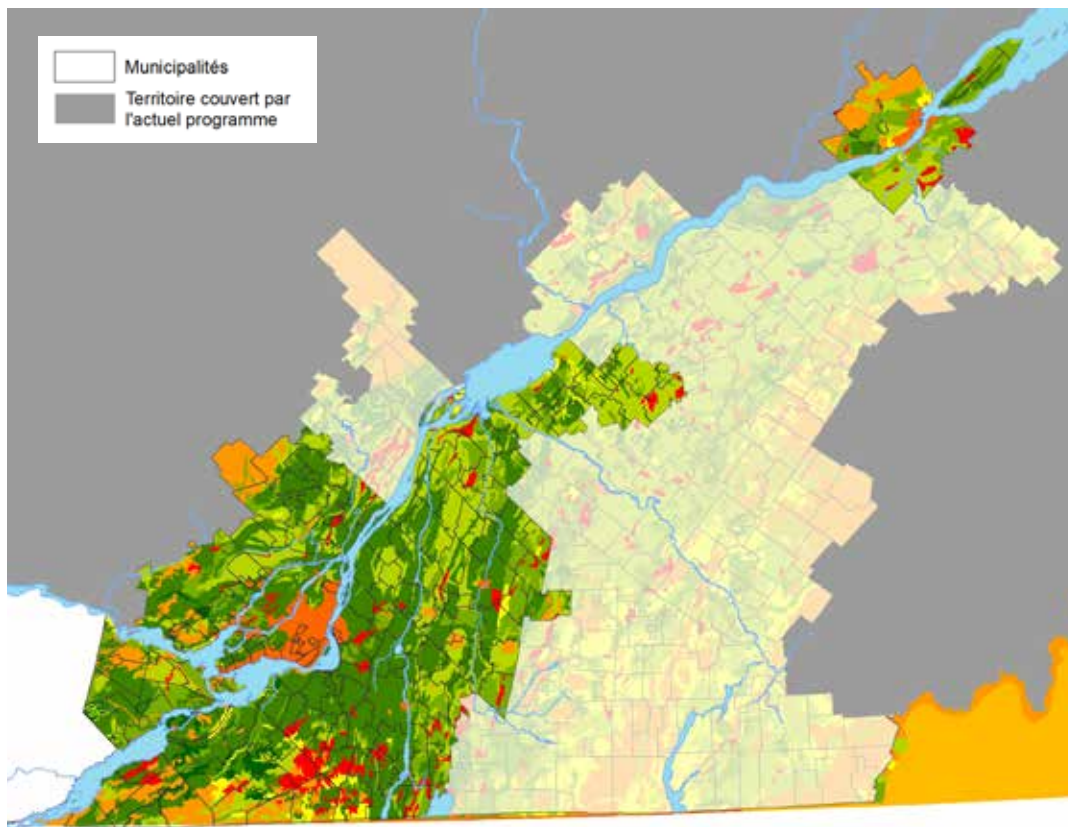


MRC	Zone agricole	
	en % du territoire municipalisé des MRC	en ha
Montréal	4	2 046
Québec	23	12 394
Laval	29	7 126
Longueuil	32	9 145
Montcalm	50	44 332
Thérèse-De Blainville	51	10 624
Les Moulins	55	14 323
Deux-Montagnes	69	16 059
Lévis	73	32 501
Roussillon	73	27 112
L'Assomption	75	19 250
Vaudreuil-Soulanges	76	65 238
Beauharnois-Salaberry	79	37 085
Marguerite-D'Youville	80	27 922
La Vallée-du-Richelieu	86	50 754
Mirabel	87	42 261
Le Haut-Richelieu	91	84 964
Pierre-De Saurel	91	54 164
Le Haut-Saint-Laurent	93	107 965
L'île-d'Orléans	95	18 521
Les Maskoutains	96	125 726
Rouville	96	46 456
Les Jardins-de-Napierville	97	77 951
Nicolet-Yamaska	98	97 480

Source : Commission de protection du territoire agricole (systèmes Sphinx, AGI et GIPTAAQ, mars 2013).

Réalisation : J. Ruiz, 2014

Figure 2.4  
Potentiel des sols pour l'agriculture



#### Notes méthodologiques

Cette carte n'illustre que la classe de potentiel dominante (classe A de l'Inventaire des terres du Canada). Sur chaque entité spatiale d'autres classes de potentiel peuvent donc aussi être présentes.

Source : Inventaire des terres du Canada 1969, possibilités agricoles des sols, Archives Nationales du Canada, 1999.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

**Tableau 2.2**  
**Possibilités agricoles des sols sur le territoire d'étude**

Classes des possibilités agricoles des sols de l'inventaire des terres du Canada	Superficies pour l'ensemble du territoire d'étude		Superficies pour la zone agricole du territoire d'étude	
	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup>	%
1. Aucune limite significative	176	1,3 %	149	1,4 %
2. Limites modérées; des pratiques de conservation modérées sont nécessaires	4 910	36,8 %	4 114	39,9 %
3. Limites assez importantes : l'étendue des récoltes est restreinte ou des pratiques de conservation sont nécessaires	2 353	17,6 %	1 919	18,6 %
4. Limites importantes	3 009	22,6 %	2 502	24,3 %
5. Cultures fourragères - Possibilité d'amélioration des pratiques	425	3,2 %	321	3,1 %
6. Cultures fourragères - Aucune possibilité d'amélioration des pratiques	0	0,0 %	0	0,0 %
7. Aucune possibilité de culture ou de pâturages permanents	1 354	10,1 %	757	7,3 %
8. Régions non classifiées; voir nota ci-dessous	500	3,8 %	47	0,5 %
O. Sols organiques	616	4,6 %	505	4,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 343</b>	<b>100,0 %</b>	<b>10 313</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Inventaire des terres du Canada, possibilités agricoles des sols, 1969. Compilation : Ruiz, 2014

## **Annexe 2.2**

# **Outils de collecte des données auprès des intervenants**

## Journée d'échanges avec les directions régionales du MAPAQ sur les enjeux de la multifonctionnalité dans les zones d'intensification agricole et d'agriculture périurbaine

**29 avril 2014**

**Lieu : Direction régionale de la Mauricie  
5195, boulevard des Forges, Trois-Rivières**

**Heure : 9h30h-15h**

### **MISE EN CONTEXTE**

Afin d'enrichir les réflexions qui pourraient entourer la poursuite de l'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, le MAPAQ a souhaité faire réaliser une analyse des enjeux de la multifonctionnalité dans les contextes d'agriculture dynamique et périurbaine. Nous avons été mandatés pour l'accompagner dans cette réflexion.

Un postulat principal est à la base de cette réflexion : les enjeux des territoires périurbains et d'intensification agricole ainsi que les attentes sociales au sein de ces territoires sont très différents de ceux des territoires couverts par l'actuel programme, c'est pourquoi il importe de mieux les comprendre pour adapter les interventions futures dans ce domaine.

En tant que professionnels des directions régionales du MAPAQ, vos connaissances sur l'agriculture de votre territoire sont importantes pour nous. Pour cette raison nous avons demandé à vous rencontrer lors d'une journée d'échange. Avant cette journée, nous avons besoin que vous réfléchissiez aux différents thèmes que nous aborderons. Nous vous invitons donc à répondre aux questions des pages suivantes pour vous préparer à cette journée d'échange. Vos réponses nous serviront de base de discussion.

Au plaisir de nos échanges,

*Julie Ruiz et Patrick Mundler*

#### **Pour toute question sur cette journée d'échange et pour assurer un suivi :**

- **Julie Ruiz**, professeure, UQTR : [julie.ruiz@uqtr.ca](mailto:julie.ruiz@uqtr.ca) ; (819) 376-5011 poste 3676
- **Patrick Mundler**, professeur, U. Laval : [patrick.mundler.1@ulaval.ca](mailto:patrick.mundler.1@ulaval.ca) ; 418 656 2131 poste 2760

## DIRECTIVES AUX PARTICIPANTS POUR VOUS PRÉPARER À LA RENCONTRE

Afin de pouvoir remplir les objectifs de cette journée d'échange, nous avons besoin que vous la prépariez un peu. À cette fin, merci de répondre par écrit aux quelques questions qui suivent. Nous souhaiterions recevoir vos réponses **avant le vendredi 25 avril par courriel** ([julie.ruiz@uqtr.ca](mailto:julie.ruiz@uqtr.ca) et [patrick.mundler.1@ulaval.ca](mailto:patrick.mundler.1@ulaval.ca)) puisque nous construirons cette journée d'échange sur la base de vos réponses.

### ACTIVITÉ 1 - LA NOTION DE MULTIFONCTIONNALITÉ

#### À quoi cette activité va-t-elle nous servir ?

Nous cherchons ici à mieux comprendre ce que cette notion de multifonctionnalité de l'agriculture représente pour vous. Lors de notre journée d'échange, nous discuterons de vos réponses aux deux questions suivantes. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses à ces questions et toutes les interprétations sont bonnes.

#### QUESTIONS :

##### 1.1 - Pour moi, la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est ...

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire ce rapide exercice.*

##### 1.2 - Quand je pense à la multifonctionnalité de l'agriculture sur mon territoire d'action, je pense à ...

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire ce rapide exercice.*



## ACTIVITÉ 2 : LES ENJEUX SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE SUR VOTRE TERRITOIRE D'ACTION

### À quoi cette activité va-t-elle nous servir ?

Nous partons du postulat qu'un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture doit viser à ce que l'agriculture participe activement au développement des territoires et des collectivités. Ainsi, afin d'élaborer des recommandations pour une éventuelle mesure d'aide visant la multifonctionnalité dans les zones d'intensification agricole et les zones périurbaines, nous allons chercher à mieux comprendre :

- Quels sont selon vous les enjeux pour le développement ou le maintien de l'agriculture sur votre territoire d'action (2.1).
- Quels sont selon vous les dynamiques ou caractéristiques de l'agriculture sur votre territoire d'action qui entrent en conflit avec le développement des collectivités (2.2).
- Qu'est-ce qui limite, sur votre territoire d'action, le développement d'une agriculture multifonctionnelle (soit les freins à la multifonctionnalité) (2.3).
- Qu'est-ce qui favorise, sur votre territoire d'action, le développement d'une agriculture multifonctionnelle et constitue une opportunité à saisir pour assurer la multifonctionnalité de l'agriculture (2.4).
- Quelles sont les fonctions que l'agriculture soutient actuellement sur votre territoire d'action (2.5).

Les questions sont ouvertes. En y répondant, **ne prenez pas en compte les balises qui définissent le support à la multifonctionnalité dans l'actuel programme d'appui.**

### QUESTIONS

#### 2.1 - Quels sont, selon vous, les enjeux/problématiques pour le développement ou le maintien de l'agriculture sur votre territoire d'action ?

De nombreux enjeux/problématiques pour le développement ou le maintien de l'agriculture sont souvent évoqués, par exemple dans les PDZA. Certains semblent communs à l'ensemble du Québec, comme par exemple la relève. D'autres sont plus liés à des spécificités territoriales, comme par exemple la spéculation foncière en territoire périurbain.

**Pour moi, les principaux enjeux de l'agriculture pour le développement ou le maintien de l'agriculture sur mon territoire d'action sont ....**

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire ce rapide exercice. Vous pouvez noter vos idées sous forme de points.*

**2.2 - Quels sont, selon vous, les dynamiques ou caractéristiques de l'agriculture sur votre territoire d'action qui entrent en conflit avec le développement des collectivités ?**

Chaque territoire a ses propres enjeux de développement. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique (création d'emploi, relance d'un secteur de production, diversification de l'économie, ...) ; d'autres peuvent relever du social (vieillesse de la population, maintien des services, cohabitation, ...) ; d'autres enfin peuvent relever de questions environnementales spécifiques (dégradation des cours d'eau, érosion, ...). Parfois, ces enjeux peuvent entrer en conflit avec les enjeux de développement de l'agriculture, comme par exemple la croissance de la taille des élevages peut entrer en conflit avec un enjeu de diminution des nuisances pour les résidents).

**Pour moi, les principales dynamiques ou caractéristiques de l'agriculture qui entrent en conflit avec les enjeux de développement des collectivités sur mon territoire d'action sont ....**

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire ce rapide exercice. Vous pouvez noter vos idées sous forme de points.*

**2.3 - Qu'est-ce qui limite, sur votre territoire d'action, le développement d'une agriculture multifonctionnelle (soit les freins à la multifonctionnalité).**

Le développement d'une agriculture multifonctionnelle sur un territoire peut rencontrer un certain nombre de freins. Nous ne nous intéressons pas ici aux freins globaux qui proviennent par exemple des marchés internationaux ou du soutien québécois à l'agriculture mais aux freins qui viennent du territoire et des spécificités de l'agriculture régionale. Par exemple, certains freins peuvent venir des rapports de force entre acteurs, de la faiblesse de la demande locale, des systèmes de production eux-mêmes fortement spécialisés et concentrés, etc.

**Pour moi, les principaux freins à la multifonctionnalité sur mon territoire d'action sont....**

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire ce rapide exercice. Vous pouvez noter vos idées sous forme de points.*

**2.4 - Qu'est-ce qui favorise, sur votre territoire d'action, le développement d'une agriculture multifonctionnelle et qui constitue une opportunité à saisir pour assurer la multifonctionnalité de l'agriculture ?**

Les caractéristiques des territoires, de même que celles des agricultures régionales peuvent être très diverses. Dans tel endroit, c'est la proximité d'un bassin de

consommation qui constituera la principale opportunité, dans tel autre ce sera la qualité des paysages ou la présence d'une ressource patrimoniale ou récréative. Parfois, ce sont les activités agricoles elles-mêmes qui sont porteuses d'opportunités au regard de la multifonctionnalité (par exemple : présence de filières qui sont porteuses d'un ancrage particulier),

**Pour moi, les éléments qui favorisent la multifonctionnalité sur mon territoire sont...**

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire ce rapide exercice. Vous pouvez noter vos idées sous forme de points.*

## 2.5 - Les fonctions que l'agriculture soutient actuellement sur mon territoire d'action

Voici une grille qui liste la plupart des fonctions que l'agriculture peut soutenir, classer les fonctions que l'agriculture soutient actuellement sur votre territoire d'action par ordre d'importance : fonction très présente, moyennement présente, peu présente, absente (mettre des X dans les cases appropriées).

Fonctions de l'agriculture	Fonction très présente	Fonction moyennement présente	Fonction peu présente	Fonction absente
<b>Fonctions économiques</b>				
Produire des biens alimentaires pour la consommation humaine				
Consommer et investir, contribuer ainsi à la croissance économique				
Créer de la valeur ajoutée en fournissant des produits de qualité spécifique				
Grâce à l'exportation, contribuer positivement à la balance des paiements, fournir des devises				
Assurer la sécurité alimentaire (d'où peuvent découler la sécurité civile et la santé)				
Fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires				
Maintenir, voire développer, l'emploi rural				
Fournir des services en milieu rural (transport, déneigement, ...)				
Soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, loisirs, chasse, agroforesterie, etc.)				
<b>Fonctions sociales</b>				
Assurer la sécurité alimentaire				
Générer de l'emploi				
Contribuer à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale				
Développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire				
Appuyer l'insertion sociale de personnes présentant des handicaps				
Préserver et transmettre l'héritage culturel (savoir-faire, biens patrimoniaux, support aux diverses cultures, création de terroirs supports d'identité régionale, etc.)				
Contribuer au bien-être animal				
<b>Fonctions environnementales</b>				
Gérer les paysages et favoriser les aménités des paysages				
Améliorer la qualité des sols et les préserver (ex. : lutte contre l'érosion);				
Gérer, voire protéger la faune sauvage				
Protéger la biodiversité				
Prévenir des glissements de terrain				
Stocker du carbone et limiter des émissions de GES				
Améliorer le recyclage des éléments nutritifs, traiter des déchets organiques				
Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau				
Contribuer à la gestion quantitative de l'eau (ex. : prévention des inondations)				
Contrôler des ravageurs et des maladies, améliorer la résistance des écosystèmes aux espèces invasives				
Favoriser la pollinisation				
Protéger les milieux humides				
Autres :				

### **ACTIVITÉ 3 : LES FONCTIONS ATTENDUES DE L'AGRICULTURE (ATTENTES SOCIALES) SUR VOTRE TERRITOIRE D'ACTION**

#### **À quoi cette activité va-t-elle nous servir ?**

Dans le cadre des réflexions qui pourraient entourer la poursuite de l'appui à la multifonctionnalité, il est important non seulement de pouvoir cibler les enjeux spécifiques des zones d'agriculture périurbaine et d'intensification agricole, mais aussi de pouvoir adapter cette intervention aux demandes que la société adresse à l'agriculture. Or, ces demandes peuvent varier selon les contextes. Ce sont précisément ces demandes et les attentes de la société à l'égard de l'agriculture **sur vos territoires d'action** que nous cherchons à identifier.

Ces demandes et attentes sont souvent difficiles à identifier. Parfois, elles n'existent que peu, l'agriculture étant vue comme une industrie comme une autre. Toutefois, dans votre pratique professionnelle vous rencontrez souvent d'autres intervenants de votre territoire, voir des comités de citoyens où l'agriculture fait l'objet de débats. Les critiques qui sont adressées à l'agriculture peuvent être considérées comme autant de demandes sociales (ex. : on demande à l'agriculture de limiter les impacts sur l'environnement, de vendre plus de produits sur les marchés de proximité etc.). Par ailleurs, avec la possibilité de s'engager dans un PDZA, plusieurs enjeux liés au développement de l'agriculture ont été identifiés par les intervenants régionaux et locaux. Ces enjeux peuvent aussi être considérés comme des demandes sociales.

#### **QUESTION**

**3.1 - En prenant appui sur les débats et discussions auxquels vous assistez le plus souvent lorsque vous rencontrez d'autres intervenants (MRC, CLD, municipalités, autres ministères, etc.), notez ici ce qui vous apparaît être les demandes et les attentes de la société à l'égard de l'agriculture sur votre territoire d'action.**

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire ce rapide exercice. Vous pouvez noter vos idées sous forme de points.*

## **ACTIVITÉ 4 : LES INITIATIVES PORTEUSES SUR VOTRE TERRITOIRE D'ACTION QUI CONSTITUENT, SELON VOUS, DES EXEMPLES D'AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE**

### **À quoi cette activité va-t-elle nous servir ?**

Lors de notre mandat, nous allons documenter six initiatives exemplaires d'agriculture multifonctionnelle sur le territoire d'étude. Nous sommes donc à la recherche d'exemples d'initiatives que nous pourrions analyser.

**Lors de notre rencontre d'échange, nous demanderons à chaque direction régionale de présenter deux initiatives exemplaires d'agriculture multifonctionnelle en 4 min. maximum chacune.**

Par ailleurs, l'analyse de ces initiatives nous permettra d'illustrer concrètement ce qu'une éventuelle mesure d'aide pourrait soutenir, de mieux comprendre les enjeux de la multifonctionnalité, et ce que la multifonctionnalité représente pour vous.

### **QUESTION**

**4.1. Si demain le MAPAQ mettait en place un programme d'appui à la multifonctionnalité pour les zones d'intensification agricole et les zones d'agriculture périurbaine de votre territoire, quelles sont les initiatives ou projets touchant la zone verte de la LPTAA, existants actuellement sur votre territoire ou qui sont en développement, qui devraient selon vous être soutenus par ce programme ? Et pour quelles raisons ?**

- Seul ou avec vos collègues de votre direction régionale, listez des initiatives ou projets qui répondent à la question posée.
- Parmi cette liste, choisissez au maximum 2 initiatives qui sont, selon vous, représentatives de la diversité des enjeux de votre territoire d'action et qui sont des exemples d'agriculture multifonctionnelle.
- Au cours de notre journée d'échanges vous serez conviés à présenter en 4 min maximum chacune des initiatives que vous avez sélectionnées et à expliquer :
  - pourquoi cette initiative est pour vous un exemple d'agriculture multifonctionnelle sur votre territoire ?
  - à quel enjeu présent sur votre territoire d'action répond-elle ?

## **CONTACTS POUR LA SUITE DE NOTRE MANDAT : LES PERSONNES QUE NOUS DEVRIONS RENCONTRER SUR VOTRE TERRITOIRE D'ACTION**

### **À quoi cela va-t-il nous servir ?**

À partir du mois de mai 2014, nous allons mener des entrevues avec d'autres intervenants de notre territoire d'étude. Ils seront amenés à répondre à une série de questions portant sur des thèmes similaires à ceux que nous aborderons ensemble lors de notre journée d'échanges. Nous aimerions savoir quels intervenants de votre territoire d'action nous devrions rencontrer en priorité pour mieux connaître les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture sur votre territoire d'action.

**Indiquez ci-dessous les noms et coordonnées des intervenants ou personnes-ressources que nous devrions rencontrer en priorité pour mieux connaître les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture sur votre territoire d'action. Nous aimerions rencontrer des intervenants qui ont réfléchi au lien entre l'agriculture et le développement des territoires.**

## La multifonctionnalité de l'agriculture dans les zones d'intensification agricole et les zones d'agriculture périurbaine : poursuite de la réflexion avec les directions régionales du MAPAQ

*Document de consultation*

23 mai 2014

### MISE EN CONTEXTE

Afin de poursuivre notre réflexion sur la multifonctionnalité de l'agriculture au sein des zones d'intensification agricole et des zones d'agriculture périurbaine, nous souhaiterions vous faire compléter ce nouveau document qui vise à mieux cerner les défis de la multifonctionnalité spécifiques aux deux types de territoire à l'étude.

Pour cela, nous avons avancé des caractéristiques des zones d'intensification agricole et des zones d'agriculture périurbaine. Puis, nous avons élaboré quatre questions sur chacune de ces deux types de zones qui ont trait :

- aux fonctions soutenues par l'agriculture ;
- aux enjeux et aux opportunités à prioriser pour favoriser une agriculture multifonctionnelle ;
- aux portions de territoire où l'agriculture est la plus et la moins multifonctionnelle.

Vous trouverez aussi dans ce document, une carte de notre territoire d'étude, ainsi qu'une carte de votre territoire d'action qui nous intéresse spécifiquement pour ce questionnaire.

Ce rapide questionnaire viendra compléter notre journée de réflexion du 29 avril dernier et nous permettra de clôturer ce premier échange avec vous. Nous ferons la compilation de ce questionnaire ainsi qu'une synthèse de la journée d'échange que nous vous enverrons dans le courant du mois de juin. Aussi, il est fort probable que durant la suite de notre travail vous soyez interpellés sur des questions spécifiques que nous nous posons.

Nous espérons pouvoir recevoir vos **réponses à ce questionnaire avant le 6 juin par courriel.**

En vous remerciant pour votre participation du 29 avril dernier et au plaisir de vous lire à nouveau,

*Julie Ruiz et Patrick Mundler*

#### **Pour toute question et pour assurer un suivi :**

- **Julie Ruiz**, professeure, UQTR : [julie.ruiz@uqtr.ca](mailto:julie.ruiz@uqtr.ca) ; (819) 376-5011 poste 3676
- **Patrick Mundler**, professeur, U. Laval : [patrick.mundler.1@ulaval.ca](mailto:patrick.mundler.1@ulaval.ca) ; 418 656 2131 poste 2760



## LES CARACTÉRISTIQUES DES ZONES D'INTENSIFICATION AGRICOLE ET DES ZONES D'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Afin d'affiner notre compréhension de l'agriculture dans chacune de deux zones agricoles à l'étude nous vous proposons de les caractériser de la manière suivante :

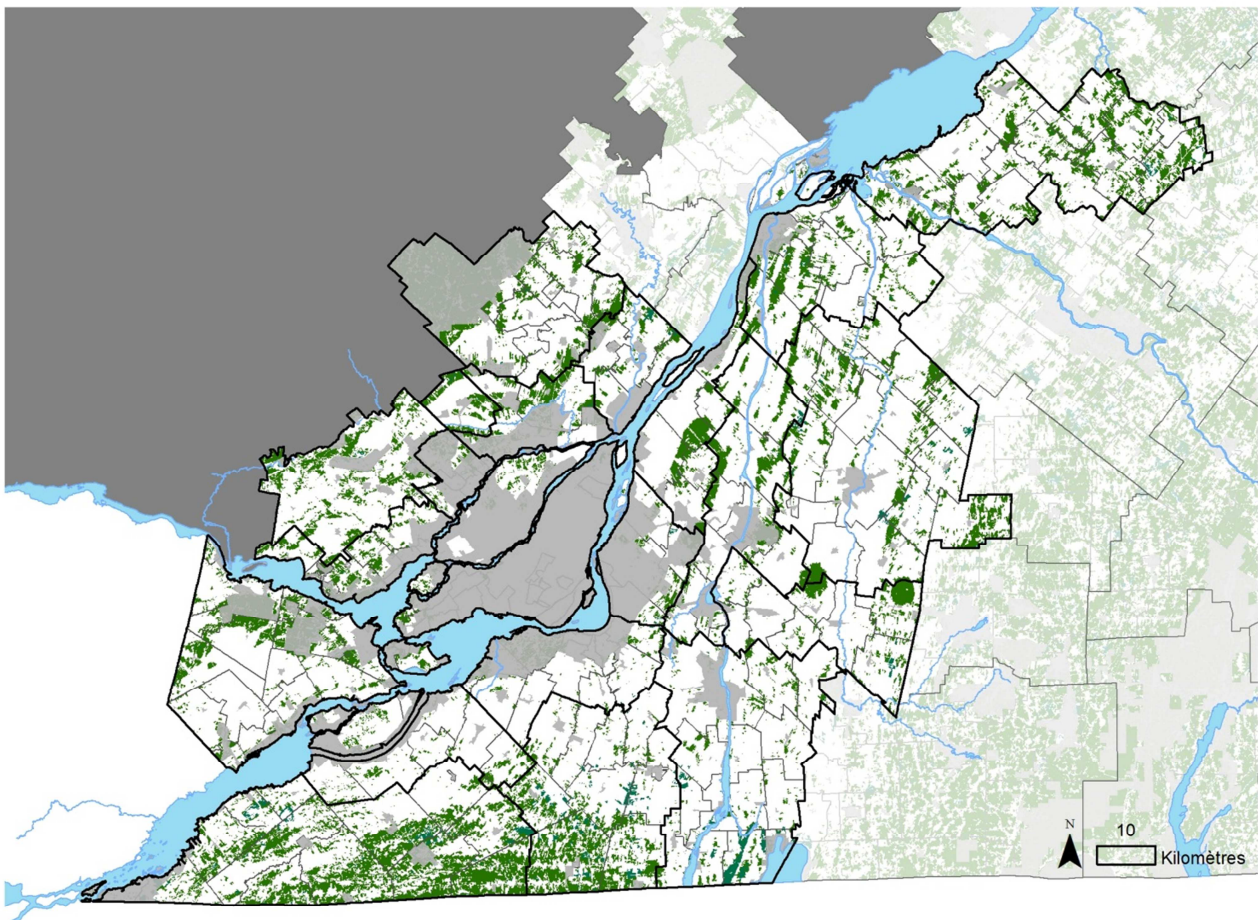
- **Zone d'intensification agricole** : désigne un territoire d'agriculture dynamique caractérisé par une occupation des sols de plus en plus agricole au cours des dernières décennies et un usage des sols de plus en plus intensif (augmentation des superficies des cultures à grand interligne). Au cours des dernières décennies, ces zones ont notamment été marquées par une forte spécialisation dans les types de cultures (maïs et soya), une augmentation importante de la taille des fermes et une forte diminution de la production laitière au profit d'autres spécialisations agricoles. Aujourd'hui, les milieux naturels (boisés, milieux humides) y sont peu présents et les modèles d'agriculture conventionnelle sont largement majoritaires. Toutes les zones d'agriculture dynamique ne sont donc pas des zones d'intensification agricole.
- **Zone d'agriculture périurbaine** : désigne un territoire qui se trouve en périphérie d'importants centres urbains. Avec la proximité urbaine, la valeur foncière des terres agricoles est souvent plus élevée que celle correspondant au potentiel agricole, et se trouve davantage liée à leur potentiel d'urbanisation. La fonctionnalité des parcelles est diminuée du fait de leur morcellement ou des difficultés d'accès, et les enjeux de cohabitation y sont plus fréquemment rencontrés (vol de produits, de matériels, dépôts d'ordures dans les champs). Par-delà ces caractéristiques globales, les zones d'agriculture périurbaine ne sont pas toutes identiques et on pourrait y retrouver :
  - des zones où les modèles agricoles présents sont similaires à ceux des régions rurales possédant des caractéristiques écologiques semblables ;
  - des zones où les modèles agricoles sont plus diversifiés et où donc, les modèles agricoles conventionnels se combinent à des modèles agricoles alternatifs caractérisés par une adaptation aux possibilités offertes par la proximité urbaine (agriculture de loisir, vente à la ferme, agrotourisme, etc.) ; ce sont des zones d'agriculture périurbaine innovantes ;
  - Des zones où l'agriculture est en déclin avec des modèles agricoles conventionnels précaires et peu innovants.

Au cours de notre journée d'échange du 29 avril 2014, vous avez été amené à identifier sur une carte les zones d'intensification agricole et les zones d'agriculture périurbaine sur notre territoire d'étude. Sur la base des caractéristiques proposées ci-haut et des cartes de votre territoire d'action des pages suivantes, tentez de délimiter de nouveau chacune de ces zones et gardez-les en tête pour répondre aux questions.

Nous reconnaissons qu'il est impossible de tracer clairement une ligne entre les territoires d'intensification agricole et les territoires d'agriculture périurbaine puisque l'effet des zones urbaines et surtout métropolitaines se fait plutôt ressentir le long d'un continuum ou encore le long des infrastructures (ex. : autoroute).

## LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

Pour la poursuite de notre réflexion, nous souhaitons cibler le territoire d'étude qui été fixé dans le cadre de notre mandat (carte ici-bas). Les cartes qui présentent le territoire d'étude sur votre territoire d'action sont aux pages suivantes (non-présentées dans cette annexe).



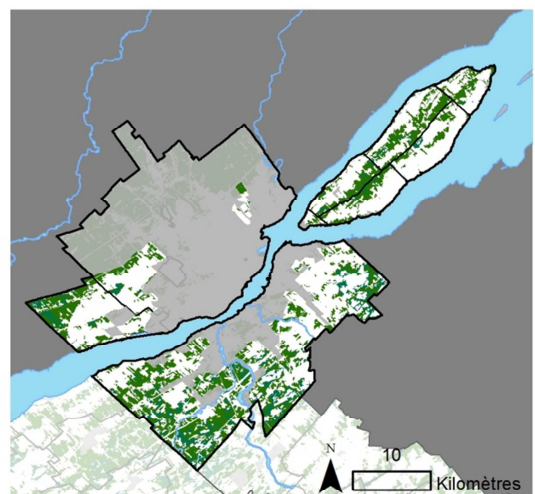
■ MRC couvertes par l'actuel programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture

### Territoire non couvert par l'actuel programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture :

Territoire d'étude du mandat sur la multifonctionnalité des zones d'intensification agricole et d'agriculture périurbaine :

- MRC
- Zone verte de la LPTAA et limite des municipalités
- Périmètre urbain (zone blanche de la LPTAA)
- Forêt

Zones blanchies = Zones hors du territoire d'étude du mandat sur la multifonctionnalité des zones d'intensification agricole et d'agriculture périurbaine



# **Les zones d'intensification agricole du territoire à l'étude**

### 1. Les FONCTIONS que l'agriculture soutient au sein des zones d'intensification agricole du territoire d'étude

En ayant en tête les zones d'intensification agricole que vous avez délimitées sur votre carte, classer les fonctions que l'agriculture soutient actuellement dans les zones d'intensification agricole de votre territoire d'action par ordre d'importance : fonction très présente, moyennement présente, peu présente, absente (mettre des X dans les cases appropriées). Puis, dans la colonne de droite (soutenir en priorité), indiquez les fonctions qu'il faudrait soutenir en priorité sur votre territoire afin que l'agriculture participe davantage au développement des collectivités (mettre des X dans les cases appropriées).

	Fonction très présente	Fonction moyennement présente	Fonction peu présente	Fonction absente	Soutenir en priorité
<b>Fonctions de l'agriculture en zone d'intensification agricole</b>					
<b>Fonctions économiques</b>					
Produire des biens alimentaires pour la consommation humaine					
Consommer et investir, contribuer ainsi à la croissance économique					
Créer de la valeur ajoutée en fournissant des produits de qualité spécifique					
Grâce à l'exportation, contribuer positivement à la balance des paiements, fournir des devises					
Assurer la sécurité alimentaire (d'où peuvent découler la sécurité civile et la santé)					
Fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires					
Maintenir, voire développer, l'emploi rural					
Fournir des services en milieu rural (transport, déneigement, ...)					
Soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, loisirs, chasse, agroforesterie, etc.)					
<b>Fonctions sociales</b>					
Assurer la sécurité alimentaire					
Générer de l'emploi					
Contribuer à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale					
Développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire					
Appuyer l'insertion sociale de personnes présentant des handicaps					
Préserver et transmettre l'héritage culturel (savoir-faire, biens patrimoniaux, support aux diverses cultures, création de terroirs supports d'identité régionale, etc.)					
Contribuer au bien-être animal					
<b>Fonctions environnementales</b>					
Gérer les paysages et favoriser les aménités des paysages					
Améliorer la qualité des sols et les préserver (ex. : lutte contre l'érosion);					
Gérer, voire protéger la faune sauvage					
Protéger la biodiversité					
Prévenir des glissements de terrain					
Stocker du carbone et limiter des émissions de GES					
Améliorer le recyclage des éléments nutritifs, traiter des déchets organiques					
Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau					
Contribuer à la gestion quantitative de l'eau (ex. : prévention des inondations)					
Contrôler des ravageurs et des maladies, améliorer la résistance des écosystèmes aux espèces invasives					
Favoriser la pollinisation					
Protéger les milieux humides					
Autres (précisez) :					

## 2. Priorisation des ENJEUX sur lesquels agir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle au sein des zones d'intensification agricole

Grâce au travail préparatoire que vous avez réalisé pour notre journée d'échange du 29 avril 2014, ainsi que sur la base d'une revue de littérature, nous avons identifié des enjeux qui limitent la contribution de l'agriculture au développement des communautés. Pour les zones d'intensification agricole du territoire d'étude qui sont sur votre territoire d'action, veuillez prioriser (mettre un X dans la case appropriée) les enjeux sur lesquels il faudrait agir en priorité pour favoriser une agriculture multifonctionnelle. Nous cherchons ici à identifier les enjeux sur lesquels agir afin que le soutien à une agriculture multifonctionnelle soit structurant pour maximiser les retombées de l'agriculture au développement des communautés. Répondez sans vous demander si cela est possible d'agir.

	Enjeu hautement prioritaire	Enjeu prioritaire	Enjeu moyennement prioritaire	Enjeu non prioritaire	Enjeux non présent
<b>Pour les zones d'intensification agricole :</b>					
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>					
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées					
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya					
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)					
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits					
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau					
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation					
Une agriculture biologique peu développée					
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale					
La réticence ou l'incapacité des entreprises plus précaires à investir dans le développement des fonctions environnementales et sociales de l'agriculture					
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>					
La difficulté d'accès à des produits locaux					
Des activités agrotouristiques peu nombreuses					
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur					
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique					
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme					
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt					
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>					
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations					
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste					
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)					
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture					
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade					
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>					
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)					
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent					
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques					
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>					
La présence de nombreuses terres agricoles en friche					
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit					
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière					
Une forte valeur des terres agricoles					
De nombreuses terres agricoles en location					
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées					
Autres (précisez) :					

### 3. Priorisation des OPPORTUNITÉS à saisir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle au sein des zones d'intensification agricole

Grâce au travail préparatoire que vous avez réalisé pour notre journée d'échange du 29 avril 2014, nous avons identifié des opportunités susceptibles de favoriser une agriculture multifonctionnelle et qui serait possible de saisir. Pour les zones d'intensification agricole du territoire d'étude qui sont sur votre territoire d'action, veuillez prioriser (mettre un X dans la case appropriée) les opportunités qu'il faudrait saisir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle. Nous cherchons ici à identifier les opportunités à saisir afin que le soutien à une agriculture multifonctionnelle soit structurant et permette de maximiser les retombées de l'agriculture sur le développement des communautés. Répondez sans vous demander si cela est possible d'agir.

	Opportunité hautement prioritaire	Opportunité prioritaire	Opportunité moyennement prioritaire	Opportunité non prioritaire	Opportunité non présente
<b>Pour les zones d'intensification agricole :</b>					
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>					
Une agriculture biologique très développée					
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)					
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)					
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>					
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette					
Des activités agrotouristiques nombreuses					
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)					
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'événements gastronomiques					
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>					
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire					
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole					
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>					
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture					
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux					
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants					
<b>Des opportunités souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>					
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)					
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens					
Autres (précisez) :					

#### 4. Les PORTIONS des zones d'intensification agricole où l'agriculture est la PLUS multifonctionnelle

Au sein des zones d'intensification agricole, il y a sûrement des portions de territoire comme une portion de rang, un rang ou une municipalité où l'agriculture peut être considérée comme plus multifonctionnelle qu'ailleurs sur le territoire d'étude. Cela pourrait s'expliquer parce qu'il y a une concentration de bâtiments patrimoniaux, une diversité de productions, la présence d'érablières, etc. En vous aidant de la carte fournie qui délimite le territoire d'étude, et sur la base de votre connaissance du territoire :

1. Localisez une portion de territoire où l'agriculture est très multifonctionnelle au sein des zones d'intensification agricole. Veuillez fournir la localisation de cette portion de territoire :
2. Expliquez les caractéristiques de l'agriculture qui contribuent à faire de cette portion de territoire une zone d'agriculture multifonctionnelle :
3. Le caractère multifonctionnel de l'agriculture de cette portion de territoire est-il menacé ? Si oui, pourquoi ? Devrions-nous tenter de le maintenir et pour quelles raisons ?

#### 5. Les PORTIONS des zones d'intensification agricole où l'agriculture est la MOINS multifonctionnelle

Tout comme il y a des portions de territoire où l'agriculture est plus multifonctionnelle, il y a sûrement des portions de territoire comme une portion de rang, un rang ou une municipalité où l'agriculture peut être considérée comme la moins multifonctionnelle sur le territoire d'étude. En vous aidant de la carte fournie qui délimite le territoire d'étude, et sur la base de votre connaissance du territoire :

1. Localisez une portion de territoire où l'agriculture est très peu multifonctionnelle au sein des zones d'intensification agricole. Veuillez fournir la localisation de cette portion de territoire :
2. Expliquez ici-bas, les caractéristiques de l'agriculture qui contribuent à faire de cette portion de territoire une zone très peu multifonctionnelle :

## **Les zones d'agriculture périurbaine du territoire d'étude**



## 6. Les FONCTIONS que l'agriculture soutient au sein des zones d'agriculture périurbaine du territoire d'étude

En ayant en tête les zones d'agriculture périurbaine que vous avez délimité sur votre carte, classer les fonctions que l'agriculture soutient actuellement dans les zones d'agriculture périurbaine de votre territoire d'action par ordre d'importance : fonction très présente, moyennement présente, peu présente, absente (mettre des X dans les cases appropriées). Puis, dans la colonne de droite (soutenir en priorité), indiquez les fonctions qu'il faudrait soutenir en priorité afin que l'agriculture participe davantage au développement des collectivités (mettre des X dans les cases appropriées).

Fonctions de l'agriculture en zone périurbaine	Fonction très présente	Fonction moyennement présente	Fonction peu présente	Fonction absente	Soutenir en priorité
<b>Fonctions économiques</b>					
Produire des biens alimentaires pour la consommation humaine					
Consommer et investir, contribuer ainsi à la croissance économique					
Créer de la valeur ajoutée en fournissant des produits de qualité spécifique					
Grâce à l'exportation, contribuer positivement à la balance des paiements, fournir des devises					
Assurer la sécurité alimentaire (d'où peuvent découler la sécurité civile et la santé)					
Fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires					
Maintenir, voire développer, l'emploi rural					
Fournir des services en milieu rural (transport, déneigement, ...)					
Soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, loisirs, chasse, agroforesterie, etc.)					
<b>Fonctions sociales</b>					
Assurer la sécurité alimentaire					
Générer de l'emploi					
Contribuer à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale					
Développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire					
Appuyer l'insertion sociale de personnes présentant des handicaps					
Préserver et transmettre l'héritage culturel (savoir-faire, biens patrimoniaux, support aux diverses cultures, création de terroirs supports d'identité régionale, etc.)					
Contribuer au bien-être animal					
<b>Fonctions environnementales</b>					
Gérer les paysages et favoriser les aménités des paysages					
Améliorer la qualité des sols et les préserver (ex. : lutte contre l'érosion);					
Gérer, voire protéger la faune sauvage					
Protéger la biodiversité					
Prévenir des glissements de terrain					
Stocker du carbone et limiter des émissions de GES					
Améliorer le recyclage des éléments nutritifs, traiter des déchets organiques					
Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau					
Contribuer à la gestion quantitative de l'eau (ex. : prévention des inondations)					
Contrôler des ravageurs et des maladies, améliorer la résistance des écosystèmes aux espèces invasives					
Favoriser la pollinisation					
Protéger les milieux humides					
Autres (précisez) :					

## 7. Priorisation des ENJEUX sur lesquels agir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle au sein des zones d'agriculture périurbaine

Grâce au travail préparatoire que vous avez réalisé pour notre journée d'échange du 29 avril 2014, ainsi que sur la base d'une revue de littérature, nous avons identifié des enjeux qui limitent la contribution de l'agriculture au développement des communautés. Pour les zones d'agriculture périurbaine du territoire d'étude qui sont sur votre territoire d'action, veuillez prioriser (mettre un X dans la case appropriée) les enjeux sur lesquels il faudrait agir en priorité pour favoriser une agriculture multifonctionnelle. Nous cherchons ici à identifier les enjeux sur lesquels agir afin que le soutien à une agriculture multifonctionnelle soit structurant pour maximiser les retombées de l'agriculture au développement des communautés. Répondez sans vous demander si cela est possible d'agir.

	Enjeu hautement prioritaire	Enjeu prioritaire	Enjeu moyennement prioritaire	Enjeu non prioritaire	Enjeu non présent
<b>Pour les zones d'agriculture périurbaine :</b>					
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>					
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées					
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya					
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs					
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits					
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau					
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation					
Une agriculture biologique peu développée					
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale					
La réticence ou l'incapacité des entreprises plus précaires à investir dans le développement des fonctions environnementales et sociales de l'agriculture					
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>					
La difficulté d'accès à des produits locaux					
Des activités agrotouristiques peu nombreuses					
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur					
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique					
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme					
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt					
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>					
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations					
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste					
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)					
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture					
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade					
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>					
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)					
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent					
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques					
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>					
La présence de nombreuses terres agricoles en friche					
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit					
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière					
Une forte valeur des terres agricoles					
De nombreuses terres agricoles en location					
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées					
Autres (précisez) :					

## 8. Priorisation des OPPORTUNITÉS à saisir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle au sein des zones d'agriculture périurbaine

Grâce au travail préparatoire que vous avez réalisé pour notre journée d'échange du 29 avril 2014, nous avons identifié des opportunités susceptibles de favoriser une agriculture multifonctionnelle et qui serait possible de saisir. Pour les zones d'agriculture périurbaine du territoire d'étude qui sont sur votre territoire d'action, veuillez prioriser (mettre un X dans la case appropriée) les opportunités qu'il faudrait saisir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle. Nous cherchons ici à identifier les opportunités à saisir afin que le soutien à une agriculture multifonctionnelle soit structurant et permette de maximiser les retombées de l'agriculture sur le développement des communautés. Répondez sans vous demander si cela est possible d'agir.

	Opportunité hautement prioritaire	Opportunité prioritaire	Opportunité moyennement prioritaire	Opportunité non prioritaire	Opportunité non présente
<b>Pour les zones d'agriculture périurbaine :</b>					
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>					
Une agriculture biologique très développée					
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)					
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)					
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>					
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette					
Des activités agrotouristiques nombreuses					
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)					
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'événements gastronomiques					
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>					
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire					
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole					
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>					
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture					
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux					
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants					
<b>Des opportunités souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>					
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)					
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens					
Autres (précisez) :					

### 9. Les portions des zones d'agriculture périurbaine où l'agriculture est la plus multifonctionnelle

Au sein des zones d'agriculture périurbaine, il y a sûrement des portions de territoire comme une portion de rang, ou un rang où l'agriculture peut être considérée comme plus multifonctionnelle qu'ailleurs sur le territoire d'étude. En vous aidant de la carte fournie qui délimite le territoire d'étude, et sur la base de votre connaissance du territoire :

1. Localiser une portion de territoire où l'agriculture est la plus multifonctionnelle au sein des zones d'agriculture périurbaine. Veuillez fournir la localisation de cette portion de territoire :
2. Expliquez ici-bas, les caractéristiques de l'agriculture qui contribuent à faire de cette portion de territoire une zone d'agriculture multifonctionnelle :
3. Le caractère multifonctionnel de l'agriculture de cette portion de territoire est-il menacé ? Si oui, pourquoi ? Devrions-nous tenter de le maintenir et pour quelles raisons ?

### 10. Les portions des zones d'agriculture périurbaine où l'agriculture est la moins multifonctionnelle

Tout comme il y a des zones d'agriculture multifonctionnelle, il y a sûrement des portions de territoire comme une portion de rang ou un rang où l'agriculture peut être considérée comme la moins multifonctionnelle sur le territoire d'étude. En vous aidant de la carte fournie qui délimite le territoire d'étude, et sur la base de votre connaissance du territoire :

1. Localiser une portion de territoire où l'agriculture est la moins multifonctionnelle au sein des zones d'agriculture périurbaine. Veuillez fournir la localisation de cette portion de territoire :
2. Expliquez ici-bas, les caractéristiques de l'agriculture qui contribuent à faire de cette portion de territoire la zone la moins multifonctionnelle :

## QUESTIONNAIRE PRÉ-ENTREVUE ENVOYÉ PAR COURRIEL AUX INTERVENANTS (HORS DIRECTION RÉGIONALE DU MAPAQ)

À remplir avant l'entrevue. Inscrivez les réponses directement dans le document et envoyez-le à : [Anne-Marie.Decelles1@uqtr.ca](mailto:Anne-Marie.Decelles1@uqtr.ca) une fois complété.

Ce mini-questionnaire vise avant tout à préparer notre entrevue téléphonique. Sur la base de vos réponses à ce mini-questionnaire nous pourrions plus facilement identifier des questions relatives aux caractéristiques de l'agriculture et aux enjeux de la multifonctionnalité qui sont propres à votre territoire d'action. Cela nous permettra de rentrer plus rapidement dans le vif du sujet et de limiter ainsi le temps de l'entrevue téléphonique. Par ailleurs, ce mini-questionnaire vous aidera à réfléchir aux questions qui nous intéressent avant l'entrevue.

### 1. LA MULTIFONCTIONNALITÉ

Nous cherchons à mieux comprendre ce que la notion de multifonctionnalité de l'agriculture représente pour vous. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses à ces questions et toutes les interprétations sont bonnes.

#### 1.1 - Pour moi, la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est ...

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire cet exercice.*

#### 1.2 - Quand je pense à la multifonctionnalité de l'agriculture sur mon territoire d'action, je pense à ...

*Inscrivez ici tout ce qui vous passe par la tête. Vous pouvez aussi demander à vos collègues de faire cet exercice.*

## 2. LES ENJEUX

Sur la base d'une revue de littérature et d'une rencontre avec des intervenants du milieu, nous avons identifié des enjeux qui limitent la contribution de l'agriculture au développement des communautés. Pour votre territoire d'action, veuillez prioriser (mettre un X dans la case appropriée) les enjeux sur lesquels il faudrait, selon vous, agir en priorité pour favoriser une agriculture multifonctionnelle. Nous cherchons ici à identifier les enjeux sur lesquels agir afin que le soutien à une agriculture multifonctionnelle permette de maximiser les retombées de l'agriculture au développement des communautés. Répondez sans vous demander si cela est possible d'agir.

<b>DES ENJEUX POUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE</b>	<b>Enjeu hautement prioritaire</b>	<b>Enjeu prioritaire</b>	<b>Enjeu moyennement prioritaire</b>	<b>Enjeu non prioritaire</b>	<b>Enjeux non présent sur mon territoire d'action</b>
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>					
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées					
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya					
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)					
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits					
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau					
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation					
Une agriculture biologique peu développée					
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale					
La réticence ou l'incapacité des entreprises plus précaires à investir dans le développement des fonctions environnementales et sociales de l'agriculture					
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>					
La difficulté d'accès à des produits locaux					
Des activités agrotouristiques peu nombreuses					
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur					
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique					
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme					
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt					
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>					
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations					
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste					
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)					
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture					
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade					
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>					
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)					
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent					
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques					
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>					
La présence de nombreuses terres agricoles en friche					
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit					
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière					
Une forte valeur des terres agricoles					
De nombreuses terres agricoles en location					
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées					
Autres (précisez) :					

### 3. LES OPPORTUNITÉS À SAISIR POUR FAVORISER UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE

Des opportunités susceptibles de favoriser une agriculture multifonctionnelle sont parfois présentes sur les territoires. Pour votre territoire d'action, veuillez prioriser (mettre un X dans la case appropriée) les opportunités qu'il faudrait saisir pour favoriser une agriculture multifonctionnelle. Nous cherchons ici à identifier les opportunités à saisir afin que le soutien à une agriculture multifonctionnelle soit structurant et permette de maximiser les retombées de l'agriculture sur le développement des communautés. Répondez sans vous demander si cela est réaliste.

DES OPPORTUNITÉS POUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE	Opportunité hautement prioritaire	Opportunité prioritaire	Opportunité moyennement prioritaire	Opportunité non prioritaire	Opportunité non présente sur mon territoire d'action
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>					
Une agriculture biologique très développée					
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)					
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuets en corymbe)					
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>					
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette					
Des activités agrotouristiques nombreuses					
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)					
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'événements gastronomiques					
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>					
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire					
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole					
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>					
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture					
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux					
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants					
<b>Des opportunités souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>					
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)					
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens					
Autres (précisez) :					

#### 4. LES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE

Voici une grille qui liste la plupart des fonctions que l'agriculture peut soutenir.

4.1 Classez les fonctions que l'agriculture soutient actuellement sur votre territoire d'action par ordre d'importance (mettre des X dans les cases appropriées).

4.2 Dans la colonne de droite (soutenir en priorité), indiquez les fonctions qu'il faudrait soutenir en priorité sur votre territoire afin que l'agriculture participe davantage au développement des collectivités (mettre des X dans les cases appropriées).

FONCTIONS DE L'AGRICULTURE	Fonction très présente	Fonction moyennement présente	Fonction peu présente	Fonction absente	Soutenir en priorité
<b>Fonctions économiques</b>					
Produire des biens alimentaires pour la consommation humaine					
Consommer et investir, contribuer ainsi à la croissance économique					
Créer de la valeur ajoutée en fournissant des produits de qualité spécifique					
Grâce à l'exportation, contribuer positivement à la balance des paiements, fournir des devises					
Assurer la sécurité alimentaire (d'où peuvent découler la sécurité civile et la santé)					
Fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires					
Maintenir, voire développer, l'emploi rural					
Fournir des services en milieu rural (transport, déneigement, ...)					
Soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits de niche, des circuits de proximité, agro-tourisme, loisirs, chasse, agroforesterie, etc.)					
<b>Fonctions sociales</b>					
Assurer la sécurité alimentaire					
Générer de l'emploi					
Contribuer à la viabilité, à la cohésion et au dynamisme du tissu social en zone rurale					
Développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire					
Appuyer l'insertion sociale de personnes présentant des handicaps					
Préserver et transmettre l'héritage culturel (savoir-faire, biens patrimoniaux, support aux diverses cultures, création de terroirs supports d'identité régionale, etc.)					
Contribuer au bien-être animal					
<b>Fonctions environnementales</b>					
Gérer les paysages et favoriser les aménités des paysages					
Améliorer la qualité des sols et les préserver (ex. : lutte contre l'érosion);					
Gérer, voire protéger la faune sauvage					
Protéger la biodiversité					
Prévenir des glissements de terrain					
Stocker du carbone et limiter des émissions de GES					
Améliorer le recyclage des éléments nutritifs, traiter des déchets organiques					
Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau					
Contribuer à la gestion quantitative de l'eau (ex. : prévention des inondations)					
Contrôler des ravageurs et des maladies, améliorer la résistance des écosystèmes aux espèces invasives					
Favoriser la pollinisation					
Protéger les milieux humides					
Autres (précisez):					



## 5. LES INITIATIVES D'AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE SUR VOTRE TERRITOIRE

Si demain le MAPAQ mettait en place un programme d'appui à la multifonctionnalité pour les zones d'intensification agricole et les zones d'agriculture périurbaine de votre territoire d'action, quelles sont les initiatives, les projets ou les portions de territoire présents au sein de la zone verte de la LPTAA, existants actuellement sur votre territoire ou qui sont en développement, qui devraient selon vous être soutenus par ce programme ?

Mentionner un maximum de 3 initiatives, projets ou portions de territoire sur votre territoire d'action qui sont des exemples de multifonctionnalité de l'agriculture ou des exemples d'une agriculture participe à la vitalité des communautés. Ces initiatives pourraient impliquer une ferme, un groupe de fermes, une portion de territoire, etc.

## Guide d'entretien téléphonique avec les intervenants sur la multifonctionnalité de l'agriculture

### Thème des entretiens :

1. L'agriculture sur le territoire
2. La multifonctionnalité de l'agriculture
3. Les enjeux
4. Les fonctions
5. Les initiatives
6. Piste pour un futur programme

### 1. L'agriculture sur votre territoire d'action. (Se référer au territoire d'action de l'intervenants)

- 1.1 Si vous aviez à décrire l'agriculture sur votre territoire à un collègue étranger qui ne connaît pas votre territoire, que lui diriez-vous ?
- 1.2 Pensez-vous que l'agriculture sur votre territoire participe au développement des collectivités? Si oui, de quelle manière? Si non, pourquoi?
- 1.3 À l'inverse, de quelle manière les collectivités participent-elles au développement de l'agriculture?
- 1.4 Par quels moyens l'agriculture pourrait-elle participer davantage au développement des collectivités ?
- 1.5 Avez-vous une idée de ce que la population attend de l'agriculture sur votre territoire ? Sur quoi basez-vous votre affirmation (enquête, sondage, signes indirects...)?

### 2. La multifonctionnalité de l'agriculture sur votre territoire d'action?

- 2.1 Depuis le rapport Pronovost (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois), il est beaucoup question de trouver des moyens de soutenir une agriculture multifonctionnelle au Québec.

Selon ce que vous avez inscrit dans le questionnaire que vous avez reçu par courriel, la multifonctionnalité de l'agriculture c'est...

---



---



---

- 2.2 Pour nous, une agriculture multifonctionnelle est une agriculture qui participe au développement des collectivités. Y'a-t-il des portions de votre territoire où l'agriculture est très peu ou pas multifonctionnelle? (Rangs, fermes, municipalités, etc.) Et selon vous, pourquoi est-ce ainsi? Devrions-nous agir pour que cette agriculture soit davantage multifonctionnelle ?
- 2.3 Y'a-t-il des portions de territoire où l'agriculture est vraiment multifonctionnelle? Comment l'expliquez-vous? Devrions-nous soutenir cette agriculture qui est plus multifonctionnelle?

### 3. Les enjeux

- 3.1 Quels sont les enjeux/problématiques qui limitent les avantages que l'agriculture peut produire pour le développement des collectivités Selon ce que vous avez inscrit dans le pré-questionnaire dans le TABLEAU ces enjeux (les nommer) sont présents sur votre territoire. Pour vous, les enjeux hautement prioritaires sur lesquels il faudrait travailler sont les suivants. Pourquoi? (Développez)

### 4. Les fonctions de l'agriculture

*Voici une liste de fonctions associées à une agriculture multifonctionnelle. Retour sur le tableau des fonctions*

- 4.1 Les fonctions qu'il faudrait soutenir sur votre territoire afin que l'agriculture participe davantage au développement des collectivités sont les suivantes ..... Expliquez pour quelles raisons à chaque fois ?

### 5. Les initiatives

Vous nous avez envoyez les 3 initiatives suivantes par courriel :.....

Pouvez-vous nous les décrire davantage? (Promoteurs, collaborateurs, le but, l'échéancier, les investissements, etc.)

Comment croyez-vous que ces initiatives participent au développement des collectivités?

### 6. Pistes pour un futur programme

- 6.1 Si le MAPAQ mettait en place un programme de soutien à la multifonctionnalité, quelles seraient les initiatives, qui devraient être soutenues par ce programme? (Type de culture, projet collectif, grandeur de l'entreprise) Pourquoi?
- 6.2 Quelles sont les exemples ou les initiatives qui ne devraient pas être soutenues? Pourquoi?
- 6.3 Quelles sont les initiatives agricoles qui reflètent la perception que vous avez d'une agriculture multifonctionnelle?
- 6.4 Quels sont les autres intervenants sur votre territoire qui ont réfléchi au lien entre l'agriculture et le développement des territoires que nous pourrions rencontrer ?



Chaire en écologie du paysage et aménagement

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

**Titre de la recherche :** Étude sur la multifonctionnalité de l'agriculture en zones d'intensification agricole et périurbaine

**Chercheurs :** Julie Ruiz (Professeure, UQTR), Patrick Mundler (Professeur, Université Laval), Anne-Marie Decelles (Professionnelle de recherche, UQTR), Jennifer Jean-Gagnon (Auxiliaire de recherche, Université Laval)

### A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

#### 1. Objectifs de la recherche

Le but de l'étude est de comprendre les enjeux et les opportunités de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les zones d'intensification agricole et les zones d'agriculture périurbaine du Québec afin d'éclairer la réflexion du MAPAQ pour qu'il puisse étendre l'actuel programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture à tout le territoire québécois.

#### 2. Participation à la recherche

La participation à cette recherche consiste à répondre à un mini-questionnaire de 7 questions par courriel et à participer à une entrevue téléphonique d'une durée maximale de 45 minutes. À l'aide de questions, vous serez amenés à discuter des thèmes suivants :

1. Les caractéristiques et spécificités de l'agriculture sur votre territoire d'action
2. La multifonctionnalité de l'agriculture (enjeux et fonctions) sur votre territoire d'action
3. Les initiatives et la présence d'agriculture multifonctionnelle sur votre territoire d'action
4. Des pistes pour un futur programme de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture

N'hésitez pas à nous poser des questions sur les thèmes abordés. Cette discussion sera enregistrée (audio seulement) uniquement pour faciliter sa conduite et l'analyse ultérieure des données recueillies.

#### 3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Les discussions seront transcrites et les renseignements détruits. Les renseignements seront gardés dans un classeur sous clef, dans un bureau fermé, où seule la professionnelle de recherche et la chercheure superviseure pourront avoir accès. De plus, aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée. Toutes les données recueillies seront détruites après une période de sept ans suite à la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date, le temps nécessaire à leur utilisation. Les renseignements que vous nous fournirez nous permettront d'alimenter la réflexion du MAPAQ quant à l'élaboration d'un futur programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture en zones d'intensification agricole et périurbaine.

#### 4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous ne courez pas de risques ou d'inconvénients particuliers. Cette occasion vous permettra de contribuer à l'avancement des connaissances sur la multifonctionnalité de l'agriculture en zone d'intensification agricole et périurbaine.

#### 5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la professionnelle de recherche, Anne-Marie Decelles au numéro de téléphone suivant : (819) 376-5011 poste 3238. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

#### 6. Indemnité s'il y a lieu

Les participants ne recevront aucune indemnité.

### B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans aucun préjudice, sur simple avis verbal et sans devoir justifier ma décision.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

*Je consens à ce que les données anonymisées recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation éthique et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations*

	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur  
 (ou de son représentant) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Pour toute question relative à la recherche ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec Julie Ruiz, Professeure à la Chaire en écologie du paysage et environnement de l'Université de Québec à Trois-Rivières au numéro de téléphone : (819) 376-5011 ou à l'adresse courriel : julie.ruiz@uqtr.ca

## **Annexe 2.3**

# **Outils de collecte pour les études de cas d'initiatives porteuses de multifonctionnalité de l'agriculture au Québec**

## Guide d'entretien

Le guide est organisé en deux colonnes :

- Ce que nous voulons savoir
- Les questions à poser, les termes clés, les mots de relance.

Volontairement, le document n'est pas construit sous forme de questionnaire ouvert, mais sous forme de guide d'entretien. Les questions sont suggérées, mais la formulation des questions est laissée à l'appréciation de l'enquêteur(trice).

Documenter les cas suppose de savoir décrire :

1. Le territoire concerné par l'initiative étudiée
2. Le contexte social, économique et environnemental de cette initiative
3. La description concrète de l'initiative
4. Les jeux d'acteurs autour de cette initiative
5. Les facteurs de réussite et les succès (ce qui marche bien ou a bien marché),
6. Les facteurs d'échec et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre
7. Les perspectives pour l'avenir

### 1/ Le territoire concerné par l'initiative étudiée

Ce que nous voulons savoir	Questions, termes clés, mots de relance
<p>Connaître le périmètre exact du projet et ses interrelations avec son environnement immédiat</p> <p>Comprendre la nature du territoire auquel on a affaire : territoire donné (par des frontières administratives ou physiques) ou territoire construit (par la volonté des acteurs)</p> <p>Comprendre ses principales caractéristiques sociales, économiques, environnementales, .... Il s'agit ici d'être capable de définir la zone concernée par l'initiative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- frontières du projet</li> <li>- correspondance avec les frontières municipales ou régionales</li> <li>- dynamique économique (type d'économie, répartition sectorielle, type d'emplois, type d'agriculture, ...)</li> <li>- dynamique sociale, démographie, vie associative, conflits éventuels,</li> <li>- caractéristiques environnementales (ressources, problèmes repérés)</li> </ul>

### 2/ Le contexte social, économique et environnemental de cette initiative

Ce que nous voulons savoir	Questions, termes clés, mots de relance
<p>Comprendre avec précision ce qui a motivé l'initiative (si la description du territoire n'a pas donné toutes les informations).</p> <p>Connaître ses principales étapes</p> <p>Évaluer si la multifonctionnalité de l'agriculture fait partie des finalités affichées</p>	<p>Évènements particuliers ?</p> <p>Éléments déclencheurs ?</p> <p>Historique général de l'initiative, dates clés</p> <p>Le rôle de l'agriculture dans ce contexte</p>

**3/ La description concrète de l'initiative**

Ce que nous voulons savoir	Questions, termes clés, mots de relance
<p>Pouvoir de façon concrète décrire la façon dont l'initiative a été menée.</p> <p>Repérer les objectifs et les hiérarchiser</p> <p>Repérer le ou les problèmes qui justifi(ent) l'initiative</p> <p>Voir le rôle que jouent l'agriculture et les agriculteurs dans le projet.</p> <p>Qualifier la façon dont la multifonctionnalité de l'agriculture (quelles fonctions mobilisées) est mise à contribution</p>	<p>Quelles sont les actions conduites dans le cadre de cette initiative ?</p> <p>Quels sont les objectifs visés ?</p> <p>Comment ces actions ont-elles été (ou sont-elles) mises en œuvre (par qui, ou, quand, ...). Quelles méthodes employées ?</p> <p>Quels coûts, qui finance ?</p> <p>Quelles retombées attendues ?</p> <p>Quel est le rôle concret de l'agriculture et des agriculteurs ?</p>

**4/ Les jeux d'acteurs autour de l'initiative**

Ce que nous voulons savoir	Questions, termes clés, mots de relance
<p>Connaître les acteurs de l'initiative,</p> <p>Comprendre si cette initiative relève uniquement d'acteurs institutionnels ou si elle relève aussi d'acteurs privés</p> <p>Voir le rôle que jouent les agriculteurs et leurs organisations</p> <p>Essayer de saisir l'appropriation de l'initiative par les populations</p> <p>Comprendre les consensus, les compromis, les conflits, les éventuels rapports de force</p>	<p>Quels acteurs autour de la table ? Quel leader (individu ou organisation). Le leadership s'est-il déplacé au cours du temps ?</p> <p>Qui est à l'origine de l'initiative ?</p> <p>Comment se sont déroulées les réunions ? Quels ont été les points de discussion ? Les points d'accord ? Les points de désaccord ?</p> <p>Quelle formalisation de l'initiative (comptes rendus de réunion, charte, contrat, ...)</p> <p>Quels autres partenaires ?</p>

**5/ Les facteurs de réussite et les succès (ce qui marche bien ou a bien marché)**

Ce que nous voulons savoir	Questions, termes clés, mots de relance
<p>Repérer les éléments favorables à l'initiative</p> <p>Repérer les configurations institutionnelles qui contribuent au succès de l'initiative</p> <p>Repérer dans les objectifs initiaux, ceux qui ont été atteints</p> <p>Repérer les configurations sociales qui appuient l'initiative</p>	<p>Le projet a-t-il atteint ses objectifs ? Quels indicateurs de succès ?</p> <p>Quelles bonnes surprises s'il y en a eu ?</p>



**6. Les facteurs d'échec et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre**

Ce que nous voulons savoir	Questions, termes clés, mots de relance
Repérer les éléments défavorables à l'initiative Repérer les configurations institutionnelles qui freinent l'initiative Repérer les configurations sociales qui freinent l'initiative	Quels objectifs ne sont pas atteints Quels imprévus s'il y en a eu Quels problèmes rencontrés

**7. Les perspectives pour l'avenir**

Ce que nous voulons savoir	Questions, termes clés, mots de relance
Le bilan que font les acteurs de l'initiative La façon dont ils imaginent qu'elle peut ou non se poursuivre Les conditions nécessaires pour aller plus loin	Améliorations attendues, nécessaires A l'avenir comment voyez-vous la suite ? Ce sur quoi vous souhaitez insister tout particulièrement. Quelles leçons à tirer de cette initiative ?

Quelques questions complémentaires à chaque personne rencontrée :

- Nom, Prénom
- Date de la rencontre
- Rôle dans l'initiative
- Statut professionnel

## **Annexe 3**

# **Annexe 3.1**

## **Fiches des politiques et programmes de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture**

## FICHE PROGRAMME 1 - CONTRAT TERRITORIAL D'EXPLOITATION (CTE)

Fonctions visées			MFA citée	
Fonctions économiques, sociales et environnementales			Oui	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
France	Financement de projets collectifs visant diverses fonctions de l'agriculture en cohésion avec les revendications de la société	Toutes les exploitations agricoles	1999	2003

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

Favoriser une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité.

#### Objectifs spécifiques

- Orienter l'agriculture vers un développement durable et redéfinir sa place dans la société française au moyen d'un contrat moral entre la société et les agriculteurs et d'un contrat administratif entre l'État et l'agriculteur.
- Ancrer la politique agricole dans le territoire en incitant la concertation entre acteurs.
- Intégrer la multifonctionnalité dans la politique agricole française et arrimer le programme national (CTE) au Règlement de Développement Rural européen (RDR) soit le 2<sup>ème</sup> pilier de la Politique Agricole Commune.
- Réorienter les soutiens publics pour contribuer à la cohésion économique et sociale et maintenir une activité agricole sur l'ensemble du territoire.
- Miser sur un caractère souple et adaptable : les objectifs varient d'un département à l'autre.
- Préserver et gérer les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité en promouvant des exploitations respectueuses du milieu.

### GOVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, au travers des Directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), qui sont les instances décentralisées du Ministère.

#### Partenaires

Organisations professionnelles agricoles.

#### Provenance du financement

Gouvernement français et cofinancement de l'Union européenne au titre du RDR.

#### Coûts du programme

L'absence d'un système pleinement opérationnel de suivi national des engagements n'a pas permis d'établir le compte exact des montants des contrats. Certains chercheurs (Kroll, 2002) ont estimé que le budget se montait à environ 2 milliards de francs par an (soit 305 millions d'euros), ce qui est cohérent avec les données connues : environ 50 000 CTE signés pour un montant moyen de 44 475 euros.

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

### Critères de sélection

- Être âgé entre 21 et 56 ans.
- Apporter des garanties de connaissances et de compétences professionnelles nécessaires à la conduite du projet objet du contrat.
- Avoir réalisé un diagnostic de son exploitation et élaborer un projet cohérent au contrat-type.
- Les investissements proposés dans le contrat doivent occasionner une perte de revenus ou un coût additionnel. Des activités entreprises antérieurement ne peuvent être financées.
- Les aides versées doivent s'inscrire dans le cadre de l'éligibilité au RDR.

Le CTE est un contrat conclu sur une période de 5 ans. Chaque agriculteur candidat choisit parmi un ensemble de mesures types celles qu'il souhaite mettre en œuvre. Il rédige un projet précisant, pour chaque mesure type, l'objectif poursuivi, les moyens à mettre en œuvre et les résultats à atteindre. Un CTE se compose obligatoirement de deux volets : **un volet économique et social** et **un volet environnemental et territorial**.

L'agriculteur s'engage donc pour la partie économique et sociale à valoriser sa production en intégrant une filière qualité, par exemple, à diversifier ses activités et à créer ou maintenir des emplois. Quant à la partie environnementale et territoriale, elle peut porter sur diverses mesures types relatives à la gestion qualitative et quantitative de l'eau, à la valorisation des surfaces en herbe, à des actions en faveur de la biodiversité et des zones humides, à la gestion des paysages et du patrimoine, etc.

### Soutien financier

Les aides sont liées aux investissements socioéconomiques, environnementaux ou territoriaux définis dans le contrat et sont modulées selon les critères économiques de l'exploitation, le nombre d'actifs, et des facteurs environnementaux et d'aménagement du territoire. Elles sont annuelles et versées à l'hectare ou à l'animal.

Selon des données disponibles en juin 2002, le montant moyen d'un CTE s'élevait à 44 475 euros, dont 11 003 consacrés aux investissements. Ramené à l'hectare, le montant moyen des aides liées au CTE se répartit différemment avec un effet régional très accentué : il dépasse 600 € dans certaines régions et est inférieur à 300 € dans d'autres.

## EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

Différents exemples sont analysés dans un n° spécial de la revue TransRural Initiatives (N° 197, du 25 septembre 2001). Le dossier évoque le cas d'une organisation du département des Deux-Sèvres qui a élaboré un contrat type « Agriculture Durable Bocage » comprenant des mesures types relatives à la gestion des haies et à la biodiversité. Autre exemple, le contrat-type élaboré par une association d'agriculteurs du département de la Haute-Saône, autour de la dynamisation et de la diversification des activités en vue du maintien de la population rurale. Le diagnostic de territoire a entre autre mis en

évidence le peu d'infrastructures touristiques. Les agriculteurs du groupe ont donc décidé de réfléchir à la mise en place d'un réseau touristique sur le territoire.

## RÉSULTATS

Le CTE a été le programme phare de soutien à la multifonctionnalité en France entre 1999 et 2003. Qualifié d'innovation majeure, il a de fait donné lieu à de très nombreuses recherches (Domas, 2000 ; Rémy, 2000 et 2001 ; Kroll, 2002, Gervasoni, 2003) et évaluations (MAPAAR, 2003 ; Urbano, Vollet, 2005) durant sa (courte) existence.

Le point le plus positif noté par de nombreux observateurs est le fait qu'il ait permis de nouer un dialogue entre agriculteurs et société sur des sujets touchant à l'environnement et au territoire. Privilégiant une approche par les groupes locaux, la mise en place des CTE s'est appuyée sur l'inventivité des groupes d'agriculteurs, associés à d'autres acteurs, dans les « pays », les bassins versant, les territoires. Elle a aussi permis que la protection de l'environnement devienne un principe d'action mieux partagé par les agriculteurs.

Le bilan global qui a été fait des CTE (Urbano, Vollet, 2005) est en revanche plus mitigé sur l'atteinte des objectifs. Dans l'ensemble, la finalité économique des CTE a été souvent privilégiée au détriment de la fonction écologique. C'est l'amélioration de la productivité et des conditions de travail qui a reçu la plus grosse part du financement en termes d'investissement (40%), alors que la diversification économique potentiellement plus créatrice d'emploi a été peu mobilisée.

Sur le plan environnemental, les agriculteurs ont privilégié les mesures qui leur paraissaient les moins contraignantes ou les moins éloignées de leurs pratiques actuelles, voire celles qui rémunéraient leurs pratiques habituelles sur le plan environnemental.

Par ailleurs, l'objectif sous-jacent d'une redistribution des soutiens de la politique agricole n'a pas vraiment été atteint. Même si les CTE ont eu plus de succès dans les zones défavorisées et les zones de montagne, leur mise en place n'a pas réellement transformé les systèmes productifs, sociaux et politiques autour de l'agriculture; elle n'a pas non plus ébranlé leur organisation sectorielle. Au niveau du public bénéficiaire du CTE, ce sont les exploitations les plus en lien avec l'appareil de développement qui ont le plus souscrit de CTE, soit des exploitations de plus grande taille que la moyenne et souvent en société.

## PROBLÈMES REPÉRÉS

Les CTE n'ont duré que quatre ans, remplacé par les « Contrats d'Agriculture Durable », beaucoup moins ambitieux. De multiples difficultés ont rendu leur installation difficile :

- L'ambition de redistribution des soutiens publics à l'agriculture a suscité le doute, voire l'hostilité d'une partie significative des agriculteurs et des organisations professionnelles. Le fait aussi que le processus de conception des contrats types donnait la parole aux autres parties prenantes n'a pas toujours été bien accepté par les agriculteurs et leurs organisations.
- Devant respecter les principes de la Politique Agricole Commune, qui interdisent notamment à un pays européen d'adopter des mesures nationales qui favoriseraient ses agriculteurs, les CTE ont suscité une lourdeur réglementaire importante et des coûts de gestion pénalisants. Par ailleurs, à supposer que tous les agriculteurs (qui en principe y avaient droit) souscrivent un CTE, le budget nécessaire aurait très largement dépassé les possibilités réelles.
- Les CTE, alors même qu'ils étaient censés permettre la rémunération de la multifonctionnalité, étaient inadaptés au soutien des exploitations agricoles fragiles qui jouaient déjà un rôle

paysager ou d'aménagement important. En effet, du fait que les subventions devaient financer les surcoûts liés à de nouvelles pratiques, les petites exploitations n'ayant pas de capacité d'investissement n'y avaient pas accès alors même qu'elles jouaient un rôle de maintien de l'agriculture dans certains départements en déprise. Une tentative de corriger cela par la mise en place d'un CTE « petite exploitation » n'a pas pu aboutir avant la suppression des CTE.

- Du fait de son caractère bureaucratique, le CTE s'est installé dans ce que plusieurs observateurs ont appelé une « logique de guichet » en lieu et place de la « logique de projet » qui devait présider à leur mise en œuvre.

Au final, les CTE comme expérimentation ont suscité un très grand intérêt et un grand espoir de la part de tous ceux qui recherchaient un moyen de transformer en profondeur la Politique agricole afin de la rendre plus équilibrée. Mais, ils n'ont pas réussi à s'imposer dans un paysage administratif et professionnel qui n'était pas prêt à les laisser se substituer aux soutiens plus classiques. Pour certains auteurs (Kroll, 2002), la conditionnalité des soutiens classiques permettrait de soutenir plus efficacement la multifonctionnalité que ces nouveaux contrats.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Liens :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=358729DBF5D77D8DD39C0978387405E8.tpdjo02v\\_1?idSectionTA=LEGISCTA000006168352&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20000920](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=358729DBF5D77D8DD39C0978387405E8.tpdjo02v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006168352&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20000920)

#### BIBLIOGRAPHIE

Domas, A., 2000. Les contrats territoriaux d'exploitation : contraintes juridiques et difficultés de mise en place. Courrier de l'environnement de l'INRA, n° 41, p. 81-86.

Gervasoni, V., 2003. Les outils de la PAC (CTE, CAD, MAE) : portée et limites. Société Française pour le Droit de l'Environnement, Journée d'étude et d'échange organisée par la SFDE, Strasbourg, 14 p.

Kroll J-C, 2002. Les nouvelles orientations de la politique agricole française : quelques questions à propos du CTE, Économie Rurale, n° 268-269 : 30-44.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR), 2003. Le programme CTE. Contrat Territorial d'Exploitation. Fiches de synthèse des évaluations régionales, 131 p.

Urbano, G. et Vollet, D., 2005. L'évaluation du contrat territorial d'exploitation (CTE). Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, Cemgref, unité Dynamiques et Fonctions des Espaces Ruraux, Notes et études économiques, n° 22, 42 p.

Rémy, J., 2000. Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale : les contrats territoriaux d'exploitation. Aménagement et Nature 136 : 25-36.

Rémy J., 2001. La co-institution des contrats territoriaux d'exploitation. Ingénieries, n° spécial multifonctionnalité de l'agriculture et CTE : 45-54.

## FICHE PROGRAMME 2 - GREEN CARE IN AGRICULTURE - GCA

### (« Soins verts » en agriculture)

Fonctions visées			MFA citée	
Préservation et transmission de l'héritage culturel, diversification des activités agricoles			Oui	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Pays-Bas	Les exploitants agricoles offrent des services de soins de santé auprès de la population vulnérable de leur communauté	Individus ayant des handicaps mentaux et physiques ou des troubles de comportement, personnes âgées, clients des services sociaux, jeunes.	1998	En cours

#### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

Green Care est un programme original qui vise à favoriser l'accueil des personnes en situations de vulnérabilité dans les exploitations agricoles. Le programme valorise de fait une fonction sociale de l'agriculture et favorise, dans les exploitations agricoles, une forme de diversification des activités reposant sur les services à la personne.

##### Objectif principal

Utiliser les exploitations agricoles – les animaux, les plantes, les jardins, la forêt et le paysage – pour promouvoir la santé humaine, physique et mentale de même que la qualité de vie.

##### Objectifs spécifiques

- Développer une politique d'innovation et d'entrepreneuriat en milieu rural dans laquelle s'insère la MFA.
- Favoriser la diversification des activités à la ferme ainsi que les sources de revenus.
- Valoriser le cadre familial de l'agriculture et les diverses fonctions que les exploitants remplissent.
- Valoriser la profession d'agriculteur et l'agriculture auprès des non-agriculteurs.
- Engager des individus aux besoins particuliers dans des activités à la ferme, laquelle est considérée comme un environnement thérapeutique.

#### GOVERNANCE DU PROGRAMME

##### Administrateur

Au niveau national :

- Fédération pour l'Agriculture et les Soins (Federation for Agriculture and Care) - depuis 2009
- Centre de support national pour l'Agriculture et les Soins (National Support Center for Agriculture and Care) – 1999-2008

Au niveau régional :

- Associations régionales d'exploitations certifiées GCA (Regional care-farm associations)



### Partenaires

- Ministère de la Santé, de l'Aide sociale et des Sports (Ministry of Health, Welfare and Sports)
- Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité de l'Alimentation (Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality)
- Institutions de santé et de soins
- Institutions d'assurance

### Provenance du financement

- Budget régulier de la santé public, à travers l'assurance-santé collective pour soins de longue durée (Exceptional Medical Expenses Act - AWBZ) depuis 1995, représente 58 % du financement.
- Budgets de soins de santé personnel (Personal Health Care Budgets - PHCB), représente 34% du financement.
- Autres sources (par exemple, programmes d'insertion social ou autofinancement)

### Coûts du programme

Informations non disponibles

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Tous les agriculteurs désirant offrir les services de soins aux groupes vulnérables ciblés.

Les groupes bénéficiaires des services de soins peuvent être :

- les individus ayant des handicaps mentaux et physiques (notamment les personnes atteintes d'autisme)
- les patients psychiatriques ou les individus présentant des troubles de comportement
- les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, une dépendance à l'alcool ou aux drogues ou ayant vécu une jeunesse difficile
- les prisonniers
- les personnes dépressives
- les clients des services sociaux
- les personnes âgées
- les jeunes

### Critères de sélection

Pratiquement toutes les exploitations agricoles sont admissibles au programme. Certains critères de base s'appliquent néanmoins pour la sécurité et le bien-être des bénéficiaires :

- Être une ferme de type familiale (de préférence) vivant selon un mode de vie agricole « normal ».
- Les motivations morales des agriculteurs doivent prévaloir sur les aspects économiques inhérents au programme : un contexte de partage est fondamental.
- Les agriculteurs doivent être en mesure de gérer le comportement de leurs clients sans essayer d'agir comme un professionnel de la santé mentale.
- Les exploitations doivent tirer leur revenu principal de productions agricoles primaires (production laitière, grandes cultures, horticulture, élevage, etc.) et être en mesure de faire participer les bénéficiaires aux activités régulières de l'exploitation.

## Soutien financier

Les exploitations dans le cadre du programme sont divisées en six catégories:

1. Les exploitations qui sont intégrées à une institution de soins de santé
2. Les exploitations indépendantes qui ont une accréditation de l'AWBZ
3. Les exploitations indépendantes qui collaborent avec une institution de soins de santé
4. Les exploitations indépendantes qui utilisent principalement les PHCB
5. Les exploitations qui ne reçoivent aucune compensation pour leurs services
6. Différents types d'exploitations qui utilisent les budgets de réintégration des municipalités

Selon les données de 2005 :

- Les exploitations affiliées avec un centre de soins de santé négocient leur rémunération avec l'institution. Ils reçoivent en moyenne 47 à 50€ par personne accueillie par jour.
- Les paiements directs distribués par les institutions accréditées auprès de l'assurance-santé collective pour soins de longue durée (AWBZ) sont d'environ 50€ par client par jour.
- Les paiements des Personal Health Care Budgets (PHCB) sont d'environ 77€ par client par jour.
- Le taux de rémunération pour les budgets de réintégration s'élève à environ 57€ par client par jour.

Toutes les exploitations agricoles ont le droit d'afficher la « valeur ajoutée éthique » de leurs produits, ce qui permet de les valoriser par un prix plus élevé.

## EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

- Jardins guérisseurs (Healing gardens)
- Exercices verts (Green exercises)
- « Hortithérapie » (Horticultural therapy)
- Interventions de soins de santé basées sur les animaux

## RÉSULTATS

Green Care connaît manifestement un grand succès aux Pays-Bas. Selon Hassinkl et al. (2007), le revenu annuel moyen pour les activités dans le cadre de Green Care en 2005 était d'environ 73 000€ pour une exploitation indépendante, ce qui représente un revenu annuel de 37.1 millions d'euros pour le secteur agricole non-institutionnel néerlandais. L'étude soutient que Green Care a créé 473 emplois additionnels cette même année. Selon Dessen, J. et al. (2013), en 2009, les bénéfices moyens avaient grimpé à 130 000 € par exploitation et le chiffre d'affaires global du programme s'élevait à 50 millions d'euros. Pour plusieurs exploitations, les revenus obtenus grâce au programme sont désormais indispensables à la poursuite de leurs activités.

Une étude (Dessen, J. et al., 2013) souligne les points positifs du programme pour les exploitations certifiées des Pays-Bas :

- Plusieurs agriculteurs sont fiers de partager avec une clientèle jugée vulnérable leur mode de vie et leurs intérêts pour la nature.
- Plusieurs agriculteurs ont confirmé que leur engagement à GCA leur permettait aussi de mieux valoriser leurs produits.
- La plupart des agriculteurs accrédités GCA valorisent la vente directe de leurs produits à la ferme ou une distribution locale ou régionale de même que les activités d'éducation et de

sensibilisation auprès d'enfants et d'adultes de la communauté, ce qui élargit par le fait même leurs opportunités de marché.

Quant aux bénéficiaires des services de soins de santé, les effets positifs sur leur santé physique et mentale d'une insertion dans une exploitation agricole semblent positifs selon Hassinkl et al. (2007) :

- Meilleure estime personnelle
- Acquisition d'aptitudes sociales
- Réhabilitation
- Inclusion sociale
- Responsabilisation
- Amélioration générale de la santé physique
- Meilleur jugement

### PROBLÈMES REPÉRÉS

Dessein, J. et al. (2013) identifient les points faibles du programme :

- Bureaucratie lourde : obligation de garantie de qualité, certification, acquisition de connaissances professionnelles, etc. pour assurer la sécurité des bénéficiaires.
- Le cadre de la MFA est éclipsé par celui de la santé publique (normes et valeurs).
- Professionnalisation et institutionnalisation : les soins donnés dans les exploitations agricoles deviennent une spécialisation pour certains agriculteurs, ce qui limite l'accès au programme pour d'autres qui proposeraient ce service de manière plus artisanale; ils ne peuvent rivaliser avec les fermes offrant ces services de manière « professionnelle ».
- Incertitudes croissantes en contexte de limitation des subventions publiques.

Hassinkl et al. (2007) soulignent aussi la difficulté rencontrée par certains agriculteurs pour trouver un financement adéquat pour les soins qu'ils offrent : plusieurs des exploitants ne sont pas reconnus comme des institutions officielles « Care » et dépendent de la volonté de collaborer des institutions de soins de santé.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Liens : <http://www.landbouwzorg.nl/>

### BIBLIOGRAPHIE

Dessein, J. et al., 2013. Investigating the limits of multifunctional agriculture as the dominant frame for Green Care in agriculture in Flanders and the Netherlands. *Journal of Rural Studies*, n° 32, p. 50-59.

Hassinka J., Zwartbol Ch., Agricola H.J., Elings M., Thissen J. T.N.M., 2007. Current status and potential of care farms in the Netherlands. *Wageningen Journal of Life Sciences*, Vol 55, issue 1, pp. 21-36.

Hassinka J., Hulsink W., Grin J., 2014. Farming with care: the evolution of care farming in the Netherlands. *NJAS - Wageningen Journal of Life Sciences* vol. 68 : 1– 11

**FICHE PROGRAMME 3 - RURAL DEVELOPMENT PROGRAM - FINLAND**  
**(Programme de développement rural - Finlande)**

Fonctions visées			MFA citée	
Protection de l'eau, des sols et de la biodiversité, dynamisme rural, occupation du territoire et entretien des paysages			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Finlande continentale, un programme autonome est en place pour la province d'Åland (îles)	Développer la qualité de vie des communautés rurales en misant sur la compétitivité, la diversification et la durabilité des exploitations agricoles et des entreprises rurales	Agriculteurs, entreprises rurales, résidents ruraux et leurs organisations, groupes d'action locale	2007	2013

#### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

Le Rural Development Program est la déclinaison finlandaise de la mise en œuvre du 2ème pilier de la PAC. Il est donc révisé périodiquement, en fonction des vagues de programmation européenne. La dernière a démarré en 2007 et s'est achevée en 2013. La prochaine a commencé en 2014 et se terminera en 2020.

#### Objectif principal

S'assurer que l'agriculture finlandaise demeure économiquement et écologiquement durable et éthiquement acceptable. Promouvoir l'entreprise rurale et renforcer les initiatives locales.

#### Objectifs spécifiques

Le programme continental vise principalement à encourager les activités agricoles et forestières pratiquées de manière économiquement et écologiquement durable. Il vise la promotion et le renforcement de la compétitivité des entreprises, l'établissement de réseaux entre les entrepreneurs, la création d'emploi et la diversification de l'économie rurale. Le programme spécifique de la région d'Åland vise globalement les mêmes objectifs, mais avec une attention plus particulière portée à la préservation des caractéristiques des paysages.

#### GOUVERNANCE DU PROGRAMME

##### Administrateur

Le Ministère de l'Agriculture et de la Foresterie (Ministry of Agriculture and Forestry) administre le programme continental et divise ses tâches entre :

- L'Agence finlandaise des affaires rurales (Finnish Agency for Rural Affairs - MAVI)
- 15 centres régionaux finlandais pour le développement économique, le transport et l'environnement (Regional Centres for Economic Development, Transport and the Environment - ELY Centres)

Le gouvernement provincial des Îles d'Åland administre le programme pour les îles autonomes d'Åland.

L'Agence des affaires rurales (national Rural Policy Committee) propose les politiques du programme de développement rural pour les deux niveaux et gère le financement des projets.

### **Partenaires**

Nombreux : ministères, agences gouvernementales et instituts de recherche.

### **Provenance du financement**

Les fonds de l'agriculture européenne pour le développement rural (European Agricultural Fund for Rural Development - EAFRD) financent 29% des paiements. Le reste est une contribution du gouvernement national.

### **Coûts du programme**

Pour la programmation 2009-2013 (programme « Countryside for Vigorous Finland », le budget total est d'approximativement 7,173 million d'euros financés par :

- le EAFRD à hauteur de 2,080 million d'euros,
- le financement public national à hauteur de 6,626 million d'euros,
- des sources privées à hauteur de 547 millions d'euros.

## **BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME**

### **Public-cible**

- Agriculteurs et entreprises rurales
- Résidents ruraux et leurs organisations, ainsi que tout individu concerné par le développement rural
- Groupes d'action locale (Leader Local Action Groups - LAGs)

### **Critères de sélection**

La politique de développement rural finlandaise est une politique contractuelle. Pour être éligibles, les agriculteurs doivent se conformer aux bonnes pratiques agricoles. Pour les programmes agro-environnementaux, l'agriculteur s'engage à prendre des mesures supplémentaires définies spécifiquement pour son exploitation. Il y a possibilité de mesures " spéciales " liées à des accords (ex. : création et gestion des zones riveraines). À la suite de son admission au programme, l'agriculteur a l'obligation d'entreprendre une mesure supplémentaire dès la deuxième année. Il peut en entreprendre davantage pour bénéficier de plus de paiements : chaque action supplémentaire permet d'augmenter le paiement à l'hectare (ha).

### **Soutien financier**

Les contrats sont conclus sur une période de 5 ou 10 ans (selon la catégorie). Les paiements sont versés en compensation des coûts ou des pertes de revenus encourus pour l'adoption de certaines mesures.

Quatre types de paiements sont proposés (les chiffres datent de 2009) :

- Paiements agro-environnementaux : montant unique par hectare fixé à 93 €/ha/an (152\$ CAN), coût total : 341M € (+ soutien spécial : 47M €),
- Paiements pour les handicaps naturels : 150-210 €/ha (selon la région où l'exploitation est située),
- Paiements pour le bien-être des animaux (montants non connus),

- Support pour des investissements non liés à la production : jusqu'à un maximum de 11 500 €/ha pour la mise en place d'un milieu humide, jusqu'à un maximum variant de 750 à 1 179 €/ha (selon la taille du site) pour l'installation de clôtures, compensations variables pour protéger les biotopes agricoles traditionnels. Ces subventions sont versées aux agriculteurs ou aux associations enregistrées dont les activités sont conformes au schéma de développement rural LEADER.

#### EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

- En 2007, des propriétaires de terres forestières ont fondé Koppelo ry, la Western Finland Association for Natural Values (l'Association finnoise pour les valeurs naturelles). Les propriétaires fonciers ont signé des accords volontaires de protection et de gestion forestière. Ils développent des modèles de gestion forestière qui respectent la diversité naturelle et les autres valeurs immatérielles inhérentes à la nature, créent des moyens pour exploiter les énergies renouvelables dans les zones rurales, et établissent des réseaux de coopération entre la population et les régions afin de diffuser les bonnes pratiques de gestion et sensibiliser les communautés au respect de la nature.
- Lutunen I Business Development Project (Projet de développement des affaires Lutunen I) est la suite du projet « nature trail project » dans le centre-nord de la Finlande. Les instigateurs du projet mettent en place des sentiers naturels ainsi que des cartes et des enseignes pour les randonnées pédestres et souhaitent créer des produits naturels commercialisables cueillis dans les sentiers. Le projet vise à augmenter l'utilisation des sentiers ainsi que la sensibilisation du public quant à la nature, à développer le tourisme local et à bénéficier aux habitants locaux.

#### RÉSULTATS

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Foresterie pour la Finlande continentale (Ministry of Agriculture and Forestry, 2013) estime que les aides versées dans le cadre de ce programme ont un impact crucial pour la continuité de l'agriculture basée sur les fermes familiales et donc pour le dynamisme des communautés rurales. Entre autres, elles ont permis selon lui :

- à de jeunes entrepreneurs d'avoir accès au capital requis pour s'établir sur une ferme et la développer,
- au maintien de certaines productions qui n'auraient pas dégagé de bénéfices sans les aides,
- à la stimulation de la compétitivité de l'agriculture finnoise en aidant de petites fermes familiales à croître et à sortir de la sous-productivité.

Selon le programme du Ministère, les impacts environnementaux du programme sont également substantiels, les paiements agro-environnementaux et pour les handicaps naturels comptant pour la majeure partie de l'aide versée. Ainsi, en dépit du bas niveau de revenus agricoles et de profitabilité du secteur, l'ensemble du territoire agricole demeure en culture. L'obligation de se conformer aux bonnes pratiques agricoles pour recevoir un financement a conforté ces pratiques et celles-ci sont devenues plus consistantes à l'échelle du pays. Les mesures environnementales ont permis :

- l'établissement d'un niveau de base pour l'utilisation de fertilisants,
- une réduction du volume des engrais épandus,
- une augmentation des surfaces jouant un rôle écologique (bandes riveraines par exemple).

Une évaluation menée dans le cadre de la Politique Agricole Commune (Kahila, 2009) soutient que le programme de la période 2000-2006 a été généralement un succès en Finlande :

- Le programme a influencé de manière importante le développement des entreprises.
- Les projets de développement ont eu un impact positif sur les activités des entreprises en renforçant les capacités humaines et institutionnelles.
- Les groupes d'action locale (Local Action Groups) ont joué un rôle significatif dans le renforcement des actions de développement et dans leur promotion.

L'étude souligne le fait que l'adhésion au programme est forte parmi les parties prenantes. Comparativement aux autres pays membres, la connaissance générale du programme par les Finnois est élevée. De plus, la plupart des institutions impliquées dans l'implantation et la performance des politiques rurales sont incluses dans la préparation du programme et les interactions entre les différents niveaux de gouvernance (local, régional et national) semblent consistantes.

### PROBLÈMES REPÉRÉS

Certains points font l'objet de débats. Ainsi, selon Kahila (2009), la Finlande est l'un des États membres qui accorde le moins de financement aux axes 3 et 4 de la politique rurale européenne, soit « Améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et encourager la diversification » et « Appliquer l'approche Leader » et le plus à l'axe 2, c'est-à-dire « Améliorer l'environnement et les campagnes ». Ce choix illustre selon lui le conflit latent entre politiques agricoles et politiques de développement rural. La priorité accordée à l'axe 2 revient au fond à privilégier le soutien à l'agriculture au détriment d'une politique rurale plus transversale.

Sur le plan environnemental, on constate une augmentation de l'usage des herbicides, liée semble-t-il à l'accroissement des techniques de travail sans labour. Par ailleurs, dans le sud de la Finlande et le long de la côte, la qualité des eaux affectées par des rejets agricoles ne s'est pas améliorée.

Enfin, H. Risku-Norja et al. (2010) soulèvent une question relative au fait qu'en Finlande, il manque un chaînon régional, susceptible de mettre mieux en cohérence politiques agricoles et politiques rurales. Rappelons qu'en Europe, l'échelon régional est vu comme l'échelon le plus pertinent pour la mise en place des politiques de développement économique.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Liens : [http://www.mmm.fi/en/index/frontpage/rural\\_development.html](http://www.mmm.fi/en/index/frontpage/rural_development.html)

### BIBLIOGRAPHIE

H. Risku-Norja, O. Voutilainen and A. Yli-Viikari, 2010. Rural Development in Finland: Revival of a Natural Resource Sectors Perspective. *Society & Natural Resources: An International Journal*, Vol. 24, Issue 1 : 74-84.

Ministry of Agriculture and Forestry, 2013. Programme for Mainland Finland 2007-2013. European Agricultural Fund for Rural Development: Europe investing in rural areas. 289 p.

Petri Kahila, 2009. National report on RD policy design Finland: Assessing the impact of rural development policies (RuDI). Nordic Centre for Spatial Development. Seventh framework program. Stockholm, Suède, 25 p.

Rural Development Programme, 2010. Agriculture - Ministry of Agriculture and Forestry. [En ligne] <http://www.mmm.fi/en/index/frontpage/Agriculture.html> (Consulté 09/05/2014).

**FICHE PROGRAMME 4 - SCOTLAND RURAL DEVELOPMENT PROGRAM**  
**(Programme de développement rural de l'Écosse)**

Fonctions visées			MFA citée	
Dynamisme et viabilité des zones rurales, protection de l'environnement, création d'emplois			Oui	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Écosse	Financer des activités de d'entretien durable des terres et de renforcement des communautés rurales en s'appuyant sur les objectifs de la Politique Agricole Commune (2 <sup>e</sup> pilier)	Gestionnaires de terres (agriculteurs, travailleurs forestiers et petits fermiers), entreprises rurales, groupes communautaires, individus.	2007	2013

#### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

##### Objectif principal

Mener vers une nation plus verte, promouvoir un milieu rural plus viable et équitable, et renforcer les communautés rurales.

##### Objectifs spécifiques

Fournir un ensemble intégré de mesures qui ont des retombées à travers les trois axes principaux du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la foresterie en supportant la restructuration, le développement et l'innovation (Axe 1).
- Améliorer l'environnement et les campagnes en soutenant l'entretien durable des terres (Axe 2).
- Améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et encourager la diversification des activités économiques (Axe 3).

#### GOVERNANCE DU PROGRAMME

##### Administrateur

Département exécutif de l'environnement et des affaires rurales de l'Écosse (Scottish Executive Environment & Rural Affairs Department - SEERAD)

##### Partenaires

Variables selon les projets

##### Provenance du financement

Gouvernement, Fond agricole européen pour le développement durable, modulation volontaire



## Coûts du programme

Budget total : 1.36 milliard d'euros pour la période 2007-2013

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Gestionnaires de terres (agriculteurs, travailleurs forestiers et petits fermiers), entreprises rurales, groupes communautaires, individus (membres d'un ménage agricole, etc.).

### Critères de sélection

Condition de base pour recevoir des compensations : respecter les standards écossais des bonnes pratiques agricoles et environnementales (Scottish standards of Good Agricultural and Environmental Condition - GAEC) et se conformer aux exigences de gestion (Statutory Management Requirements - SMRs) reliées à l'environnement naturel, à la santé public, des plantes et des animaux, à l'aide sociale et à la traçabilité du bétail.

Les paiements pour les mesures agro-environnementales et celles liées au bien-être animal, à l'aide sociale et à la foresterie sont accordés pour les actions dépassant ces standards.

Sous-programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures :

#### 1. Contrats de développement rural (Rural Development Contracts)

Les contrats de développement rural combinent des mesures sociales, économiques et environnementales sous un même contrat passé avec un gestionnaire de terre, une entreprise rurale, un groupe ou un individu.

Ils se composent de trois supports tiers :

- Paiement unique d'éco-conditionnalité par exploitation (Single Farm Payment delivering Cross Compliance). Il s'agit de sécuriser un niveau de base de revenus, versé sur la base du respect des critères de protection environnementale, de qualité des produits alimentaires et de bien-être animal.
- Options pour les gestionnaires de terres (Land Managers Options – LMOs). Ce sont des soutiens versés pour des améliorations sociales, économiques ou environnementales qui vont au-delà de celles inhérentes au paiement unique d'éco-conditionnalité. Les améliorations possibles dépendent du contexte et sont à prendre dans un menu de 21 mesures.
- Priorités rurales (Rural Priorities). Il s'agit d'un régime de soutiens ciblés qui visent à renforcer la compétitivité des zones rurales écossaises. Des priorités reposant sur un choix de 72 mesures possibles sont établies avec les parties prenantes locales.

#### 2. Régime pour les zones défavorisées (Less Favoured Area Support Scheme - LFASS)

Le LFASS compense les agriculteurs et les petits fermiers pour des handicaps permanents et soutient l'entretien des terres principalement dans les zones montagneuses et isolées.

#### 3. Initiative LEADER (The LEADER initiative)

L'initiative LEADER (pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est une approche communautaire qui soutient les projets construits sur la base des besoins de développement à l'échelle locale. Les initiatives LEADER sont confiées aux parties prenantes du territoire réunies au sein des « Groupes d'action locale » (Local Action Groups).

4. Subventions qui s'inscrivent dans des régimes indépendants :
  - Régime pour les micro-exploitations agricoles (Crofting Counties Agricultural Grant Scheme)
  - Fonds pour la protection et l'entretien des forêts (Forests for People Challenge Fund) et (Woodlands In and Around Town Challenge Fund)
  - Régime de subventions de transformation et de commercialisation non-basé sur l'activité agricole (Processing and Marketing Grant Scheme)
  
5. Le programme contient enfin un certain nombre d'opérations conçues spécifiquement pour le réseau Natura 2000 et d'autres sites désignés.

Les demandes de financement sont examinées selon divers critères liés à la pertinence du projet, son adéquation aux besoins locaux, la qualité de ses retombées, etc.

### **Soutien financier**

Les paiements sont versés sur une base annuelle. La preuve que les mesures ont été effectuées est requise avant l'approbation des paiements. Les paiements pour les mesures agro-environnementales et celles liées au bien-être animal, à l'aide sociale et à la foresterie sont obtenus pour une période minimum de 5 ans. Les autres paiements sont pour des activités ponctuelles qui peuvent être conclues sur une base annuelle.

Le niveau des paiements est calculé en fonction de la perte de revenus et des coûts supplémentaires engagés par les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs engagements. Pour le programme d'Options pour les gestionnaires de terres, un plafonnement de financement est calculé de façon dégressive en fonction de la superficie de la terre agricole concernée : de 109.50€/ha pour les 10 premiers hectares, à seulement 0.15/€ha pour tout hectare dépassant 1000 ha. Le gestionnaire de terres choisit un certain nombre d'options qui lui conviennent jusqu'à concurrence de ce plafond

Les mesures financées dans le cadre du SRDP ont chacune un niveau de financement associé. Par exemple, 4.8 millions d'euros sont réservés à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des engrais azotés et de l'entreposage du fumier, 8.22 millions d'euros sont réservés à la restauration de zones humides, etc.

### **EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS**

- En 2014, le Conseil de la ville de Glasgow, en partenariat avec la West of Scotland Housing Association, a reçu la somme de £ 100 000 (125 330 €) pour mener le projet Camlachie Multifunctional Greenspace Project. Le projet propose d'aménager une zone urbaine contaminée, qui était autrefois un parc d'autobus, en un espace vert. Les objectifs incluent la création d'une espace verte de haute qualité pour l'utilisation des résidents locaux et une amélioration de la valeur de la biodiversité du site.
- Le Conseil de North Ayrshire a reçu la somme de £ 17 700 (22 183 €) pour poursuivre et étendre son projet Connecting Communities - Kilbirnie Green Network. Ce projet vise l'amélioration et la connexion de sites locaux (soit des sites auparavant industriels et présentement vandalisés) afin de créer un réseau d'espaces verts pour la ville de Kilbirnie. Le réseau aménagé vise notamment à accroître la valeur en termes de récréation et de biodiversité ainsi qu'à embellir le paysage urbain et à rendre les installations plus accessibles pour la communauté locale.

## RÉSULTATS

Selon l'évaluation de la Rural development company ltd (2010), le SRDP 2007-2013 a représenté un changement significatif dans la façon dont les politiques de développement rural sont conduites : meilleure définition des objectifs stratégiques, approche flexible du financement et gestion axée sur les retombées. Un certain nombre de résultats concrets sont attribués au SRDP 2007-2013 :

- Création et maintien de l'emploi rural compte tenu du contexte de récession après 2008.
- Accroissement et sécurisation de la valeur ajoutée pour un large éventail d'entreprises.
- Meilleure adéquation aux priorités locales avec la régionalisation des priorités rurales.
- Retombées positives des initiatives LEADER en termes de qualité de vie à l'échelle locale.

## PROBLÈMES REPÉRÉS

Selon la même évaluation (Rural development company ltd., 2010), le programme a rencontré divers problèmes administratifs et de gestion. Reposant sur une fusion de différents programmes antérieurs, le SRDP 2007-2013 a été critiqué pour sa complexité, voire sa confusion. Le développement d'outils, notamment informatiques, qui devait en faciliter la gestion n'a pas été fait à temps, ce qui a ajouté à la difficulté de le faire fonctionner correctement.

Un autre débat s'est engagé selon la nature des priorités soutenues. Pour résumer, celles-ci pouvaient soit venir d'une analyse des besoins (donc proposées par le « haut », soit venir d'une expression de la demande (donc proposées par le « bas »). Selon les auteurs de l'évaluation, les priorités venant de l'analyse des besoins ont produit des effets plus cohérents.

Divers autres points ont été notés :

- Le programme pourrait faire davantage dans le cadre des priorités environnementales.
- Le régime pour les zones défavorisées n'est pas performant en termes environnementaux.
- La disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données financières et physiques sont insuffisantes pour permettre une bonne évaluation.
- L'accessibilité au programme pour les bénéficiaires est limitée par les coûts de transaction associés aux exigences financières. Les tâches administratives augmentent en proportion et cela compromet les activités d'animation, notamment pour les initiatives LEADER.
- Il y a une baisse de la participation des petits producteurs. Il serait nécessaire de simplifier les procédures pour eux.
- En dépit d'une adaptation des contrats de développement rural aux spécificités locales, il n'y a pas de réelle régionalisation des priorités et les priorités génériques prédominent.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Liens : <http://www.scotland.gov.uk/Topics/farmingrural/SRDP>

## BIBLIOGRAPHIE

Rural development company ltd., 2010. Mid Term Evaluation of Scotland Rural Development Programme

SEERAD, 2007. Scotland Rural Development Programme 2007-2013. Rural Development Regulation (EC), No 1698/2005. 272 p.

The Scottish Government, 2014. Scotland Rural Development Programme 2007-2013. [En ligne] <http://www.scotland.gov.uk/Topics/farmingrural/SRDP> (consulté 18/06/2014)

## FICHE PROGRAMME 5 - ENVIRONMENTAL STEWARDSHIP SCHEME

### (Régime d'aide à la gestion environnementale)

Fonctions visées			MFA citée	
Protection et gestion de l'environnement, protection de la biodiversité			Oui	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Angleterre	Amélioration de l'efficacité opérationnelle et gestion durable des exploitations agricoles au bénéfice de l'environnement	Tous les agriculteurs et les gestionnaires de terres agricoles	2005	En cours

#### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

Le Rural Development Program est la déclinaison britannique de la mise en œuvre du 2ème pilier de la PAC. Il est donc révisé périodiquement, en fonction des vagues de programmation européenne. La dernière en programmation a démarré en 2007 et s'est achevée en 2013. La prochaine a commencé en 2014 et se terminera en 2020.

#### Objectif principal

Procurer un financement aux agriculteurs et aux autres gestionnaires qui gèrent et protègent efficacement l'environnement sur leurs terres.

#### Objectifs spécifiques

Objectifs premiers :

- Agir en faveur de la faune, des espèces et de leurs habitats
- Maintenir et améliorer la qualité et le caractère des paysages
- Protéger l'environnement historique
- Protéger les sols et réduire la pollution de l'eau (protection des ressources naturelles)
- Fournir des opportunités à la population de visiter et d'apprendre à propos de la campagne

Objectifs secondaires :

- Gestion des inondations
- Conservation des ressources génétiques
- Atténuation et adaptation aux changements climatiques

#### GOUVERNANCE DU PROGRAMME

##### Administrateur

Le Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Department for Environment, Food and Rural Affairs - DEFRA)

##### Partenaires

Variables selon les projets

### Provenance du financement

Le financement est délivré par Natural England (Angleterre Naturelle) au nom du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

### Coûts du programme

Informations non disponibles

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

La politique de développement rural britannique est une politique contractuelle. Tous les agriculteurs et les gestionnaires de terres agricoles qui sont propriétaires, locataires ou titulaires de droits fonciers communs et qui ont le contrôle de la gestion de la terre pour les cinq années complètes du contrat.

### Critères de sélection

Les contrats sont proposés sur des durées de 5 à 10 ans (voire plus dans certains cas). Ils sont proposés en quatre sous-régimes :

1. Gestion de premier degré (Entry Level Stewardship - ELS)
  - Régime étendu ouvert à tous les agriculteurs visant des mesures simples de gestion environnementale qui complètent les opérations déjà existantes sur l'exploitation et qui permettent de mettre sur pied un programme de gestion personnalisé
  - Fonctionne selon un système de points attribués en fonction des choix de l'agriculteur et qui donne lieu au versement du paiement
2. Gestion de premier degré pour culture biologique (Organic Entry Level Stewardship - OELS)
  - Régime étendu réservé aux agriculteurs biologiques (AB) : ouvert à tous les agriculteurs certifiés en AB, à ceux qui veulent se convertir et aux agriculteurs qui combinent culture biologique et conventionnelle
  - Fonctionne également selon un système de points
3. Gestion de niveau avancé (Higher Level Stewardship - HLS)
  - Régime ciblé visant les spécificités à grande valeur environnementale
  - Critères résumés dans les rapports provinciaux
  - ELS est normalement un préalable
4. Gestion de niveau avancé pour culture biologique (Organic Higher Level Stewardship - OHLS)
  - Régime ciblé visant les terres agricoles à culture biologique et les spécificités à grande valeur environnementale
  - Critères résumés dans les rapports provinciaux
  - OELS est normalement un préalable

Depuis 2010, un régime additionnel du ELS pour les hauts plateaux existe pour les agriculteurs identifiés dans les zones sévèrement désavantagées (Severely Disadvantaged Areas - SDA). Ce régime procure une série d'options supplémentaires et les exigences sont adaptées aux besoins des hautes terres. Les aides versées sont cumulatives à celle du ELS.

L'exploitant peut se qualifier en entreprenant un nombre suffisant d'actions, lesquelles sont évaluées selon une grille d'admissibilité : les projets dépassant le seuil des points, fixé à 30 points/ha en moyenne, sont admissibles.

65 actions sont disponibles et chacune fait l'objet de prescriptions particulières. Exemples d'attribution des points: entretien des haies (22 points par 100 m de haies); ensemencement d'une terre arable avec mélange de semences à fleurs (450 points/ha); bandes tampons aux limites des cultures (400 points/ha ou pour une bande de 4 à 6 m); utilisation d'un plan de fertilisation (2 points/ha); prairies permanentes avec faible quantité d'intrants (85 points/ha); etc.

### **Soutien financier**

- Rente annuelle payée en deux versements égaux tous les 6 mois.
- Ne défraie pas les coûts initiaux : le programme se concentre sur le financement à long terme de l'action.

### Gestion de premier degré (ELS)

- Paiement unique par hectare : £30/ha (69\$ CAN/ha)
- Paiement pour les terres situées au-dessus de la Moorland Line (terres pauvres) de plus de 15 hectares: £8/ha (18\$ CAN/ha)
- Paiement pour les hauts plateaux ELS : £62/ha (143\$ CAN/ha) et £23/ha (53\$ CAN/ha) pour les hautes terres situées au-dessus de la Moorland Line

### Gestion de premier degré pour culture biologique (OELS)

- Paiement unique par hectare pour : £60/ha (138\$ CAN/ha)
- Paiement de compensation pour conversion à la culture biologique : £175/ha (403\$ CAN/ha) pour l'amélioration de la terre les deux premières années et £600/ha (1380\$ CAN/ha) pour les vergers les trois premières années.
- Paiement pour les hauts plateaux OELS : £92/ha (212\$ CAN/ha)

### Gestion de niveau avancé (HLS) et Gestion de niveau avancé pour culture biologique (OHLS)

- Taux de paiement spécifique aux options de gestion environnementale prévues dans le contrat (paiements plus élevés que les sous-régimes ELS et OELS)

## **EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS**

Gestion des habitats pour les oiseaux de champs en laissant des parcelles non-cultivées, en fabriquant des mélanges de graines pour les oiseaux sauvages, en nourrissant les oiseaux durant l'hiver, en réduisant l'utilisation de pesticides sur les terres riches en insectes, etc.

Gestion des terres agricoles pour protéger et améliorer le paysage en restaurant les haies, les murettes, les berges et en maintenant les arbres situés dans les champs et les barrières forestières naturelles.

## **RÉSULTATS**

Depuis 2005, 39 550 contrats ELS ont été délivrés pour plus de 185 000 kilomètres de gestion écologique de haies, plus de 5 000 hectares parsemés de graines pour les oiseaux et plus de 180 000 arbres protégés dans les champs. Les suivis montrent que cette gestion a eu des bénéfices réels pour la faune notamment. Le maintien des haies, contribue également à l'amélioration de la qualité des sols et à la lutte contre les changements climatiques. Le régime semble être apprécié des agriculteurs qui, avec le système de points, disposent d'une grande marge de manœuvre dans le choix des mesures à adopter.

En outre, une étude (Courtney et al., 2013) s'est penchée sur l'évaluation des effets du régime sur l'économie locale : le régime a créé des opportunités d'emplois et ces emplois supplémentaires se situent dans les petites communautés rurales où le chômage s'avère généralement élevé.

Concrètement, l'analyse démontre que :

- L'effet multiplicateur sur les revenus du régime d'aide varie de 1.36 pour les exploitations de grandes cultures à 1.50 pour les exploitations d'élevage. Ainsi, £1 versée injecte indirectement £1.36 à £1.50 dans l'économie locale.
- Le travail d'immobilisation (et les dépenses en matériel impliquées) dans les HLS a des impacts directs sur l'emploi des travailleurs agricoles et les contractants locaux à travers des activités telle la restauration des haies, de murs de pierres ou de clôtures.

Quelques bénéfices ont été soulignés régionalement :

- Maintenir et accroître la demande pour les entreprises rurales traditionnelles.
- Aider à soutenir le caractère familial des fermes en encourageant les enfants à reprendre l'exploitation des parents.
- Contribuer et aider à maintenir les externalités sociales positives de l'agriculture.
- Dans certaines régions touchées sévèrement par le chômage, le régime semble avoir retenu significativement les membres de la famille et les employés sur les fermes.

#### **PROBLÈMES REPÉRÉS**

La principale critique soulignée par Courtney et al. (2013) est l'évaluation du régime. Les programmes de développement rural de l'Union Européenne (dans lequel l'Environmental Stewardship Scheme s'inscrit) sont encadrés par un cadre formel d'évaluations indépendantes.

Les critiques de ces évaluations portent principalement sur :

- la procédure (manque de données, manque de moyens pour que les évaluations soient mises à disposition à temps auprès des bénéficiaires, manque de conseils et d'accompagnement des évaluateurs),
- la reconnaissance que les impacts de ce régime sont multiples et requièrent une approche d'évaluation systémique. Les impacts sociaux et économiques inhérents au régime sont encore mal compris et sont insuffisamment reconnus dans les critères d'évaluation actuels.

En contrepartie, les auteurs avancent que les bénéfices environnementaux et paysagers persistent plus longtemps après la fin des travaux subventionnés (contrairement aux bénéfices socio-économiques qui s'estompent rapidement. Ils craignent par ailleurs qu'une évaluation trop multicritères, intégrant un trop grand nombre d'objectifs, finisse par devenir floue, conduise à l'éloigner des objectifs environnementaux initiaux et à cibler certaines régions défavorisées au niveau social au détriment des autres dont l'environnement est en péril.

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Lien : <https://www.gov.uk/environmental-stewardship>

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Courtney, P. et al., 2013. Investigating the incidental benefits of Environmental Stewardship schemes in England. Land Use Policy, n° 31, pp. 26-37.

## FICHE PROGRAMME 6 - NATURA 2000

Fonctions visées			MFA citée	
Protection de la biodiversité			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Union Européenne	Conception d'un réseau de sites naturels protégés à travers l'Europe et mise en place d'activités de préservation et d'amélioration des sites.	Autorités publiques, propriétaires privés, développeurs, organismes de conservation sans but lucratif, experts scientifiques, communautés locales.	1992	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

Natura 2000 est la pièce centrale des politiques de la nature et de la biodiversité de l'Union Européenne. Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

#### Objectif principal

Assurer la survie à long-terme des espèces et des habitats menacés les plus précieux de l'Europe.

#### Objectifs spécifiques

- Freiner et inverser les pertes de biodiversité
- Préserver la santé des écosystèmes
- Fournir de l'eau propre naturellement filtrée et aider à éliminer les polluants des campagnes environnantes
- Sauvegarder le capital naturel :
  - Conserver les pollinisateurs naturels
  - Préserver les paysages et les valeurs d'agrément
  - Supporter le tourisme et les activités récréatives
  - Fournir des opportunités économiques basées sur la nature

### GOUVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Direction Générale pour l'Environnement - Commission européenne (Directorate General for the Environment)

Direction des Habitats (Habitats Directive) pour les Special Areas of Conservation (SAC)

Direction des Oiseaux (Birds Directive) pour les Special Protection Areas (SPAs)



## Partenaires

EUROPARC Federation, Eurosité et l'organisation européenne des propriétaires fonciers (European Landowners Organization -ELO)

## Provenance du financement

La Direction Générale pour l'Environnement procure un financement sous trois différents programmes : le Programme for the Environment and Climate Action (LIFE), l'Entrepreneurship and Innovation Programme et le Competitiveness and Innovation Framework Programme.

D'autres sources de financement sont disponibles auprès d'autres Directions Générales. Les sources de financement varient selon les pays membres.

## Coûts du programme

Le financement de Natura 2000 au niveau de la Commission européenne provient majoritairement du programme LIFE. Le budget annuel total (incluant tous les programmes de la Direction générale pour l'Environnement de l'UE subventionnés), monte à 398 millions d'euros, mais il n'est pas facile d'y distinguer ce qui finance plus spécifiquement les mesures de Natura 2000.

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Autorités publiques, propriétaires privés, développeurs, organismes de conservation sans but lucratif, experts scientifiques, communautés locales.

### Critères de sélection

Pour respecter les mesures de base de gestion et de protection des sites Natura 2000, les États membres doivent :

- Prendre des mesures de conservation appropriées pour maintenir et restaurer les habitats et les espèces pour lesquels le site a été désigné ayant un statut de conservation favorable.
- Éviter des activités dommageables qui pourraient perturber significativement ces espèces ou détériorer les habitats des espèces protégées ou les types d'habitats.

En 2014, Natura 2000 figure parmi les priorités du Parlement européen dans le cadre des subventions du Programme LIFE. Les actions subventionnées visent généralement à :

- Contribuer à une économie plus verte et utilisant plus efficacement les ressources
- Freiner et inverser la perte de biodiversité
- Soutenir une meilleure gouvernance environnementale et climatique
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne
- Accroître la résilience de l'Union européenne pour les changements climatiques

Les actions prioritaires de Natura 2000 doivent contribuer à la réalisation des stratégies de biodiversité de l'Union Européenne et des objectifs généraux des Directions des Oiseaux et des Habitats (Birds Directive et Habitats Directive), et particulièrement à l'amélioration du statut de conservation des espèces et des types d'habitats d'intérêt communautaire et/ou du statut des espèces d'oiseaux.

Autres critères :

- Couvrir une large zone territoriale, en particulier régionale, multirégionale, nationale ou transnationale.

- Au moins une autre source de financement pertinente de l'Union, nationale ou privée doit être mobilisée.
- Les parties prenantes clés doivent être engagées dans le projet.
- Les responsables de la coordination et ceux associés doivent démontrer une :
  - Capacité opérationnelle suffisante : compétences professionnelles, qualifications et exigences pour entreprendre le projet dans les paramètres techniques, etc.
  - Capacité financière : sources de financement stables et suffisantes pour maintenir les activités tout au long du projet et pour participer au financement.

### **Soutien financier**

Financement variable selon les projets et leur localisation au sein des pays membres.

Trois types de programmes de financement sous la Direction Générale pour l'Environnement – Commission européenne) :

- Programme for the Environment and Climate Action (LIFE)
- Entrepreneurship and Innovation Programme
- Competitiveness and Innovation Framework Programme

Le financement du programme LIFE couvre les activités reliées à la définition, la révision, l'implantation ou la gestion de stratégies ou de plans environnementaux, incluant l'engagement des parties prenantes pertinentes et d'activités visant à assurer la durabilité et la reproductibilité. L'achat de terres peut être financé selon des conditions spécifiques.

Un maximum de 60% des coûts totaux éligibles pourra être financé. Pour les projets concernant des espèces et des habitats prioritaires, le taux maximal de financement s'élève à 75%.

### **EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS**

- Le Parc national Gesäuse en Autriche s'étend sur une superficie de 14 530 hectares. Il regroupe une grande biodiversité et plusieurs espèces endémiques. Le parc mène plusieurs activités de conservation : plan de gestion des rivières, des forêts et des pâturages alpins; gestion des visiteurs; ré-établissement des fonctions écologiques du paysage riverain le long du fleuve Enns et de ses affluents; reconstruction des berges; régénération des forêts mixtes; protection des habitats fauniques; régulation de la densité des pâturages alpins, etc.
- Un groupe de six sites Natura 2000 situés sur le territoire de la Spoleto en Ombrie (Italie) s'étend sur près de 3000 hectares. L'objectif est d'améliorer les connaissances scientifiques sur les sites et d'augmenter l'intérêt et la conscientisation des communautés locales à l'égard de ces formations naturelles. Les plans de gestion sont encore en préparation.

### **RÉSULTATS**

Le réseau Natura 2000 s'agrandit depuis 1992. Il joue désormais un rôle clé dans la protection et l'amélioration du capital naturel européen, notamment face aux changements climatiques, en plus d'engendrer de multiples bénéfices socio-économiques.

Un rapport de la commission européenne (IEEP, 2011) évalue les bénéfices économiques de Natura 2000 dans une fourchette de 200 à 300 milliards d'euros par an.

- Approximativement 1.2 à 2.2 milliards de visiteurs journaliers parcourent les sites Natura 2000 par année, ce qui génère des bénéfices récréatifs d'environ 5 à 9 milliards d'euros par année.
- Environ 4.4 millions d'emplois, et 405 milliards d'euros de chiffre d'affaires, sont directement dépendants de la maintenance des écosystèmes européens, une bonne proportion se situant sur des sites Natura 2000.
- Le réseau Natura 2000 emmagasine actuellement environ 9.6 milliards de tonnes de carbone (35 milliards de tonnes de gaz carbonique), ce qui peut être estimé à entre 600 et 1 130 milliards d'euros selon la valeur-carbone en 2010.
- Réduction des risques de catastrophes naturels (spécifiques à chaque site) : un meilleur fonctionnement des écosystèmes offre des services d'atténuation des phénomènes naturels beaucoup plus efficaces, souvent à coût plus faible que les mesures entreprises par l'homme.
- Les écosystèmes agricoles représentent 38% des superficies des sites Natura 2000 : ces sites renferment plusieurs espèces précieuses d'animaux et de plantes, tels les insectes pollinisateurs qui sont vitaux pour la sécurité alimentaire de la société.

Une étude sur les sites Natura 2000 en Écosse (EGRR, 2004) calcule que le ratio des bénéfices-coûts des sites à travers le pays est de 7 sur une période de 25 ans, ce qui signifie que les avantages sociaux à l'échelle nationale sont sept fois plus élevés que les coûts impliqués.

#### **PROBLÈMES REPÉRÉS**

Diverses recherches concernant la mise en œuvre de Natura 2000 ont été conduites (Maresca et al., 2006 ; Marty, Lepart, 2009). Ces travaux notent que le réseau a eu des difficultés à se mettre en place du fait à la fois des controverses scientifiques concernant les inventaires initiaux et de l'accueil plutôt négatif des agriculteurs concernés. Les États membres ont adopté des stratégies diverses, rendant le dispositif parfois peu lisible. Cette faible lisibilité a été renforcée par les incertitudes sur les évolutions de la Politique Agricole Commune. Du point de vue de la gestion, le dispositif est vu comme lourd, manquant de moyens compte tenu des ambitions et entrant parfois en contradiction avec d'autres politiques (notamment la PAC). Il pourrait être également affecté par des changements de priorité (changement climatique, risques sanitaires, crise économique).

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Liens : <http://www.natura.org/>

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Maresca, B. et al., 2006. Évolution économique et institutionnelle du programme Natura 2000 en France. Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CRÉDOC), Département « Évaluation des Politiques Publiques », Collection de Rapports N°251. 194 p.

Environment Group Research Report (EGRR), 2004. An Economic Assessment of the Costs and Benefits of Natura 2000 Sites in Scotland – Final report. Edinburg.

Institute for European policy (IEEP), 2011. The economic benefits of the Natura 2000 network. Final Sythesis Report. DG Environment, Bruxelles.

Marty P., Lepart J., 2009. Le réseau Natura 2000. Vers une gestion intégrative de l'espace rural européen. Géocarrefour, Vol. 84/3 : 173-180.

## FICHE PROGRAMME 7 - POLITIQUE AGRICOLE – SUISSE

Fonctions visées			MFA citée	
Contribuer substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire.			Oui	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Suisse	Activités de gestion et de préservation de l'environnement en harmonie avec les systèmes de production agricole	Agriculteurs	1994	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

S'adapter à la mondialisation et à la libéralisation du commerce des produits agricoles, tout en veillant à ce que l'agriculture, par une production à la fois durable et adaptée aux exigences du marché, contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire. La réforme de la politique agricole suisse a été constitutionnalisée par un vote populaire en juin 1996. Depuis lors, l'article 104 relatif à l'agriculture reconnaît la pluralité des fonctions de l'agriculture qui contribue au « maintien des bases naturelles de l'existence, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire ».

#### Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'innovation dans l'agriculture et la filière alimentaire et accroître la compétitivité.
- Encourager, au moyen de mesures incitatives, les formes d'exploitation qui sont particulièrement respectueuses de l'environnement et des animaux.
- Protéger l'environnement contre les atteintes liées à l'utilisation abusive d'engrais, de produits chimiques et d'autres matières auxiliaires.
- Mettre en valeur les petites exploitations agricoles.
- Rémunérer équitablement le travail des paysans.
- Prendre en compte toutes les fonctions de l'agriculture (MFA).
- Encourager la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles.
- S'assurer de la provenance, de la qualité, des méthodes de production et des procédés de transformation des denrées alimentaires pour l'intérêt public.

### GOUVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Les autorités des cantons (administration décentralisée)

### **Partenaires**

Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office vétérinaire fédéral (OVF), Secrétariat général du Département fédéral de l'économie (SG DFE), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de la statistique (OFS), représentants des services cantonaux de l'agriculture et des services vétérinaires cantonaux et leurs développeurs de systèmes informatiques, représentants de l'Union Suisse des Paysans, chimistes cantonaux et services cantonaux de la protection des eaux ou de l'informatique.

### **Provenance du financement**

Gouvernement fédéral

### **Coûts du programme**

Budget prévu pour la période 2014-2017 : 13.830 milliards de francs suisse (3457.5 millions par an).

Allocation des fonds :

- Amélioration des bases de la production et mesures sociales: 798 millions de francs
- Production et ventes: 1 776 millions de francs
- Paiements directs: 11 256 millions de francs (81% du budget total)

## **BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME**

### **Public-cible**

Sont admissibles :

- Les agriculteurs qui gèrent une exploitation pour leur compte et qui ont suivi une formation professionnelle reconnue.
- Les personnes morales, les cantons et les communes ont droit aux contributions à la biodiversité et aux contributions à la qualité du paysage.

### **Critères de sélection**

- Les montants sont réduits graduellement à mesure que la taille de la ferme augmente.
- Les fermes dont les effectifs dépassent les limites fixées par l'ordonnance sur les effectifs maximums, de même que ceux qui dépassent un certain seuil de revenu imposable, ne sont pas admissibles à certains paiements.
- Pour les agriculteurs en terrains pentus, les paiements sont modulés selon la déclivité (pour encourager les agriculteurs à exploiter les parcelles les plus montagneuses).

La politique agricole suisse se caractérise par le fait qu'elle repose aujourd'hui très majoritairement sur le versement de paiements directs aux agriculteurs. L'augmentation des paiements directs a été réalisée d'une suppression des mécanismes de gestion de l'offre, de soutien aux marchés et de soutien aux exportations. La protection aux frontières par des droits de douane a aussi été fortement abaissée. Il s'agit donc d'une politique associant une forte libéralisation des marchés et un système de paiements directs donnés selon des objectifs écologiques et territoriaux.

### **Soutien financier**

Les paiements directs relèvent de deux catégories :

- Les paiements directs généraux : ils s'adressent à tous les agriculteurs, mais sont conditionnés au respect d'un certain nombre de normes et de règles de production qui définissent les obligations requises pour bénéficier des soutiens publics.
- Les paiements directs écologiques : ils relèvent d'un engagement individuel et volontaire des agriculteurs et viennent rémunérer la production de services écologiques spécifiques, dépassant les prestations obligatoires.

Les paiements directs sont versés en proportion de la surface. Ils sont plus élevés dans les localisations difficiles (terrains en pente, surfaces viticoles en pente) et sont modulés selon la déclivité.

Les paiements directs sont plafonnés par unité de main-d'œuvre à 70 000 francs, mais certains paiements (par exemple contributions à la qualité du paysage) sont versés indépendamment. Au moins 50 % des travaux nécessaires à l'exploitation doivent être effectués à l'aide de la main-d'œuvre propre à l'exploitation (famille et employés).

### EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

Toute l'agriculture suisse est concernée, il est donc difficile de cibler des exemples de projets soutenus. On notera que depuis son introduction, tout agriculteur pour obtenir des paiements directs doit faire la preuve d'un bilan de fumure équilibré, d'un usage ciblé des pesticides, d'une protection de ses sols en hiver, d'une rotation des cultures et d'une garde des animaux respectueuse de leur bien-être (incluant une obligation de sortie). Il doit aussi consacrer une part minimale de ses surfaces à des compensations écologiques (bandes herbeuses, haies, ...).

Une part plus minoritaire de la politique agricole suisse permet aussi de soutenir des filières de qualité. Ainsi, la relance du pain de seigle valaisan a été soutenue jusqu'à son enregistrement en 2004 comme Appellation d'Origine Contrôlée. Ce projet a permis de maintenir une centaine d'hectares de seigle dans cette région montagneuse et concerne (chiffres 2007) 80 producteurs de seigle, 63 boulangers et 2 meuniers.

### RÉSULTATS

Incontestablement, la politique agricole de la Suisse a des effets notables sur l'environnement agricole suisse de même que sur l'ensemble de la communauté depuis sa mise en place : elle joue un rôle de leader dans le groupe des pays « amis de la multifonctionnalité » (Kroll, J.-C. et al., 2010). Les aides sont de plus en plus importantes, notamment celles en faveur des exploitations situées en zone défavorisée - particulièrement les zones de montagne qui regroupent 70 % des zones agricoles (Barjolle, D., 2010). Cette politique reste néanmoins très sectorielle et, même si les paiements directs sont de plus en plus conditionnés par les pratiques écologiques et le bien-être des animaux, l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'auto-approvisionnement demeurent la principale tâche de l'agriculture suisse, garantissant la sécurité et la stabilité des exploitations.

### PROBLÈMES REPÉRÉS

Divers défis ou difficultés sont analysés dans la littérature (Barjolle, 2010, Kroll et al., 2010, Bourgeois et al., 2012) :

- Cette politique entraîne une lourde charge administrative et des contrôles coûteux.
- Certains auteurs s'interrogent sur la pérennité de son modèle économique du fait de son coût budgétaire élevé.
- La Loi sur l'aménagement du territoire (révisée en 1999), qui protège fortement les espaces agricoles, demeure un frein pour la diversification des activités en limitant les possibilités de

transformation des bâtiments agricoles (un assouplissement favorisant les transformations agrotouristiques a été introduit en 2007).

- Dans l'éventualité d'une entrée de la Suisse dans l'Europe (et donc dans la Politique Agricole Commune), le modèle suisse d'agriculture serait sans doute mis à mal.
- La MFA est justifiée en contexte de prix bas; considérant une possible hausse des prix à l'avenir, les paiements directs pourraient être diminués, mais avec le risque de perdre les services écologiques qui leur sont attachés.

L'Union Suisse des Paysans – USP (Bourgeois et al., 2012), principal syndicat agricole, se montre assez critique vis-à-vis de la réforme de la politique agricole suisse et de ses évolutions à venir (programmation 2014-2017) :

- Les objectifs sociaux et économiques ne sont pas suffisamment pris en considération. Le déficit actuel entre le revenu des agriculteurs et celui des groupes de référence est de l'ordre de 40%.
- La politique s'harmonise mal avec l'évolution internationale : la Suisse est très dépendante de ses importations en denrées alimentaires et l'écologisation de l'agriculture nuit à la production globale.
- Un découplage accru des contributions désavantage les agriculteurs qui augmentent leur structure de production, ce qui est contradictoire avec l'objectif d'approvisionnement alimentaire.
- Les nouvelles conditions pour bénéficier des paiements deviennent davantage contraignantes et n'incitent pas à l'amélioration de la productivité.
- Les contributions pour les grandes cultures et les cultures pérennes ne sont pas assez prises en compte et ces dernières perdent leur attrait (comparativement aux productions animales).
- Les soutiens spécifiques doivent être complétés par des contributions pour les céréales fourragères de manière à réduire la dépendance de la Suisse au niveau des fourrages concentrés.

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Liens : <http://www.blw.admin.ch/index.html?lang=fr>

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Bourgeois, J. et Egger, F., 2012. La Politique agricole 2014-2017 freine l'agriculture productive. Revue de politique économique, n° 4 : 10-13.

Barjolle, D., 2010. La politique agricole suisse entre économie, écologie et société. Économie rurale, n° 315 : 6-8.

Confédération suisse, 2014. Paiements directs. [En ligne]  
<http://www.blw.admin.ch/themen/00006/?lang=fr> (Consulté 01/05/2014)

Kroll, J.-C. et al., 2010. Politiques agricoles et de développement rural. Comparaisons entre la Suisse et la France. Économie rurale, n° 315 : 9-24.

Lehmann B., Stucki E. 1997. Les paiements directs, instrument central de la politique agricole suisse. Économie Rurale, n°241 : 34-41.

## FICHE PROGRAMME 8 - POLITIQUE AGRICOLE – NORVÈGE

Fonctions visées			MFA citée	
Production de biens alimentaires, protection de l'environnement, entretien des paysages, développement rural			Oui	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Norvège	Financement des activités agricoles et des fonctions de l'agriculture sous forme de paiements directs et d'un système de soutien des prix.	Exploitants agricoles, organisations de producteurs, municipalités.	1999 (premier « livre blanc » mentionnant la multifonctionnalité de l'agriculture	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

Quatre objectifs ont été déterminés en 2012 : assurer la sécurité alimentaire, maintenir l'agriculture sur l'ensemble du territoire, créer de la valeur ajoutée et promouvoir une agriculture durable.

#### Objectifs spécifiques

- Produire des aliments sécuritaires et nutritifs de qualité supérieure, correspondant aux préférences des consommateurs.
- Produire d'autres biens et services en fonction des ressources disponibles pour les industries.
- Produire des biens publics (sécurité alimentaire, assurer la réglementation dans les zones rurales, entretenir les paysages, etc.) de façon viable, procurant un large éventail de bénéfices culturels et environnementaux ainsi qu'une production alimentaire à long terme.
- Sécuriser la santé de la faune et de la flore.
- Maintenir la production domestique et, au sein des engagements commerciaux multilatéraux existants, couvrir la demande nationale pour les produits qui se cultivent naturellement en Norvège.

### GOUVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Agence norvégienne de l'agriculture (Norwegian Agricultural Authority) sous le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

#### Partenaires

Administration norvégienne pour l'élevage des rennes (Norwegian Reindeer Husbandry Administration), Norvège Innovation (Innovation Norway), Centre de recherche sur les sols et l'environnement (Center for Soil and Environmental research), Office norvégien pour la sécurité des produits alimentaires (Research, Norwegian Food Safety Authority)

#### Provenance du financement

Gouvernement fédéral



## Coûts du programme

Estimation du soutien total pour 2012 : 27 821 millions NOK (4 773 millions USD)

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Exploitants agricoles, organisations de producteurs, municipalités.

### Critères de sélection

La politique agricole de la Norvège repose sur deux grands volets. D'une part un volet prix et marché avec un système de gestion de l'offre (en lait) et de protection aux frontières, d'autre part un système de paiements directs liés à la protection de l'environnement et au développement rural.

Le soutien des prix s'applique pour la plupart des produits et est fixé chaque année dans le cadre de négociations entre les pouvoirs publics et les organisations de producteurs. Tous les agriculteurs y sont assujettis.

Le Programme national pour l'environnement comprend pour sa part divers soutiens :

- soutien aux paysages culturels en fonction de la superficie,
- aides au titre des pâturages extensifs et des animaux nourris à l'herbe,
- soutien à l'agriculture biologique,
- programmes régionaux de protection de l'environnement,
- mesures de lutttes contre les changements climatiques,
- mesures environnementales spéciales,
- écotaxes appliquées sur les pesticides, variant selon les risques que les produits présentent pour la santé et l'environnement et selon le degré d'exposition.

Le programme est articulé aux besoins locaux (chaque région établit ses priorités) et a aussi pour but de sensibiliser la population locale aux questions agro-environnementales. Une attention particulière est portée aux zones défavorisées, à certaines cultures et aux rôles joués par les petits agriculteurs.

Les Programmes régionaux de développement rural se composent de 3 volets relatifs au développement des activités agricoles, à la protection de l'environnement et à la sylviculture et au climat. Leurs objectifs sont de stimuler l'innovation, créer de nouvelles activités sur les exploitations agricoles, diversifier l'économie et l'emploi en milieu rural.

### Soutien financier

Les soutiens financiers que reçoivent les agriculteurs sont liés aux deux volets :

- Soutien des prix du marché (via un système de gestion de l'offre et des tarifs douaniers – entre 100% et 400%). Ce soutien est financé par les consommateurs pour l'essentiel, l'OCDE a calculé que sur la période 2010-2012, les prix étaient en moyenne 1,9 fois plus élevés que les prix mondiaux.
- Paiements directs (via le budget national). On en trouve différents types : à l'hectare, par tête de bétail, et au titre de la production (viande); la plupart sont modulés en fonction de la région et de la taille des exploitations.

Nous n'avons pu déterminer le coût total de la politique agricole norvégienne. L'OCDE estime que le soutien total aux producteurs et de presque 25 milliards de NOK (4,28 milliards USD), dont un peu plus de 12 payés par les consommateurs. Les mesures agroenvironnementales représentaient quant à elles (chiffres 2012) une dépense budgétaire de 443 millions NOK (76 millions USD) et le programme de développement rural 1 434 millions NOK (247 millions USD). Une aide à l'investissement de 100 millions de NOK (17,1 millions USD) était également budgétée pour l'assainissement des terres agricoles.

### **EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS**

Toute l'agriculture norvégienne est concernée, il est donc difficile de cibler des exemples de projets soutenus. En ce qui concerne le Programme national pour l'environnement, l'obtention d'un soutien est subordonnée au respect d'obligations concernant l'entretien des paysages et l'utilisation de pratiques de production écologiquement viables.

### **RÉSULTATS**

Le contexte social et agricole norvégien consacre le rôle des agriculteurs comme défenseurs de l'héritage culturel lié à l'agriculture et aux communautés rurales. Dans une recherche comparant Norvège et Australie (Bjørkhaug et al., 2008), les auteurs estiment que la multifonctionnalité de l'agriculture norvégienne trouve son ancrage dans l'histoire.

Très urbanisée, la population norvégienne considère depuis longtemps que la concentration de la population est un problème et se montre attachée à conserver des campagnes vivantes. Aussi, la politique agricole et de développement rural fait l'objet d'une très forte adhésion populaire : 80% de la population la soutiennent. Les agriculteurs norvégiens eux-mêmes se montrent très attachés à la multifonctionnalité de leur agriculture. 70% des agriculteurs norvégiens estiment que l'agriculture contribue à la viabilité des communautés rurales et à l'embellissement des paysages ruraux et 60% affirment que l'agriculture joue un rôle significatif dans la formation de l'identité norvégienne (notamment sa culture alimentaire).

Ce contexte de consensus social a favorisé l'établissement progressif d'une politique agricole garantissant l'intégrité de l'ensemble du territoire et basée sur un contrat implicite entre l'État et les organisations agricoles (notamment les coopératives), et ce dès les années 1930.

Une inflexion significative va avoir lieu dans les années 1980, avec d'une part les pressions à la libéralisation de l'agriculture, venant entre autres du GATT (puis de l'OMC), et d'autre part des attentes sociales de plus en plus exprimées concernant des pratiques agricoles moins dommageables pour l'environnement. Le gouvernement a alors clairement inscrit sa politique agricole dans le cadre du soutien à la multifonctionnalité en finançant simultanément des pratiques plus écologiques et la recherche de valeur ajoutée à travers les activités de diversification. La multifonctionnalité agricole est facilitée en Norvège parce qu'historiquement, les fermes sont petites et pluriactives (diversifiées). Les exploitants sont aussi fréquemment travailleurs agricoles à temps partiel et peuvent compter sur des revenus hors de l'exploitation.

## PROBLÈMES REPÉRÉS

Ce large soutien à la multifonctionnalité ne se fait toutefois pas sans difficultés (Bjørkhaug et al. 2008 ; Ulvevadet et al., 2011) :

- Les agriculteurs sont incités simultanément à rationaliser leur production et à développer des pratiques écologiques. Ces objectifs peuvent être vécus comme contradictoires et de nombreux agriculteurs semblent éprouver des difficultés à tenir ensemble ces objectifs.
- La dépendance aux soutiens est forte pour les agriculteurs norvégiens et n'est pas toujours bien vécue.
- Certaines évolutions encouragées (tourisme à la ferme, développement de productions de niche, etc.) demandent des compétences particulières, et demeurent difficiles pour les agriculteurs éloignés des marchés de consommation.
- Le coût de la vie en Norvège est un des plus élevés du monde, et certains consommateurs militent maintenant pour des aliments moins chers (rappelons que les consommateurs paient une partie de la multifonctionnalité par le soutien des prix).
- La participation de la Norvège aux discussions commerciales multilatérales rend la pérennité des soutiens incertaine. Beaucoup d'observateurs estiment que la Norvège est vouée à un remaniement profond de ses politiques.
- Enfin, le principe d'éco-conditionnalité de la politique agricole dans les systèmes pastoraux très extensifs de la Norvège semble peu adapté aux objectifs de conservation et de développement dans ces zones.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Liens : <https://www.slf.dep.no/en/>

## BIBLIOGRAPHIE

Bjørkhaug, H. et Richards, C.A., 2008. Multifunctional agriculture in policy and practice? A comparative analysis of Norway and Australia. *Journal of Rural Studies*, n° 24, p. 98-111.

Knutsen, H., 2007. *Norwegian Agriculture : Status and trends 2007*. Norwegian Agricultural Economics Research Institute (NILF), Oslo. 164 p.

OCDE, 2013. Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation. OCDE Library, Chapitre 18, Norvège, pp. 233-240. [En ligne] [http://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/politiques-agricoles-suivi-et-evaluation-2013\\_agr\\_pol-2013-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/politiques-agricoles-suivi-et-evaluation-2013_agr_pol-2013-fr) (consulté 19/06/2014)

Ulvevadet, B. et Hausner, V. H., 2011. Incentives and regulations to reconcile conservation and development: Thirty years of governance of the Sami pastoral ecosystem in Finnmark, Norway. *Journal of Environmental Management*, Vol. 92, Issue 10, pp. 2794-2802.

## FICHE PROGRAMME 9 - PROJET STRATÉGIQUE AGRICOLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL- PROGRAMME PSADER

Fonctions visées			MFA citée	
Développement et maintien de l'occupation et de l'aménagement de l'espace et du territoire, préservation et transmission de l'héritage culturel			Oui	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Région Rhône-Alpes, France	Appui financier au développement économique des territoires à travers notamment des projets agricoles collectifs	Collectivités locales, agriculteurs, ensemble des acteurs inscrit dans le périmètre d'un CDRA, d'un PNR ou d'un Contrat d'Agglomération	2005	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) agit en tant que volet agricole, forestier et de développement durable des Contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) ou des Contrats territoriaux de parc naturel régional (CTPNR). Ces contrats s'appliquent à tous les territoires de la Région Rhône-Alpes. Le périmètre de ces derniers a été conçu de façon à constituer des territoires de projets rassemblant plusieurs communautés de communes (équivalent des MRC). Ces contrats de développement sont signés entre la Région et les territoires pour des périodes de 6 ans et peuvent représenter une subvention allant jusqu'à 110 € par habitant. Si les territoires ajoutent un PSADER à ces contrats, leur financement est augmenté. Ils reposent sur un diagnostic, une charte de développement durable et un plan d'actions. La principale originalité du couple CDDRA – PSADER est de proposer aux territoires candidats de rassembler au sein d'une même politique une politique de développement territorial et une politique de développement agricole cofinancées par deux Directions : celle des Politiques Territoriales et celle de l'Agriculture.

#### Objectif principal

Donner la possibilité à chaque territoire de se doter d'une stratégie pluriannuelle pour valoriser et préserver son patrimoine agricole et forestier, développer un modèle alimentaire de proximité afin de garantir un environnement de qualité à ses habitants et de favoriser un développement économique de l'agriculture et de la forêt ancré sur son territoire.

#### Objectifs spécifiques

- Renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial.
- Positionner l'agriculture dans la stratégie globale de développement économique du territoire et aider les agriculteurs à s'adapter à une évolution du monde rural de moins en moins exclusivement agricole.
- Rechercher un équilibre entre espaces naturels, agricoles ou forestiers et espaces urbanisés et organiser la multifonctionnalité de ces espaces.

- Résorber la fracture entre les espaces dynamiques et les espaces en recul économique et social.
- Aider les acteurs forestiers à se mobiliser en faveur de la multifonctionnalité de la forêt et à créer des filières locales de bois.
- Développer la valeur ajoutée sur le territoire.

## **GOUVERNANCE DU PROGRAMME**

### **Administrateur**

Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région Rhône-Alpes

### **Partenaires**

Pour les CDDRA : Direction des Politiques Territoriales de la Région Rhône-Alpes

Pour les territoires, les élus, les représentants socio-professionnels, les associations.

### **Provenance du financement**

Conseil régional (Région), Conseil général (Département), autres sources sollicitées par les porteurs des projets (Fond européen agricole pour le développement rural – FEADER, investisseurs privés, etc.).

### **Coûts du programme**

Le coût du programme est variable selon les territoires, il dépend du projet, bien entendu, mais aussi du nombre d'habitants et des ressources propres que peuvent mettre les territoires. A titre d'exemple, le PSADER Tarentaise Vanoise (territoire de montagne) a été signé pour la période 2008-2012 pour un montant subventionné de 1,27 millions € et celui du Pays de l'Ardèche méridionale pour un montant de 2,2 millions € pour la période 2011-2017.

## **BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME**

### **Public-cible**

Les collectivités locales, les agriculteurs et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire d'un bassin de vie inscrit dans le périmètre d'un Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA), d'un Parc Naturel Régional (PNR) ou d'un Contrat d'Agglomération.

### **Critères de sélection**

Projet de développement agricole et rural pour une durée de 5 à 6 ans.

La demande de subvention doit être faite avant la réalisation du projet.

Les projets de territoire doivent :

- Être collectifs et partagés ;
- Initiés par un territoire porteur ;
- Avoir fait l'objet d'un diagnostic (présentation des partenaires associés, des enjeux, des points de blocage) ;
- Définir des objectifs déclinés en un programme d'actions pluriannuel ;
- Préciser les conditions de mise en œuvre (rôle de chaque partenaire, budget prévisionnel, indicateurs de suivi et d'évaluation).

Évaluation des projets transmis lors de sessions de la commission permanente du Conseil régional selon trois critères :

- Conformité au programme d'actions voté et aux objectifs régionaux
- Faisabilité du projet
- Disponibilité budgétaire

Les actions du PSADER sur lesquelles porte prioritairement l'intervention régionale relèvent des thématiques suivantes :

- La diversification de l'agriculture vers la commercialisation des produits agricoles de qualité sur un marché localisé et vers des activités de service en réponse à des besoins du territoire.
- L'accompagnement à la transmission des entreprises agricoles et l'accueil d'actifs en milieu rural.
- Les opérations de gestion concertée des espaces, ainsi que des ressources naturelles et patrimoniales.
- La recherche de synergies entre acteurs et de solidarités entre secteurs d'activités en matière de gestion des ressources humaines, de la valorisation de la forêt et de la filière bois.

### **Soutien financier**

Le soutien financier s'inscrit dans une démarche contractuelle avec le territoire.

#### Phase d'élaboration du PSADER :

Sont éligibles :

- Les dépenses d'ingénierie interne
- Les études réalisées par des prestataires extérieurs

Le taux de subvention est de 40%, 50% ou 60% selon les types de projets.

#### Missions d'animation :

- La Région participe jusqu'à concurrence de 10% de l'enveloppe globale du PSADER
- Le financement peut dépasser 10% pour des cas spéciaux, mais demeure inférieur à 100 000 €.

Le taux de subvention est de 40%, 50% ou 60%.

#### Programme d'actions :

- Intervention concentrée sur un nombre restreint d'actions votées en Commission Permanente.
- Le taux de participation compris entre 20% et 80% du montant des dépenses relatives à l'action (taux global moyen de 35%).
- La contribution régionale porte sur les investissements immatériels (études, actions de développement et d'appui) et les investissements matériels (équipements collectifs).

Si un projet est reconnu comme étant exemplaire, la contractualisation d'un PSADER avec la Région permet au territoire de disposer d'une enveloppe complémentaire.

#### Cas particuliers de financement individuel s'inscrivant dans une démarche collective :

- Points de vente collectifs ou magasin de producteurs : aide maximale de 100 000 € par structure.
- Projets structurants (abattoirs, irrigation, ...) pour les filières agricoles locales : entente variable.
- Acquisitions foncières de terrains agricoles : taux maximal de 30% avec une aide plafonnée à 115 000 €.

### EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

- La coopérative Coforêt, les collectivités locales et la Chambre d'agriculture des Alpes Sud Isère ont mis en place un projet de développement du bois d'énergie. Ils ont réalisé un plan d'approvisionnement territorial (PAT) définissant les conditions d'un approvisionnement pérenne des chaufferies de bois et créé d'un réseau de producteurs de bois d'énergie (organisation de la logistique, sensibilisation, évaluation, formations, etc.).
- Un projet de valorisation du bois sur le site pilote de Grânes dans la Vallée de la Drôme a permis la conduite d'une étude du potentiel du bois, puis une mise en place d'une structure de regroupement capable d'initier un plan de gestion groupé des forêts privées. Une reproduction de la méthode a été faite sur les autres massifs du territoire. Le projet est à l'initiative des centres régionaux de la propriété foncière (CRPF) et les propriétaires forestiers.

### RÉSULTATS

Le PSADER représente une forme originale de financement de la multifonctionnalité, dans la mesure où il s'inscrit dans un projet territorial et associe deux Directions Régionales. Sur les 44 CDDRA (ou CDPNR) couvrant la Région Rhône-Alpes, 6 seulement n'ont pas signé de PSADER en complément.

### PROBLÈMES REPÉRÉS

La mise en place des PSADER n'a pas donné lieu à une évaluation globale. La procédure a rencontré quelques difficultés pour se mettre en place, dans la mesure où elle était assez nouvelle, tant dans sa forme (réunir un large partenariat pour définir le projet agricole du territoire) que dans ses objectifs. Elle a aussi été considérée comme administrativement lourde par les acteurs de terrain. L'examen de chaque PSADER montre des préoccupations communes relatives à la préservation du foncier agricole, à la diversification de l'économie, au renforcement des filières de qualité, à l'appui aux démarches collectives, à l'installation et à la consolidation des liens entre l'agriculture et le grand public.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Liens : [http://www.rhonealpes.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_AIDE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/115/PAG\\_TITLE/Projet+Strat%C3%A9gique+Agricoles+et+de+D%C3%A9veloppement+Rural+\(PSADER\)/ID\\_AIDESDOMAINEMDL//ID\\_AIDESPROFILMDL/16/RETURN/1/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm](http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/115/PAG_TITLE/Projet+Strat%C3%A9gique+Agricoles+et+de+D%C3%A9veloppement+Rural+(PSADER)/ID_AIDESDOMAINEMDL//ID_AIDESPROFILMDL/16/RETURN/1/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm)

### BIBLIOGRAPHIE

Conseil régional Rhône-Alpes, 2011. Modalités d'application des nouvelles orientations de la politique régionale agricole et de développement rural. Délibération 11.05.770. [En ligne] [http://www.territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf\\_Deliberation\\_PSADER\\_11.05.770.pdf](http://www.territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_Deliberation_PSADER_11.05.770.pdf) (consulté 11/06/2014)

## FICHE PROGRAMME 10 - LE DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES LOCALEMENT INNOVANTES (ELI)

Fonctions visées			MFA citée	
Diversification de l'économie rurale, création d'emplois			non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Région Rhône-Alpes (France)	Étude de faisabilité Investissements Suivi pendant 2 ans	Créateurs d'entreprise innovante en milieu rural	1995	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

Créer des emplois dans les espaces ruraux par le soutien à des projets qui échappent aux définitions classiques (et donc souvent aux aides classiques). Un volet « agriruralité », issu de travaux de recherche (Pernet, 1982 ; Muller, 1987), vise diverses initiatives de diversification ou de combinaison d'activités associant une activité agricole à d'autres activités dans les espaces ruraux dévitalisés.

#### Objectifs spécifiques

- Favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans les zones rurales
- Appuyer l'innovation et la diversification
- Proposer un accompagnement adapté aux petites entreprises innovantes

### GOVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Région Rhône-Alpes

#### Partenaires

L'État, l'Europe

#### Provenance du financement

La gouvernance du programme a vécu quelques évolutions au cours des (presque) 20 ans d'existence. Il est d'abord un programme de la Région Rhône-Alpes, qui, après s'être appuyée sur des financements complémentaires issus de son Contrat avec l'État, s'appuie aujourd'hui sur un cofinancement (à hauteur de 50%) venant de l'Europe (au travers du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)).

#### Coûts du programme

Année 2010 : 356 260 euros, financement des projets uniquement, ne tient pas compte des coûts de gestion du programme.



## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

Le programme comprend deux volets :

- Le volet Entreprises Localement Innovantes cible tout créateur d'entreprise, sans aucune limite sectorielle (mais avec des limites de taille), à condition que le projet soit reconnu comme innovant par le comité de sélection. L'innovation peut se situer dans la nature de l'activité (ou la combinaison de plusieurs activités), dans le lieu où elle s'exercera, dans l'approche commerciale, le statut envisagé, le public visé, les types de partenariat envisagé, ...
- Le volet Entreprises Agricoles Localement Innovantes concerne plus spécifiquement l'agriruralité. Il s'adresse à des systèmes qui combinent plusieurs activités, dont l'une au moins est agricole (de petite taille). L'autre (ou les autres) activité(s) peu(ven)t ou non se situer dans le prolongement de l'exploitation. Ces autres activités peuvent être artisanales, commerciales, touristiques, culturelles, ... Ce volet permet également de financer des exploitations agricoles qui choisissent de diversifier leurs activités par de la transformation, des services, etc.

### Public-cible

- micros entreprises innovantes (moins de 10 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros, quel que soit le statut),
- membres de ménages agricoles qui ont un projet de diversification non agricole innovant ou qui ont un projet de transformation fermière (hors bovins, ovins, caprins),
- porteurs de Projets Agriruraux, leur surface agricole doit être inférieure à la ½ SMI (Surface Minimum d'Installation) à la date de la demande (cette limite pourrait toutefois disparaître prochainement).

### Critères de sélection

Aucun critère d'âge, de situation professionnelle ou de lieu de résidence n'est exigé. Les demandeurs doivent avoir une formation minimum de niveau V (brevet, Certificat d'Aptitude Professionnelle). Il n'est pas demandé non plus aux candidats d'atteindre un seuil minimum de revenu (contrairement à l'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs qui impose l'atteinte d'un revenu minimum au bout de quelques années).

Les projets peuvent être répartis sur toute la région Rhône-Alpes s'ils ont une base agricole (Entreprises Agricoles Localement Innovantes) ou uniquement dans les communes des moins de 10 000 habitants pour les autres entreprises.

### Soutien financier

Le soutien financier est proposé en trois étapes :

- Au moment de l'élaboration du projet, appui à l'étude de faisabilité technico-économique : financement de 80% du coût plafonné à 5 500 €.
- Au moment de la création, aide aux investissements initiaux : financement de 50% du coût plafonné à 55 000 €.
- Après l'installation, une aide à l'accompagnement et au suivi sur 2 ans (devenue obligatoire depuis 2001) : financement de 100% du coût plafonné à 2 200 €.

## EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- Production en agriculture biologique de petits fruits et pommes de terre, accueil touristique avec chambre et table d'hôtes et organisation de stages de reconnaissance, cueillette et transformation des plantes.
- Photographie aérienne par Montgolfière
- Élevage d'ânes ; production de lait d'ânesse et fabrication de produits cosmétologiques ; entretien du patrimoine naturel ; accueil pédagogique.
- Élevage d'écrevisses et production d'huile de noisette
- Brasserie artisanale et visite guidée d'une ancienne minoterie réhabilitée
- Élevage de chevaux de trait et prestations en tourisme équestre (ballades, randonnées, attelage) ; bourrellerie ; travail de la vigne et débardage forestier par traction animale.

## RÉSULTATS

Plusieurs centaines d'entreprises ont été soutenues par ce programme depuis 1995. Chaque année, entre cinquante et quatre-vingt-dix dossiers sont déposés. Le nombre de projets financés se situant entre 30 et 50 par an.

Conçu pour accompagner des projets originaux qui n'ouvrent pas droit aux aides classiques, le dispositif ELI se distingue par le fait qu'il retient la combinaison d'activités comme un des indicateurs d'innovation. Il n'est pas anodin de noter que les trois chambres consulaires (agriculture, industrie et commerce) sont représentées dans le comité d'évaluation des projets.

Une analyse de la base de données (Laurent et al., 2006) avait permis de mettre en évidence deux conceptions dans les projets retenus. D'un côté des projets qui relèvent au fond de la démarche économique classique de tout créateur d'entreprise. De l'autre, des projets qui sont davantage articulés à un projet de vie rural dans lequel la finalité économique s'articule à des finalités sociales ou environnementales.

## PROBLÈMES REPÉRÉS

Peu de problèmes repérés. Si un suivi a été fait par le comité de pilotage sur les taux de succès ou d'échec, celui-ci n'a pas été diffusé. A noter toutefois que le programme est reconduit depuis bientôt 20 ans et qu'il a manifestement rencontré un certain succès. Quelques travaux scientifiques (Debroux, 1996 ; Rieutort, Lenain, 2012 ; Tallon, Tonneau, 2012) se sont penchés sur ce type de dispositifs. L'analyse est généralement positive en termes d'appui au développement local, ces projets permettant de révéler des ressources dans des territoires en recomposition.

Parmi les points de vigilance :

- Sur le plan administratif, le programme est complexe, il associe plusieurs financeurs. Les délais remboursement sont considérés comme longs, ce qui implique que les porteurs de projet aient les moyens de pouvoir avancer les fonds, y compris dans le préfinancement de l'étude de faisabilité.
- Il peut y avoir un écart entre les représentations des bailleurs de fond, qui ont des attentes envers les qualités entrepreneuriales que devraient avoir les porteurs de projet et la réalité d'un public parfois socialement et économiquement précarisé.
- Il peut y avoir un écart entre les modes d'accompagnement, relativement normalisés par rapport à un modèle d'entreprise à finalité principalement économique, et des projets

fluctuants, complexes et parfois fragiles, engageant la personne dans un projet de vie qui dépasse la seule dimension économique.

Comme l'écrivent Verbeck et al., (2011), pour réussir, ces projets s'appuient sur un triptyque composé du créateur lui-même, de son réseau d'accompagnement et du territoire d'accueil.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

[http://www.rhonealpes.fr/TPL\\_CODE/TPL\\_AIDE/PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT/104/PAG\\_TITLE/Entreprises+Locallement+Innovantes+\(ELI\)/ID\\_AIDESDOMAINEMDL//ID\\_AIDESPROFILMDL//RETURN/1/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm](http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/104/PAG_TITLE/Entreprises+Locallement+Innovantes+(ELI)/ID_AIDESDOMAINEMDL//ID_AIDESPROFILMDL//RETURN/1/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm)

#### BIBLIOGRAPHIE

Debroux J., 1996. Les nouveaux actifs de l'espace rural. Rapport de recherche. DRAF Rhône-Alpes – Université Lyon 2.

Laurent C., Mouriaux M.-F., Mundler P., 2006. *Combinaisons d'activités professionnelles et multifonctionnalité de l'agriculture : une résurgence de la dimension territoriale ?*. Centre d'Études de l'Emploi, Document de travail n° 70.

Muller P., 1987. Un métier né de la crise : l'exploitant rural. *Sociologie du travail* n° 4, pp. 459 – 475.

Pernet F., 1982. *Résistances paysannes*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Tallon H., Tonneau J.-P., 2012. Le projet pluriactif entre autonomie et précarité. Les défis de l'accompagnement, *Économie rurale* n° 330-331.

Verbeck C. et al., 2011. Vers un nouveau modèle systémique dans l'analyse de la création d'activités et d'emplois en espace rural, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2.

Rieutort L., Lenain A.-M., 2012. Très petites entreprises, agri-ruralité et territoires sensibles, illustrations dans le massif central. Communication lors du séminaire *La création d'activités dans les territoires ruraux isolés, la notion d'agri-ruralité et l'ancrage territorial des créateurs*, Corte : [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/93/29/73/PDF/TPE\\_agriruraliteA\\_territoire.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/93/29/73/PDF/TPE_agriruraliteA_territoire.pdf)

**FICHE PROGRAMME 11- 1890 RURAL ENTREPRENEURIAL PROGRAM OUTREACH  
INITIATIVE**

**(Programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat rural)**

Fonctions visées			MFA citée	
Création d'emplois, développement de la viabilité et du dynamisme du tissu social en zone rurale			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Les localités environnantes des 1890 land-grant universities	Promotion et développement d'entreprises dans les milieux ruraux afin de stimuler les économies locales et leur viabilité	Les zones rurales et les groupes sociaux économiquement défavorisés reconnus par le gouvernement fédéral	1994	En cours

**OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME**

**Objectif principal**

Supporter le développement d'entreprises qui créent des emplois de qualité.

**Objectifs spécifiques**

- Développer des projets générateurs de revenus pour les communautés rurales sous-développées
- Créer un développement économique à long-terme dans des régions qui connaissent un taux de chômage élevé à travers des partenariats avec des universités et des organisations communautaires
- Assister et guider ces communautés vers plus d'autonomie

**GOVERNANCE DU PROGRAMME**

**Administrateur**

Le programme est administré par le Rural Business-Cooperative Service, une division de l'USDA Rural Development. Les applications sont évaluées par le Rural Development-Cooperative Programs National Office des 1890 land-grant universities.

**Partenaires**

Les 1890 land-grant universities.

**Provenance du financement**

Le programme est financé par l'United States Department of Agriculture (USDA) – Rural Development.

**Coûts du programme**

L'information disponible la plus récente affiche des fonds totaux s'élevant à 1 500 000\$US pour l'année fiscale 2007.

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

Les subventions remises dans le cadre de ce programme sont octroyés à certaines institutions d'enseignement supérieur, soit les 1890 Land Grant Institutions and la Tuskegee University.

### Public-cible

Ces institutions d'enseignement administrent les projets subventionnés. Or, ces projets s'adressent aux :

- Résidents situés dans les zones rurales définies par le Fédéral comme éprouvant des défaillances économiques.
- Résidents situés dans une « Empowerment Zone », une « Enterprise Community » ou une « Champion Community »; toutes référant à des zones ou à des communautés rurales ou urbaines définies en grande détresse et ayant connu la pauvreté et/ou une forte émigration.
- Groupes tribaux amérindiens reconnus par le gouvernement fédéral.
- Toute autre zone déclarée en récession économique ou touchée par un désastre naturel reconnu par le gouvernement fédéral.

### Critères de sélection

- Les demandes réfèrent (mais ne se limitent pas) à
  - Démarrage d'entreprise et assistance technique associée; séminaires, ateliers de travail pour petites entreprises.
  - Développement de plans de gestion et d'assistance technique qui :
    - Évaluent les alternatives à l'agriculture traditionnelle pour les petites entreprises;
    - Procurent une assistance dans le développement de plan d'affaires ou d'application de prêts, dans la promotion ou dans la comptabilité;
    - Procurent une assistance et forment les petites entreprises en service à la clientèle, en développement de produits, en planification et en développement d'entreprise.
  - Études de faisabilité.
  - Conseils et recommandations quant aux meilleures pratiques en développement économique communautaire.
  - Conduite de séminaires pour stimuler le développement d'entreprises et le développement économique.
  - Développement de technologies informatiques, et établissement et maintien de réseaux informatiques liant les dirigeants et les résidents des communautés pour rendre disponible l'information sur le développement économique.
- Une préférence est donnée aux projets qui opèrent dans plusieurs comtés.
- Les bénéficiaires doivent être situés dans des communautés qui témoignent de leur capacité à apporter un support significatif au projet. Les répondants et le personnel assigné doivent avoir l'expertise et l'expérience nécessaires pour fournir l'assistance recommandée.

### **Soutien financier**

Les fonds peuvent être utilisés pour payer jusqu'à concurrence de 75% des coûts pour mener à terme les projets. La contribution des bénéficiaires (25% des coûts) peuvent être des contributions en espèces ou en nature, mais ne doivent pas provenir de fonds fédéraux.

Un certain nombre de limites concernant l'utilisation des fonds sont précisées. Outre la limite des 75 %, les fonds ne peuvent pas servir à de l'investissement, ni servir à fournir des fonds de roulement aux organisations.

Les subventions versées sont prévues pour une période d'une année.

### **EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS**

- Targeting Our People's Priorities With Services Inc. (TOPPS) offre des programmes parascolaires pour la jeunesse à revenus faibles à modérés (éducation, récréation, formation d'emplois, initiation culturelle et éducation physique). En 2002, l'organisation a bénéficié du soutien du Centre de recherche et de développement économique de l'University of Arkansas à Pine Bluff pour mettre en place ses programmes.
- La Virginia State University a développé un programme pour améliorer les opérations d'entreprises potentielles ou existantes à travers une assistance technique et une formation en gestion d'entreprise. Le projet a été implanté dans des régions caractérisées par une pauvreté significative, un taux de chômage élevé et un taux de réussite scolaire faible.

### **RÉSULTATS**

Le programme de subvention apparaît très profitable pour les communautés. L'aide est versée à des centres de recherche universitaires reconnus dont l'expertise est mise au service de la communauté. Grâce à lui, plusieurs partenariats universités-communautés se sont créés et renforcés depuis 1994, aboutissant à un large éventail de programmes innovateurs dont l'impact est considéré comme positif pour les résidents ruraux (Robinson et al., 2004).

Un séminaire, le 1890 Rural Entrepreneurial Program Information Exchange Workshop, se tient annuellement pour tout le personnel impliqué dans les services de formation offerts aux entrepreneurs des communautés rurales. L'objectif de cette rencontre est d'aider les gestionnaires de programme à poursuivre respectivement leur programme en attirant des sources additionnelles de financement pour diminuer la dépendance face aux subventions de l'USDA.

L'initiative vise aussi spécialement à développer des relations viables entre les entreprises et la communauté. BISNet est un réseau de télécommunications qui permet aux zones rurales d'accéder à Internet. BISNet est conçu pour faciliter le partage d'information entre entreprises, délégués gouvernementaux et entités privées.

### **PROBLÈMES REPÉRÉS**

Selon Nolan (2003), les déterminants de la création d'entreprises incluent, entre autres, le statut démographique, d'emplois, de prospérité, d'éducation et d'occupation des travailleurs de même que la prévalence de petites entreprises, le degré de propriétaires-occupants, les dotations en infrastructures et l'historique régional. Dans cet ordre d'idée, pour créer de la richesse durable dans les communautés défavorisées, il faut donc dynamiser tout l'environnement économique et social des communautés.

Ceci n'est évidemment pas facile à mettre en œuvre. Le programme présente certaines limites, identifiées dans une conférence sur le développement économique des communautés rurales (Robinson et al., 2004). La visée très transversale du programme, le fait qu'il soit centré sur l'entrepreneuriat dans des communautés défavorisées dont les ressources sont limitées nécessitent un soutien (public et privé) approprié et efficace. Ils montrent également que le programme doit étendre ses actions au-delà de la forme coopérative traditionnelle (prévue dans le programme initial) pour encourager et améliorer la capacité entrepreneuriale des personnes en situation de vulnérabilité : individus pauvres ou « en transition » vers la classe moyenne, jeunesse défavorisée et femmes).

Les auteurs notent toutefois que ce programme témoigne d'une évolution des politiques agricoles, avec une plus grande prise en compte du développement économique rural qui acquiert de plus en plus d'importance dans l'agenda politique national.

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Lien : [http://www.rurdev.usda.gov/BCP\\_1890LandGrant.html](http://www.rurdev.usda.gov/BCP_1890LandGrant.html)

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Nolan Alistair, 2003. Policy Options for Growing and Financing Rural Entrepreneurs. In: Main Streets of Tomorrow: Growing and Financing Rural Entrepreneurs. Centre for the study of rural America, Federal Reserve Bank of Kansas City, 6 p. [En ligne]  
[https://www.kansascityfed.org/publicat/mse/MSE\\_0603.pdf](https://www.kansascityfed.org/publicat/mse/MSE_0603.pdf) (consulté 14/05/2014)

Robinson Kenneth L., Christy Ralph D. and Baharanyi Ntam, 2004. Empowering Rural Communities Through Entrepreneurship: Experiences From the 1890 Land-Grant Institutions. Tuskegee University, Tuskegee, Alabama, 196 p. [En ligne]  
[http://www.clemson.edu/uced/entrepreneurship\\_small\\_business\\_development/1890\\_proceeding.pdf](http://www.clemson.edu/uced/entrepreneurship_small_business_development/1890_proceeding.pdf) (consulté 14/05/2014)

**FICHE PROGRAMME 12 - INTEGRATED RESEARCH, EDUCATION, AND EXTENSION  
COMPETITIVE GRANTS PROGRAM**

**(Programme de subvention en recherche intégrée, éducation et vulgarisation)**

Fonctions visées			MFA citée	
Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
États-Unis	Recherche avancée et activités de sensibilisation et de vulgarisation quant à l'amélioration de la qualité de l'eau et à une utilisation durable des ressources naturelles	Les institutions d'éducation supérieure publiques, privées ou contrôlées par l'État.	2000	En cours

**OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME**

Ce programme de subvention appuie la recherche, l'éducation et la vulgarisation à travers différents projets qui contribuent à la qualité de l'environnement pour les communautés agricoles, rurales et urbaines.

Le programme regroupe 8 volets :

- Programme national intégré pour la qualité de l'eau (National Integrated Water Quality Program)
- Programme national intégré pour la sécurité alimentaire (National Integrated Food Safety Initiative)
- Centres régionaux intégrés pour la gestion de la lutte antiparasitaire (Regional Integrated Pest Management Centers)
- Programme pour les cultures à risque (Crops at Risk Program)
- Programme de prévention des risques (Risk Avoidance and Mitigation Program)
- Programme de transition au bromure de méthyle (Methyl Bromide Transitions Program)
- Programme intégré pour la culture biologique (Integrated Organic Program)
- Centres régionaux de développement rural (Regional Rural Development Centers - RRDCs)

Cette fiche dressera le portrait du Programme national intégré pour la qualité de l'eau.

**Objectif principal**

Améliorer la qualité de l'eau de surface ainsi que des ressources souterraines de la nation à travers le financement de la recherche, de l'éducation et des activités de conseil.

**Objectifs spécifiques**

- Résoudre les problèmes liés aux ressources hydriques en faisant avancer et en diffusant les connaissances disponibles auprès des communautés agricoles, rurales et urbaines.



- Encourager les pratiques de gestion basées sur un savoir scientifique pour améliorer la qualité de l'eau de surface et souterraine à l'échelle des bassins versants.
- Encourager des nouveaux partenariats fédéraux pour promouvoir la conservation de l'eau à tous les niveaux et aider à s'adapter aux impacts des variations climatiques.
- Favoriser des activités intégrées qui privilégient la gestion locale de l'eau et la diffusion de connaissances concernant l'adoption de pratiques et de technologies adaptées.

## **GOUVERNANCE DU PROGRAMME**

### **Administrateur**

Le programme est chapeauté par l'Institut national de l'Alimentation et de l'Agriculture (National Institute of Food and Agriculture - NIFA). Il est administré par le Service coopératif de recherche, d'éducation et de vulgarisation (Cooperative State Research, Education, and Extension Service - CSREES).

### **Partenaires**

Variables selon les projets

### **Provenance du financement**

Gouvernement fédéral

### **Coûts du programme**

Le financement total du programme est estimé à 4 000 000\$US (incluant tous les volets) pour l'année fiscale 2014. À partir de 2014, le programme sera financé par de nouvelles ressources couvertes par un autre programme (AFRI's - Agriculture and Food Research Initiative - new Water and Water Resources Challenge Area). La NIFA anticipe des fonds disponibles s'élevant à 30 millions de dollars pour une durée de cinq ans, soit un budget annuel de 6 millions (2014-2018).

## **BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME**

### **Public-cible**

Les subventions remises dans le cadre de ce programme sont octroyées à des institutions d'enseignement supérieur privées ou publiques reconnues par le gouvernement fédéral.

Ces institutions administrent les projets subventionnés. Ces projets s'adressent à l'ensemble des communautés agricoles, rurales et urbaines.

### **Critères de sélection**

- Les projets sont évalués scientifiquement par un groupe d'experts scientifiques qualifiés selon un système d'évaluation par les pairs.
- Dans la limite des fonds disponibles, l'officier départemental accrédité par le NIFA accorde les subventions aux répondants éligibles dont les projets sont jugés les plus pertinents.

### **Soutien financier**

Le programme de subvention couvre plusieurs catégories de projets (ici les chiffres concernent l'année fiscale 2012) :

- Projets nationaux sur les ressources hydriques (National Water Resource Projects). Le budget total alloué est fixé à 440 000\$US, soit un maximum de 110 000\$US par an, pour une période de quatre ans.
- Projets à l'échelle des bassins versants (Watershed scale projects). Les subventions sont plafonnées à 660 000\$US. Les projets subventionnés peuvent recevoir un budget annuel maximal de 220 000\$US, et ce pour une période maximale de trois ans.
- Projets de synthèse du NIWQP (National Integrated Water Quality Program). Les subventions accordées sont limitées à 750 000\$US. Les projets bénéficiaires se voient allouer un maximum de 250 000\$US par an, pour une période maximale de trois ans.

Les subventions ne peuvent pas servir à des investissements immobiliers. Les coûts indirects sont limités à 30% du montant total de la subvention fédérale accordée pour un projet. Enfin, si une subvention génère un bénéfice, le bénéficiaire est tenu de compléter le financement sur une base d'un dollar pour un dollar en espèces ou en nature à partir de sources de financement non-fédérales.

#### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- L'Université du Minnesota a mis en place un programme de traitement des eaux usées (Onsite Sewage Treatment Program) et a reçu une subvention pour développer un guide personnalisé des systèmes communautaires de traitement des eaux (Community System Owner's Guide : CSOG). Le CSOG est destiné aux communautés de l'ensemble des États-Unis pour les aider à gérer adéquatement leur système de fosses septiques et ainsi protéger l'eau souterraine et de surface.
- L'Université du Tennessee a appuyé l'Oostanaula Watershed community, un regroupement de citoyens, d'agences gouvernementales et d'entreprises du Tennessee, a mis en place un projet à l'échelle du bassin versant de l'Oostanaula, marqué par une urbanisation croissante et une dégradation de la qualité de l'eau. Le projet vise à identifier les sources de pollution non-ponctuelles (bactéries et sédiments) dans le bassin versant, à prioriser et mettre en œuvre des pratiques pour réduire ces sources et à éduquer les parties prenantes quant aux meilleures pratiques de gestion qui maintiennent la productivité agricole sans nuire à la qualité de l'environnement.

#### RÉSULTATS

Pour l'année fiscale 2012, un focus particulier a été porté sur des programmes de gestion des ressources hydriques par les consommateurs. Certains projets ont notamment développé des outils pour assister les citoyens vers une meilleure prise de décision.

Le Catalogue Fédéral de l'Assistance Domestique (USDA, 2014) dresse le portrait des réalisations du programme :

- Deux projets ont été mis en place dans le cadre des National Water Resource Projects (Projets nationaux sur les ressources hydriques) pour augmenter les compétences au sein des institutions de recherche, d'éducation et de vulgarisation, puis pour transférer cette capacité aux parties prenantes et aux dirigeants locaux, régionaux et nationaux.
- Quatre projets ont été établis dans le cadre de projets à l'échelle des bassins versants (Watershed Scale Projects) pour promouvoir des solutions ciblées localement pour les problèmes en ressources hydriques.

- Un intérêt particulier a été apporté à la préparation de la prochaine génération de professionnels en introduisant des étudiants à la recherche tout en leur demandant de compléter un travail de sensibilisation auprès des propriétaires fonciers, des agriculteurs et des éleveurs. Pour ce faire, les demandes d'application étaient tenues de concevoir et de mettre en application un programme d'apprentissage expérimental pour étudiants.

### PROBLÈMES REPÉRÉS

Nous n'avons pas repéré de sources traitant de problèmes spécifiques au programme. Dans une recherche portant sur la gestion de la qualité des eaux, Huang et Xia (2001) font l'inventaire plus général des difficultés rencontrées pour parvenir à une gestion durable des ressources hydriques tout en obtenant le niveau désiré de développement socio-économique. Diverses contraintes, limites et rendent la compatibilité de ces objectifs complexes :

- gestion intégrée nécessaire pour prendre en compte la complexité des systèmes,
- problèmes de disponibilité et de crédibilité des données,
- complexité des systèmes de gestion de l'eau et validité des méthodologies préconisées;
- Limitations des technologies,
- faible pourcentage de résultats de recherche ayant une utilité dans la prise de décision;
- difficultés dans la formulation et l'implantation de politiques,
- insuffisance de programmes de formation pour les professionnels-techniciens, les communautés et les dirigeants.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Lien : <http://www.csrees.usda.gov/fo/watershedconservationeffectsassessmenticgp.cfm>

### BIBLIOGRAPHIE

Huang G. H., Xia J., 2001. Barriers to sustainable water-quality management. *Journal of Environmental Management*, n° 61, pp. 1–23.

USDA-NIFA, 2012. Integrated Research, Education, and Extension Competitive Grants Program – National Integrated Water Quality Program. FY 2012 Request for Applications, 29 p. [En ligne] [http://www.nifa.usda.gov/funding/rfas/pdfs/12\\_water\\_quality.pdf](http://www.nifa.usda.gov/funding/rfas/pdfs/12_water_quality.pdf) > (Consulté 16/05/2014)

USDA, 2014. Integrated programs, n° 10.303, Catalog of Federal Domestic Assistance. [En ligne] <https://www.cfda.gov/index?s=program&mode=form&tab=core&id=7c67d63814b62091e1703e828887ec73> > (Consulté 16/05/2014)

**FICHE PROGRAMME 13 -  
SUSTAINABLE AGRICULTURE RESEARCH AND EDUCATION PROGRAM - SARE  
(Programme de recherche et d'éducation en agriculture durable)**

Fonctions visées			MFA citée	
Protection et gestion durable de l'environnement, bien être-animal, développement rural, création d'emplois			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
États-Unis (tous les états)	Recherche avancée et activités de sensibilisation quant à l'implantation de pratiques agricoles durables	Professionnels impliqués dans le secteur agricole	1988	En cours

#### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

##### Objectif principal

Stimuler – pour l'ensemble de l'agriculture américaine – les innovations qui améliorant la compétitivité, l'organisation et la qualité de vie en investissant dans la recherche et l'éducation.

##### Objectifs spécifiques

Encourager la recherche pour améliorer les connaissances liées aux systèmes de production agricole qui :

- maintiennent et favorisent la qualité et la productivité du sol,
- conservent le sol, l'eau, l'énergie, les ressources naturelles, les ressources halieutiques et les habitats fauniques,
- maintiennent et favorisent la qualité de l'eau de surface et profonde,
- protègent la santé et la sécurité des personnes impliquées dans le système alimentaire et agricole,
- promeuvent le bien-être des animaux,
- améliorent les opportunités d'emplois dans le secteur agricole.

#### GOVERNANCE DU PROGRAMME

##### Administrateur

Institut national de l'Alimentation et de l'Agriculture (National Institute of Food and Agriculture - NIFA)

Le programme SARE est administré en quatre régions – Centre-Nord, Nord-Est, Sud et Ouest – chacune étant guidée par un conseil administratif volontaire qui détermine les priorités régionales et attribue les subventions.

##### Partenaires

Division du Développement rural du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA – Rural Development)

Centre national d'agroforesterie (The National Agroforestry Center) - jusqu'en 2001

**Provenance du financement**

Gouvernement fédéral

**Coûts du programme**

Les fonds anticipés pour l'année fiscale 2014 sont de 21 151 031\$US.

**BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME****Public-cible**

Le programme de subvention s'adresse à un large public :

- fermiers et propriétaires de ranchs,
- éducateurs et conseillers agricoles,
- chercheurs,
- organisations sans but lucratif,
- étudiants,
- communautés,
- autres,

**Critères de sélection**

Quatre types de subventions générales :

- Subvention en recherche et en éducation
- Subvention de développement professionnel (qui s'adresse plus spécifiquement aux organismes fournissant des services de conseil)
- Subvention pour producteur
- Subvention pour étudiant gradué

Par ailleurs d'autres subventions sont offertes dans certains États.

Les universités et les collèges « land-grant », les autres universités, les stations d'agriculture expérimentale, les service-conseils coopératifs, les organisations sans but lucratif, les individus avec une expertise démontrable et les entités gouvernementales de l'État ou fédérales peuvent appliquer pour le programme SARE.

Aucun titre de compétences ou documentation supplémentaire n'est exigé, les projets sont évalués selon leur pertinence par un groupe d'experts scientifiques qualifiés.

Dans la limite des fonds disponibles, l'officier départemental autorisé par la NIFA (NIFA Authorized Departmental Officer – ADO) accorde les subventions aux répondants éligibles dont les projets sont jugés les plus intéressants.

**Soutien financier**

Pour l'année fiscale 2013, 12,5 millions de \$US étaient disponibles après avoir soustrait les frais d'administration. De ce montant, 841 488 \$US ont été utilisés pour les communications, la sensibilisation et la coordination des activités au niveau national et le reste a été distribué en parts égales entre les quatre régions délimitées par le programme SARE.

Comme pour d'autres programmes, les fonds alloués ne peuvent couvrir des investissements immobiliers, des activités sociales des coûts indirects, des équipements non explicitement liés au projet, etc.

#### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- En 2012, une subvention de développement professionnel et pour producteur d'un montant de 15 000\$US a été accordée à des chercheurs du Georgia Gwinnett College pour étudier l'utilisation d'abeilles indigènes dans la pollinisation de productions commerciales de pommes en Géorgie.
- En 2013, un projet de recherche et d'éducation a été mené pour étudier les effets directs du pâturage sur l'habitat, le succès de nidification, et la survie de la mère et des couvées des tétras des armoises (*Centrocercus urophasianus*) dans la Centennial Valley du Montana. Une subvention de 339 552\$US a été attribuée au projet.

#### RÉSULTATS

Le programme connaît un très grand succès. Depuis 1988, SARE a financé plus de 5000 projets, incluant des subventions en recherche et en éducation, des subventions de développement professionnel et des subventions pour producteur.

Les évaluations de SARE program montrent un réel progrès : 64% des fermiers/propriétaires de ranchs bénéficiaires ont affirmé que les projets de SARE les ont aidés à atteindre un plus grand volume de ventes et 79% d'entre eux disent avoir expérimenté une amélioration de la qualité de leur sol. De plus, 53% des producteurs rapportent utiliser une nouvelle technique de production, ce qui est la finalité de SARE en regard d'une pratique agricole durable (SARE 2014).

#### PROBLÈMES REPÉRÉS

Un rapport mené dans un contexte de recommandations au programme SARE (Fazio et al., 2014) énumère diverses barrières à l'adoption de pratiques agricoles durables. Sont ciblés les facteurs économiques : coûts pour les producteurs, niveau de risque acceptable, changements d'équipements, bas prix des matières premières périodes de transition avant de recevoir les bénéfices. Il est aussi noté que l'existence de programmes fédéraux d'aides à l'agriculture conventionnelle peut nuire à ce type de programme dans la mesure où cela rend le programme SARE comparativement moins incitatif.

Les représentations sont également identifiées comme barrières possibles : manque de connaissance ou de formation, manque d'information, manque de soutiens institutionnels (voire contradictions entre le soutien apporté par certaines organisations et leurs actions ou projets antérieurs), inquiétudes quant à la réduction des rendements dans le cadre de pratiques durables, etc. Les auteurs notent que les résistances aux changements liées aux pratiques traditionnelles, aux vieilles habitudes, etc. sont fortes et que la pression des pairs (pour le maintien des pratiques conventionnelles) peut freiner les volontés de transformer ses pratiques.

Il existe par ailleurs des barrières liées aux limites techniques des pratiques d'agriculture durable, à quoi s'ajoutent parfois le manque de producteurs pouvant servir d'exemples. Pour certains agriculteurs enfin, le fait d'être locataire n'encourage pas les investissements dans des pratiques plus durables ayant des effets à long terme.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Lien : <http://www.sare.org/>

**BIBLIOGRAPHIE**

Fazio Robin A., Colquitt Sonrisa Farm, Joysee Georgia, Rodriguez Baide M. and Molnar Joseph J., 2014. Barriers to the Adoption of Sustainable Agricultural Practices: Working Farmer and Change Agent Perspectives. Final report, Department of Agricultural Economics and Rural Sociology, Auburn University, 217 p.

Waldron Lehner Melissa, Clark Andy, Friedman Diana and Berton Valerie, 2008. SARE Celebrating our first 20 years: Envisioning the next... 20/20 Advancing the Frontier of Sustainable Agriculture. Sustainable agriculture research and education, 20 p.

USDA, 2014. Sustainable Agriculture Research and Education (SARE) n° 10.215, Catalog of Federal Domestic Assistance. [En ligne]  
<https://www.cfda.gov/index?s=program&mode=form&tab=core&id=74d66d6fc63bfe31369d71a60013d827>> (consulté 15/05/2014)

## FICHE PROGRAMME 14 - VALUE-ADDED PRODUCER GRANTS - VAPG

### (Subventions de productions à valeur ajoutée)

Fonctions visées			MFA citée	
Développement de produits à valeur ajoutée et de circuits de proximité, création d'emplois			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
États-Unis (tous les États américains sont admissibles)	Promotion et développement de productions à valeur ajoutée afin de stimuler les économies locales	Producteurs indépendants, groupes de producteurs, coopératives agricoles et filiales majoritairement contrôlées par des entreprises agricoles	2001	En cours

#### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

##### Objectif principal

Aider les producteurs à amorcer des activités de transformation et/ou de promotion dans le but d'accroître la valeur ajoutée de leurs produits. Peuvent être concernés des produits alimentaires, mais aussi des « biobased products », soit des produits commerciaux ou industriels autres que les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux qui se composent majoritairement de produits d'origine agricole ou forestière.

##### Objectifs spécifiques

Le programme comprend deux volets :

- le volet « planification », qui vise à faciliter la mise en œuvre du projet en finançant par exemple un plan d'affaire ou une étude de faisabilité,
- le volet « fonds de roulement » qui vise à financer les coûts d'exploitation directement liés à la transformation ou à la commercialisation de produits à valeur ajoutée. Ce volet ne finance pas d'investissements, ni de frais liés à la production agricole.

Les objectifs sous-jacents sont :

- Améliorer les choix des consommateurs en offrant une plus vaste gamme de produits
- Créer de nouveaux emplois
- Contribuer au développement économique des communautés rurales
- Créer et accroître les opportunités de commercialisation
- Augmenter les revenus des producteurs



## GOVERNANCE DU PROGRAMME

### Administrateur

Le programme est administré par le Service coopératif des affaires rurales (Rural Business-Cooperative Service), une division de l'USDA Rural Development. Les projets sont d'abord sélectionnés par le Bureau de développement rural de chaque état.

### Provenance du financement

Gouvernement fédéral

### Partenaires

Variables selon les projets

### Coûts du programme

Pour l'année fiscale 2013, le programme a remis des subventions totalisant approximativement 10.5 millions de dollars américains. Les fonds alloués sont variables d'une année à l'autre.

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Toute exploitation agricole répondant à la définition de l'une de ces catégories :

- Producteurs indépendants
- Groupes de producteurs
- Coopératives agricoles
- Filiales majoritairement contrôlées par des entreprises agricoles

### Critères de sélection

Admissibilité :

- L'entreprise doit produire et posséder plus de 50% de la marchandise brute qui sera utilisée pour le produit à valeur ajoutée visé par la subvention.
- Tout au long du projet, le bénéficiaire doit être le propriétaire du produit visé par le projet subventionné, de son état brut à sa transformation finale.
- Les exploitations entrant dans la définition d'une petite ou moyenne entreprise, d'une nouvelle exploitation agricole ou d'une entreprise socialement désavantagée bénéficient d'une position prioritaire. 10% du fond total leur est réservé.

Sélection :

Outre la conformité du projet relatif à la définition d'un produit agricole à valeur ajoutée, les retombées du projet sont évaluées selon certains critères :

- la création de nouveaux produits,
- l'accroissement des opportunités de promotion,
- la transformation de produits ou de marchandises existants
- le développement de spécialité ou de produits de niche

### Soutien financier

Il existe deux types de subvention correspondant aux deux volets du programme : les subventions de planification de projet dont le montant maximal est fixé à 75 000\$US par projet et les subventions d'appui à la mise en œuvre du projet plafonnée à 200 000\$US par projet.

- Les fonds peuvent être utilisés pour le fond de roulement et les activités de planification.
- Les projets visant à établir une chaîne de valeur en créant des partenariats équitables entre différents partenaires locaux de petite taille (chaînes de valeur appelées « mid-tier value chains ») bénéficieront également d'une priorité (10% du fond total est réservé).
- La durée maximale de la subvention est de 3 ans.

### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- En 2012, l'association Mississippi Delta Southern Rural Black Women in Agriculture a reçu 44 000\$US pour offrir une variété de services : la coopérative commercialise des frites de patates douces pouvant être cuites au four dans les écoles, coupe, lave et emballe des légumes verts pour les restaurants locaux, livre des patates douces cultivées durablement à des épiceries locales et spécialisées au niveau régional et national.
- La *Rhode Island Dairy Farms Cooperative* a reçu une subvention de 150 000\$US en 2012 pour lancer leur *Rhody Fresh Butterkase cheese*, un fromage à pâte molle de style allemand fait à la main. Le fromage est fabriqué à la fromagerie *Narragansett Creamery* en utilisant le lait des producteurs de la coopérative.

### RÉSULTATS

Des centaines de subventions ont été accordées dans le cadre de ce programme depuis 2001.

Le programme concernait initialement la différenciation des produits via le développement de la valeur ajoutée et de nouveaux produits. Avec son insertion dans le Farm Bill de 2002, le programme a inclus des produits qui sont intrinsèquement à valeur ajoutée, tels les produits biologiques. Par la suite, le programme a été reconduit dans le Farm Bill de 2008 où la dimension de la distribution, notamment les circuits courts ou de proximité associant des agriculteurs et des PME (« mid-tier value chains »), a été ajoutée.

Un suivi du programme (Boland, 2014) dresse le portrait actuel du programme :

- Le nombre de projets subventionnés ayant atteint l'étape de commercialisation du produit concerné est significativement plus élevé comparativement aux projets récipiendaires avant 2006.
- Les projets visant la commercialisation de maïs, de légumineuses, de fruits, de petits grains, de sucre, de blé, de vin, d'énergie éolienne et de volaille ont une plus grande probabilité de succès.
- L'aide prioritaire accordée aux « mid-tier value chains » a un effet positif sur les projets bénéficiaires.
- Les entreprises qui étaient déjà bien établies et qui produisaient déjà un produit à valeur ajoutée connaissent un plus grand succès.
- Le nombre de bénéficiaires a augmenté pour la catégorie de producteurs indépendants.

## PROBLÈMES REPÉRÉS

Peu de problèmes repérés. Le programme est reconduit depuis bientôt 14 ans et il a manifestement rencontré un certain succès.

Une analyse des variables intervenant dans la mise en place des projets subventionnés (Boland et al., 2007) révèle que les plus grandes subventions accordées tendent à aller aux organisations qui avaient déjà des opérations profitables, avec un volume de ventes existant et qui prévoyaient étendre leurs activités vers un produit à valeur ajoutée. L'aide prioritaire aux entreprises nouvelles, aux entreprises de petite taille et à celles socialement défavorisées amenée par les amendements apportés à la définition d'un « produit agricole à valeur ajoutée » vise en principe à corriger la situation.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Lien : [http://www.rurdev.usda.gov/BCP\\_VAPG.html](http://www.rurdev.usda.gov/BCP_VAPG.html)

## BIBLIOGRAPHIE

National sustainable agriculture coalition, 2013. Farmers' guide to applying for value-added producer grant (VAPG) funding. Washington, 7 p. [En ligne]

<http://sustainableagriculture.net/wp-content/uploads/2013/11/2013-2014-VAPG-Application-Guide-NSAC-FINAL.pdf>> (consulté 9/05/2014)

US Government, 2013. Federal Register. Notices, Vol. 78, No. 227, pp. 70260-70267. [En ligne]

<http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2013-11-25/pdf/2013-28175.pdf> (consulté 9/05/2014)

M.A. Boland, J.C. Crespi, D. Oswald, 2007. How Successful was the 2002 Farm Bill's Value-Added Producer Grant Program?. Agricultural marketing resource center. Iowa State University, 18 p. [En ligne]

[http://www.agmrc.org/media/cms/farmbillvapgprogram\\_3b5c77b739c09.pdf](http://www.agmrc.org/media/cms/farmbillvapgprogram_3b5c77b739c09.pdf)> (consulté 12/05/2014)

Michael Boland, 2014. Some long-term thoughts about in the VAPG program, Agricultural marketing resource center, University of Minnesota.

[http://www.agmrc.org/agmrc\\_blog/?some\\_longterm\\_thoughts\\_on\\_the\\_vapg\\_program&show=entry&blogID=1189](http://www.agmrc.org/agmrc_blog/?some_longterm_thoughts_on_the_vapg_program&show=entry&blogID=1189)> (consulté 12/05/2014)

**FICHE PROGRAMME 15 - COMMUNITY FOOD PROJECTS COMPETITIVE GRANTS  
PROGRAM –CFPCGP**

**(Programme de subvention pour projets alimentaires communautaires compétitifs)**

Fonctions visées			MFA citée	
Assurer la sécurité alimentaire, développer les marchés agricoles locaux			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Arizona, California, Georgia, Maine, Maryland, Massachusetts, Missouri, New Mexico, New York, Ohio, Oklahoma, Rhode Island, Tennessee, Texas, Vermont, Virginia, Wisconsin	Assistance communautaire visant à faciliter l'accès à la nourriture, bénéficiant mutuellement aux populations à faibles revenus et aux producteurs agricoles locaux	Personnes à faibles revenus	1996	En cours

#### **OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME**

##### **Objectif principal**

Combattre l'insécurité alimentaire à travers des projets de développement communautaire visant l'autosuffisance des communautés à faibles revenus.

##### **Objectifs spécifiques**

- Satisfaire les besoins alimentaires des personnes à faibles revenus à travers une distribution alimentaire, une approche communautaire pour participer aux programmes fédéraux assistés en nutrition (Federally assisted nutrition programs) ou un service d'accès facilité à la nourriture.
- Accroître l'autonomie des communautés en répondant à leurs besoins alimentaires.
- Promouvoir des solutions d'ensemble quant à l'accès à la nourriture locale et aux problèmes de nutrition.
- Traiter conjointement les questions agricoles et alimentaires aux échelles locales en termes d'équipement, de planification et de création d'activités de promotion innovantes qui bénéficient mutuellement aux producteurs agricoles et aux consommateurs à faibles revenus.

#### **GOUVERNANCE DU PROGRAMME**

##### **Administrateur**

Institut national de l'Alimentation et de l'Agriculture (National Institute of Food and Agriculture - NIFA)

#### **Provenance du financement**

Gouvernement fédéral

#### **Partenaires**

Variables selon les projets

#### **Coûts du programme**

Pour l'année fiscale 2014, les fonds anticipés disponibles pour le programme sont estimés à cinq millions de dollars américains.

### **BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME**

#### **Public-cible**

- Fournisseurs de services issus des programmes alimentaires publics
- Organisations tribales
- Organisations privées sans but lucratif

#### **Critères de sélection**

Le CFGPC finance trois types de subventions:

- Projets alimentaires communautaires (Community Food Projects)
- Projets de planification (Plan d'affaires, projets de marketing, etc.)
- Projets de formation et assistance technique

Les organisations candidates doivent faire la preuve d'une expérience dans l'un des domaines suivants :

- Travail alimentaire communautaire, particulièrement dans le cadre de petites et moyennes exploitations, incluant l'approvisionnement alimentaire pour les communautés à faibles revenus et le développement de nouveaux marchés dans des communautés défavorisées pour les agriculteurs;
- Création d'emplois et développement d'entreprises dans des activités liées à l'alimentation des communautés à faibles revenus;
- Réduction de l'insécurité alimentaire dans les communautés.

Elles doivent aussi démontrer les compétences nécessaires pour implanter un projet, fournir la comptabilité, collecter les données et préparer les rapports et la documentation exigés.

Elles doivent enfin montrer une volonté de partager l'information avec des chercheurs, des évaluateurs, de praticiens et d'autres parties intéressées, incluant un plan pour la dissémination des résultats, et collaborer avec une ou plusieurs organisations locales partenaires pour réaliser au moins un objectif des communautés sans faim (hunger-free communities goal).

#### **Soutien financier**

1/Projets alimentaires communautaires (Community Food Projects) :

- Subvention maximale de 125 000\$US par projet pour une durée d'une année
- Subvention maximale de 300 000\$US par projet pour un projet de plus de trois ans

#### 2/Projets de planification :

Subvention maximale de 25 000\$US pour la durée totale du projet

#### 3/Projets de formation et d'assistance technique :

- Subvention maximale de 250 000\$US pour une période d'une année
- Subvention maximale de 500 000\$US pour les projets de plus de deux années

Pour chaque dollar versé par le programme, le projet subventionné doit prévoir un dollar de contrepartie en espèces ou en nature

Les fonds ne peuvent servir à :

- Planifier, acquérir ou construire un bâtiment, une installation ou un terrain; ou faire des améliorations, des rénovations ou des réparations sur de telles immobilisations (une demande spéciale peut être accordée s'il est démontré que l'une de ces activités est essentielle à la poursuite de l'objectif principal du projet).
- Payer des services de sous-traitance pour plus de 50% des dépenses du projet (le demandeur doit effectuer lui-même au moins 50% des activités prévues).

### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

En 2006, le Southern Sustainable Agriculture Working Group a reçu une subvention de 124 000\$US pour fournir des formations et une assistance technique à des individus et des groupes installés dans le Sud des États-Unis qui développaient des projets promouvant des systèmes alimentaires durables. Ses actions comprenaient : l'augmentation de la capacité des marchés agricoles locaux, l'accroissement de la production alimentaire locale, des campagnes de promotion « achetons local », la mise en place de jardins communautaires et scolaires ainsi que des cours de cuisine et de nutrition, la création de clubs de politiques alimentaires et des actions d'éducation à destination du grand public.

### RÉSULTATS

Le CFPGCP connaît manifestement un grand succès. Le programme est en place depuis près de 20 ans et a été autorisé comme programme permanent dans le *Farm Bill* de 2008. Même si les résultats dépendent beaucoup des contextes locaux, le bilan fait par l'USDA sur la période 2005-2009 (USDA-NIFA, non daté) fournit un bilan chiffré des résultats très positif : des milliers d'emplois et micro entreprises créés, 10 000 agriculteurs en situation de fragilité accompagnés à la gestion et à la mise en place d'une agriculture durable, etc. Plus globalement, les évaluations faites du programme confirment différents travaux mettant en évidence les divers bénéfices permis par le thème de l'alimentation dans les communautés en termes d'insertion des jeunes, de baisse de la criminalité, de responsabilisation, de santé, ...

Une analyse des projets alimentaires communautaires (USDA, 2009) détaille les leçons à retenir du CFPGCP :

- Les projets doivent venir des communautés elles-mêmes et non arriver « d'en haut ». Ils doivent leur apparaître comme une solution aux besoins qu'elles perçoivent.
- Le programme requiert que les projets deviennent autonomes. Mais le développement d'un projet durable et économiquement viable se fait difficilement dans une période de trois années, une période plus longue est souvent nécessaire.
- La durabilité des projets ne doit pas être appréciée au regard de la seule viabilité économique. Ainsi, les compétences acquises par les bénéficiaires ont des impacts de long-terme.
- L'évaluation ex ante des projets est importante. Le refus de financement est généralement bénéfique, car les projets sont représentés dans un second temps en étant fortement améliorés
- La capacité des petites organisations communautaires à construire un leadership à l'intérieur de leur organisation est un facteur important de succès des projets.

### PROBLÈMES REPÉRÉS

La même étude (USDA, 2009) identifie trois problèmes récurrents:

- L'accès à du foncier disponible pour des jardins communautaires a été un frein dans plusieurs projets. De plus, les exigences en termes de qualité des sols et (le cas échéant) de décontamination, ont pu retarder considérablement le bon déroulement des projets.
- Certains projets se sont heurtés à des ordonnances locales qui ont interféré avec le déroulement et le plan prévus (par exemple projet de mise en culture d'une parcelle publique qui se heurte à une législation locale).
- Dans certains cas, le transport jusqu'aux jardins et aux marchés alimentaires a été un obstacle.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Lien : <http://www.nifa.usda.gov/fo/communityfoodprojects.cfm>

### BIBLIOGRAPHIE

Community Food Security Coalition, USDA and National Research Center, 2009. The Activities and Impacts of Community Food Projects 2005-2009. 23 p. [En ligne]

[http://www.hungerfreecommunities.org/wp-content/uploads/2011/09/CPF\\_Activities\\_Impacts\\_2005-09.pdf](http://www.hungerfreecommunities.org/wp-content/uploads/2011/09/CPF_Activities_Impacts_2005-09.pdf) (Consulté 20/05/2014)

USDA, 2009. Community Food Projects. In: Access to Affordable and Nutritious Food: Measuring and Understanding Food Deserts and Their Consequences. Report to Congress, Chapter 7.

USDA-NIFA, non daté. Community Food Projects Competitive Grant Program. FY 2014 Request for Applications, 36 p. [En ligne]

[http://www.hungerfreecommunities.org/wp-content/uploads/2011/09/CPF\\_Activities\\_Impacts\\_2005-09.pdf](http://www.hungerfreecommunities.org/wp-content/uploads/2011/09/CPF_Activities_Impacts_2005-09.pdf) (Consulté 11/06/2014).

**FICHE PROGRAMME 16 - FARMERS' MARKET NUTRITION PROGRAM (FMNP)**  
**(Programme de nutrition par les marchés fermiers)**

Fonctions visées			MFA citée	
Assurer la sécurité alimentaire, contribuer à la viabilité des zones rurales.			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
Tous les États américains, cas présenté ici : État de New York	Aides alimentaires pour les femmes, les enfants et les personnes âgées afin de se procurer des fruits et des légumes auprès des producteurs locaux	Les personnes admises ou admissibles au programme fédéral WIC, les personnes âgées à faible revenu.	1992 (WIC-FMNP) et 2001 (SFMNP)	En cours

#### **OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME**

Le FMNP est un programme fédéral d'aide alimentaire qui est administré à l'échelle des États. Chaque État a le droit de définir le programme selon ses préférences.

Le FMNP recoupe deux sous-programmes :

- Le WIC Farmers' Market Nutrition Program (WIC-FMNP) qui concerne les femmes, les nourrissons et les enfants (**W**omen, **I**nfants, **C**hildren)
- Senior Farmers' Market Nutrition Program (SFMNP) qui concerne les personnes âgées

Chaque État a le droit ou non d'adhérer à l'un et/ou l'autre de ces sous-programmes. L'État de New York participe aux deux.

#### **Objectif principal**

Fournir des chèques alimentaires aux femmes, aux nourrissons et aux enfants participants au Programme de nutrition supplémentaire spécial pour les femmes, les nourrissons et les enfants (Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children – WIC) et aux personnes âgées éligibles au Programme alimentaire de denrées supplémentaires (Commodity Supplemental Food Program - CSFP) pour l'achat de fruits et de légumes cultivés localement. En ce sens, le programme est également un programme de soutien à l'agriculture.

#### **Objectifs spécifiques**

Pour les bénéficiaires :

- Permet aux bénéficiaires des chèques alimentaires d'obtenir des produits nutritifs frais en plus des bons alimentaires alloués par le WIC et le CSFP.
- Dispense un enseignement sur la nutrition dans divers contextes. Ces formations sont conçues pour assister les bénéficiaires dans l'amélioration globale de leur santé



(comment choisir, conserver et préparer les fruits et les légumes frais, l'importance des fruits et légumes pour la santé, etc.)

Pour les agriculteurs :

- appuyer le développement économique des fermes en augmentant les ventes sur les marchés agricoles locaux.
- Promouvoir la croissance des fermes familiales en créant un marché pour leurs fruits et légumes frais.

Pour les communautés :

- Supporter les projets de développement des rues principales et revitaliser les façades commerciales dans le centre-ville en créant un lieu de distribution hebdomadaire pour les consommateurs et les rassemblements communautaires.
- Promouvoir un changement durable dans les communautés quant à l'accès à des fruits et des légumes frais et cultivés localement.

## **GOVERNANCE DU PROGRAMME**

### **Administrateur**

Le programme est administré par des agences dans chaque État (State Agriculture Departments, State Health Departments, Department of Aging). En outre, chaque État bénéficiaire doit soumettre un Plan annuel (annual State Plan) au Food and Nutrition Service (FNS) pour décrire comment l'État planifie et administre tous les aspects du FMNP dans sa juridiction.

Dans l'État de New York, c'est le Département de la Santé qui gère le programme.

### **Partenaires**

Le FMNP fait l'objet d'un partenariat fédéral/États où le Food and Nutrition Service (FNS) alloue les fonds fédéraux aux États. Le FMNP s'associe au Programme de nutrition supplémentaire spécial pour les femmes, les nourrissons et les enfants (Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children – WIC) et au SFMNP (Senior Farmers' Market Nutrition Program).

Dans l'État de New York, le programme est associé non seulement au WIC, mais également au Programme alimentaire de denrées supplémentaires (Commodity Supplemental Food Program - CSFP) pour déterminer les personnes âgées éligibles au SFMNP.

### **Provenance du financement**

Gouvernement fédéral (majoritairement)

### **Coûts du programme**

Pour l'année fiscale 2013, l'aide versée par le gouvernement fédéral est de 18 723 445\$US pour le WIC-FMNP et de 21 186 907\$US pour le SFMNP. Ces montants n'incluent pas la part des fonds non-fédéraux.

De ces montants, l'État de New York seul a reçu en 2013, 3 139 019\$US pour le WIC-FMNP et 1 843 954\$US pour le SFMNP.

## **BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME**

### Public-cible

- Les personnes admises au Programme de nutrition supplémentaire spécial pour les femmes, les nourrissons et les enfants (Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children – WIC), à la discrétion de l'État pour les personnes admissibles qui sont sur la liste d'attente du programme WIC :
  - Femmes enceintes, en post-partum ou allaitant, nourrissons âgés de plus de quatre mois et enfants âgés de moins de cinq ans
  - Revenus se situant entre 100% et 185% du seuil de pauvreté reconnu par le Fédéral. Ces seuils sont calculés en fonction de la taille du ménage (< 21 590\$US pour un ménage de 1 personne ; < 74 167\$US pour un ménage de 8 personnes), avec des variantes pour certains États).
- Les personnes âgées reconnues comme ayant un faible revenu :
  - Âgées d'au moins 60 ans;
  - Revenu familial d'au plus 185% du seuil de pauvreté reconnu par le Fédéral (idem WIC).

### Critères de sélection

Tous les bénéficiaires du WIC sont admissibles aux FMNP à moins que l'État n'exclue certaines sous-catégories spécifiques d'individus.

Tous les individus qui répondent aux critères de personnes âgées à faible revenu sont admissibles. Certaines agences, notamment celle de l'État de New York, acceptent la participation au Programme alimentaire de denrées supplémentaires (Commodity Supplemental Food Program - CSFP) ou au Programme d'assistance en nutrition supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program) comme preuve d'admissibilité.

### Soutien financier

Le gouvernement fédéral supporte à 100% les coûts du programme et 70% des coûts administratifs nécessaires pour administrer le programme à l'échelle des États. Les États doivent donc contribuer pour au moins 30% des coûts administratifs, en se finançant auprès de fonds locaux, de fonds privés, de fonds provenant de programmes similaires ou bien à même les revenus engendrés par le programme. Les agences amérindiennes peuvent bénéficier d'une part plus importante des fonds fédéraux, mais elles devront au moins couvrir 10% des frais d'administration du programme.

Pour chaque bénéficiaire participant au WIC, le niveau de la subvention fédérale doit se situer entre 10\$US et 30\$US par année. Quant aux SFMNP, les aides octroyées, que ce soit pour un individu ou un ménage doivent se maintenir entre 20\$US et 50\$US par marché fermier, annuellement. Pour les deux programmes, les agences des États peuvent ajouter un supplément aux bénéfices fédéraux.

### EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

Exemple de l'État de New York: À l'échelle de l'État, environ 88 000 personnes âgées reçoivent 20\$US (4 coupons de 5\$US) chaque été à travers le SFMNP et 290 000 autres ménages participants au WIC reçoivent des coupons alimentaires additionnels de 24\$US. L'État de New York distribue plus d'argent en subvention à ce programme que n'importe quel autre État dans

le pays. En 2011, on pouvait compter 464 marchés fermiers dans l'État, ce qui représente près de 1000 agriculteurs participant par ce biais au FMNP.

## RÉSULTATS

Le succès du WIC-FMNP a été confirmé dans un sondage auprès des usagers du programme (Caine, 2004). Tous les répondants se déclarent très satisfaits du programme et souhaitent qu'il se poursuive. Les personnes interviewées aimaient principalement la fraîcheur, la variété et les fruits des marchés fermiers. De plus, plusieurs appréciaient le dynamisme des marchés et la participation des enfants dans la communauté.

Quant au succès du SFMNP, étant donné le nombre restreint de coupons alimentaires par rapport aux personnes âgées admissibles, la demande est très forte. Divers facteurs de succès sont notés : la communauté plus âgée est plus accoutumée et disposée à préparer des aliments frais ; certains centres de personnes âgées coordonnent le transport vers les marchés fermiers ; les courses au marché local sont une opportunité de socialisation.

## PROBLÈMES REPÉRÉS

La même étude identifie certaines barrières au programme FMNP :

- Le temps : les horaires du marché ne sont pas toujours adaptés aux contraintes des bénéficiaires et entrent parfois en concurrence avec d'autres activités : rendez-vous chez le médecin, autres activités et engagements et soins aux enfants ;
- La localisation : certains marchés sont éloignés et difficilement accessibles ;
- Difficulté de dépenser la totalité d'un coupon (par exemple, coupon de 5\$ dans l'État de New York) chez un seul vendeur ;
- Absence de certains produits qui ne se cultivent pas régionalement ;
- Dépendance aux conditions météorologiques ;
- Prix parfois élevés.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Liens : <http://www.fns.usda.gov/sfmnp/overview>

<http://www.fns.usda.gov/fmnp/wic-farmers-market-nutrition-program-fmnp>

## BIBLIOGRAPHIE

Caines Roxanne, 2004. The WIC Farmers' Market Nutrition Program in Allegheny County: Barriers to Participation and Recommendations for a Stronger Future. Just Harvest: A Center for Action Against Hunger. Pittsburgh. 27 p.

Medina Jennifer, 2004. Bleak Landscapes, Green Produce; Poor Neighborhoods See Rise in Farmers' Markets. The New York Times. [En ligne]  
<http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9C05E3DB153BF93BA35753C1A9629C8B63&pagewanted=all> (consulté 21/05/2014)

## FICHE PROGRAMME 17 - HEALTHY FARMS / HEALTHY SCHOOLS GRANT PROGRAM

(Programme de subvention « fermes en santé, écoles en santé »)

Fonctions visées			MFA citée	
Valorisation de la valeur nutritive des produits agricoles, valorisation des circuits de proximité			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
État de la Pennsylvanie	Activités éducatives en nutrition et en agriculture, et partenariats avec les producteurs agricoles locaux	Tous les districts scolaires, les écoles spécialisées et les écoles privées de la Pennsylvanie ayant un programme de garde d'enfants.	2006	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

Éduquer les enfants et leur famille quant à l'importance de choisir des aliments nutritifs et produits localement tout en construisant une relation avec les agriculteurs locaux et l'agriculture de la Pennsylvanie.

#### Objectifs spécifiques

- Intégrer une éducation en nutrition dans le curriculum régulier des institutions scolaires primaires et secondaires et stimuler la participation des étudiants ;
- Valoriser les aliments cultivés localement dans les fermes de la Pennsylvanie ;
- Assister les professeurs et les autres éducateurs pour intégrer une éducation en nutrition et en agriculture dans leur programme ;
- Fournir des nouvelles opportunités de commercialisation en vente directe pour les producteurs agricoles de la Pennsylvanie ;
- Inclure les parents, les tuteurs et les groupes communautaires dans les activités d'éducation ;
- Visiter des exploitations agricoles avec les étudiants de façon à ce qu'ils comprennent et apprennent quant à l'origine de leur nourriture.

### GOVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Bureau de développement de marchés du Département de l'Agriculture de la Pennsylvanie (Pennsylvania Department of Agriculture - Bureau of Market development) en consultation avec le Département de l'Éducation et de la Santé (Departments of Education and Health) de la Pennsylvanie.

**Partenaires**

Variables selon les projets

**Provenance du financement**

Budget du Gouverneur

**Coûts du programme**

Non renseignés

**BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME****Public-cible**

Sont éligibles tous les districts scolaires, les écoles spécialisées et les écoles privées de la Pennsylvanie ayant un programme de garde d'enfants.

**Critères de sélection**

Différents critères de sélection sont appliqués relatifs aux compétences de l'institution candidate ; aux potentiels du projet par rapport aux objectifs ; à sa localisation, à la fois par rapport à la population d'enfants recevant des repas scolaires gratuits et par rapport à la disponibilité d'aliments cultivés localement.

**Soutien financier**

- Les subventions sont plafonnées à 15 000\$US annuellement par école.
- Les répondants doivent démontrer que 25% des coûts totaux du projet sont supportés par un financement extérieur au programme de subvention. Ces fonds peuvent être sous forme de dépenses monétaires ou en nature.
- Le paiement aux écoles subventionnées se fait sous soumission de remboursement de factures.

**EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS**

- En 2009, Canton Elementary School a reçu une subvention de 1 450\$US pour mettre en œuvre un programme de formation aux jeunes étudiants visant à leur apprendre comment la nourriture est produite de manière à ce qu'ils développent plus d'intérêt à manger santé.
- À chaque année, l'Apple Crunch Day s'inscrit dans un effort pour promouvoir les récoltes de pommes et l'éducation concernant la santé et la nutrition à l'échelle de l'État. Une des célébrations du Apple Crunch Day est d'aller visiter un verger avec des groupes préscolaires et de première année primaire. Le producteur donne un tour guidé du verger dans un wagon et explique aux étudiants comment les pommes sont cultivées, lavées, classifiées et entreposées, et leur montre également les installations.

**RÉSULTATS**

Une étude menée en Pennsylvanie sur le Farm-to-school (FTS) Program (Schafft et al., 2010) explique que le FTS peut s'exprimer sous plusieurs formes (distribution de repas, activités éducatives, etc.) et à plusieurs échelles (classes, fermes, districts, État, etc). Les auteurs

soutiennent que le programme a aidé plusieurs écoles à implanter des programmes associés au FTS. De plus, les connections qui se sont créées en classe avec les agriculteurs locaux peuvent déboucher sur d'autres efforts pour approvisionner de nouvelles écoles, voire tout le district.

À la suite d'une enquête auprès de directeurs de services alimentaires et de certains districts scolaires de la Pennsylvanie, l'étude rapporte que 22% des répondants aident à organiser des visites pour les écoliers dans des marchés fermiers ou à la ferme directement ; 20% des personnes interviewées travaillent avec les professeurs pour inclure de l'information concernant la nutrition, l'alimentation locale et/ou l'agriculture dans le curriculum régulier ; plus de 16% des répondants ont commencé ou accru l'achat de nourriture locale pour servir dans les districts scolaires au cours de la dernière année.

### PROBLÈMES REPÉRÉS

Il faut d'abord noter que le programme ne semble pas fonctionner chaque année. Ainsi, pour l'année fiscale juillet 2011- juin 2012, aucun fond n'a été alloué au programme.

Par ailleurs, quelques problèmes ont été repérés dans le programme (Schafft et al., 2010).

- Pas assez d'attention portée aux problèmes d'obésité et de surpoids chez les enfants par les directeurs de services alimentaires. Ces derniers ne semblent pas relier la consommation d'aliments locaux à un plus grand bénéfice nutritif et une amélioration du goût.
- Plusieurs répondants étaient intéressés par le programme, mais étaient souvent incertains quant à la manière de le mettre en œuvre.
- L'intérêt des directeurs des services alimentaires dans les écoles est souvent limité par un manque de connaissance non seulement quant au FTS en tant qu'initiative scolaire, mais surtout quant à la logistique associée à l'approvisionnement de nourriture locale et à la préparation des aliments.
- Plusieurs directeurs ont signalé des barrières organisationnelles et logistiques significatives associées au développement de relations de vente directe avec les agriculteurs.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Lien :

[http://www.agriculture.state.pa.us/portal/server.pt/gateway/PTARGS\\_0\\_2\\_24476\\_10297\\_0\\_43/agwebsite/ProgramDetail.aspx?name=Healthy-Farms-and-Healthy-Schools-Grant-Program-&navid=12&parentnavid=0&palid=79&](http://www.agriculture.state.pa.us/portal/server.pt/gateway/PTARGS_0_2_24476_10297_0_43/agwebsite/ProgramDetail.aspx?name=Healthy-Farms-and-Healthy-Schools-Grant-Program-&navid=12&parentnavid=0&palid=79&)

### BIBLIOGRAPHIE

General Assembly of Pennsylvania, 2006. Senate Bill, n° 1209, session of 2006. [En ligne] <http://www.legis.state.pa.us/CFDOCS/Legis/PN/Public/btCheck.cfm?txtType=HTM&sessYr=2005&sessInd=0&billBody=S&billTyp=B&billNbr=1209&pn=2047> (Consulté 22/05/2014).

Schafft Kai, Hinrichs C. Clare, Dara Bloom and J., 2010. Pennsylvania Farm-to-School Programs and the Articulation of Local Context. *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, Vol. 5, Iss. 1.

## FICHE PROGRAMME 18 - LAND FOR MAINE'S FUTURE

(Une terre pour le futur du Maine)

Fonctions visées			MFA citée	
Conservation des terres, gestion des paysages, développement d'activités récréatives en milieux naturels			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
État du Maine	Acquisition de terres afin de les préserver pour des usages agricoles, récréatifs et pour des raisons paysagères ou de protection des ressources.	Les agences de l'État, les organisations sans but lucratif œuvrant dans la conservation des terres, les comtés, les villes et les villages (municipalités)	1987	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

Coordonner et financer l'acquisition de terres afin de conserver les caractéristiques physiques des paysages du Maine et reconnaître que les terres agricoles et l'accès public à ces terres est important pour préserver la qualité de vie dans le Maine.

#### Objectifs spécifiques

- Conserver la terre dans son état naturel.
- Conserver l'accès public aux zones récréatives, notamment pour la navigation de plaisance, la pêche et la natation.
- Protéger l'accès aux zones de travail le long des cours d'eau.
- Conserver les fermes et les terres agricoles productives.

### GOUVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Département de l'Agriculture, de la Conservation et de la Foresterie (Department of Agriculture, Conservation and Forestry) de l'État du Maine.

#### Partenaires

Le Département de l'Agriculture, de la Conservation et de la Foresterie collabore avec les Départements des pêches continentales et de la faune (Department of Inland Fisheries and Wildlife) et des ressources maritimes (Marine Resources) du Maine, avec le Bureau de préservation historique (State Historic Preservation Office) ainsi qu'avec de nombreuses agences fédérales et autres partenaires locaux.

**Provenance du financement**

Financement auprès du gouvernement fédéral et d'investisseurs privés.

**Coûts du programme**

Pour l'année fiscale 2014, un budget d'environ 10,4 millions de dollars est disponible pour le programme.

**BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME****Public-cible**

Sont éligibles:

- Les agences de l'État (Département de l'Agriculture, de la Santé, etc.)
- Les organisations sans but lucratif œuvrant dans la conservation des terres
- Les collectivités territoriales : comtés, villes et villages.

L'État du Maine autorise également un soutien pour les projets de conservation des terres menés par un groupe local en partenariat avec des municipalités et des fiducies foncières privées.

**Critères de sélection**

Le programme autorise l'utilisation des fonds pour les projets ayant un impact local ou régional ainsi que les projets d'envergure sur l'ensemble de l'État.

Le programme donne une préférence aux projets d'acquisition de terres qui ont des retombées pour plusieurs villes et qui répondent à des besoins de conservation régionale tels l'accès public à des zones récréatives, à la faune, à des espaces naturels ou à des terres agricoles.

Depuis 2012, les projets soumis visant à protéger les zones d'hivernage pour les chevreuils reçoivent une considération prioritaire. En outre, ces zones doivent couvrir un minimum de 500 acres (200 hectares environ) pour être reconnues.

Le pointage accordé aux projets soumis se fait selon huit critères :

- l'état naturel de la terre,
- l'accessibilité de la terre,
- la proximité d'autres terres détenues par l'État et l'effort de mise en valeur récréative,
- le type de terre en fonction de son importance pour les niveaux concernés,
- la reconnaissance d'une valeur exceptionnelle de la terre,
- les activités secondaires liées à la terre (usage multiple ayant des retombées),
- les bénéfices économiques attendus,
- les zones d'hivernage pour les chevreuils (zone prioritaire).

Seront considérés, les projets de conservation qui impliquent :

- des sites archéologiques importants et non exploités,
- la protection de l'approvisionnement public en eau lorsque le projet est cohérent et n'entre pas en conflit avec la conservation de ressources naturelles et des usages récréatifs.



### Soutien financier

Les fonds doivent être utilisés dans les proportions qui suivent :

- 70% doivent être sous forme de terre, de capital ou d'autres immobilisations corporelles.
- Un maximum de 30% peut être sous forme de services habituellement associés à l'acquisition de terrains.

Les fonds versés dans le cadre du programme doivent être au maximum 50% des coûts totaux éligibles pour un projet. Cela implique donc un ratio de contribution au projet d'un dollar par dollar reçu. Les fonds de contrepartie peuvent inclure des fonds extérieurs au programme Land for Maine's Future (LMF) jusqu'à 20% de la valeur estimable de la terre acquise.

Par ailleurs :

- Le programme peut accorder une subvention jusqu'à 5% de la valeur estimable de la terre acquise pour développer des installations d'accès public incluant des sentiers, des petits quais pour accoster des bateaux, des stationnements, des terrains de camping et des aires de plaisance pour pique-niquer.
- Le programme peut accorder une subvention jusqu'à 5% de la valeur estimable de la terre acquise pour le développement d'un plan d'affaires et sa mise en place.

### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- Le projet « Belfast-Moosehead lake rail trail, head of tide preserve » a reçu une aide de 75 000\$US pour acquérir une terre de 91,7 acres. Le projet vise à relier deux terres déjà conservées dans le but de faire des sentiers récréatifs interconnectés. La terre en question abrite également des portions de sols fertiles qui pourront éventuellement servir pour des usages agricoles.
- Le projet « Camden hills state park inholding » s'est vu octroyer des fonds de 99 301\$US pour acquérir une terre de 69 acres près du centre-ville de Camden. La parcelle est entourée par le Camden Hills State Park. Elle contient de multiples ressources naturelles et des opportunités récréatives, en plus d'être facilement accessible.

### RÉSULTATS

Le dernier rapport biennuel du programme (DACF, 2013) démontre les réalisations depuis le rapport précédent :

- 38 projets ont été financés
- 30 081 acres de forêt, terres agricoles, territoires historiques et fauniques ainsi que d'autres zones spéciales ont été protégées.

Les projets 2011 - 2012 ont protégé 28.8 miles supplémentaires de plage, d'accès à l'eau et d'habitats riverains le long de la côte atlantique et des lacs du Maine. Plusieurs de ces projets sont situés près de la côte, soit dans les comtés les plus peuplés du sud de l'État où le besoin pour un accès public est crucial.

Les clés du succès du programme selon le site officiel du Département de l'Agriculture, de la Conservation et de la Foresterie sont :

- le large soutien de la communauté découlant du respect des droits des propriétaires fonciers dans le cadre du programme, en acquérant seulement les terres appartenant aux vendeurs intéressés,
- la poursuite d'une mission définie par le public et qui fournit des retombées tangibles pour tous ceux qui se sentent concernés par la protection des paysages du Maine.

Les projets complétés dans le cadre du programme ont permis de mettre en place :

- 52 sites d'accès à l'eau,
- 37 fermes sur plus de 8 900 acres,
- 20 propriétés commerciales travaillant en bordure de cours d'eau,
- Acquisitions incluant plus de 1 200 miles de rivages and 158 miles d'anciennes voies ferrées transformées en sentiers récréatifs,
- Plus de 560 000 acres de terres conservées et à usage récréatif.

### **PROBLÈMES REPÉRÉS**

Un suivi du programme (Barringer et al., 2004) identifie quatre problèmes qui freinent le programme :

- Il y a un besoin de plus de ressources, autant au niveau de l'administration que de la gestion des terres.
- Les efforts du programme doivent être liés plus étroitement aux priorités locales.
- Certaines perceptions négatives et craintes persistent au sein du public concernant les bénéfices des efforts de conservation des terres dans le Maine, particulièrement dans les régions forestières.
- L'approche du programme n'est pas suffisamment proactive. Cette vision est discutée : certains pensent que l'approche réglementaire doit être priorisée dans les stratégies de conservation des terres, alors que d'autres estiment qu'il faut plutôt miser sur les opportunités économiques liées à la conservation des terres pour renforcer l'approche stratégique des investissements du programme.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Lien : <http://www.maine.gov/dacf/lmf/>

### **BIBLIOGRAPHIE**

Barringer Richard, Coxe Hugh, Kartez Jack, Reilly Catherine and Rubin Jonathan, 2004. Increasing the Return on a Sound Public Investment. Land for Maine's Future Program, 95 p.

Maine Department of Agriculture, Conservation and Forestry (DACF), 2013. Land for Maine's Future Program: Biennial report. January 2011-December 2012, Pursuant to Title 5, section 6206, 50 p.

Maine Department of Agriculture, Conservation and Forestry (DACF), 2013. Proposal Workbook: Board adopted policy & guidelines. Land for Maine's Future Program, 143 p.

## FICHE PROGRAMME 19 - LOCAL FOOD MARKET DEVELOPMENT GRANTS PROGRAM

(Programme de subvention au développement des marchés alimentaires locaux)

Fonctions visées			MFA citée	
Développement de marchés de proximité			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
État du Vermont	Activités de promotion et de développement de marchés institutionnels pour les produits agricoles locaux	Producteurs agricoles, groupes communautaires, groupes de producteurs, espaces de restauration, institutions présentes au Vermont	2011	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

Accroître l'accès des producteurs du Vermont au marché des institutions proposant de la restauration collective et augmenter la qualité de la nourriture locale disponible dans ces institutions.

#### Objectifs spécifiques

- Développer le marché des institutions à l'échelle de l'État.
- Accroître les ventes de produits agricoles locaux.
- Accroître l'utilisation d'équipements plus efficaces.
- Créer des emplois.

### GOVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Agence de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Marchés du Vermont (The Vermont Agency of Agriculture, Food and Markets - VAAFAM)

#### Partenaires

Les institutions qui offrent des débouchés aux producteurs.

#### Provenance du financement

État du Vermont (Vermont state legislature)

#### Coûts du programme

Pour l'année fiscale 2013, 40 000\$US sont disponibles pour le programme. Les subventions sont plafonnées à 7 500\$US par projets, avec approximativement 75% des fonds alloués pour la distribution directe aux producteurs agricoles du Vermont et 25% dédiés à des groupes communautaires ou à des espaces de restauration travaillant avec la communauté agricole du Vermont.

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Bénéficiaires directs du projet:

- Producteurs du Vermont recherchant des débouchés sur le marché des institutions
- Groupes communautaires
- Groupes de producteurs
- Espaces de restauration

Indirectement, les institutions de l'État concerné par les projets subventionnés comptent également parmi les bénéficiaires du programme. Elles peuvent être :

- Universités et collèges
- Écoles primaires et secondaires
- Hôpitaux
- Maisons de retraite ou centres pour personnes âgées
- Espaces de repas communautaire
- Établissements correctionnels
- Épiceries et les coopératives d'alimentation au détail

### Critères de sélection

Ce programme encourage les opportunités de développement de marchés pour les producteurs agricoles locaux qui cherchent particulièrement des débouchés au sein des institutions de l'État.

Les subventions sont distribuées à travers un concours.

Les critères sont :

- L'expérience du producteur en vente directe ou de l'institution en achat direct.
- La pertinence des stratégies mise en œuvre pour améliorer l'accès aux marchés des institutions.
- La mise en œuvre d'une nouvelle approche pour atteindre les marchés institutionnels comme résultat du projet.

### Soutien financier

Les fonds alloués peuvent servir à financer :

- l'investissement dans des infrastructures : amélioration du capital de la ferme, achat d'équipements, etc.,
- le développement de l'accès au marché : coordination d'événements de jumelage, développement et production de matériel promotionnel, sensibilisation ciblée pour assurer la coopération des institutions et l'accès à leur marché.

Les subventions sont distribuées selon l'échéancier suivant :

- 40% des fonds sont distribués directement;
- 40% des fonds sont versés à la réception du rapport intermédiaire du projet;
- 20% des fonds sont retenus jusqu'à ce que le projet et le rapport final soient complétés.

Les répondants doivent démontrer que 25% des coûts totaux du projet sont supportés par un financement extérieur au programme de subvention alors que les espaces de restauration et les groupes communautaires doivent supporter 50% des coûts de contrepartie.

Les sources de fonds de contrepartie éligibles incluent : le capital des candidats eux-mêmes, le capital d'investissements étrangers et d'autres subventions publiques ou privées. Ces fonds de contrepartie peuvent être sous forme de temps ou de services en nature liés à des activités de développement de marché des institutions.

Les fonds de contrepartie doivent être tous utilisés pour le projet subventionné.

### EXEMPLE DE PROJETS SOUTENUS

En 2011, le composteur *Grow Compost* a reçu une subvention qui lui a permis de récupérer plus de 500 tonnes de déchets organiques de sites d'enfouissement avec l'ajout de 35 sites de production alimentaire à son itinéraire habituel.

Projets variés pour l'année 2012 :

- construction de serres,
- développement d'une ligne de produits de soya,
- étude de marché pour aider les agriculteurs à planifier les semences et à pré-arranger la production et les ventes avec des institutions,
- achat d'équipement efficace.

Au cours de la première année du programme (2011), la majorité des projets s'orientaient particulièrement vers des améliorations de l'équipement des fermes. L'autre moitié portait sur du développement de matériel promotionnel pour les producteurs locaux.

### RÉSULTATS

Le programme est récent, mais semble déjà avoir des retombées notables. Le résumé des programmes 2011-2012 (VAAMP-Division of Agricultural Development, 2014) dresse un tableau très positif des réalisations du programme :

- 58 nouveaux débouchés institutionnels ont été développés pour des produits locaux, soit 66 agriculteurs qui ont ainsi trouvé de nouveaux acheteurs pour leurs produits;
- Les ventes brutes en produits alimentaires locaux sont passées à 355 000\$US, soit une augmentation de 195 041\$US par rapport à l'année précédente;
- Sept nouveaux emplois ont été créés : deux à temps plein et cinq à temps partiel;
- Réduction de la charge de travail et amélioration de la productivité à travers le financement d'équipement plus efficace.

Les projets pour l'année 2012 se sont clos en janvier 2014 et les retombées ne sont pas encore présentées.

### PROBLÈMES REPÉRÉS

Aucun problème identifié ou rapport les repérant.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Lien: [http://agriculture.vermont.gov/producer\\_partner\\_resources/funding\\_opportunities/vaafm\\_funding/local\\_food\\_market](http://agriculture.vermont.gov/producer_partner_resources/funding_opportunities/vaafm_funding/local_food_market)

**BIBLIOGRAPHIE**

VAAFAM, 2014. 2014 Vermont Local Food Market Development Grants-Request for Project Proposals. 8 p. [En ligne]  
[http://agriculture.vermont.gov/sites/ag/files/pdf/funding\\_opportunities/VT%20Local%20Food%20Grant%20Program\\_2012\\_RequestforProposals.pdf](http://agriculture.vermont.gov/sites/ag/files/pdf/funding_opportunities/VT%20Local%20Food%20Grant%20Program_2012_RequestforProposals.pdf) (Consulté 26/05/2014)

VAAMP-Division of Agricultural Development, 2014. Local Foods Market Develop Grant Program Summary 2011-2012. 2 p. [En ligne]  
[http://agriculture.vermont.gov/sites/ag/files/pdf/funding\\_opportunities/LFMD\\_Summary.pdf](http://agriculture.vermont.gov/sites/ag/files/pdf/funding_opportunities/LFMD_Summary.pdf) (Consulté 26/05/2014)

## FICHE PROGRAMME 20 - THE OREGON PLAN FOR SALMON AND WATERSHEDS

(Plan de l'Oregon pour les saumons et les bassins versants)

Fonctions visées			MFA citée	
Protection de la biodiversité, préservation et amélioration de la qualité du sol et de l'eau			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
État de l'Oregon	Activités de restauration des habitats aquatiques et terrestres afin de protéger la faune et la flore de l'Oregon	La population de l'Oregon	1997	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

Restaurer les populations indigènes de poissons et les systèmes aquatiques à des niveaux productifs et durables qui fournissent des bénéfices environnementaux, culturels et économiques substantiels.

#### Objectifs spécifiques

- Favoriser les actions volontaires de restauration par des propriétaires fonciers, individuels ou industriels, des groupes de citoyens, des entreprises et le gouvernement local.
- Coordonner les actions des agences fédérales, des États et des organisations tribales pour soutenir les efforts de restauration, implanter efficacement des programmes de régulation, gérer les terres publiques, promouvoir l'éducation publique et la sensibilisation à propos des bassins versants et des saumons.
- Faire un suivi de la santé des bassins versants, de la qualité de l'eau, du rétablissement des saumons par rapport aux conditions préexistantes.

### GOVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Conseil de renforcement des bassins versant de l'Oregon (The Oregon Watershed Enhancement Board - OWEB)

#### Partenaires

Un grand nombre de partenaires sont associés au programme, plusieurs ministères sont concernés, allant de l'agriculture à l'énergie en passant par les ressources naturelles, divers offices de protection et université de l'Oregon.

### **Provenance du financement**

Gouvernement fédéral, gouvernement de l'État de l'Oregon, fonds privés, municipalités et comtés, groupes de citoyens, autres.

### **Coûts du programme**

En 2004-2005, les fonds disponibles pour le programme s'élevaient à plus de 96 millions de dollars américains. De 1995 à 2005, plus de 338 millions ont été versés pour les projets de restauration et de protection.

## **BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME**

### **Public-cible**

- les citoyens et les entreprises qui ont des intérêts dans la pêche commerciale ou sportive,
- l'industrie du bois,
- les associations environnementales
- les agriculteurs,
- les communautés amérindiennes,
- les services publics,
- les agences gouvernementales,

### **Critères de sélection**

Le Conseil de renforcement des bassins versant de l'Oregon (The Oregon Watershed Enhancement Board - OWEB) offre plusieurs types de bourses, chacune ayant leurs critères spécifiques :

#### 1/ Programme de petites subventions (Small grant program)

Ce programme finance de petits projets à l'échelle des propriétés privées pouvant contribuer à la préservation des ressources aquatiques. La demande doit toutefois être déposée par une organisation (groupe amérindien, conseil de bassin versant ou district de conservation du sol et de l'eau) qui agissent au nom du propriétaire, que celui-ci soit un particulier ou une institution. Le projet doit être un projet de restauration (le programme des petites subventions ne finance pas les actions d'éducation ou de sensibilisation). Il s'étend sur une durée plus courte que les programmes de bourses régulières.

#### 2/ Programme de subventions régulières (Regular grant program) :

Ce programme finance des actions de plus longue durée. La demande peut être déposée directement par un individu ou une organisation, à l'exception des agences fédérales qui ne peuvent recevoir un financement que comme « co-répondant ». Les demandes sont évaluées et révisées par une équipe interdisciplinaire de scientifiques

#### 3/ Subvention de soutien aux capacités locales (Local capacity support grant) :

Ces subventions soutiennent les Conseils de bassin versant et les Districts de conservation du sol et de l'eau afin de renforcer la capacité des infrastructures locales de l'État à conduire la restauration et la conservation des bassins versants. Dans ce cadre, les Districts de conservation du sol et de l'eau financent l'appui qu'ils apportent aux fermiers et aux propriétaires de ranchs.



### Soutien financier

- Programme de petites subventions  
Les subventions sont plafonnées à 10 000\$US. Au moins 25% des coûts totaux doivent être assumés par un financement extérieur au programme. Les fonds de contrepartie peuvent être en espèce ou en nature et doivent être garantis avant le commencement du projet.
- Programme de subventions régulières  
Pas de plafonnement repéré. Au moins 25% des coûts totaux sont assumés par un financement extérieur au programme. Les frais d'administration ne doivent pas dépassés 10% du total des fonds alloués pour le projet dans le cadre du programme.
- Les subventions de soutien aux capacités locales  
Ces subventions sont destinées au fonctionnement des organisations qui agissent sur le terrain. Elles peuvent servir à couvrir le salaire des coordinateurs des conseils de bassin versant, les coûts d'opération, la gestion des risques et l'assurance responsabilité, ainsi que d'autres coûts liés à la gestion des projets.

### EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- En 2004, le projet de restauration du bassin versant de Karnowsky Creek a utilisé une variété de méthodes pour améliorer le bassin, incluant un aménagement de la zone forestière, la création d'étangs, une plantation riveraine et la reconstruction d'un canal.
- La complexité des habitats des saumons Coho dans le North Fork dans le Comté de Lincoln a été considérablement altérée par l'exploitation forestière et agricole dans la région. En 2005, 47 embâcles ont été disposés par hélicoptère dans la partie supérieure du North Fork et son principal affluent, Williamson Creek, pour recréer la complexité des habitats pour les saumons, les embâcles capturant les débris et les sédiments.

### RÉSULTATS

Le Plan de l'Oregon pour les saumons et les bassins versants a d'abord commencé sous période d'approbation. Le Service national des pêches maritimes (National Marine Fisheries Service-NMFS) avait donné trois ans à l'État de l'Oregon (en 1997) pour faire la preuve des résultats et s'était réservé le droit de modifier les termes sur la Loi sur les pratiques forestières de l'Oregon (Oregon Forest Practices Act). Cela semble avoir fonctionné puisque le Plan est toujours actif et que le financement a augmenté. Cela dit, les sources concernant les résultats et les problèmes du Plan ont plus de 10 ans.

Le Bureau des Ressources naturelles du Gouverneur de l'Oregon (GNRO, 1997) souligne que la force du Plan repose sur la connaissance des communautés locales et des propriétaires fonciers qui s'approprient les solutions, alors que l'État et les agences fédérales fournissent la base de la réglementation et le support technique. Ces derniers encouragent par une législation appropriée les efforts volontaires de restauration des espèces menacées.

Une étude traitant du Plan (Clark, 2001) souligne notamment que le Plan a établi des priorités de restauration au sein d'une base réglementaire : cette base englobe des lois telles la Loi sur les Pratiques forestières de l'Oregon (Oregon Forest Practices Act), ce qui renforce le Plan et permet une planification à long terme.

## PROBLÈMES REPÉRÉS

Cette même étude (Clark, 2001) identifie certains freins au Plan.

- Les propriétaires fonciers et les gouvernements locaux qui soutiennent le Plan veulent généralement améliorer l'habitat des poissons, mais craignent des réglementations additionnelles ou des amendes s'ils violent non-intentionnellement la loi sur les espèces en voie de disparition.
- Certaines actions de régulation peuvent affecter la productivité des terres agricoles ou réduire l'eau disponible pour l'agriculture, ce qui nuit au revenu des producteurs.
- Les saumons Coho ont été classés au sein de la loi sur les espèces en voie de disparition dans la partie sud de l'État. Mais les deux tiers de la zone protégée se situent en Californie, or il n'y a pas de plan de conservation pour les saumons Coho dans cet État; ce qui affaiblit les résultats du Plan en Oregon.
- Si certains Conseils de bassin versant se sont fortement investis dans des projets depuis des années et obtiennent des résultats, d'autres fonctionnent mal du fait des conflits entre groupes environnementaux, exploitants agricoles et propriétaires privés quant aux ressources naturelles.
- Dans certains Conseils de bassin versant, certaines parties prenantes sont mal représentées.
- Plusieurs professionnels en ressources naturelles acceptent mal que les décisions soient parfois prises par des citoyens « ordinaires » au sein des Conseils.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Lien : [http://www.oregon.gov/OPSW/pages/about\\_us.aspx](http://www.oregon.gov/OPSW/pages/about_us.aspx)

## BIBLIOGRAPHIE

Clark Lance R., 2001. The Evolution of Watershed Councils and the Oregon Plan: Tempering the populist tradition. *Journal of Sustainable Forestry*, Volume 13, Issue 1-2, pp. 205-221.

Governor's Natural Resources Office (GNRO), 1997. Coastal Salmon Restoration Initiative. Salem, State of Oregon. 13 p.

Oregon Watershed Enhancement Board, 2006. The Oregon Plan for Salmon and Watersheds: Biennial report 2005-2007, Salem, Oregon.

## FICHE PROGRAMME 21 - UC DAVIS SUSTAINABLE AGRICULTURE RESEARCH AND EDUCATION PROGRAM (SAREP)

(Programme de recherche et d'éducation en agriculture durable à l'Université de Californie)

Fonctions visées			MFA citée	
Protection et conservation du sol et de l'eau, protection de la biodiversité			Non	
Localisation	Actions soutenues	Public cible	Date de début	Date de fin
État de la Californie	Activités de sensibilisation et implantation de pratiques agricoles durables	agriculteurs, propriétaires de ranchs, chercheurs, enseignants, dirigeants politiques, industriels, consommateurs et organisations communautaires	1986	En cours

### OBJECTIFS AFFICHÉS DU PROGRAMME

#### Objectif principal

SAREP est principalement un programme de soutien à la recherche scientifique et à l'éducation portant sur l'agriculture et les systèmes alimentaires durables.

#### Objectifs spécifiques

- Accompagner les agriculteurs et propriétaires de ranch californiens dans l'implantation de pratiques agricoles durables et d'innovations commerciales.
- Favoriser la participation des communautés et des citoyens à des systèmes agricoles et alimentaires durables, afin qu'ils soient sensibilisés à l'intérêt de l'agriculture durable.

### GOVERNANCE DU PROGRAMME

#### Administrateur

Bureau du Vice-Président – Division de l'Agriculture et des Ressources naturelles de l'Université de Californie (Office of the Vice President- Agriculture and Natural Resources - DANR)

#### Partenaires

Université de Californie – Institut UC Davis, ferme étudiante de l'Université de Californie et le Russell Ranch

#### Provenance du financement

Fonds de l'État - Fonds de l'Université de Californie

#### Coûts du programme

Environ 150 000\$US par an (données 2010) sont distribués en subventions.

## BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

### Public-cible

Le SAREP distribue différents types de subventions qui s'adressent aux candidats affiliés à une :

- Organisation sans but lucrative,
- Agence gouvernementale locale,
- Institution d'enseignement supérieur publique ou privée de la Californie.

Mais projets soutenus doivent bénéficier à diverses parties prenantes : agriculteurs, propriétaires de ranchs, chercheurs, enseignants, industriels, consommateurs, ...

### Critères de sélection

4 types de subventions sont attribués :

1. Subventions de planification : soutiennent les processus qui rassemblent diverses parties prenantes pour planifier une recherche ou un projet de sensibilisation complexe.
2. Subventions d'éducation et de sensibilisation : soutiennent les événements éducatifs et les actions de valorisation des résultats de recherche. Cette subvention est accordée pour les projets reposant sur l'un des sujets suivants :
  - les changements climatiques,
  - les nutriments et l'eau sur les terres agricoles,
  - la construction de marchés régionaux,
  - la sécurité alimentaire communautaire,
  - le bien-être des travailleurs agricoles et des communautés rurales,
  - l'apprentissage social de l'agriculture et des systèmes alimentaires.
3. Subventions de recherche : financent des projets de recherche portant sur le bien-être des travailleurs agricoles et des communautés rurales..
4. Subvention de recherche pour étudiants gradués : financent les études universitaires traitant uniquement de sujets liés à l'alimentation et à la société.

Les demandes de subvention doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Agriculture, ressources et environnement
- Alimentation et société
- Éducation et leadership

La durée des projets est d'une année. Chaque projet doit inclure au moins un partenaire provenant des services de conseil (Cooperative Extension) de l'Université de Californie ou d'un groupe communautaire. Il peut par ailleurs inclure tout autre partenaire (agriculteurs, organisations associatives, étudiants, ...).

Les demandes sont évaluées selon plusieurs critères qui concernent l'adéquation au programme, la réponse à des besoins des producteurs ou des consommateurs, la production de connaissance et leur diffusion, le renforcement des partenariats, la participation des parties prenantes et l'intégration d'une approche agro-écologique dès lors que le projet traite de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement.

## Soutien financier

Le financement se répartit selon les quatre types de subventions :

- Subvention de planification :  
Limite de 10 000\$US par projet (15% des fonds alloués à cette catégorie)
- Subvention d'éducation et de sensibilisation :  
Limite de 10 000\$US par projet (25% des fonds alloués à cette catégorie)
- Subvention de recherche :  
Limite de 35 000\$US par projet (50% des fonds alloués à cette catégorie)
- Subvention de recherche pour étudiants gradués :  
Limite de 5 000\$US par projet. Couvre les allocations pour les étudiants, les frais de déplacement pour assister à des conférences ou pour toute autre obligation associée au projet de recherche, etc. (10% des fonds alloués à cette catégorie).

Les subventions couvrent seulement les frais directs. Les frais indirects généraux ne sont pas couverts. Les fonds de contrepartie, incluant les contributions en nature, sont encouragés, mais ne sont pas obligatoires, le financement peut couvrir 100% des dépenses.

## EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- De 1999 à 2004, divers projets de pratiques intégrées dans la production de prunes (Integrated Prune Farming Practices - IPFP) ont reçu des subventions d'une valeur totale de 457 546\$US. 33 exploitations productrices de prune dans 10 comtés ont été engagées dans le projet. Le projet a permis d'abaisser fortement les volumes de pesticides épandus et 24% des producteurs de prunes de l'État utilisent désormais des pratiques plus durables. Ce projet a par ailleurs permis de renforcer les connaissances dans ce domaine à l'échelle de toute la Californie.
- En 2003 et 2004, le Walnut Outreach Program a reçu une subvention de 34 320 \$US pour mettre en œuvre une campagne de sensibilisation auprès des producteurs de noix des comtés de San Joaquin, Stanislaus et Merced. L'initiative relève d'un groupe d'agriculteurs pratiquant la lutte biologique ou intégrée. Le projet inclut des événements de sensibilisation portant sur des pratiques de gestion alternatives des productions de noix de Grenoble (une équipe de producteurs locaux et des conseillers ont identifié cinq technologies alternatives à promouvoir). Le projet vise à sensibiliser au moins 20% des parties prenantes (producteurs de noix, représentants de fournisseurs d'intrants et les autres professionnels de l'industrie) des régions ciblées.

## RÉSULTATS

Une étude (Clancy, 2008) détaille les impacts positifs du SAREP à tous les niveaux :

À l'échelle régionale :

- Même si le montant reçu par les projets est modeste, l'impact au niveau local a été significatif, notamment dans les programmes de production et de promotion.
- À travers ses bulletins d'information, ses publications et son site Internet, SAREP est une source clé d'information quant à l'agriculture durable en Californie. Selon l'étude, ces publications ont fait une différence pour plusieurs groupes à travers l'état et la nation : les efforts d'éducation publique du programme sont très significatifs.

- SAREP a étendu son territoire d'action pour faciliter une participation plus directe des producteurs dans l'établissement des priorités de recherche et de vulgarisation.
- SAREP est un pionnier dans les bourses étudiantes publiques associées à l'alimentation et l'agriculture.

À l'échelle de l'Université de Californie :

- SAREP a contribué à renforcer la recherche à long-terme quant aux systèmes durable et à légitimer les termes « durable » et « agriculture biologique » dans l'institution.
- SAREP a introduit une recherche interdisciplinaire à grande échelle dans l'Université, ce qui attire de nombreuses parties prenantes externes sur le campus et une collaboration étroite entre elles et l'Université.
- SAREP a encouragé les associations entre l'Université et les producteurs de même qu'avec les organisations sans but lucratif, ce qui a changé la dynamique locale et contribué à modifier les mentalités quant à l'agriculture durable.

À l'échelle nationale :

- L'existence de SAREP renforce la crédibilité de l'état de la Californie dans le développement de systèmes alimentaires locaux et durables.
- Le programme de subventions devient un modèle pour les autres États.

### **PROBLÈMES REPÉRÉS**

Les points négatifs du programme reposent principalement sur les difficultés éprouvées par les chercheurs à conduire des recherches en partenariat avec les autres parties prenantes.

La même étude (Clancy, 2008) souligne particulièrement la faible influence du programme sur les services de conseil (Cooperative Extension) de l'Université de Californie. SAREP serait perçu comme une menace pour la recherche parce que le programme se base sur la communauté et la participation des agriculteurs. Plusieurs employés du SAREP disent devoir justifier leur existence auprès du personnel de l'Université. Le personnel de SAREP n'est pas considéré comme faisant partie des pairs par la plupart des professeurs, particulièrement ceux dont la recherche n'est pas liée à la production. Les auteurs estiment que 15% seulement de la faculté croient au bien-fondé du programme.

Enfin, SAREP a toujours financé des recherches « pointues », le fait de dériver vers de la recherche plus fondamentale pourrait se faire au détriment de l'implication des agriculteurs et des communautés. Cela briserait le fort lien que le programme a tissé avec les personnes à l'extérieur de l'Université.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Lien : <http://www.sarep.ucdavis.edu/>

### **BIBLIOGRAPHIE**

Agricultural Sustainability Institute (ASI), 2010. Sustainable Agriculture and Food Systems Competitive Grants Program: Request for Proposals 2010. UC SAREP, University of California. 13 p.

Clancy Kate, 2008. A Descriptive Survey of the University of California Sustainable Agriculture Research and Education Program. SAREP, UC Davis, California. 15 p.

## **Annexe 3.2**

# **Fiches d'analyse des PDZA et tableaux synthèses complémentaires**

## Analyse des PDZA

# MRC de Roussillon



Année de finalisation : 2010

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

Le territoire de la MRC de Roussillon est caractérisé par une agriculture périurbaine qui tire profit de la proximité des marchés mais qui subit de fortes pressions de l'urbanisation. L'agriculture occupe la majeure partie du territoire de la MRC grâce au climat favorable et aux très bons sols agricoles. Elle repose sur le modèle des fermes conventionnelles et sa production est majoritairement végétale et peu diversifiée, étant axée sur les grandes cultures céréalières et protéagineuses.

Superficie (km <sup>2</sup> )	372
Découpage administratif	11 mun.
Population (hab.)	153 382
Part du territoire agricole	72 %
% occupation de la zone verte*	63 %
% boisé	7 %
Nbr d'exploitations	197

\*Le pourcentage d'occupation du territoire agricole correspond à la superficie totale des fermes sur la superficie totale de la zone verte

### REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA MULTIFONCTIONNalité DE L'AGRICULTURE

Le mot MULTIFONCTIONNalité apparaît 6 fois dans le PDZA de la MRC de Roussillon, dans 3 sections du document. Cependant, le titre d'un livre contenant le mot MULTIFONCTIONNalité, est cité 3 fois. Il est utilisé pour désigner la multifonctionnalité de l'agriculture, la multifonctionnalité du territoire et la multifonctionnalité des équipements agricoles. Il est associé à :

- une activité agricole plurielle
- la qualité des paysages
- un développement durable

Le mot MULTIFONCTIONNEL(LE) est également utilisé (5 fois dans deux sections différentes) pour désigner surtout une agriculture multifonctionnelle mais aussi un territoire périurbain multifonctionnel.

### FONCTIONS ATTENDUES DE L'AGRICULTURE / ATTENTES SOCIALES

- Mettre en valeur le paysage et contribuer à l'attractivité des territoires
- Produire des activités touristiques
- Produire des biens alimentaires diversifiés dont des produits de niche
- Préserver et transmettre l'héritage culturel
- Développer ou maintenir l'occupation des territoires
- Améliorer la qualité et la gestion de l'eau (dont les eaux souterraines)

*« La MRC de Roussillon a, depuis 1994, identifié l'industrie agroalimentaire comme un atout sur lequel le développement du territoire devait s'appuyer. »*



## FREINS AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

	Identifié comme un enjeu sur lequel agir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées		X
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya		X
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)	X	
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits	X	
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau	X	
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation	X	
Une agriculture biologique peu développée		
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale	X	
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La difficulté d'accès à des produits locaux	X	
Des activités agrotouristiques peu nombreuses	X	
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur	X	
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique		
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme		
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt	X	
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>		
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations	X	
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste		X
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)		X
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture		
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade		
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>		
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)	X	
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent	X	
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques		
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>		
La présence de nombreuses terres agricoles en friche		X
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit		X
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière	X	
Une forte valeur des terres agricoles	X	
De nombreuses terres agricoles en location		X
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées	X	

## OPPORTUNITÉS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE

	Identifié comme une opportunité à saisir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Une agriculture biologique très développée		X
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)		X
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)		X
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette		X
Des activités agrotouristiques nombreuses		X
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)	X	
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'évènements gastronomiques	X	X
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)		X
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>		
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire		
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole		
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens	X	X
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>		
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture	X	X
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux		X
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants		X

## ACTIONS OU PISTES D' ACTIONS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Fonctions	Types d'action	Exemples	Nombre d'actions dans le plan d'action
<b>FONCTIONS ÉCONOMIQUES</b>			
• Relève, entrepreneuriat et réseautage	1, 3, 4, 5, 5, 5, 5, 6, 6, 6, 6	Soutien au parrainage et au réseautage des jeunes agriculteurs	11
• Diversification du secteur agricole	3, 5, 5	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'achat local	3
• Soutien aux produits locaux	1, 2, 2, 2, 4, 5, 5, 6		8
• Agrotourisme	1, 2, 2, 3, 5, 5	Promotion et signalisation du circuit agrotouristique	6
• Forêt et PFNL			0
<b>FONCTIONS SOCIALES</b>			
• Valorisation de l'agriculture	1,	Publication d'un guide du bon voisinage	1
• Cohabitation	4, 5, 5, 5, 5		5
• Organisation du territoire agricole	4,		1
<b>FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES</b>			
• Environnement	3,3		2
• Paysage	5		1

### Types d'actions

- Faire la promotion (1)
- Optimiser son fonctionnement (2)
- Soutenir d'autres organismes (3)
- Développer une politique/ un guide (4)
- Développer un nouveau projet (5)
- Élaborer de nouvelles mesures de soutien (6)
- Organiser le déploiement des activités avec les outils réglementaires et fiscaux (7)
- Sensibiliser (8)

## Analyse des PDZA

# MRC de Maskinongé



**Année de finalisation 2014**

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

La MRC de Maskinongé a élaboré un PDZAA, incluant ainsi l'agroforesterie dans son plan de développement. Elle reconnaît ainsi l'importance de la forêt pour son développement économique et social (récoltes et travaux sylvicoles, récréation, exploitation de la faune, acériculture, exploitation des PFNL).

Le nord de la MRC est caractérisé par une agriculture en déprise et le sud par une intensification de l'agriculture. On retrouve dans la MRC de Maskinongé une très forte activité d'élevage et 75 % des revenus bruts à la ferme proviennent de cette activité. Plusieurs productions végétales sont en émergence (la camerise, l'amélanche, l'argouse).

Superficie (km <sup>2</sup> )	2 502
Découpage administratif	17 mun.
Population (hab.)	36 286
Part du territoire agricole	33 %
% occupation de la zone verte*	60 %
% boisé	70 %
Nbr d'exploitations	478

\*Le pourcentage d'occupation du territoire agricole correspond à la superficie totale des fermes sur la superficie totale de la zone verte

### REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Le mot MULTIFONCTIONNALITÉ apparaît 4 fois dans le PDZA de la MRC de Maskinongé, dans 3 sections du document. Il est utilisé pour désigner la multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire:

- Une agriculture et un territoire diversifiés
- Associé au paysage et à l'occupation du territoire

### FONCTIONS ATTENDUES DE L'AGRICULTURE / ATTENTES SOCIALES

- Protéger la biodiversité
- Créer de la valeur ajoutée en fournissant des produits de qualité spécifique
- Mettre en valeur le territoire agricole par le paysage
- Consolider l'identité régionale
- Contribuer à l'offre en produits frais et au tourisme (circuits courts et agrotourisme)
- Développer ou maintenir l'occupation des territoires
- Améliorer la qualité et la gestion de l'eau (dont les eaux souterraines)

« L'intensification et la spécialisation de l'agriculture ont conduit à des changements majeurs observables dans la structure des paysages avec la création d'une zone d'intensification agricole au sud de la MRC et une zone de déprise agricole répartie sur le reste du territoire agricole.»

## FREINS AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

	Identifié comme un enjeu sur lequel agir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées		X
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya		
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)	X	X
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits		
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau		
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation		
Une agriculture biologique peu développée	X	X
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale	X	X
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La difficulté d'accès à des produits locaux	X	X
Des activités agrotouristiques peu nombreuses		
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur	X	X
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique		
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme		
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt		
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>		
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations		
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste		
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)		
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture		
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade		X
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>		
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)		X
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent		X
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques		
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>		
La présence de nombreuses terres agricoles en friche	X	X
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit		
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière		
Une forte valeur des terres agricoles		X
De nombreuses terres agricoles en location		
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées		

## OPPORTUNITÉS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE

	Identifié comme une opportunité à saisir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Une agriculture biologique très développée ( <b>en développement</b> )	X	X
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)	X	X
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)	X	X
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette		
Des activités agrotouristiques nombreuses ( <b>peu nombreuses mais en croissance</b> )	X	X
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)	X	X
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'événements gastronomiques	X	X
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)	X	X
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>		
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire		
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole		
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens		X
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>		
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture		X
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux	X	X
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants		X

## ACTIONS OU PISTES D' ACTIONS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L' AGRICULTURE

Fonctions	Types d'action	Exemples	Nombre d'actions dans le plan d'action
<b>FONCTIONS ÉCONOMIQUES</b>			
• Relève, entrepreneuriat et réseautage	5, 5, 6, 6, 8	Mettre sur pied un Service d'occupation du territoire agricole de Maskinongé (SOTAM)	5
• Diversification du secteur agricole	5, 6	Soutenir le démarrage d'une malterie pour la transformation de l'orge brassicole	2
• Soutien aux produits locaux	1, 1, 1, 1, 2	Augmenter la disponibilité et la visibilité des produits locaux dans les restaurants, épiceries et lieux touristiques	5
• Agrotourisme	1, 4	Organiser deux fins de semaine de « Balade gourmande » à l'automne	2
• Forêt et PFNL	2, 4	Développer pour les tables gourmandes des produits alimentaires issus des PFNL	2
<b>FONCTIONS SOCIALES</b>			
• Valorisation de l'agriculture	1		1
• Cohabitation	-		0
• Organisation du territoire agricole	-		0
<b>FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES</b>			
• Environnement	4, 5, 8	Établir une stratégie d'aménagement et d'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole	3
• Paysage	-		0
• Organisation du territoire agricole	-		0

### Types d'actions

- Faire la promotion (1)
- Optimiser son fonctionnement (2)
- Soutenir d'autres organismes (3)
- Développer une politique/ un guide (4)
- Développer un nouveau projet (5)
- Élaborer de nouvelles mesures de soutien (6)
- Organiser le déploiement des activités avec les outils réglementaires et fiscaux (7)
- Sensibiliser (8)

## Analyse des PDZA

# MRC de L'Assomption



**Année de finalisation : 2013**

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

La MRC de l'Assomption est caractérisée par une agriculture périurbaine dynamique et intensive avec des exploitations agricoles majoritairement en productions végétales. La zone agricole se démarque par son caractère d'ensemble homogène. Le mode de vente des produits en circuits courts le plus répandu est le kiosque de vente à la ferme. La spéculation foncière et le taux de location des terres agricoles sont en progression. Le couvert forestier de la MRC est fragmenté et sous le seuil du maintien de la biodiversité. Les boisés sont peu aménagés et mis en valeur. Par ailleurs, la MRC relève la présence d'organismes en recherche et innovation agroalimentaire et d'industries dans le domaine de la transformation alimentaire.

Superficie (km <sup>2</sup> )	265
Découpage administratif	6 mun.
Population (hab.)	124 303
Part du territoire agricole	72,6 %
% occupation de la zone verte*	76 %
% boisé	22 %
Nbr d'exploitations	151

\*Le pourcentage d'occupation du territoire agricole correspond à la superficie totale des fermes sur la superficie totale de la zone verte

### REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Le mot MULTIFONCTIONNALITÉ apparaît 8 fois dans le PDZA de la MRC de L'Assomption, dans 3 sections du document. Il est toujours utilisé pour désigner la multifonctionnalité de l'agriculture :

- Une activité innovante
- Une agriculture durable (environnemental, socialement et économiquement rentable)

### FONCTIONS ATTENDUES DE L'AGRICULTURE / ATTENTES SOCIALES

- Produire des biens alimentaires pour la consommation humaine
- Consommer et investir, contribuer ainsi à la croissance économique
- Protéger la biodiversité (en zones forestières)
- Contribuer au tourisme
- Offrir des produits frais à la population (circuits courts)
- Développer ou maintenir l'occupation des territoires
- Améliorer la qualité et la gestion de l'eau (dont les eaux souterraines)

« ... les acteurs misent sur le renforcement de la vitalité et de la durabilité des activités agricoles actuelles. En effet, celles-ci constituent une base historique et stable dont nos choix en matière d'aménagement du territoire ont su en préserver l'homogénéité et le dynamisme »



## FREINS AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

	Identifié comme un enjeu sur lequel agir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées		X
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya***		X
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)	X	X
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits	X	
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau		
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation		
Une agriculture biologique peu développée	X	X
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale		
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La difficulté d'accès à des produits locaux		X
Des activités agrotouristiques peu nombreuses		X
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur	X	
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique		
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme		
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt	X	X
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>		
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations	X	X
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste		
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)		
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture		
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade		
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>		
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)	X	X
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent		X
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques		
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>		
La présence de nombreuses terres agricoles en friche		
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit	X	X
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière	X	X
Une forte valeur des terres agricoles	X	X
De nombreuses terres agricoles en location	X	X
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées		

\*\*\* Mention d'une faible diversification et d'un accroissement de la superficie cultivée en céréales et protéagineux mais pas de « besoin » de se sortir de cette situation.

## OPPORTUNITÉS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE

	Identifié comme une opportunité à saisir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Une agriculture biologique très développée		
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)		
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)		
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette		X
Des activités agrotouristiques nombreuses		
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)		X
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'évènements gastronomiques		X
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)		
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>		
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire		
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole		
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens	X	X
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>		
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture		
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux	X	
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants		

## ACTIONS OU PISTES D' ACTIONS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L' AGRICULTURE

Fonctions	Types d'action	Exemples	Nombre d'actions dans le plan d'action
<b>FONCTIONS ÉCONOMIQUES</b>			
• Relève, entrepreneuriat et réseautage	4, 5,6	Mettre en place une structure de développement de nouvelles entreprises agricoles (concept de l'incubateur agricole)	3
• Diversification du secteur agricole	2, 5	Mettre en place une plateforme d'excellence en agriculture.	2
• Soutien aux produits locaux	1	Mettre en place un comité de promotion et de mise en valeur du secteur agroalimentaire.	1
• Agrotourisme	-		0
• Forêt et PFNL	5	Concevoir des projets d'aménagement multi ressources au sein des massifs boisés et promouvoir des mesures à la plantation d'arbres et de suivi	1
<b>FONCTIONS SOCIALES</b>			
• Valorisation de l'agriculture	4	Mettre en place des mesures d'éducation et de sensibilisation à l'agriculture auprès de la population.	1
• Cohabitation	5, 7	Définir et mettre en place des mesures de sécurité entre les usagers de la route.	2
• Organisation du territoire agricole	-		0
<b>FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES</b>			
• Environnement	1, 2	Création d'un guichet unique en matière de gestion des cours d'eau.	2
• Paysage	-		0

### Types d'actions

- Faire la promotion (1)
- Optimiser son fonctionnement (2)
- Soutenir d'autres organismes (3)
- Développer une politique/ un guide (4)
- Développer un nouveau projet (5)
- Élaborer de nouvelles mesures de soutien (6)
- Organiser le déploiement des activités avec les outils réglementaires et fiscaux (7)
- Sensibiliser (8)

## Analyse des PDZA

# MRC de Brome-Missisquoi



Année de finalisation 2010

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

La production agricole de la MRC de Brome-Missisquoi est très variée. Le territoire se divise en 3 secteurs distinctifs. La partie ouest est caractérisée par une plaine fertile et favorable aux grandes cultures. La partie centre se compose de collines et de vallons avec une agriculture diversifiée (fermes laitières et autres types d'élevage, activités forestières et cultures spécialisées telles vergers et vignobles). À l'est, le massif montagneux supporte une agriculture marginale localisée dans les vallées.

La qualité des paysages est un élément identitaire important pour le territoire, il est formé par une alternance de terres en culture, en pâturage et des boisées, ainsi que par plusieurs vues vers des sommets d'importance.

Superficie (km <sup>2</sup> )	1 701
Découpage administratif	21 mun.
Population (hab.)	47 277
Part du territoire agricole	79,5 %
% occupation de la zone verte*	53 %
% boisé	58 %
Nbr d'exploitations	721

\*Le pourcentage d'occupation du territoire agricole correspond à la superficie totale des fermes sur la superficie totale de la zone verte

### REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Le mot MULTIFONCTIONNALITÉ apparaît 8 fois dans le PDZA de la MRC de Brome-Missisquoi, dans 4 sections du document. Il est utilisé autant pour désigner la multifonctionnalité de l'agriculture que la multifonctionnalité du territoire. Il est associé à :

- une activité agricole plurielle
- la qualité des paysages
- la préservation de l'environnement

On retrouve également le mot MULTIFONCTIONNEL(LE) 3 fois dans le PDZA dans 2 sections distinctes. Il se réfère au territoire, à la zone agricole et au milieu forestier.

### FONCTIONS ATTENDUES DE L'AGRICULTURE / ATTENTES SOCIALES

- Mettre en valeur le paysage et contribuer à l'attractivité des territoires
- Produire des activités touristiques
- Produire des biens alimentaires diversifiés dont des produits de niche
- Préserver et transmettre l'héritage culturel
- Développer ou maintenir l'occupation des territoires
- Améliorer la qualité et la gestion de l'eau (dont les eaux souterraines)

« Les paysages de la région sont non seulement une source de fierté des citoyens, ils constituent la plus importante ressource économique de la région »

## FREINS AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

	Identifié comme un enjeu sur lequel agir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées		X
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya		X
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)	X	X
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits	X	X
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau	X	X
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation	X	X
Une agriculture biologique peu développée		
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale	X	X
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La difficulté d'accès à des produits locaux		
Des activités agrotouristiques peu nombreuses		
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur		
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique		
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme		
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt	X	X
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>		
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations	X	
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste		
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)		X
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture		
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade		
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>		
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)	X	
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent	X	X
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques		
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>		
La présence de nombreuses terres agricoles en friche		X
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit		
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière	X	X
Une forte valeur des terres agricoles	X	X
De nombreuses terres agricoles en location		X
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées	X	X

## OPPORTUNITÉS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE

	Identifié comme une opportunité à saisir	Relevé dans l'état des lieux
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>		
Une agriculture biologique très développée		X
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)		X
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)		X
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>		
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette		X
Des activités agrotouristiques nombreuses		X
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)	X	X
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'événements gastronomiques	X	X
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)		X
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>		
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire		
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole	X	X
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens	X	X
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>		
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture	X	X
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux	X	X
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants		X

## ACTIONS OU PISTES D' ACTIONS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Fonctions	Types d'action	Exemples	Nombre d'actions dans le plan d'action
<b>FONCTIONS ÉCONOMIQUES</b>			
• Relève, entrepreneuriat et réseautage	2, 5,	Évaluer les tendances du marché agroalimentaire et les besoins futurs des consommateurs selon le potentiel de production du territoire. Structurer un réseau favorisant le concept de « souveraineté alimentaire »	3
• Diversification du secteur agricole	1, 4, 5, 5, 5, 6, 7		7
• Soutien aux produits locaux	1, 5, 5	Faire connaître les rôles et le potentiel du couvert forestier existant et encourager son développement durable.	3
• Agrotourisme	1		5
• Forêt et PFNL	1, 1, 5, 5, 5		
<b>ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'AGRICULTURE</b>			
• Valorisation de l'agriculture	8, 8	-Identifier des « secteurs agricoles structurés » en zone agricole moins dynamique.	2
• Cohabitation	3, 5		2
• Organisation du territoire agricole	4, 5, 7, 7, 7, 7, 7, 7		10
<b>ENJEUX DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
• Environnement	1, 3, 8	-Informer davantage les employés municipaux et les agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles -Diffuser l'étude sur la sensibilité des paysages et l'utiliser comme guide d'analyse d'impact en agriculture.	3
• Paysage	2, 6, 8		3

### Types d'actions

- Faire la promotion (1)
- Optimiser son fonctionnement (2)
- Soutenir d'autres organismes (3)
- Développer une politique/ un guide (4)
- Développer un nouveau projet (5)
- Élaborer de nouvelles mesures de soutien (6)
- Organiser le déploiement des activités avec les outils réglementaires et fiscaux (7)
- Sensibiliser (8)

## Tableaux comparatifs complémentaires

### Comparaison des enjeux révélés dans l'état des lieux des quatre PDZA analysés

	MRC L'Assomption	MRC Brome-Missisquoi	MRC Maskinongé	MRC Roussillon
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>				
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées	X	X	X	X
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya	X	X		X
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)	X	X	X	
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits		X		
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau		X		
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation		X		
Une agriculture biologique peu développée	X		X	
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale		X	X	
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>				
La difficulté d'accès à des produits locaux	X		X	
Des activités agrotouristiques peu nombreuses	X			
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur			X	
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique				
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme				
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt	X	X		
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>				
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations	X			
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste				X
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)		X		X
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture				
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade			X	
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>				
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)	X	X	X	
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent	X		X	
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques				
<b>Des enjeux souvent plus spécifiques aux zones d'agriculture périurbaine</b>				
La présence de nombreuses terres agricoles en friche		X	X	X
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit	X			X
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière	X	X		
Une forte valeur des terres agricoles	X	X	X	
De nombreuses terres agricoles en location	X	X		X
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées		X		



### Comparaison des enjeux sur lesquels les intervenants souhaitent agir dans les quatre PDZA analysés

	MRC L'Assomption	MRC Brome-Missisquoi	MRC Maskinongé	MRC Roussillon
<b>Des enjeux liés aux caractéristiques du secteur agricole</b>				
Des entreprises agricoles de moins en moins nombreuses, de plus en plus grandes avec des productions peu diversifiées				
La difficulté de sortir du scénario maïs-soya				
La difficulté d'assurer l'établissement de nouveaux producteurs (relève agricole)	X	X	X	X
La difficulté et le manque d'innovation des entreprises agricoles pour le développement de nouveaux produits	X	X		X
La présence d'entreprises innovantes qui sont isolées et pas assez mises en réseau		X		X
Le manque d'entreprises de transformation et de commercialisation		X		X
Une agriculture biologique peu développée	X		X	
La difficulté de recruter de la main d'œuvre locale		X	X	X
<b>Des enjeux liés aux activités complémentaires à l'agriculture</b>				
La difficulté d'accès à des produits locaux			X	X
Des activités agrotouristiques peu nombreuses				X
Des activités agrotouristiques peu mises en valeur	X		X	X
Le refus des producteurs de donner accès aux terres pour le développement récréo-touristique				
Des lois qui empêchent ou limitent la vente locale et l'agrotourisme				
L'absence de mise en valeur des produits liés à la forêt	X	X		X
<b>Des enjeux d'ordre socio-culturel</b>				
La méconnaissance de l'apport de l'agriculture dans le développement des communautés et de son fonctionnement par les populations	X	X		X
Une culture agricole qui met de l'avant la seule capacité de production de l'agriculteur et qui est individualiste				
Des modèles agricoles alternatifs qui sont perçus négativement (ex. : gentleman farmer, ferme équestre)				
Des intervenants peu intéressés par l'agriculture				
Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade				
<b>Des enjeux d'ordre environnemental</b>				
Une qualité de l'environnement qui est fortement dégradée (eau, sol, biodiversité)	X	X		X
Des paysages qui s'uniformisent et se dégradent		X		X
Un manque de préparation des producteurs aux changements climatiques				
<b>Des enjeux liés au foncier</b>				
La présence de nombreuses terres agricoles en friche			X	
Une urbanisation de la zone verte qui se poursuit	X			
La présence de nombreuses terres sous spéculation foncière	X	X		X
Une forte valeur des terres agricoles	X	X		X
De nombreuses terres agricoles en location	X			
Des entreprises agricoles qui se trouvent avec des terres agricoles morcelées		X		X

**Comparaison des opportunités susceptibles de favoriser une agriculture multifonctionnelle relevées dans l'état des lieux des quatre PDZA analysés**

	MRC L'Assomption	MRC Brome-Missisquoi	MRC Maskinongé	MRC Roussillon
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>				
Une agriculture biologique très développée		X	X	X
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)		X	X	X
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)		X	X	X
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>				
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette	X	X		X
Des activités agrotouristiques nombreuses		X	X	X
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)	X	X	X	
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'évènements gastronomiques	X	X	X	X
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)		X	X	X
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>				
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire				
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole		X		
Une bonne cohabitation entre producteurs et citoyens	X	X	X	X
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>				
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture		X	X	X
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux		X	X	X
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants		X	X	X

**Comparaison des opportunités identifiées comme une opportunité sur laquelle agir dans les quatre PDZA analysés**

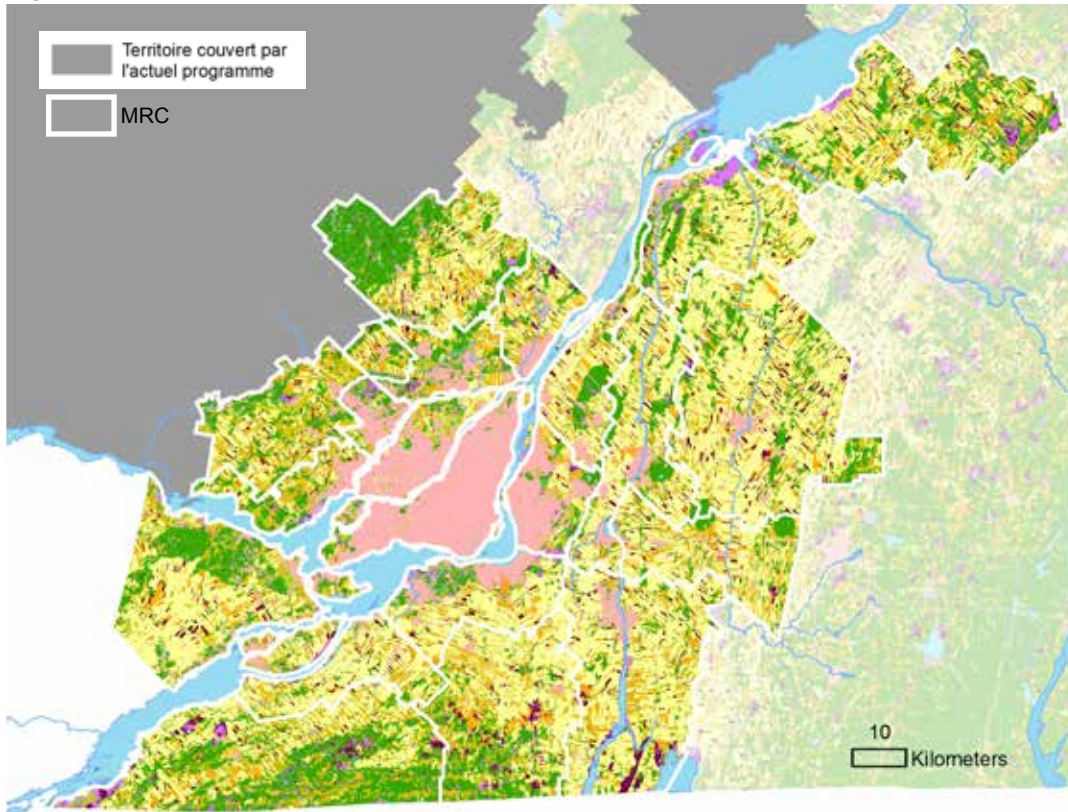
	MRC L'Assomption	MRC Brome-Missisquoi	MRC Maskinongé	MRC Roussillon
<b>Des opportunités liées aux caractéristiques du secteur agricole</b>				
Une agriculture biologique très développée			X	
La présence de filières spécifiques bien implantées (pommes, fromages fins, viandes de spécialité, canneberge, érable, petits fruits, etc.)			X	
Des filières spécifiques en développement (ex. : houblon, bleuet en corymbe)			X	
<b>Des opportunités liées aux activités complémentaires à l'agriculture</b>				
La présence de nombreux kiosques de vente et de fermes d'auto-cueillette				
Des activités agrotouristiques nombreuses			X	
Un intérêt important pour l'agroforesterie et les produits forestiers (conventionnels et PFNL)		X	X	X
La présence de routes touristiques, de marchés publics et d'évènements gastronomiques		X	X	X
De nombreuses entreprises qui ont développé des activités complémentaires (agrotourisme, circuit court, etc.)			X	
<b>Des opportunités d'ordre socio-culturel</b>				
Des producteurs agricoles fortement attachés à leur territoire				
La présence d'un riche patrimoine bâti agricole		X		
Une bonne cohabitation entre producteurs et citadins	X	X		X
<b>Des opportunités d'ordre environnemental</b>				
Des paysages de grande qualité produits par l'agriculture		X		X
Des intervenants nombreux à être sensibilisés aux enjeux environnementaux	X	X	X	
Des agriculteurs mobilisés autour de projets de bassins versants				

## **Annexe 3.3**

# **Analyses cartographiques complémentaires**

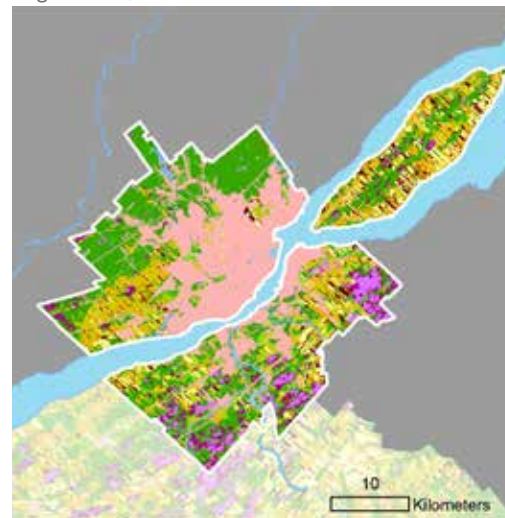
**Figure 1**  
**Occupation des sols en 2013**

Région de Montréal



- Anthropique
- Eau
- Autres cultures
- Fourrage
- Grand interligne
- Interligne étroit
- Arbustaies
- Forêt
- Coupes et régénérations
- Marais, marécage et tourbière
- Tourbière forestière
- Sol dénudé
- Non classifié

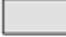
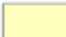
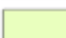
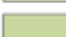
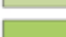

Région de Québec



Source : MDDEFP et partenaires, 2013.  
Réalisation : J. Ruiz, 2014.

Figure 2  
Les productions végétaales de 2010

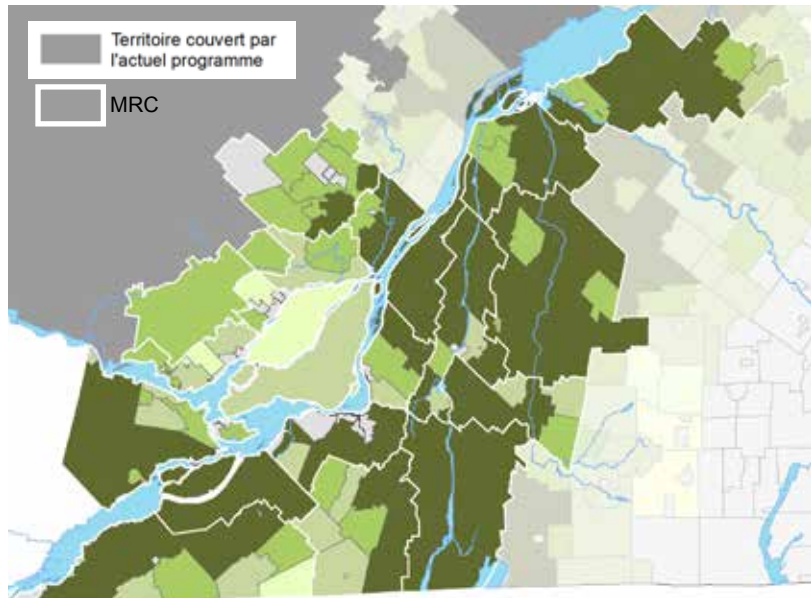
**Part des fermes produisant des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**

-  Aucune
-  Moins de 5 %
-  De 5 % à 10 %
-  De 10 % à 35 %
-  De 35 % à 50 %
-  Plus de 50 %

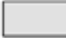
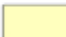
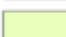



Région de Québec



Région de Montréal



**Part des fermes produisant des fourrages par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**

-  Aucune
-  Moins de 5 %
-  De 5 % à 10 %
-  De 10 % à 35 %
-  De 35 % à 50 %
-  Plus de 50 %

Région de Québec



Région de Montréal

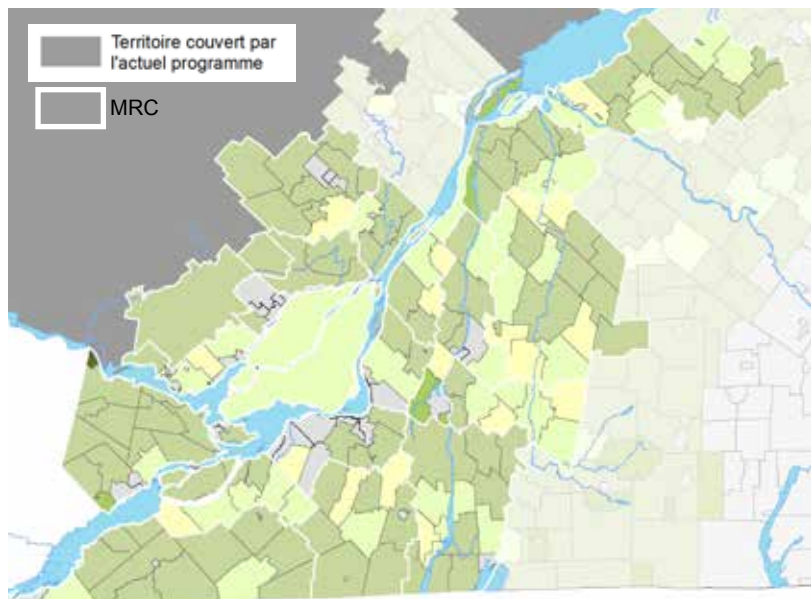
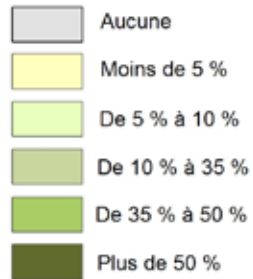


Figure 2 (suite).  
Les productions végétaales de 2010

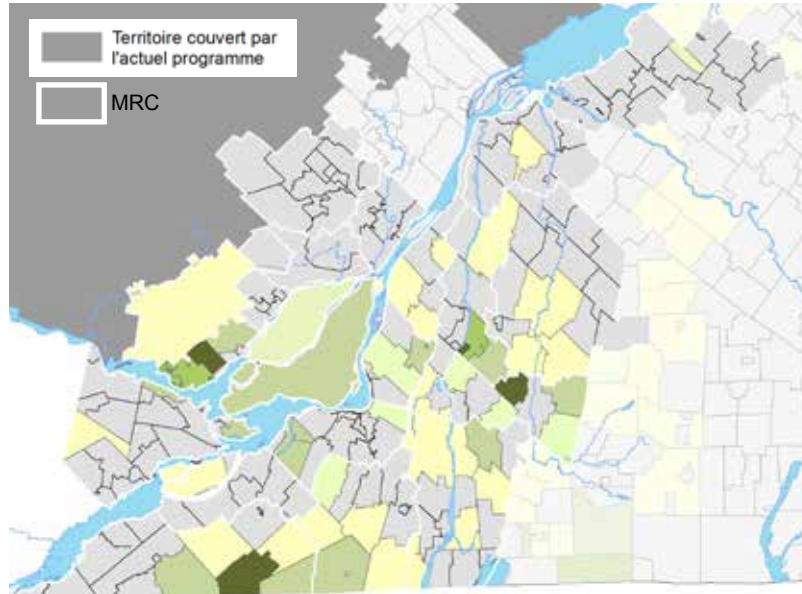
**Part des fermes produisant des légumes et des pommes de terre par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**



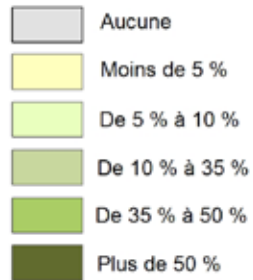
Région de Québec



Région de Montréal



**Part des fermes produisant des fruits autres que des pomme par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**



Région de Québec



Région de Montréal

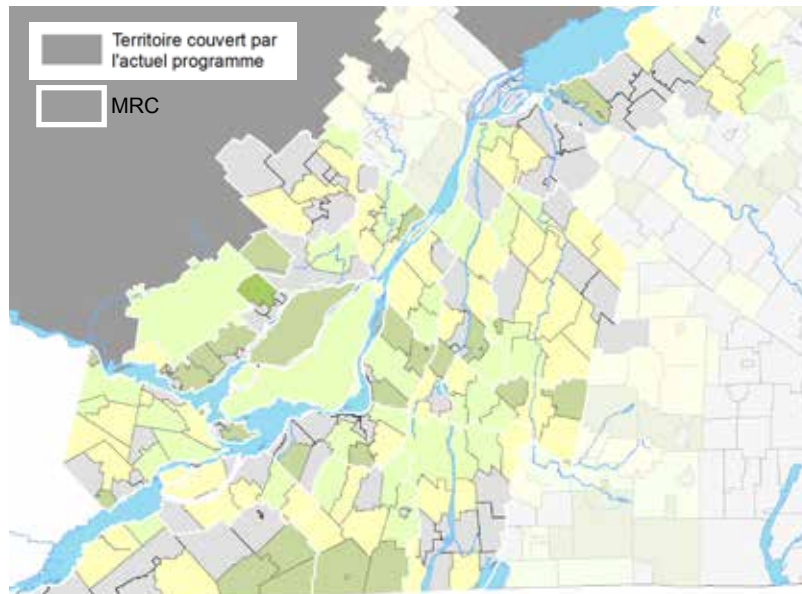
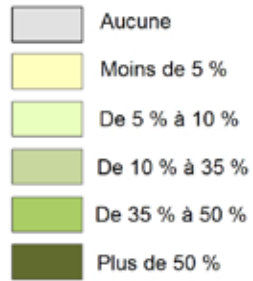


Figure 2 (suite).  
Les productions végétales de 2010

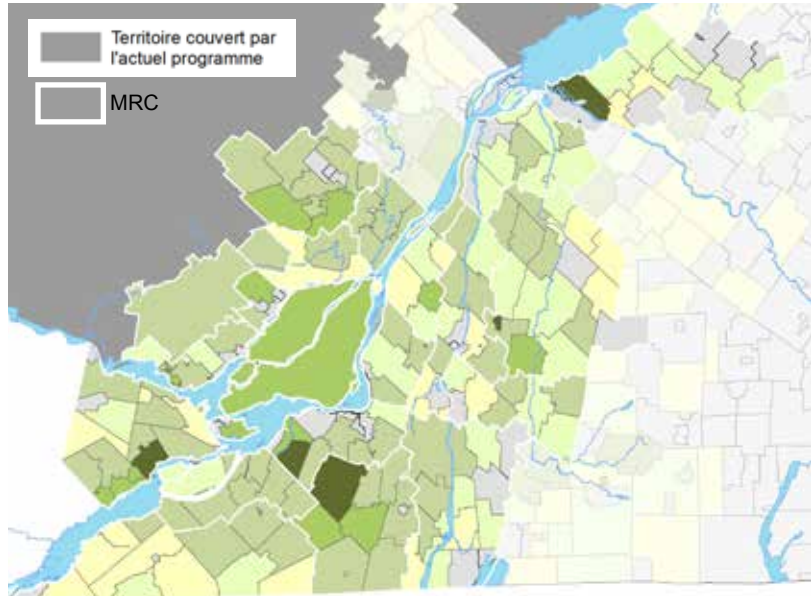
**Part des fermes produisant des légumes et des pommes de terre par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**



Région de Québec



Région de Montréal



**Notes méthodologiques**

Les données sont au niveau des municipalités sauf pour Montréal.

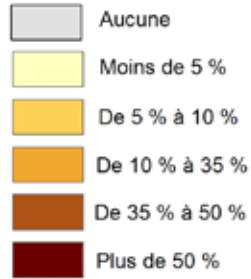
Source : Fiches des exploitations agricoles , MAPAQ, 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.



Figure 3  
Les productions animales en 2010

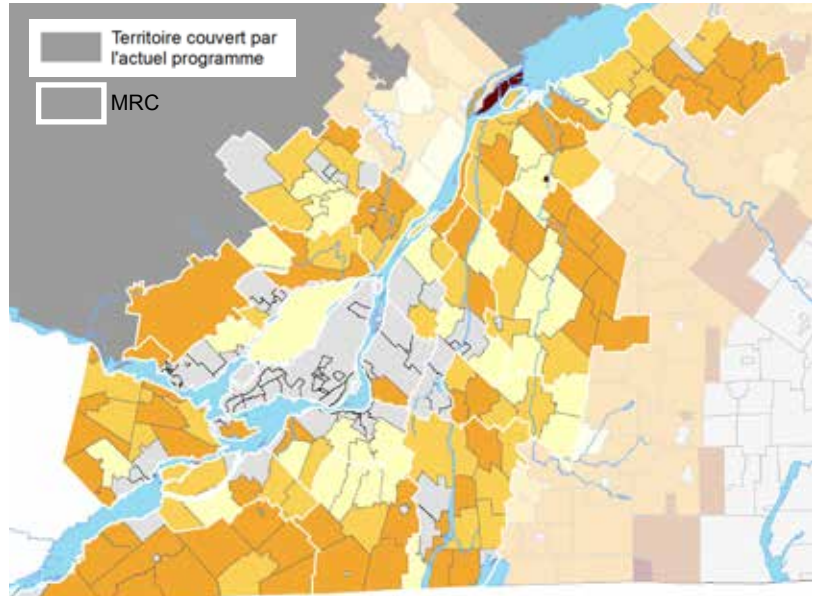
**Part des fermes produisant des bovins de boucherie par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**



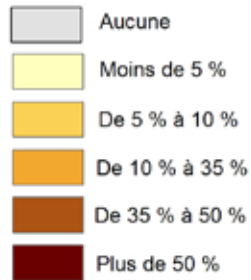
Région de Québec



Région de Montréal



**Part des fermes en production laitière et bovins laitiers par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**



Région de Québec



Région de Montréal

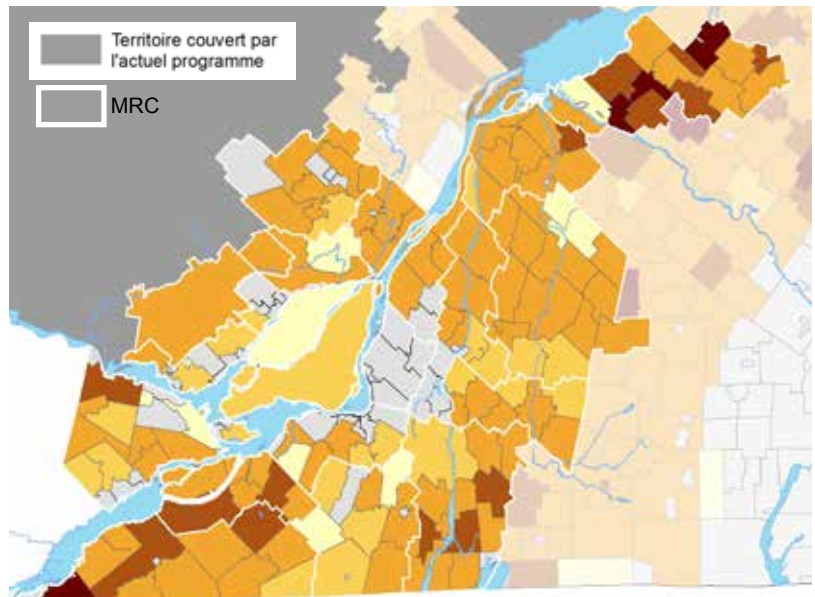
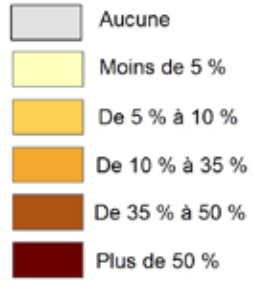


Figure 3 (suite).  
Les productions animales en 2010

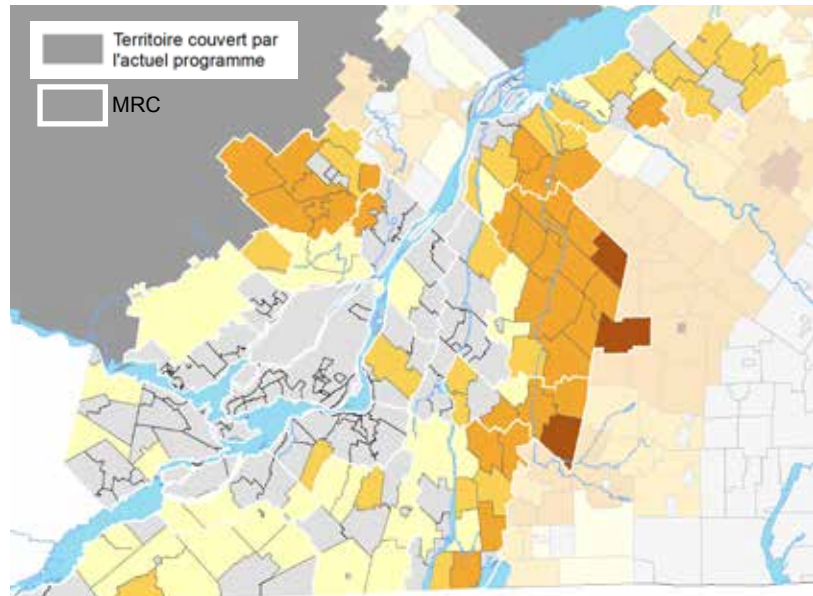
**Part des fermes produisant des porcs par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**



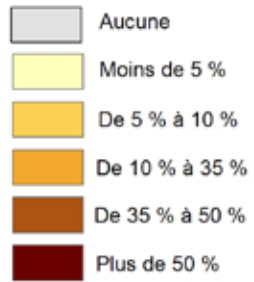
Région de Québec



Région de Montréal



**Part des fermes produisant des oeufs, des poulets et des dindons par rapport au nombre total de fermes dans la municipalité**



Région de Québec



Région de Montréal

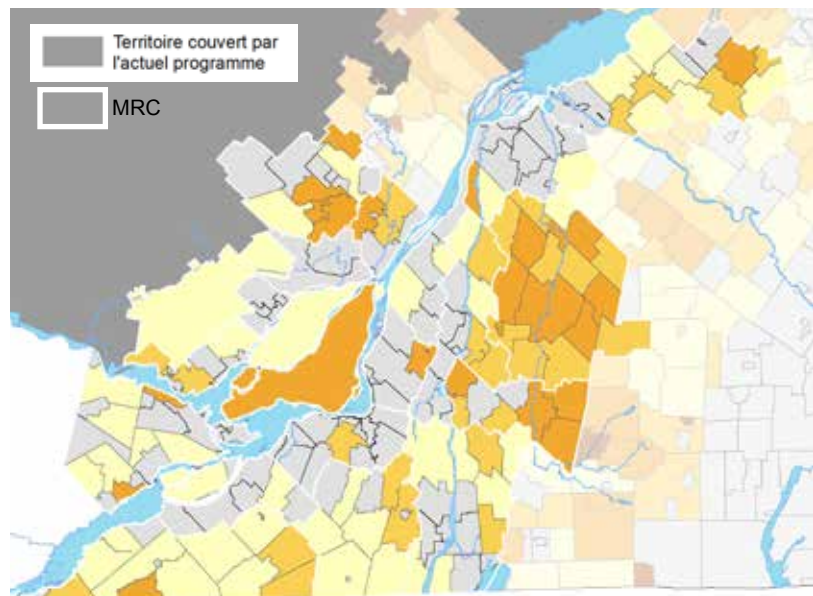
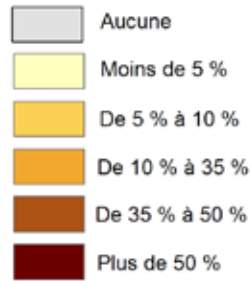


Figure 3  
Les productions animales en 2010

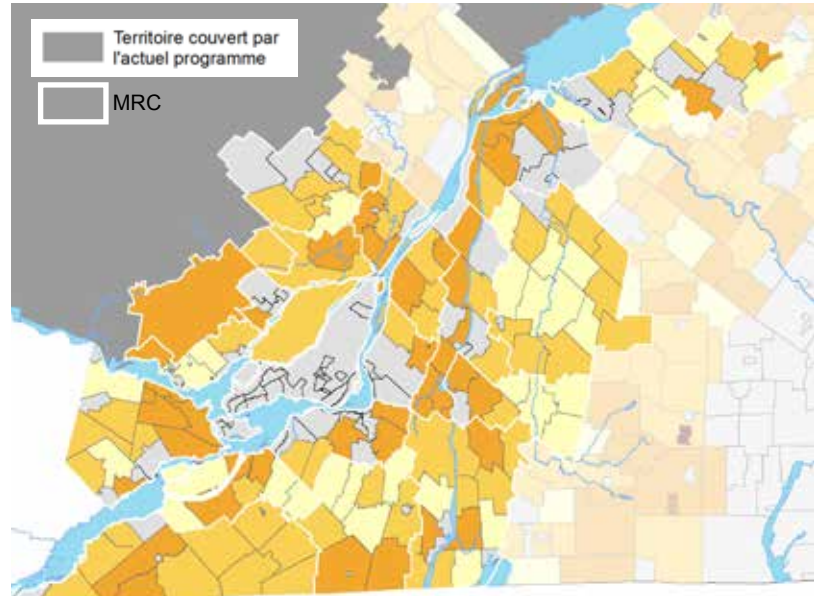
**Part des fermes produisant d'autres types d'animaux  
(volailles, ovins, caprins, chevaux) par rapport au nombre  
total de fermes dans la municipalité**



Région de Québec



Région de Montréal



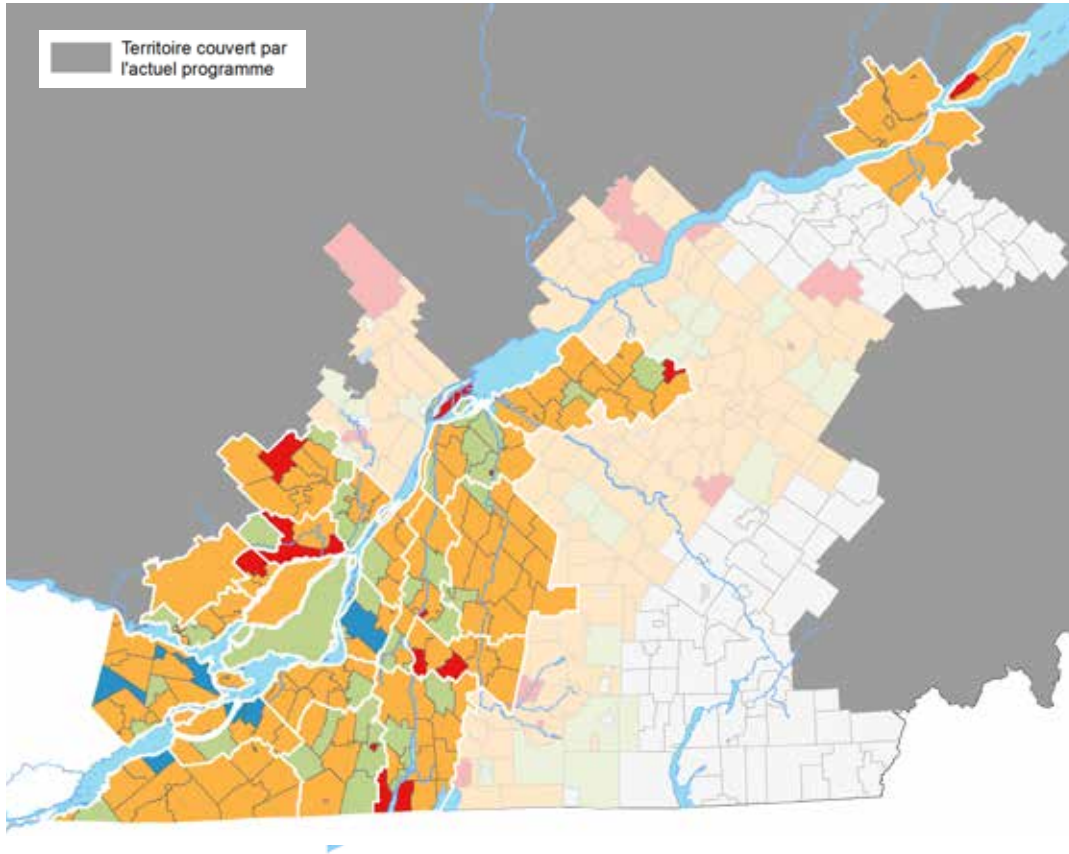
**Notes méthodologiques**

Les données sont au niveau des municipalités sauf pour Montréal.

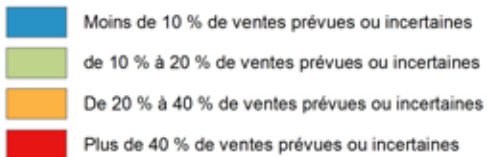
Source : Fiches des exploitations agricoles, MAPAQ, 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

**Figure 4**  
**Part des exploitations qui seront vendues ou sont susceptibles de l'être au cours des cinq prochaines années en 2010**



**Pourcentage des fermes pensant vendre ou susceptible de vendre au cours des cinq prochaines années en 2010**



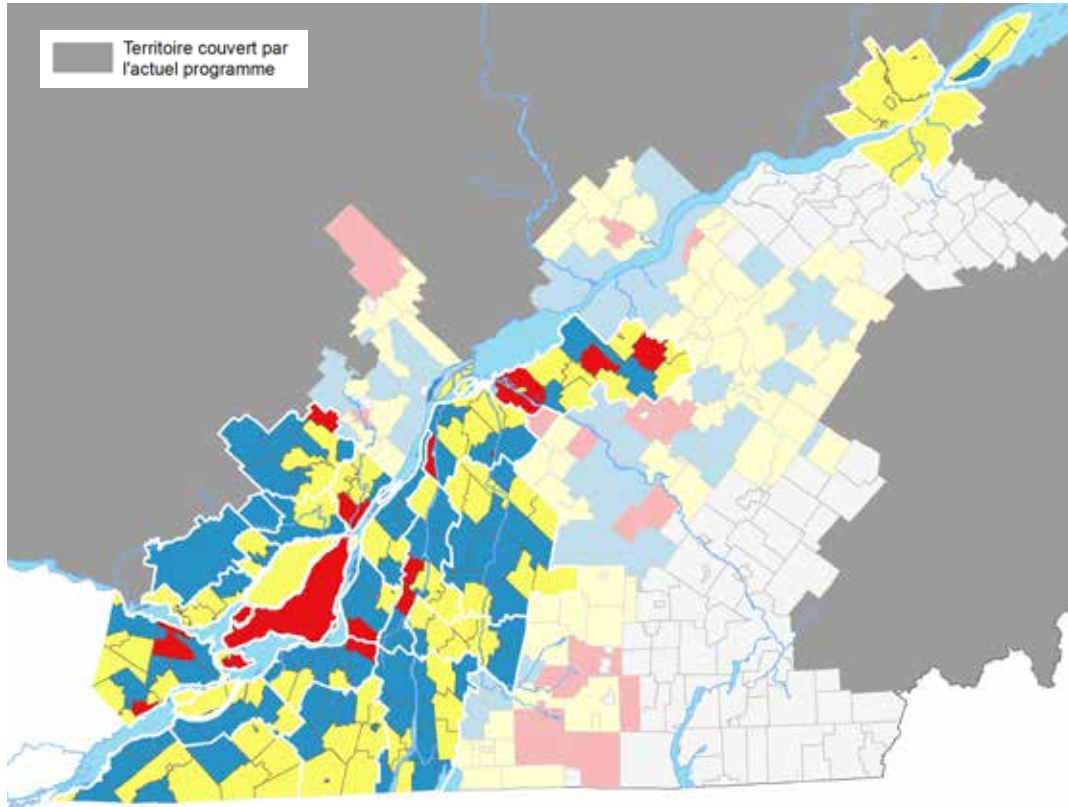
**Notes méthodologiques**

Ces données regroupent les producteurs qui ont répondu qu'ils pensaient vendre leur exploitation au cours des 5 prochaines années et ceux qui ne savaient pas s'ils allaient vendre. Autrement dit, elles excluent les producteurs qui étaient certains de ne pas vendre au cours des 5 prochaines années.

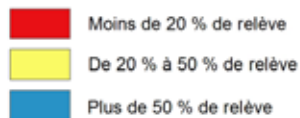
Source : Fiches d'exploitations agricoles, MAPAQ, décembre 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

**Figure 5**  
**Part des exploitations qui identifient une relève parmi celles qui pensent vendre ou qui sont susceptibles de vendre au cours des cinq prochaines années en 2010**



**Part de la relève au sein des fermes qui pensent vendre ou sont susceptibles de vendre au cours des cinq prochaines années en 2010**



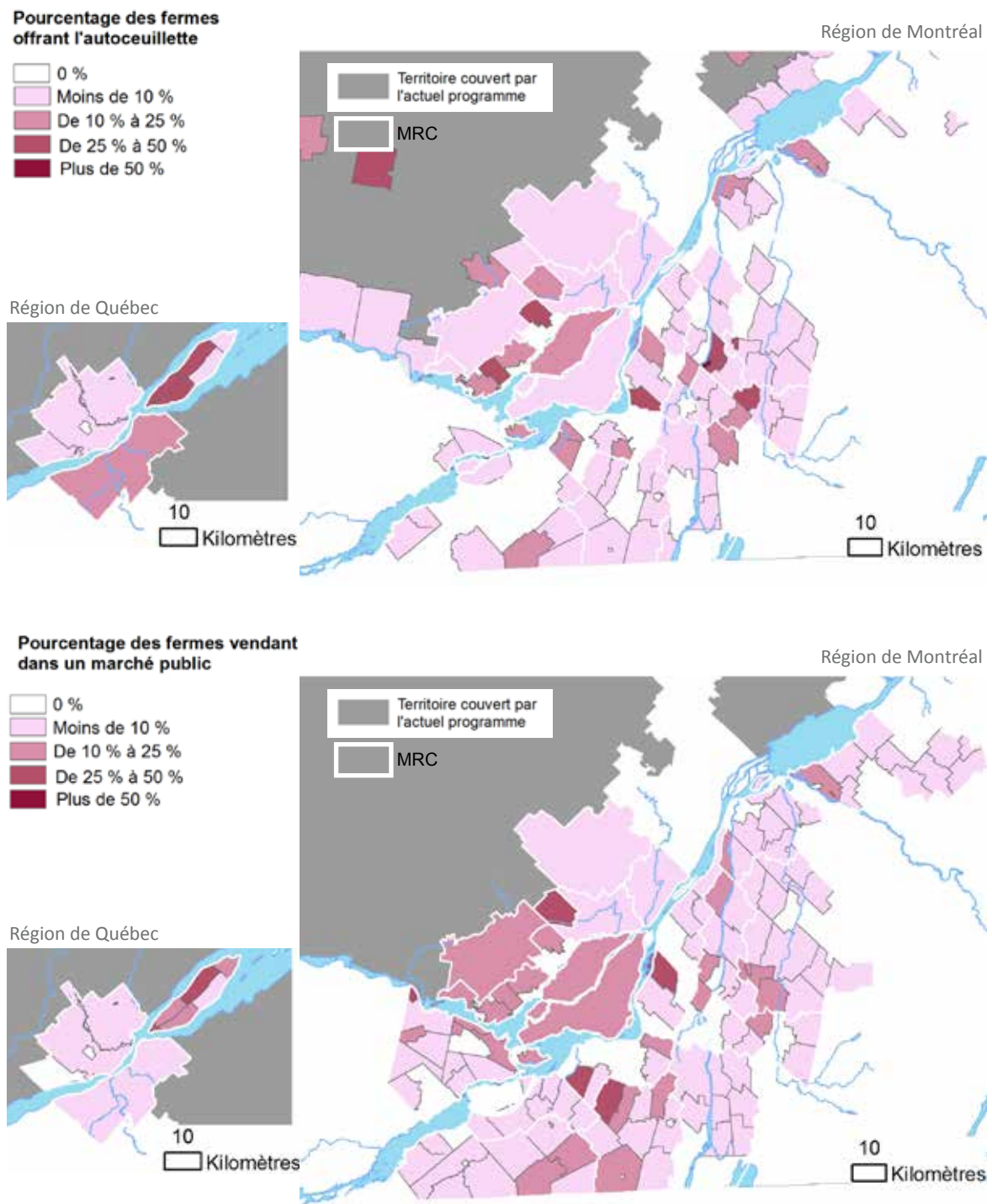
#### Notes méthodologiques

Ces données regroupent uniquement les producteurs qui ont affirmé qu'ils étaient certains d'avoir de la relève parmi ceux qui ont affirmé qu'ils pensaient vendre leur exploitation au cours des 5 prochaines années et ceux qui ne savaient pas s'ils allaient vendre.

Source : Fiches d'exploitations agricoles, MAPAQ, décembre 2010.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

Figure 6  
L'importance de certains modes de distribution par circuit court en 2010



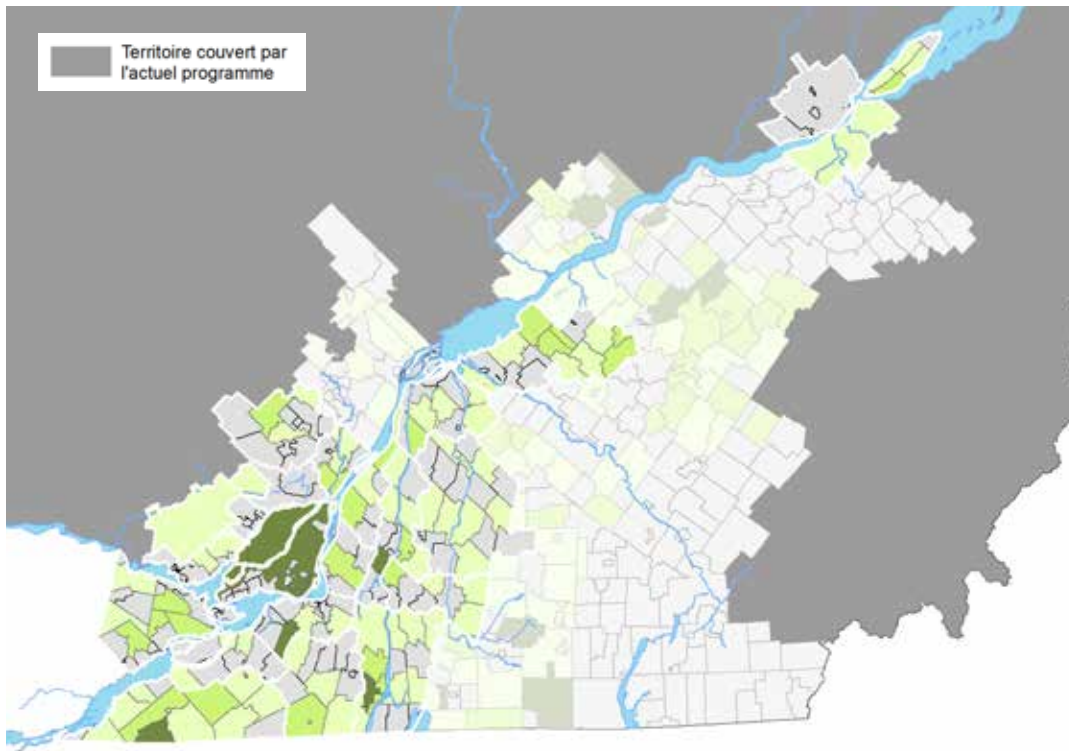
**Notes méthodologiques**

Les données sont pour les municipalités sauf pour Laval, Montréal, l'Assomption, Les Moulins, Lévis et Montcalm où elles sont pour les MRC ou territoires équivalents.

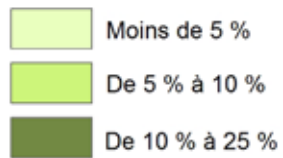
Source : Fiches des exploitations agricoles, MAPAQ, 2010

Réalisation : J. Ruiz, 2014.

Figure 7  
La part des fermes certifiées biologiques en 2010



**Part des fermes certifiées biologiques  
par rapport au total du nombre de fermes  
par municipalité**



Source : Fiches des exploitations agricoles, MAPAQ, 2010

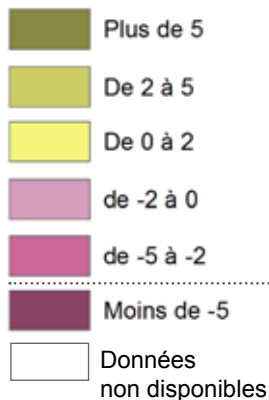
Réalisation : J. Ruiz, 2014.

**Figure 8**  
**Indice de développement socioéconomique des municipalités en 2001 et en 2006**

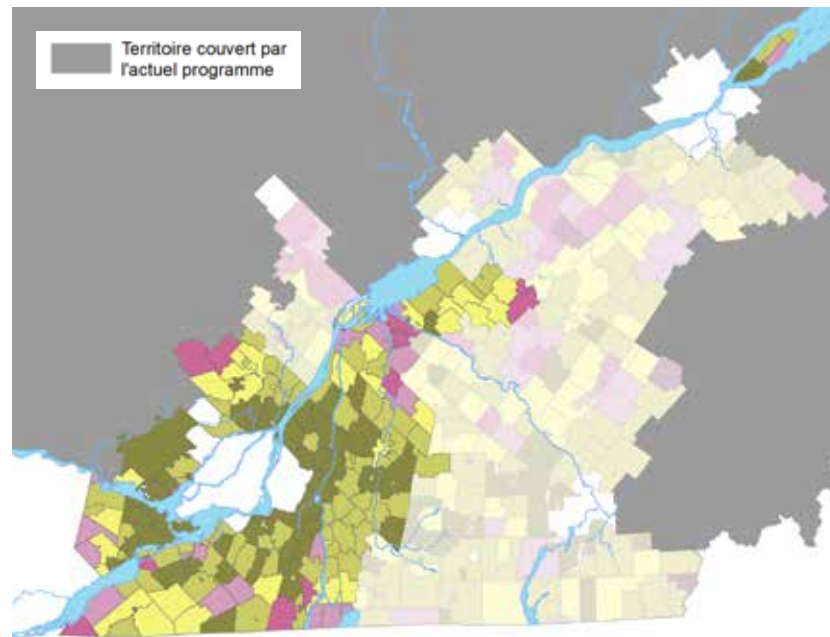
L'indice de développement est calculé à partir des sept variables socio-économiques suivantes :

- le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006;
- le taux de chômage;
- le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus;
- le % du revenu provenant de paiement de transfert gouvernemental;
- la proportion de la population des ménages à faible revenu;
- le revenu moyen des ménages;
- le % de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire (en 2001, la variable utilisée était la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à la 9e année mais Statistique Canada ne produit plus cette information).

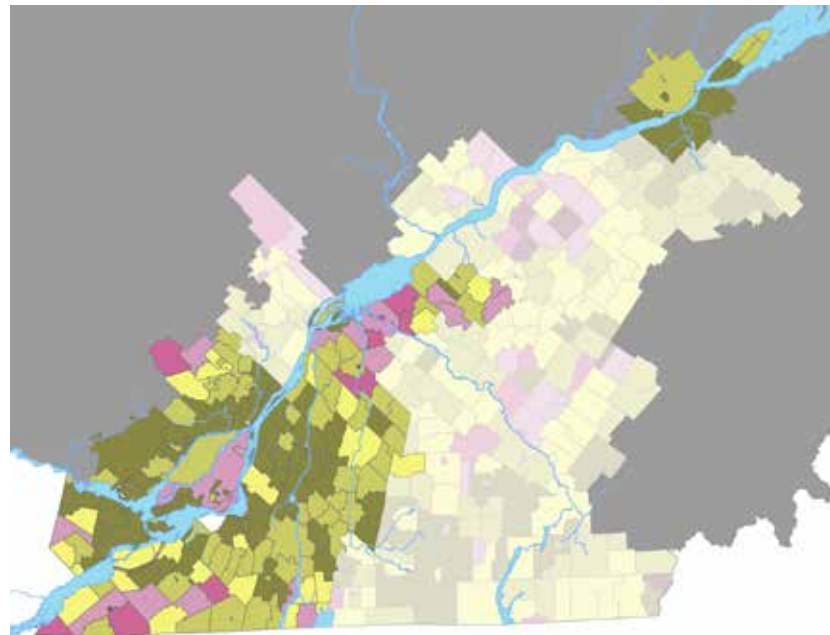
Les milieux les plus dévitalisés ont un indice inférieur à -5,0.



2001



2006



#### Notes méthodologiques

Les données sont représentées pour chacune des subdivisions du recensement de la population de 2001 et de 2006 qui correspondent généralement aux municipalités.

Source : MAMROT, indice de développement de 2001 et de 2006 ; Statistique Canada, recensement de la population 2001, 2006.

Réalisation : J. Ruiz, 2014.



## **Annexes 3.4**

# **Études de cas d'initiatives porteuses de multifonctionnalité de l'agriculture au Québec**

## Étude de cas n°1 - Les Fermes de quartiers

Par Jennifer Jean Gagnon

Territoire d'action :	Agglomération de Québec
Début de la réflexion :	Début des années 2000
Promoteurs du projet :	Atelier de préparation à l'emploi (APE)
Organismes associés :	Carrefour jeunesse emploi (CJE) et Corporation de développement économique communautaire (CDÉC). D'autres partenaires ont participé à la réflexion : l'UPA, Moisson Québec, villes de Québec, CLD de Québec, Université Laval, MAPAQ, vivre en ville, ...

### TABLE DES MATIERES

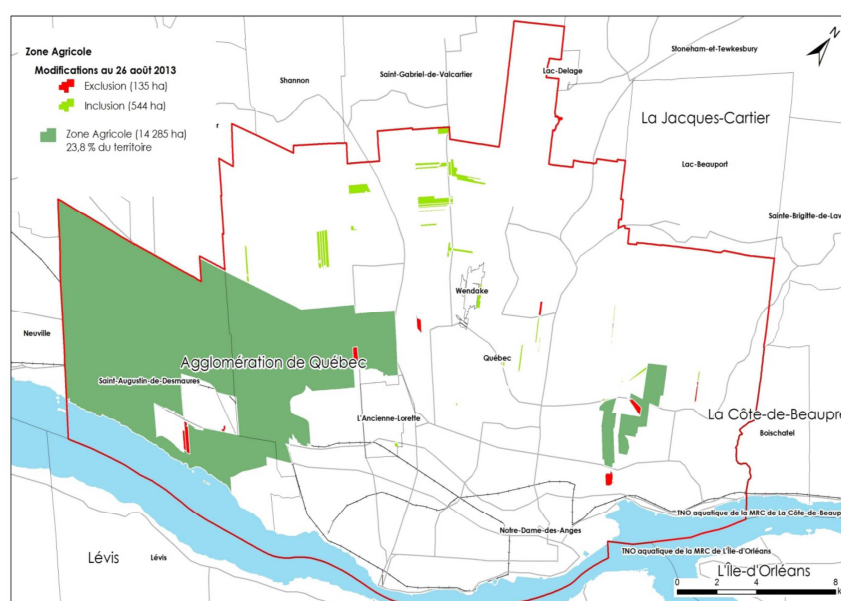
1. Résumé .....	166
2. Contexte et historique du projet .....	167
3. Le territoire d'action.....	168
4. Description du projet.....	171
5. Les jeux d'acteurs autour de l'initiative .....	173
6. Les éléments favorables à l'initiative .....	174
7. Les éléments défavorables à l'initiative .....	174
8. Les perspectives pour l'avenir.....	175
9. Analyse du projet : conduire un programme de multifonctionnalité de l'agriculture en milieu urbain ? .....	177
10. Bibliographie .....	177

### 1. RÉSUMÉ

Au début des années 2000, l'Atelier de préparation à l'emploi (APE), en collaboration avec divers regroupements d'acteurs dont notamment le Carrefour jeunesse emploi (CJE), a réfléchi à la façon dont un projet d'agriculture urbaine associant des objectifs de production agricole et des objectifs de réinsertion sociale pourrait voir le jour sur certains terrains agricoles situés à l'intérieur de l'agglomération de Québec. Le projet a connu plusieurs phases de développement, évoluant au gré des recherches de terrain et de diverses études de faisabilité. Le projet le plus récent appelé *fermes de quartiers* se situait dans l'arrondissement de Charlesbourg et concernait deux sites : l'un (site de l'avenue Chauveau) devant accueillir les bâtiments d'hébergement pour la main d'œuvre et un point de vente, l'autre (site de la rue du Vignoble) la production légumière et un écomusée. Outre l'emploi d'une population en réinsertion socioprofessionnelle, le projet visait l'approvisionnement en légumes frais de ménages à faibles revenus et une distribution sur le réseau de Moisson Québec. La configuration de l'espace permettait en plus l'intégration de ces entreprises à un circuit patrimonial ludoéducatif dans la ville de Québec par l'aménagement d'une ferme ancestrale en un écomusée, couplé à des activités de vulgarisation sur l'histoire de l'agriculture de la province. Le projet associait donc des objectifs de production alimentaire, de réinsertion professionnelle, de valorisation du patrimoine et d'éducation. Le projet ne s'est jamais réalisé et a été totalement abandonné en mars 2012.

## 2. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

Le territoire de l'agglomération de Québec dispose d'un important volume de terres agricoles encore protégées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1). Selon le portrait du territoire et des activités agricoles de l'agglomération de Québec, cette zone agricole représentait en 2013, 12 413 ha, dont 59 % (7 343 hectares) occupés par des activités agricoles conduites par 118 exploitations. Pour l'essentiel, cette zone agricole se situe au Sud-ouest de l'agglomération (voir carte ci-dessous), mais une petite partie se situe dans l'arrondissement de Beauport.



Une partie de ces terres est constituée de petites parcelles qualifiées d'*enclaves* dans « le portrait du territoire et des activités agricoles ». Comme dans de nombreuses agglomérations urbaines, leur vocation agricole est fragilisée par l'explosion de leur valeur foncière et une expansion urbaine les encerclant de plus en plus. Sur le plan fiscal, la situation devient problématique pour de nombreux agriculteurs, puisque pour bénéficier de l'allègement des taxes, les normes du ministère stipulent que les recettes doivent croître à mesure que la valeur foncière augmente. Cette situation met l'agriculture de la ville dans une situation précaire, d'autant que la moyenne d'âge des agriculteurs est élevée : 53 ans.

C'est au début des années 2000 que l'APE (Atelier de préparation à l'emploi) et le CJE (Carrefour jeunesse emploi) se sont associés pour développer un projet d'agriculture urbaine à vocation de réinsertion sociale. L'association des deux organisations permettait de toucher toutes les tranches d'âge et devait ainsi favoriser une dynamique intergénérationnelle mariant jeunes et aînés.

Le projet *fermes de quartiers* est l'héritier de deux projets l'ayant précédé. Chacun de ces projets visait le même objectif de réinsertion professionnelle par l'agriculture.

### 1. Premier projet : ferme d'Antan Ludovica

Situé sur un terrain au bord de la rivière St-Charles, le premier projet poursuivait plusieurs objectifs autour de la reconstitution d'une ferme d'autrefois couplée à la construction d'un hôtel : animation patrimoniale, réinsertion sociale, activités éducatives et tourisme. Au même moment, l'arrondissement, soutenu par divers groupes locaux a développé le projet d'installer des terrains de soccer sur le même site, ce qui a été réalisé. Le projet *ferme d'Antan Ludovica* s'est alors déplacé sur le terrain d'une ancienne tannerie situé dans le village Huron de Wendake. Des démarches avec les communautés autochtones et le CLD ont été entreprises, mais le site s'est révélé contaminé, impropre à un usage agricole. Seul le projet hôtelier a survécu, c'est aujourd'hui le site de l'hôtel Wendake.

### 2. Deuxième projet : ferme alimenterre

Suite à l'échec du projet *ferme d'Antan Ludovica*, les porteurs de projet ont imaginé un nouveau projet sur un terrain situé le long d'une grande artère routière sur une ancienne terre du Séminaire de Québec à Beauport. Ce terrain de bonne taille (surface cultivable de 26,5 hectares dont 10,5 ha de terres à fort potentiel) était adapté à une production agricole plus ambitieuse. Le nouveau projet ne comprenait plus la mise en place d'un accueil hôtelier et était beaucoup plus centré sur la production agricole. Outre ses objectifs de réinsertion sociale, il visait l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations à faible revenu, notamment avec la participation de Moisson Québec. La dimension économique par la vente de produits agricoles bruts et transformés en circuit de proximité (auprès de la population locale) était également très présente. Un comité de projet rassemblant divers intervenants du milieu a été mis en place pour coordonner le projet et un plan d'affaire a été élaboré en 2008 par des consultants extérieurs. Ce plan validait l'intérêt social du projet, mais montrait également que le projet ne pouvait atteindre son équilibre financier sans des apports extérieurs. En 2009, le terrain ayant été vendu à des promoteurs, le projet a été encore une fois transformé.

### 3. Troisième projet : fermes de quartiers

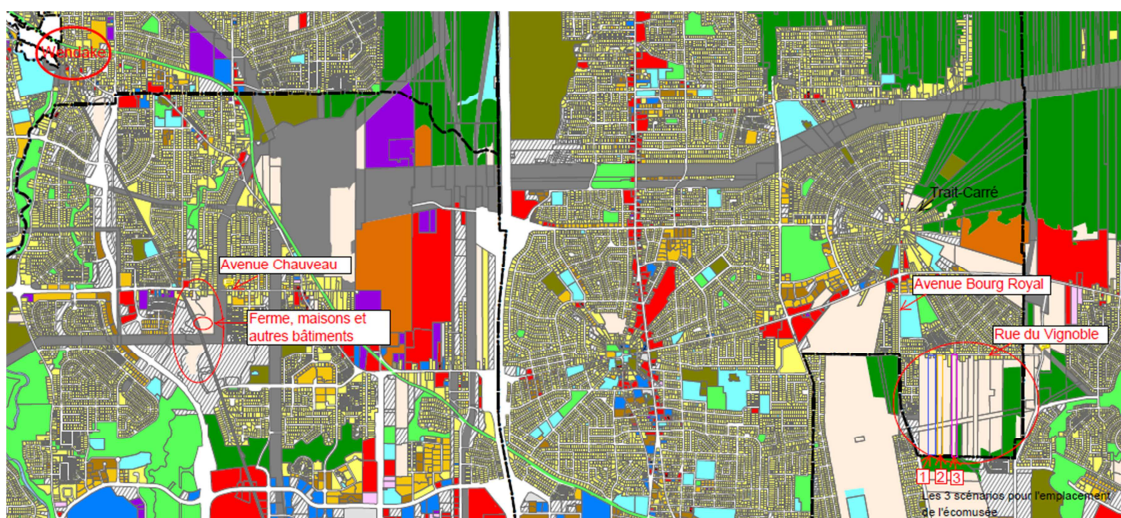
Il s'agit à la base d'un projet à l'initiative de l'arrondissement de Charlesbourg qui pensait transformer une ferme existante en un écomusée. L'APE a par la suite accepté de se joindre au projet pour y adjoindre des objectifs de réinsertion socio-professionnelle et de sécurité alimentaire pour les populations défavorisées.

Deux sites étaient concernés pour démarrer ce projet des *Fermes de quartier* : un site près de l'avenue Chauveau, appartenant à la ville et un site près de la rue du Vignoble, appartenant à un agriculteur privé. Les promoteurs cherchaient par ailleurs un troisième site pour accroître le potentiel de production agricole afin d'être en mesure de fournir les banques alimentaires. Mais en mars 2012, l'exécutif de la ville de Québec a suggéré l'abandon du projet. Ce dernier ne s'est donc jamais réalisé.

Ces trois projets successifs, malgré leurs différences, partageaient tous plusieurs objectifs associant réinsertion sociale, production agricole, éducation et valorisation du patrimoine.

## 3. LE TERRITOIRE D'ACTION

Nous ne parlerons ici que du dernier projet, celui des *Fermes de quartiers*. Les deux terrains agricoles identifiés étaient localisés à l'intérieur de l'agglomération de Québec et protégés par le zonage agricole : un site situé près de l'avenue Chauveau dans l'arrondissement Les Rivières et un site situé près de la rue du Vignoble dans l'arrondissement Charlesbourg.



Le projet était d'abord un projet de proximité qui visait la population défavorisée et en réinsertion sociale des quartiers centraux. L'emplacement du site de la rue du Vignoble était localisé près de quartiers populaires (partie sud de Beauport, Limoilou, notamment le quartier Maizerets), il restait proche de La Cité (notamment des quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur). De plus, le site présentait un intérêt patrimonial fort, avec ses fermes ancestrales, situées dans l'arrondissement historique de Charlesbourg, à proximité du Bourg Royal et du Trait-Carré<sup>1</sup>. Cela dit, cette zone est en plein développement démographique et l'espace y est donc convoité. La faible utilisation agricole de certaines terres (pourtant protégées par la LPTAA) conforte les arguments en faveur d'un dézonage, même si certains acteurs tentent de montrer les bénéfices environnementaux dont pourrait profiter la ville en conservant des terrains à vocation agricole.

- **Site de l'avenue Chauveau** (en face de la rue François Hazeur)

Le site couvre une superficie de 8 hectares. Il appartient à la ville de Québec et est traversé par le réseau électrique et la rivière du Berger. À proximité du Parc Chauveau et de la rivière Saint-Charles, le site se rattache facilement au réseau vert de la ville et à l'Éco-Promenade par le biais de sentiers ludoéducatifs. Ce lieu est également facilement accessible par le réseau de transport en commun.

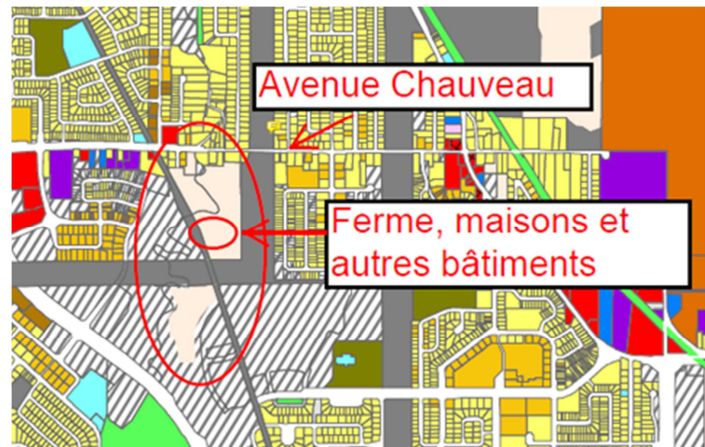
La superficie limitée du terrain de l'avenue Chauveau ne permettait pas une grande production agricole. Toutefois, le projet prévoyait l'installation d'un kiosque de vente et l'hébergement des



Crédit photo : Jennifer Jean-Gagnon, 2014.

<sup>1</sup> Le Trait-Carré est une configuration cadastrale composée de terres en forme de triangles isocèles dont les points convergent toutes vers un même centre. Sur ses bords extérieurs, il forme un carré, ce qui permettait aux colons de la Nouvelle-France d'organiser plus aisément leur défense. Le Trait-Carré de Charlesbourg est classé zone historique depuis 1965.

personnes en réinsertion professionnelle dans les deux maisons existantes. Ces maisons pouvaient également servir de bureaux et de lieu de réunion pour les intervenants sociaux et les administrateurs du projet.

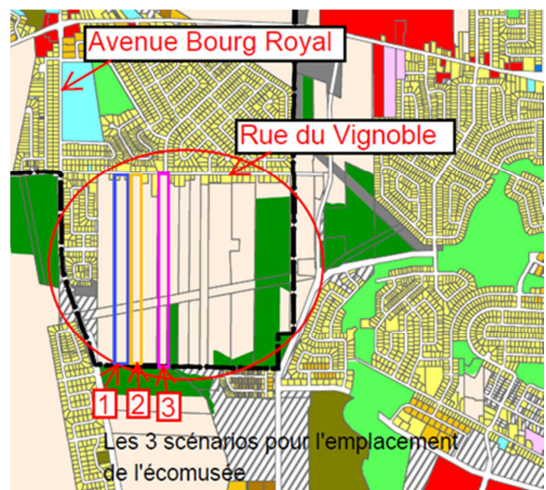


- **Site de la rue du Vignoble**

Le site de la rue du Vignoble se rattache au secteur Bourg Royal. Le terrain convoité s'étend sur une superficie d'environ 12 hectares et appartient à un agriculteur local. Le projet prévoyait la transformation de la ferme existante en un écomusée, soit une ferme traditionnelle comprenant une maison, une grange, des bâtiments de services, un potager, un pâturage, des terres de culture et un boisé situé à l'extrémité du site. L'écomusée s'inscrivait dans un axe touristique à saveur patrimoniale et éducative en reliant le village amérindien Wendake et l'aménagement cadastral historique du Trait-Carré à Charlesbourg.



*Crédit photo : Jennifer Jean-Gagnon, 2014.*



## 4. DESCRIPTION DU PROJET

« L'objectif principal du projet est d'agir sur la sécurité alimentaire d'une population vulnérable en favorisant l'insertion sociale, une meilleure qualité de vie, de la formation ainsi que de l'insertion à l'emploi, le tout dans un cadre propice permettant à L' **Homme** de se connecter au milieu naturel, de mieux le comprendre et de mieux se comprendre. » (Projet d'entreprise et d'insertion sociale, Fermes de Quartiers, Collectif, 2010).

Les objectifs spécifiques pour répondre aux différents volets étaient les suivants :

- Appuyer l'insertion socioprofessionnelle de personnes en situation de précarité
- Permettre à des personnes à faible revenu d'avoir accès à des légumes à bas coût.
- Favoriser une meilleure intégration de l'agriculture au sein de la ville de Québec.
- Préserver et mettre en valeur des terres zonées agricoles.
- Développer des produits éducatifs et touristiques complémentaires à l'offre actuelle et à plus long terme sur l'ensemble des milieux urbains et périurbains du Québec.

La multifonctionnalité du projet reposait donc sur trois volets complémentaires :

a/ Un volet production tourné principalement vers la production maraîchère qui aurait permis de fournir des légumes frais aux personnes à faible revenu, aux diverses cuisines communautaires et aux banques alimentaires. Un élevage diversifié était également prévu. Une partie de cette production aurait été transformée et vendue en direct, dans un kiosque ambulant utilisé pour se rendre à la rencontre du public et dans un kiosque à la ferme ouvert au public et visant la population de proximité.

b/ Un volet insertion socioprofessionnelle qui aurait permis à des personnes en difficultés vis-à-vis de l'emploi de travailler et de se former en production agricole, en transformation agroalimentaire et en commercialisation, avec l'appui de professionnels de santé.

c/ Un volet mêlant l'intégration de l'agriculture à la ville, la valorisation du patrimoine et l'éducation à l'agriculture, associant :

- la transformation d'une ferme existante en un écomusée,
- des visites guidées de la ferme et des potagers,
- une animation présentant l'agriculture du Québec et abordant les différents types et échelles de productions et un survol de la situation internationale du marché agricole,
- l'aménagement d'une zone de jardins communautaires pour la population locale,
- la participation des visiteurs à certaines activités comme l'entretien des animaux, la tonte des moutons, la traite des vaches, la récolte des œufs, etc.
- un sentier pédestre et des aires de pique-nique avec divers éléments muséographiques et d'animations thématiques en lien avec le développement durable et l'agriculture québécoise.

### Financement

Seul le deuxième projet, le projet *ferme alimenterre* a donné lieu à l'établissement d'un plan d'affaires détaillé en juillet 2008. Le projet *fermes de quartier* a été abandonné avant qu'une étude de faisabilité soit lancée. Dans le projet *alimenterre*, les dépenses d'immobilisation étaient distinguées des dépenses de fonctionnement. L'hypothèse pour le financement des investissements était que 80% des immobilisations pouvaient être financés par différents financements publics (Bureau de la Capitale-Nationale, Investissement Québec, Ville de Québec, etc.), le reste étant à la charge des porteurs de projet. Concernant le budget des opérations, tous les scénarios calculés par les consultants mandatés aboutissaient à un déficit se situant entre 120 et 235 000 dollars/an. Ces derniers, s'appuyant sur

l'expérience d'autres fermes du même type, estimaient que divers programmes d'appui à l'insertion professionnelle pouvaient être mobilisés pour financer certaines charges d'exploitation, notamment les salaires des travailleurs en insertion et ceux des accompagnateurs-terrain (Desjardins Marketing stratégique et Noël, 2008).

Sur ce point précis, les interprétations des acteurs divergent. Certains estiment que ce plan d'affaires a remis en question la viabilité du projet. D'une part, le déficit était trop élevé, et ce malgré une location peu dispendieuse du terrain auprès du Séminaire de Québec. D'autre part, l'étude agronomique montrait un bon potentiel agricole sur seulement 40% de la superficie cultivable (10.5 ha sur 26.5 ha). Le projet avait donc besoin d'un financement à long terme et était grandement dépendant des financements publics.

D'autres estiment au contraire que s'il y avait bien un défi pour rendre ce projet rentable, il restait néanmoins viable. La mission d'insertion nécessite de toute façon des dépenses publiques (indépendamment du projet) et l'entreprise aurait pu faire croître ses recettes en diversifiant ses produits et en augmentant progressivement le potentiel agronomique des sols.

Aucune étude de faisabilité n'a été menée dans le cadre du projet *fermes de quartiers*. Selon certains intervenants, l'étude, avec les modifications apportées au projet depuis le plan d'affaires de *ferme alimenterre* (nouveaux sites, nouvelle approche, réalisme financier), aurait permis de montrer la viabilité du projet.

#### La multifonctionnalité de l'agriculture du projet *fermes de quartiers*

##### **Fonctions économiques**

- Produire des biens alimentaires
- Soutenir la diversification des activités agricoles (développement de produits à valeur ajoutée, de circuits de proximité, d'agro-tourisme et d'agro-divertissement)

##### **Fonctions sociales**

- Améliorer la sécurité alimentaire de la population à faible revenu
- Générer de l'emploi
- Développer et maintenir l'occupation et l'aménagement de l'espace et du territoire agricole en milieu urbain
- Aider à l'insertion sociale de personnes présentant des capacités réduites
- Préserver et transmettre l'héritage culturel (préservation et transmission des savoir-faire, fourniture d'infrastructures récréatives, préservation des bâtis agricoles et des biens patrimoniaux)

##### **Fonctions environnementales**

- Aménagement du territoire
- Stockage carbone et limitation des émissions de GES par une production et une distribution



## 5. LES JEUX D'ACTEURS AUTOUR DE L'INITIATIVE

### Les initiateurs du projet

Le projet découle de l'initiative de l'Atelier de préparation à l'emploi, notamment de son directeur général et de ses partenaires associés (le Carrefour jeunesse emploi - CJE - et la Corporation de développement économique communautaire - CDÉC). Un comité de projet rassemblant un grand nombre d'intervenants des secteurs agricoles, agroalimentaires, administratifs (municipaux) et des services sociaux et communautaires, accompagnait les promoteurs.

### Comité de projet avec les partenaires

Le comité de projet composé d'une quinzaine d'organismes partenaires s'est rencontré quatre ou cinq fois afin de recueillir l'avis des différents experts du milieu et de favoriser une meilleure coordination ainsi qu'un climat de concertation autour des activités liées à l'initiative. Les participants notent que malgré les difficultés, le projet suscitait une forte adhésion parmi les participants.

PARTENAIRES	RÔLE DANS L'INITIATIVE
Atelier de préparation à l'emploi (APE)	Initiateur et promoteur du projet, prise de décision
Carrefour Jeunesse Emploi (CJE)	Promoteur du projet, prise de décision
Centre local de développement de Québec (CLD)	Expertise en analyse économique et en gestion
Corporation de développement économique communautaire de Québec (CDÉC)	Accompagnateur en gestion, participation dans le plan d'affaires
Université Laval	Expertise agricole
Moisson Québec	Organisation de la distribution alimentaire
Maelstrom Créatif	Étude de faisabilité sur l'écomusée et les possibilités d'activités patrimoniales et culturelles
Ville de Québec (technicien en environnement, technicien en aménagement, bureau d'arrondissement)	Expertise technique et réglementaire
Syndicat de l'Union des Producteurs agricoles (UPA) de la région de Québec-Jacques Cartier	Expertise agricole, gestion des conflits potentiels quant à la concurrence avec les agriculteurs de la région de Québec
Séminaire de Québec	Location de terrain
Vivre en ville	Service-conseil en agriculture urbaine
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Expertise administrative et réglementaire
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord (CSSS Qc-Nord)	Expertise liée aux interventions sociales
Architecte	Aménagement
Conférence régionale des élus (CRÉ)	Implication dans le domaine agroalimentaire

### Rôle de la Ville de Québec

Le projet s'est arrêté brutalement, suite à l'envoi par la ville de Québec d'un courrier aux trois principaux partenaires du projet : l'APE, Moisson Québec et le CJE. Dans ce courrier, la ville expliquait qu'elle n'entendait pas conduire une étude de faisabilité sur ce projet et annonçait que les projets de fermes de quartier n'étaient pas retenus dans les perspectives d'aménagement du territoire pour les prochaines années dans ce secteur de la ville.

Certains participants ont été très surpris de ce revirement, la ville ayant délégué divers techniciens et experts dans le Comité de projet. Aurait-il été nécessaire qu'un élu soit présent au comité pour mieux représenter l'exécutif ? Cette question fait débat parmi les personnes rencontrées. Quoi qu'il en soit, il est clair que cette lettre de la ville suggérant d'abandonner le projet a été décisive pour les membres du comité de travail. La plupart d'entre eux regrettent cet abandon étant donné le fort consensus qui entourait le projet. Ils estiment qu'à ce moment-là en tout cas, il était difficile pour la ville d'imaginer conserver des enclaves agricoles dans cette partie de son territoire. Il y a d'abord l'évidente question de la concurrence des usages, les sites choisis se situaient dans des zones en plein développement et la ville pouvait de ce fait souhaiter étendre ses zones blanches. Il y a ensuite selon divers intervenants la crainte que certaines nuisances affectent les riverains. Enfin, le projet avait été soumis à un moment où la ville essayait d'acquiescer un terrain à proximité du site de la rue du Vignoble pour y implanter un site technologique, projet contesté par divers groupes d'action qui s'élevaient contre le dézonage de cette terre agricole. Cette situation conflictuelle (mais sur un autre terrain) a pu être source de confusion et entraîner un rejet de tous les projets à vocation agricole.

Le projet s'est donc arrêté en mars 2012. Les partenaires du projet n'ont pas souhaité entrer en conflit avec la ville sur ce sujet et n'ont donc pas mis la question sur la scène publique.

## 6. LES ÉLÉMENTS FAVORABLES À L'INITIATIVE

Plusieurs éléments pouvaient apparaître favorables au projet

- la forte motivation de l'équipe instigatrice,
- la pluridisciplinarité du comité de projet, qui permettait de diversifier les champs de réflexion et développer des solutions en lien avec les singularités des enjeux rencontrés,
- la bonne concertation entre les partenaires et une gestion favorisant la créativité,
- l'aspect multifonctionnel du projet qui conciliait des objectifs économiques, sociaux, environnementaux et culturels,
- des sites bien adaptés à ce type de projets : proches des quartiers défavorisés (bénéficiaires) et de ceux mieux nantis (clientèle), et facilement accessibles par le réseau de transport en commun
- des liens évidents avec plusieurs priorités locales : Plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale (2004-2007), Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec avec l'approche territoriale intégrée (ATI), Marché de solidarité régionale de Québec avec Les Amies de la Terre de Québec, Aliment'action de Beauport, ferme de Moisson Québec dans Lotbinière, etc.

## 7. LES ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES À L'INITIATIVE

**Économiquement, le projet a eu de grandes difficultés pour faire la preuve de sa viabilité :**

- période de restriction budgétaire à tous les niveaux gouvernementaux à la suite de la récession de 2008,
- foncier précaire, le Séminaire de Québec n'avait pas vocation à conserver ces terres à long terme. Même s'il avait consenti à les louer à faible coût pour un bail de 10 ans, il les a vendues à un entrepreneur privé en 2009,

- l'autofinancement des activités de la ferme reposait principalement sur la vente de la production maraîchère, mais :
  - o le modèle d'exploitation se basait sur la ferme traditionnelle, ce qui implique une production diversifiée et donc une conduite technique complexe.
  - o la main d'œuvre agricole mobilisait des personnes en réinsertion sociale ou avec des capacités réduites, ce qui impliquait des périodes d'adaptation, d'apprentissage, etc. et donc un risque d'obtenir une productivité relativement faible.
  - o La distribution alimentaire dans les quartiers centraux ciblait les personnes à faible revenu, ce qui impliquait la vente des produits de la ferme à bas prix et donc, une faible rémunération.

En somme, une faible productivité couplée à un faible niveau de rémunération mène inévitablement vers des coûts de production élevés. L'autonomie financière du projet devenait peu envisageable : les ventes pouvaient potentiellement couvrir les dépenses liées à la production agricole, mais l'aspect social, qui absorbait la majorité des dépenses sous forme de salaires aux intervenants, dépendait largement des financements publics. De plus, la complexité du projet, l'étendue des partenaires, accroissait les coûts d'organisation.

Cela dit, aucune étude de faisabilité n'a pu être conduite sur la base du projet *fermes de quartiers*, les données prévisionnelles portant sur le projet de la *ferme alimenterre*.

#### **L'agriculture urbaine n'est pas une priorité pour la ville :**

- Peu de forces sociales pour défendre l'agriculture et s'opposer au dézonage progressif.
- Dans le cadre du projet *fermes de quartiers*, il était difficile de comptabiliser tous les aspects sociaux et de les faire valoir : la ville peut difficilement balancer ses intérêts avec les bénéfices attendus, notamment lorsqu'il est question de terrains vastes et plats, idéals pour d'éventuels projets de densification urbaine.

Certains intervenants ont par ailleurs noté un manque de formation important quant à l'agriculture urbaine au niveau institutionnel : aucun spécialiste en agriculture urbaine au MAPAQ pouvant venir en appui sur ce type de projets, pas de structure ou organisation disposant d'une réelle expertise, pas non plus de formation dispensée dans les universités, etc. Par exemple, les références quant à l'agriculture urbaine proposées sur le site du ministère sont *Craque-Bitume* et *Urbainculteurs*, deux organisations sans but lucratif et ne possédant pas réellement de compétences agronomiques.

Ces projets s'avèrent donc être d'une grande complexité. L'intérêt des porteurs de projet et leur volonté de les faire aboutir ne suffit pas à les transformer en succès.

## **8. LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR**

La majorité des intervenants maintiennent que le projet a une raison d'être et qu'il serait souhaitable qu'il soit repris. Plusieurs conditions nécessaires ont été soulevées par les intervenants pour assurer son succès :

- Amélioration de la dimension financière : assurer une certaine indépendance du projet aux subventions et une viabilité économique à long terme.
- Bonifier l'expertise en agriculture urbaine dans les milieux institutionnels pour s'assurer d'une conception du projet financièrement et "agronomiquement" réaliste.

- Considérer le bassin de main d'œuvre sans emploi disponible : le chômage est faible dans la région de Québec et il n'est pas certain que des volontaires en réinsertion socio-professionnelle souhaitent participer à ce type de programme et exécuter des travaux agricoles parfois difficiles.
- Identifier une terre agricole disponible, d'une assez grande superficie et facilement accessible pour la main d'œuvre, et qui n'est pas convoitée par des entrepreneurs immobiliers à moyen terme.
- S'assurer d'un appui durable de la ville en conjonction avec la dynamique territoriale (recettes municipales) et sociale (plaintes).

Les intervenants dressent un portrait mitigé de l'agriculture urbaine à Québec. D'un côté, ils estiment qu'il y a un potentiel intéressant. Plus de 5 000 hectares zonés agricole sont inutilisés et une part non négligeable de ces superficies est peu adéquate pour des projets de densification urbaine. En outre, les zones agricoles en friche, convoitées par l'immobilier, peuvent faire l'objet d'ententes à moyen terme pour divers aménagements agricoles collectifs. On pourrait donc trouver du foncier pour des projets multifonctionnels. De l'autre côté, il y a un manque de coordination et de cohésion entre les différents niveaux. Il faut créer des partenariats entre les promoteurs, les propriétaires des terres, le MAPAQ, la municipalité, les organisations de développement communautaires et les écoles d'agriculture.

De son côté, la Communauté métropolitaine de Québec assure vouloir accorder une place significative à l'agriculture dans son Plan d'aménagement et de développement (CMQ, 2013). Dans un chapitre intitulé « *mettre l'agriculture au cœur de notre qualité de vie* » elle définit trois objectifs (p.67) parmi lesquels figure explicitement la multifonctionnalité :

- « *Maintenir la pérennité du territoire et des activités agricoles à des fins économiques et alimentaires ;*
- *Assurer une occupation dynamique du territoire en reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, en rapprochant les consommateurs des producteurs et en facilitant l'accessibilité des populations urbaines à des activités agrotouristiques ou de sensibilisation ;*
- *Encourager le développement de pratiques agricoles écoresponsables reposant sur une utilisation judicieuse des ressources naturelles et contribuant au maintien des paysages agricoles ».*

Le dossier sur la place de l'agriculture à Québec a d'ailleurs rebondi après nos enquêtes (qui se sont déroulées en juin et juillet 2014) avec les débats entraînés par le projet de développement immobilier sur les terres (situées à proximité immédiate du terrain visé par le projet des *fermes de quartiers*), achetées aux Sœurs de la Charité par une groupe privé. Plusieurs acteurs comprennent mal qu'aucune place ne soit laissée à l'agriculture dans un tel projet d'aménagement. Contrairement au projet des *fermes de quartiers* qui n'a pas alimenté de débat public lors de son abandon, plusieurs acteurs, notamment l'UPA, ont décidé de mener une campagne de mobilisation contre le dézonage de ces terrains, arguant que des projets agricoles de proximité pourraient être développés.

En somme, les alternatives et les idées ne manquent pas pour mettre en place des projets d'agriculture urbaine à Québec. Cependant, l'absence d'un consensus autour de la question agricole en ville nuit fondamentalement à leur mise en place et à leur viabilité.

## 9. ANALYSE DU PROJET : CONDUIRE UN PROGRAMME DE MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE EN MILIEU URBAIN ?

L'étude du projet *fermes de quartiers* a révélé des enjeux et des objectifs qui inscrivent clairement ce projet dans le débat sur la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture :

- conjuguer des missions économiques, sociales, environnementales et culturelles autour d'un même projet pour favoriser l'acceptation par le milieu,
- conserver un maillage de terres agricoles à Québec, concevoir des projets qui affichent d'emblée une diversité d'objectifs et qui valorisent les diverses fonctions que peut jouer l'agriculture,
- préserver la vocation agricole de territoires convoités par l'urbanisation et l'insérer dans la dynamique urbaine.

Ce projet montre qu'une agriculture urbaine, pour exister, doit combiner plusieurs fonctions pour la collectivité. D'une part, le prix du foncier, même en zone verte, ne peut plus être financé par des activités agricoles. Il faut trouver d'autres produits ou protéger l'activité de façon plus durable. Tous les intervenants estiment que la seule perspective d'un dézonage à moyen-long terme suffit à faire augmenter le prix des terres très significativement.

D'autre part, du fait de la proximité avec la population, les questions de cohabitation prennent en ville un caractère plus aigu. L'agriculture doit ici plus qu'ailleurs s'insérer dans son milieu. Sa fonction alimentaire ne peut suffire, seule, à justifier des efforts particuliers de la collectivité. En revanche, couplée à des fonctions sociales et environnementales, elle pourrait rencontrer le soutien des élus et des habitants, même si cela n'a pas été le cas ici, au moins en ce qui concerne les élus de la ville de Québec.

Du fait des particularités urbaines, et particulièrement de la valeur économique du foncier, l'adhésion des élus et une mobilisation de ressources venant de la ville et de divers partenaires sont indispensables pour faire exister ce type de projets.

## 10. BIBLIOGRAPHIE

Communauté Métropolitaine de Québec, Bâtir 2031 Structurer, attirer, durer. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, 188 p. consultable sur : [http://www.cmquebec.qc.ca/pmad/documents/Pmad\\_en\\_vigueur/PMAD\\_en\\_vigueur.pdf](http://www.cmquebec.qc.ca/pmad/documents/Pmad_en_vigueur/PMAD_en_vigueur.pdf)

Moisson Québec, Atelier de préparation à l'emploi (APE) et Carrefour jeunesse emploi (CJE), 2010. Projet d'entreprise et d'insertion sociale – Fermes de quartiers. Québec, 11 p.

Desjardins Marketing Stratégique et Noël, H., 2008. Plan d'affaires – Entreprise d'économie et d'insertion sociale – Ferme alimenterre. Québec, 101 p.

# Étude de cas n°2

## Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre (SARCEL)

*Par Francis Clément*

Territoire d'action :	Baie-du-Febvre et Nicolet
Début de la réflexion :	Milieu des années 1980
Promoteurs du projet :	SARCEL
Groupes associés :	Fondation de la Faune du Québec, Canards Illimités, Service canadien de la faune, Municipalité de Baie-du-Febvre, etc.

### Table des matières

1.	Résumé.....	178
2.	Contexte et historique du projet.....	179
2.1	Contexte social.....	179
2.2	Contexte économique.....	179
2.3	Contexte environnemental.....	179
2.4	Autres.....	179
2.5	Historique du projet.....	180
3.	Le territoire d'action.....	181
4.	Description du projet.....	183
4.1	Aménagements fauniques.....	183
4.2	Agriculture.....	183
4.3	Chasse contrôlée.....	183
5.	Les jeux d'acteurs autour de l'initiative.....	185
6.	Les éléments favorables à l'initiative.....	186
7.	Les éléments défavorables à l'initiative.....	186
8.	Les perspectives pour l'avenir.....	187
9.	Analyse de projet : conduire au programme de multifonctionnalité de l'agriculture en zone d'intensification agricole ?..	188
10.	Bibliographie.....	188

## 1. RÉSUMÉ

Au milieu des années 1980, la Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre (SARCEL), en collaboration avec divers intervenants municipaux et du milieu faunique, a mis en place un projet visant à assurer la conservation de la faune sur les terres agricoles inondables de la rive sud du Lac Saint-Pierre dans les secteurs du Baie-du-Febvre et Nicolet-Sud (aujourd'hui Nicolet). Le projet a connu plusieurs changements à travers le temps. Initialement axé sur les aménagements fauniques, l'acquisition de terres agricoles s'est ensuite introduite dans les démarches de SARCEL afin d'assurer une gestion intégrée du territoire. L'éducation à l'environnement ainsi que l'aménagement d'infrastructures touristiques favorisant l'observation des oiseaux migrateurs ont également été partie prenante de la démarche de SARCEL. Une stratégie visant la pratique de la chasse contrôlée sur le territoire s'est également développée et est devenue une activité bien connue de l'organisme. Bien que la majorité des ententes d'acquisition de terres agricoles fût réalisée dans un contexte positif, certaines négociations avec les agriculteurs ont été plus ardues et ont laissé des traces encore présentes aujourd'hui. La conciliation protection de la faune/développement du milieu agricole demeure un défi majeur pour

le secteur. Il subsiste toutefois plusieurs interrogations pour l'avenir dont les réponses auront un impact considérable pour la suite du projet de SARCEL. Finalement, il importe de souligner que l'agriculture, ou encore la multifonctionnalité agricole, n'a jamais été un objectif pour ce projet, mais s'est plutôt développée en parallèle aux aménagements fauniques. Il s'agissait donc davantage d'un moyen que d'une finalité. Toutefois, les résultats permettent de tirer plusieurs constats constructifs pour une éventuelle politique de multifonctionnalité agricole en zone d'intensification agricole.

## 2. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

Le développement du projet de SARCEL s'inscrit dans une mouvance propre aux années 1980 qu'il importe de définir afin d'identifier les facteurs qui ont permis sa mise en place.

### 2.1 Contexte social

Au niveau social, cette période est caractérisée par un mouvement de revendication sociale pour l'accès au Lac Saint-Pierre. À ce moment, les accès sont surtout privés, ce qui incite les gens à revendiquer afin d'avoir des accès publics qui permettraient la pratique de loisirs comme la navigation et la pêche blanche. De plus, on note à cette époque un achalandage importante de visiteurs s'arrêtant à Baie-du-Febvre afin d'observer les oiseaux migrateurs, sans toutefois qu'il existe d'installations touristiques afin de les accueillir.

### 2.2 Contexte économique

Au niveau économique, les années 1980 sont marquées par la politique gouvernementale sur l'autosuffisance alimentaire. Dans ce contexte, on tente de favoriser les projets qui permettront de développer l'agriculture québécoise. En ce sens, un projet d'assèchement de la plaine inondable du Lac Saint-Pierre fut mis de l'avant afin d'augmenter la productivité de ces terres. Toutefois, le soulèvement de plusieurs organismes voués à la protection de la faune et de la flore a entraîné l'abandon du projet.

Par ailleurs, la région de Baie-du-Febvre/Nicolet connaît à cette époque une importante dévitalisation, ce qui rend d'autant plus attrayant pour les citoyens le développement d'une agriculture à l'intérieur des frontières de la municipalité. En effet, les indicateurs économiques démontrent que ce sont des régions dévitalisées caractérisées par un exode des jeunes et une perte de services de proximité.

### 2.3 Contexte environnemental

Les années 1980 sont également marquées sur le plan environnemental par une prise de conscience mondiale qui se traduit par différents sommets et rapports qui mettront de l'avant le concept de développement durable. Notons principalement le rapport Brundtland (1987) et le sommet de Rio (1992).

### 2.4 Autres

À travers ces contextes distincts, certains éléments se sont entrecoupés afin de favoriser le développement du projet de SARCEL.

Le premier réfère à un conflit existant entre la protection de la faune et l'agriculture. En effet, on tente à ce moment de devancer au maximum la période d'entrée dans les champs par la machinerie au printemps. Cela se fait donc à la période durant laquelle la sauvagine (canard, oie des neiges, bernache) arrive sur le territoire. Il en résulte une diminution de la qualité de l'habitat de la halte migratoire ainsi que de la zone de frayère.

Un autre conflit survient également entre la protection de la faune et les observateurs des oiseaux migrateurs et autres touristes. Une évaluation réalisée en 1990 estimait que près de 25 000 visiteurs se rendaient à Baie-du-Febvre en l'espace de 25 jours. Cette affluence concentrée et non organisée avait pour conséquence de perturber les oiseaux migrateurs qui tentaient pour leur part de reprendre leurs forces (Barabé et *al.*, 1995).

Finalement, la dernière problématique est associée à la chasse à la sauvagine non contrôlée. En effet, plusieurs agriculteurs sont victimes de braconnage sur leurs terres à cette époque. Les gens entraînent sur leurs terres sans autorisation et pouvaient causer des dommages aux terres ainsi qu'à la machinerie.

## 2.5 Historique du projet

C'est donc dans ce contexte bien particulier qu'a pu se développer le projet à Baie-du-Febvre. C'est en 1984 que SARCEL fut fondée par 7 jeunes individus qui arrivaient sur le marché du travail et qui cumulaient des formations complémentaires pour le mandat de l'organisme (biologiste, avocat, contracteur en construction, etc.). Leur principale mission est alors de faire de l'éducation sur l'environnement afin de sensibiliser les gens quant à l'importance de la plaine d'inondation en tant qu'habitat faunique. A fil des ans, plusieurs interventions viendront se greffer aux activités de SARCEL.

La première étape arriva en 1985 quand SARCEL proposa à 42 agriculteurs du territoire de mettre en place un système de chasse contrôlée. Ainsi, les agriculteurs assuraient une surveillance constante de leurs terres, en plus d'obtenir la moitié des profits nets reliés à la chasse. L'expérience fut un succès.

À la même époque, le conflit entre la protection de la faune et l'utilisation des terres agricoles bat son plein. Des agriculteurs tentent par eux même d'endiguer leurs terres, sans grand succès. Les digues, mal construites, sont détruites lors des inondations printanières, amenant encore davantage de problèmes. Les systèmes de pompage, également inefficaces, entraînent la destruction de la faune, particulièrement des poissons qui utilisaient les terres pour frayer. C'est alors que la Sûreté du Québec est appelée sur les lieux afin d'évaluer la situation et procède à la saisie du tracteur d'un agriculteur qui tentait de drainer sa terre. Des négociations s'enclenchèrent alors avec le ministère de l'Agriculture. Celles-ci débouchèrent sur un décret permettant l'endiguement sur certaines terres à condition que les pertes d'habitat soient compensées. Le décret détermine les zones ainsi que les types d'aménagement à faire et autorise le pompage des terres lorsque 90% de la migration des oiseaux migrateurs est réalisée. Il s'agit d'une étape primordiale. Sans ce décret, le projet n'aurait jamais pu aller de l'avant.

Dans les années suivantes, d'importantes ententes furent conclues au niveau de la protection de la faune. Premièrement, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), puis le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) qui sont des ententes internationales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Elles visent à mettre en place des zones de protection et d'alimentation dans le corridor de migration. Ces éléments sont des points majeurs quant au financement, car l'argent nécessaire pour les aménagements fauniques découlera de cela. Le projet de Baie-du-Febvre se veut d'ailleurs le premier projet à être appuyé dans le cadre de ces ententes.

Tout est donc en place pour que les négociations visant l'achat de parcelles agricoles par SARCEL puissent commencer. Cette étape débuta en 1988. Les négociations se déroulent avec plus de 40 agriculteurs et s'étendent sur plus de cinq ans. Afin de convaincre les agriculteurs, le prix proposé fut le double de prix de l'évaluation. La majorité des agriculteurs se laissèrent convaincre par l'offre. Autre clause importante, les agriculteurs avaient également la garantie d'être locataire prioritaire pour les cinq années suivantes et ce gratuitement, à l'exception des taxes. Les intervenants rencontrés s'entendent pour dire que les agriculteurs qui ont accepté de vendre leurs terres le faisaient pour des raisons économiques. Au-delà du prix de vente, cela leur permettait de se débarrasser de terres qui contenaient leur lot de problèmes, notamment les inondations du printemps qui pouvaient fortement retarder l'entrée dans les champs ou encore anéantir des récoltes lors d'inondations irrégulières. Ils n'avaient donc plus à se préoccuper de ce problème et pouvaient ensuite louer les terres à SARCEL qui avait réalisé les aménagements afin d'en améliorer la productivité puis de bénéficier des revenus des récoltes.

Une fois cette étape d'acquisition réalisée, la construction des aménagements fauniques a pu débuter. Afin de coordonner le tout, un Plan de mise en valeur agricole et faunique a été proposé par SARCEL, et entériné par les principaux partenaires (Fondation de la faune du Québec, Canards Illimités, Ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche). Ce plan décrivait les objectifs à atteindre ainsi que les moyens à utiliser pour y arriver (Meyer, 1996). La description concrète des différents aménagements est présentée à la section 5.

En parallèle à l'acquisition de terres et à la mise en place des aménagements fauniques, SARCEL a également continué sa mission d'éducation à l'environnement. Des panneaux d'interprétation ainsi que des affûts, des tunnels d'affût et des emplacements de stationnement ont été mis à la disposition des visiteurs afin de leur permettre d'observer les oiseaux migrateurs.

Jusqu'au milieu des années 1990, SARCEL a également mis beaucoup d'énergie à soutenir le développement d'activités et d'infrastructures touristiques. Parmi ceux-ci, le Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre, le théâtre



Belcourt, Oie de Baie-du-Febvre, la Grande Tablée des oies, l'appui aux restaurants afin d'offrir un menu basé sur les produits locaux, etc. Depuis, l'organisme concentre ses activités principalement sur la gestion des terres et des aménagements fauniques ainsi que sur la chasse contrôlée.

SARCEL a également contribué de façon significative à deux reconnaissances internationales qui ont été décernées à ce territoire. En premier lieu, la désignation de site RAMSAR en lien avec la protection des milieux humides. Plus récemment, la désignation de réserve de la biosphère par l'UNESCO. Finalement, le projet de SACREL a également été cité en exemple au sommet de Rio comme initiative de développement durable.

Au final, les objectifs de SARCEL, qui sont de protéger, aménager et améliorer les habitats fauniques, n'ont pas changé, ce sont plutôt les moyens et les actions pour y arriver qui ont évolué dans le temps.

### 3. LE TERRITOIRE D'ACTION

Le territoire d'action de SARCEL se situe au cœur du Québec habité, le long des berges du fleuve Saint-Laurent entre Sorel/Berthierville et Bécancour/Trois-Rivières. Plus précisément, il s'articule dans une partie de la plaine inondable du Lac Saint-Pierre qui à elle seule comprend un total de 4 000 hectares de terres agricoles inondées au printemps (Barabé et *al.*, 1995). Cette plaine constitue la plus importante halte migratoire printanière de tout le fleuve Saint-Laurent. C'est dans ce contexte global que s'inscrit le projet de SARCEL, plus précisément dans les municipalités de Baie-du-Febvre et, dans une moindre mesure Nicolet, qui sont situées sur la rive sud de Lac Saint-Pierre. Cet emplacement au cœur du Québec se traduit donc par une dynamique caractérisée par un nombre important d'intervenants et de problématiques.

SARCEL est propriétaire de 350 hectares de terres agricoles, en plus de posséder des servitudes sur 155 hectares supplémentaires.

La figure 1 présente le territoire à l'étude ainsi que les statuts des terres visées par les aménagements fauniques dans les secteurs de Baie-du-Febvre et de Nicolet.

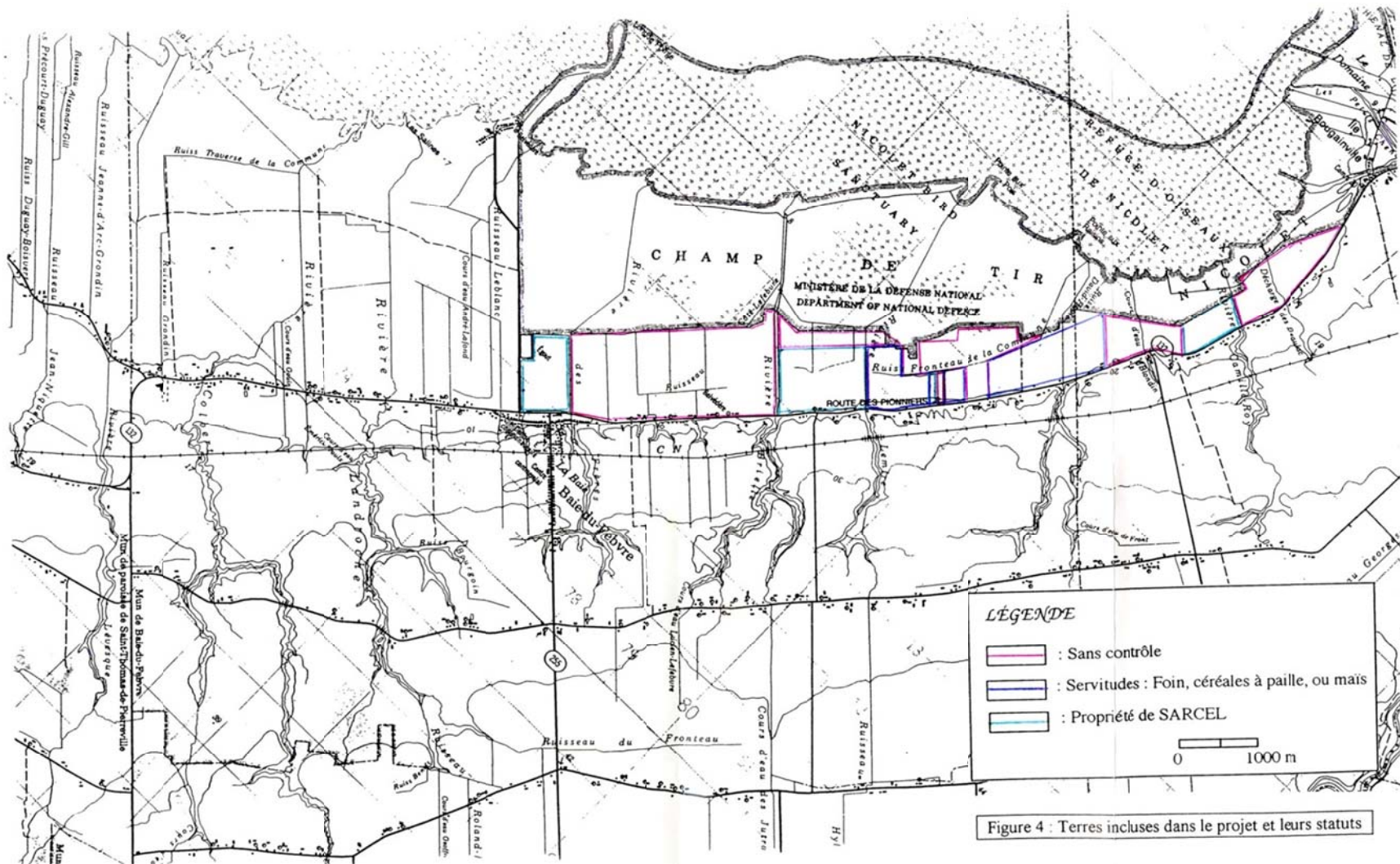


Figure 1. Statuts des terres comprises dans le projet d'aménagements fauniques du secteur Baie-du-Febvre et Nicolet (Meyer, 1996).

## 4. DESCRIPTION DU PROJET

### 4.1 Aménagements fauniques

«SARCEL est un organisme à but non lucratif (OBNL) ayant pour mandat premier, la conservation et l'aménagement des habitats fauniques du lac Saint-Pierre. Il est propriétaire et gestionnaire de terres agricoles qui sont des habitats fauniques d'importance pour la sauvagine et les poissons. Il offre de la chasse contrôlée sur des terres agricoles de la région de Baie-du-Febvre, situées tout juste au sud du refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet, sur la rive sud du lac St-Pierre. Ses revenus sont réinvestis dans la protection, l'aménagement et l'interprétation des milieux humides.» (SARCEL, 2003).

Afin de pouvoir réaliser son mandat, SARCEL a dû procéder à l'achat de terres agricoles, comme expliqué précédemment. Une fois cela réalisé, des aménagements fauniques ont pu être réalisés afin de protéger les habitats fauniques. La figure 2 présente les différents types d'aménagement réalisés sur le territoire d'action (Baie-du-Febvre et Nicolet).

Les aménagements fauniques se divisent en trois catégories : les haltes migratoires, les habitats de poissons ainsi que les marais permanents. Chacun d'entre eux a des buts spécifiques au niveau de la protection des habitats. L'ensemble de ces aménagements est sous la gestion de SARCEL.

#### 1. Haltes migratoires

Ces aménagements couvrent une superficie de 215 hectares. Ils visent à améliorer le potentiel d'accueil des haltes naturelles. Pour y arriver, des digues sont érigées tout autour des terrains afin de retenir l'eau de ruissellement lorsque les inondations naturelles du fleuve ne sont pas suffisamment importantes. À l'inverse, des pompes sont installées afin de diminuer le niveau d'eau lorsque celui-ci est trop élevé (Meyer, 1996).

#### 2. Marais permanents

Les marais permanents quant à eux consistent à ériger des digues autour des terres afin de les conserver inondées tout au long de l'année. Cela favorise la formation de couples de canards barboteurs et constitue un endroit favorable à l'élevage de leurs petits. Ces aménagements couvrent une superficie de 100 hectares (Meyer, 1996).

#### 3. Habitats de poissons

Les aménagements qui concernent l'habitat du poisson occupent une superficie de 185 hectares. Ces aménagements consistent seulement en une garantie de non destruction et visent à reconstituer les pertes d'habitats (interdites par la loi) qui surviennent dans les zones où il y a eu endiguement (Meyer, 1996).

### 4.2 Agriculture

Pour ce qui est de la gestion des terres agricoles, SARCEL fonctionne par location, généralement sur une période de cinq ans avec une clause de retrait («opting out»). Actuellement, SARCEL compte une vingtaine d'agriculteurs locataires. L'attribution se fait suite à une soumission. Les agriculteurs locataires sont tenus de respecter certaines contraintes de SARCEL qui sont incluses dans les contrats de location. Le but est de favoriser une agriculture compatible avec les besoins de la sauvagine et de limiter les pratiques dommageables pour l'environnement (Meyer, 1996). Cela permet de diversifier les pratiques culturales (biologique, semis direct) et ainsi briser le moule de l'agriculture intensive le long de la vallée du Saint-Laurent. Plus localement, ces techniques peuvent également servir d'exemple pour les agriculteurs avoisinants.

### 4.3 Chasse contrôlée

Finalement, au niveau de la chasse à la sauvagine, celle-ci est contrôlée tant dans le temps que dans l'espace. Cela permet notamment de concilier l'ensemble des activités qui ont lieu sur le territoire. Seules les installations de SARCEL peuvent être utilisées pour la chasse, limitant ainsi les dommages aux terres agricoles et permettant également aux oiseaux d'avoir accès à des zones de refuge et d'alimentation. Afin de permettre un accès universel, le coût demeure faible et le droit de chasse est accordé en fonction d'un tirage au sort. Malgré le coût modique, la chasse demeure une activité importante au niveau du financement de SARCEL. De plus, pour assurer une conscientisation des chasseurs, SARCEL a mis en place un code d'éthique du chasseur qui est relu chaque matin de chasse.

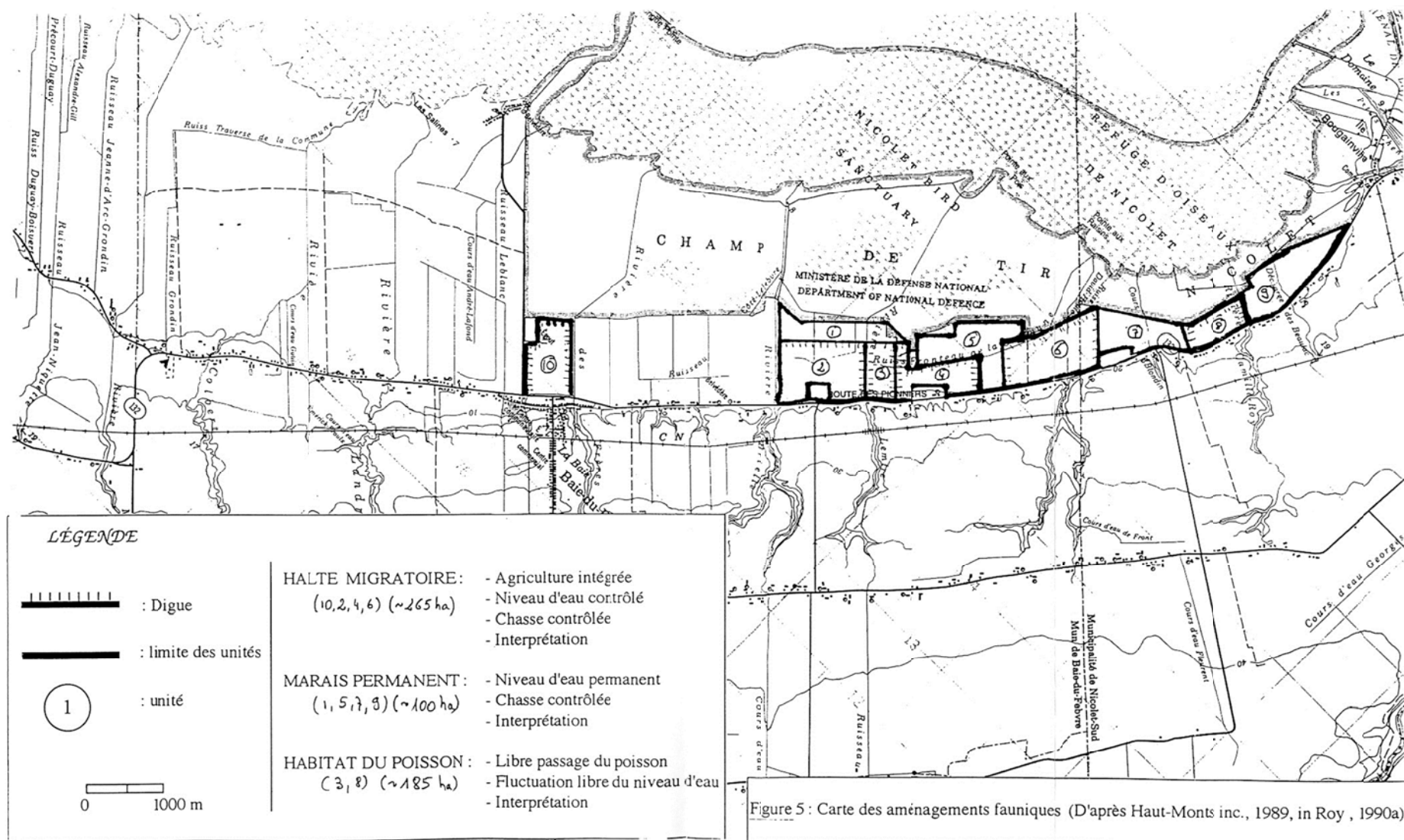


Figure 2. Carte des différents aménagements fauniques réalisés sur le territoire d'action (Meyer, 1996).

## 5. LES JEUX D'ACTEURS AUTOUR DE L'INITIATIVE

Le projet de Baie-du-Febvre est sous la gestion de SARCEL. Toutefois, plusieurs autres organismes associés à la protection de la faune ont été impliqués de près ou de loin. La plupart des investissements par les partenaires se sont réalisés dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

PARTENAIRES	RÔLE DANS L'INITIATIVE
SARCEL	Gestionnaire du projet (terres)
Canards Illimités inc.	Financement et réalisation des aménagements
Fondation de la faune du Québec	Financement des acquisitions
Service canadien de la faune	Support technique
Habitat Faunique Canada	Support technique
Municipalité de Baie-du-Febvre	Partenaire moral et financier
Ministère de l'Environnement et de la Faune	Partenaire moral et financier
Association des sauvaginaires du Lac Saint-Pierre	Partenaire organisationnel
Association des chasseurs et pêcheurs du Québec	Partenaire organisationnel

Pour ce qui est de la gouvernance de SARCEL, il ressort des rencontres que la Société a su établir une gouvernance associative avec un réseautage et des coopérations qui vont de l'échelle locale à l'échelle internationale. On note également une gouvernance participative basée sur la collaboration entre les différents intervenants, notamment les agriculteurs, même si cela peut quelques fois conduire à des conflits. Toutefois, il y a très peu de membres dans SARCEL (7). Ceux-ci composent le conseil d'administration et prennent donc les décisions, ce qui peut s'avérer une source potentielle de conflits avec d'autres intervenants.

Afin de tenter d'intéresser une relève à la protection et la conservation de la faune, SARCEL junior a été mis en place et permet d'initier les plus jeunes au groupe dans l'espoir qu'ils puissent un jour prendre le relais.

Il importe également de souligner l'implication citoyenne dans la démarche de SARCEL. En effet, les résidents de Baie-du-Febvre ont toujours eu le souci d'assurer le développement de leur communauté, jumelé à la protection de la faune et au développement de l'agriculture. Par exemple, lors de la mise en place du Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre, une collecte de 25 000\$ avait été réalisée dans la municipalité afin de soutenir le projet. Il semble que les citoyens soient bien conscients des avantages que ces développements peuvent procurer à leur milieu.

Pour ce qui est des agriculteurs, leur participation se limite généralement à la négociation lors de la vente des terres. En aucun cas ils ne sont admis aux discussions qui se limitent aux membres de SARCEL.

## 6. LES ÉLÉMENTS FAVORABLES À L'INITIATIVE

Les intervenants rencontrés ont été en mesure d'identifier certains éléments favorables (points positifs, surprises agréables, atteinte des objectifs) au développement du projet (en excluant les contextes détaillés précédemment). La perception des intervenants est évidemment influencée par le rôle qu'ils ont eu à jouer autour du projet :

- L'ensemble des activités de SARCEL a été réalisé dans un cadre bénévole. C'est un point essentiel pour un OBNL.
- SARCEL est un des rares OBNL axé sur la conservation de la faune qui réussit à faire des profits (location des terres, chasse contrôlée). Ces profits sont réinvestis en aménagements fauniques et en infrastructures d'accueil (plus de 200 000\$ depuis ses débuts).
- Le projet a permis une amélioration importante de l'accessibilité aux ressources via les aménagements touristiques.
- Il s'agit d'un héritage important pour les générations futures qui voudront œuvrer dans le domaine de la conservation de la faune.
- Le projet a permis la protection de 350 hectares de terres agricoles inondables et de soutenir la biodiversité.
- Le projet a aussi entraîné des changements dans les mentalités et une conscientisation vis-à-vis des problématiques environnementales.
- Des investissements de plus de 15 millions de dollars pour les aménagements fauniques ont été réalisés.
- Le projet a permis une diversification de l'économie (tourisme) et de l'agriculture (pratiques culturales). Les retombées économiques (incluant les biens durables et les biens et services) ont été évaluées à plus d'un million de dollars en 1990 (Barabé, 1991).
- Le braconnage a été stoppé grâce à la surveillance des sites.
- Le projet a été reconnu comme un projet de développement durable (gestion intégrée selon certains) alors que cela ne figurait pas parmi les objectifs de départ.

## 7. LES ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES À L'INITIATIVE

À l'inverse, certains éléments ont été plus difficiles (difficultés, points négatifs, surprises désagréables) tout au long du projet. Voici les principaux points soulevés par les intervenants rencontrés :

- Les négociations avec les agriculteurs n'ont pas toutes été faciles. Dans certains cas, des traces de ces négociations sont encore présentes aujourd'hui. Certains agriculteurs se sont sentis impuissants devant la situation et avaient de la difficulté à accepter de céder leurs terres à un organisme voué à la protection de la faune et dont une partie du financement provenait du gouvernement.
- Des agriculteurs avouent s'être sentis incompris, leur lien à la terre familiale ne semblant pas être un facteur de préoccupation pour les promoteurs du projet.
- La gouvernance du groupe SARCEL ayant très peu changé depuis ses débuts, les décisions prises par le groupe peuvent être rapidement personnalisées.
- Les résultats des aménagements ne sont pas bien évalués. Quels sont les effets sur les populations de poissons et d'oiseaux migrateurs?
- N'étant pas reconnu comme producteur agricole, SARCEL ne peut récupérer les taxes foncières. Cela doit donc faire l'objet d'une entente avec les agriculteurs locataires.
- SARCEL accepte difficilement que les aménagements puissent être faits par des agriculteurs qui demeureraient propriétaire de leur terre (sans servitude).

## 8. LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

La plupart des intervenants rencontrés estiment que SARCEL doit continuer à développer le territoire à l'étude afin d'améliorer les aménagements fauniques et de maintenir une conservation efficace de la faune. Quelques pistes de réflexion ont toutefois été soulevées quant aux modifications ou encore aux interrogations qui pourraient être considérées pour améliorer le projet, généralement en lien avec les points négatifs indiqués précédemment :

- La fin de l'entente entre SARCEL et Canards Illimités prévue en 2015 amène à réfléchir sur un nouveau partenariat qui permettra d'assurer la pérennité des projets de SARCEL.
- Il serait nécessaire de trouver une façon d'améliorer le financement de SARCEL afin de développer davantage d'aménagements fauniques et de favoriser le transfert des connaissances.
- L'hypothèque légale sur les terres fait en sorte qu'un doute subsiste toujours quant au fait que le gouvernement pourrait décider de racheter ces terres à n'importe quel moment.
- Les nombreux groupes de consultation et de concertation en lien avec le Lac Saint-Pierre (en totalité ou pour une partie) posent le défi d'une action concertée et efficace sur le territoire.
- Il serait intéressant d'évaluer la possibilité de diversifier l'agriculture sur le territoire, en passant notamment par le pâturage.
- Afin d'améliorer la complémentarité entre la protection de la faune et le développement de l'agriculture, il serait pertinent d'inclure des gens du milieu agricole dans le conseil d'administration de SARCEL.
- SARCEL doit s'assurer d'avoir une relève prête à prendre le flambeau lorsque les membres actuels cesseront leurs activités.
- Il serait nécessaire d'évaluer l'impact du déclin important du nombre de chasseurs de sauvagine au Québec (200 000 chasseurs à 60 000 chasseurs pendant la période de chasse) sur les activités de financement de SARCEL.
- Une nouvelle thématique d'exposition permanente pourrait être développée par le Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre afin d'attirer de nouveaux touristes et de ramener ceux et celles qui y sont déjà passés.
- Le contrôle de la population d'oies des neiges figure également parmi les éléments à considérer. L'augmentation importante pourrait poser problème (débordement des populations sur les terres agricoles).
- Il serait nécessaire de trouver des solutions face à la diminution du nombre de bénévoles et au désengagement de la municipalité.

Au final, les projets mis de l'avant par SARCEL reçoivent un accueil fort différent en fonction des intervenants rencontrés. Toutefois, un terrain d'entente semble pouvoir exister entre le milieu agricole et la protection et la conservation de la faune. En effet, plusieurs idées mises de l'avant par les intervenants auraient le potentiel d'améliorer les difficultés rencontrées lors du projet. Toutefois, certains points demeurent hors de la portée des intervenants locaux et pourraient éventuellement avoir des conséquences importantes sur les activités de SARCEL.

La collaboration entre les divers intervenants ressort comme une priorité afin de s'assurer de la pérennité des projets. Dans ce cas-ci, la collaboration entre les agriculteurs toujours propriétaires et le groupe SARCEL semble un élément incontournable.

## 9. ANALYSE DE PROJET : CONDUIRE UN PROGRAMME DE MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE EN ZONE D'INTENSIFICATION AGRICOLE ?

Le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture du MAPAQ s'articule autour de trois enjeux relatifs à la multifonctionnalité agricole. L'étude du projet SARCEL a révélé des enjeux qui rejoignent les principes du programme pilote et permet donc de relier ce projet à un projet de multifonctionnalité agricole.

Enjeux du programme pilote	Enjeux du projet SARCEL
Reconnaître l'utilité sociale, économique et environnementale de l'agriculture par rapport au dynamisme rural et au développement de territoires habités.	Conjuguer des missions économiques, sociales et environnementales autour d'un même projet pour favoriser l'acceptation du milieu.
Rétribuer certaines fonctions de l'agriculture, en réponse aux attentes de la société québécoise relativement à l'occupation dynamique du territoire.	Développer des projets qui permettent une occupation dynamique du territoire en favorisant une diversité d'activités en territoire agricole.
Préserver les activités agricoles dans les zones où le potentiel agricole est plus limité.	Assurer le maintien d'une agriculture diversifiée et productive sur des terres autrefois problématiques.

Ce projet montre qu'une zone agricole située en territoire d'intensification agricole peut combler plusieurs fonctions pour la collectivité, et ce, sans que des objectifs explicites de multifonctionnalité soit poursuivi. Premièrement, le développement économique relié à l'activité agricole et au développement touristique représente une réussite pour ce projet. De plus, la conscientisation environnementale, jumelée à des pratiques plus respectueuses du milieu permettent de bonifier ce projet.

Toutefois, dans une perspective de future politique de multifonctionnalité agricole et dans la mesure où l'étude de cas vise à identifier des facteurs de réussite et d'échec, il importe de rappeler l'importance qui doit être accordée à la concertation entre les acteurs. Plus précisément, l'inclusion des agriculteurs dans toutes les étapes de réalisation peut s'avérer un facteur déterminant dans la réussite du projet. Dans ce cas-ci, ce manque de cohésion à certaines étapes aurait très bien pu mettre un frein à l'initiative.

Ce projet permet de montrer qu'un programme d'appui à la multifonctionnalité développé par le MAPAQ ne saurait suffire à lui seul à développer de tels projets, notamment du fait de leur ampleur. L'adhésion des élus, des citoyens et des agriculteurs, jumelée à une disponibilité de ressources (financières, humaines et techniques) venant des diverses parties prenantes sont indispensables.

## 10. BIBLIOGRAPHIE

Barabé, André. (1991), *Sondage auprès des visiteurs fréquentant les sites d'observation des oiseaux migrateurs à Baie-du-Febvre*. Département des Sciences du loisir de l'UQTR en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Trois-Rivières, 75 pages et annexes.

Barabé, A., J-C. Bourgeois et R. Trudel. 1995. *L'écotourisme au Lac Saint-Pierre*. Écodécision Winter/Hiver 1995. p. 91-94.

Meyer, Christian. 1996. *Le développement durable : étude des moyens ayant permis sa mise en place dans le secteur de Baie-du-Febvre / Nicolet-Sud, Québec*. Mémoire de fin d'étude. Université des sciences et technologies de Lille. 33 p.

SARCEL. 2003. À propos de SARCEL. [En ligne]. <http://www.sarcel.com/content/sarcel.asp>. Page consultée le 5 décembre 2014.



## Étude de cas n°3 : Continuum ville-campagne de Longueuil

Par Francis Clément

Territoire d'action :	Agglomération de Longueuil
Début de la réflexion :	Début des années 2000
Promoteurs du projet :	Ville de Longueuil
Groupes associés :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, La croisée de Longueuil, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, Comité consultatif agricole, Union des producteurs agricoles, etc.

### Table des matières

1.	RÉSUMÉ .....	189
2.	CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET .....	190
	2.1 Diagnostic territorial (2000).....	190
	2.2 Définition du projet <i>Continuum ville-campagne</i> (2001-2004) .....	191
	2.3 Mise en œuvre (2007-2012) .....	192
3.	LE TERRITOIRE D'ACTION .....	192
4.	DESCRIPTION DU PROJET .....	193
	4.1 Vision territoriale multifonctionnelle .....	193
	4.2 Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) .....	195
	4.3 Partenariat pour un développement social .....	195
5.	LES JEUX D'ACTEURS AUTOUR DE L'INITIATIVE .....	196
6.	LES ÉLÉMENTS FAVORABLES À L'INITIATIVE.....	196
7.	LES ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES À L'INITIATIVE .....	197
8.	LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR .....	197
9.	ANALYSE DE PROJET : CONDUIRE UN PROGRAMME DE MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE EN ZONE PÉRIURBAINE ? .....	198
10.	BIBLIOGRAPHIE.....	198

### 1. RÉSUMÉ

Au début des années 2000, constatant que sa zone agricole était sous-utilisée, la ville de Longueuil (MRC Champlain à l'époque) entreprend un diagnostic afin de caractériser sa zone agricole dans le but d'établir les possibilités qui s'offrent à la ville. Suite à cela, une importante étape de consultation avec les intervenants du milieu agricole est entreprise afin de développer une vision de développement territorial commune à tous les acteurs. Cette démarche aboutit à l'élaboration du projet *Continuum ville-campagne* dont les objectifs visent une cohabitation harmonieuse entre l'urbain et le milieu agricole. Une stratégie d'aménagement de la zone agricole, incluant un Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) ont été mis de l'avant par la ville de Longueuil et ses partenaires. Ces derniers visent des affectations multifonctionnelles pour la zone agricole visée. Le but est d'y faire cohabiter l'agriculture extensive, commerciale, l'agrotourisme biologique ainsi que la conservation d'écosystèmes naturels d'intérêt. Le projet est toutefois freiné en vertu d'un blocage réglementaire du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui ne permet pas la remise en culture de terres en friches. Depuis près de dix ans, la ville tente donc d'obtenir un assouplissement afin de permettre le développement du *Continuum ville-campagne*, sans succès. Le projet demeure donc sur la glace, mais n'est pas appelé à disparaître compte tenu de la volonté de la ville et des agriculteurs à redonner un dynamisme à leur zone agricole. Les années qui suivent pourraient être décisives pour la suite des choses. Au final, le projet *Continuum ville-campagne* représente une étude de cas intéressante dans une perspective de multifonctionnalité agricole en zone sous forte pression urbaine. Sans que la MFA soit formellement

nommée au stade initial du projet (cela viendra lors du mémoire à la CAAAQ), ce dernier a tout de même permis le développement d'une vision conjuguant les aspects économique, social et environnemental, le tout s'appuyant sur un consensus de la collectivité. La participation de tous les intervenants du milieu agricole lors des différentes étapes représente également un point majeur de ce projet.

## 2. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

Le projet de *Continuum ville-campagne* prend naissance dans l'ancienne MRC de Champlain en 2000, avant d'être repris par la ville de Longueuil en 2002. Le constat de l'époque est principalement basé sur la nécessité de mettre en place une vision de développement territorial pour la zone agricole alors considérée comme fortement menacée. En effet, alors que cette zone couvre 4 159 hectares qui sont répartis entre les arrondissements de Saint-Hubert, de Brossard et du Vieux-Longueuil, seulement 1 450 hectares sont exploités à des fins agricoles, alors que le reste se retrouve sous couvert forestier ou encore en friche (Longueuil, 2004). C'est dans ce contexte que le MAPAQ demande à la MRC de mettre en place une planification particulière pour cette zone. La figure 1 présente la localisation des terres agricoles de l'Agglomération de Longueuil. On voit clairement l'importance des terres agricoles en friche dans certains secteurs de l'Agglomération.

### 2.1 Diagnostic territorial (2000)

La première étape consiste donc à réaliser un diagnostic de la zone agricole afin d'identifier les causes de cette sous-utilisation. Cette étape comprend à la fois un inventaire et un traitement des données existantes, mais également une série d'enquêtes avec les acteurs du milieu. L'approche utilisée est ascendante, c'est-à-dire de la base vers le pouvoir (MRC). Cela permet donc de mettre en évidence les attentes des collectivités. En parallèle à cela s'ajoutent des études agro-environnementales afin d'établir les limites biophysiques potentielles du territoire. Il en ressort que la sous-utilisation de la zone agricole ne peut pas être attribuée à ce facteur. En effet, la zone est caractérisée par des sols parmi les meilleurs au Québec (généralement de classe 2), un climat et un relief plat favorables au développement agricole. Toutefois, il ressort de ce processus que la proximité de la ville de Montréal et les pressions foncières ont eu pour conséquence un important morcellement de la zone agricole en plus de diminuer l'accès à la propriété en raison de l'augmentation du prix des terres. Le morcellement est également accru en raison de la présence d'axes routiers majeurs comme l'autoroute 30 qui ont pour effet de séparer géographiquement des secteurs agricoles du reste de la ville. Ce diagnostic a, au final, permis de caractériser le territoire en fonction de la qualité de ses sols et des unités paysagères et ainsi définir différentes zones qui réclament des interventions dans le but de mettre en place un développement économique et territorial concerté.

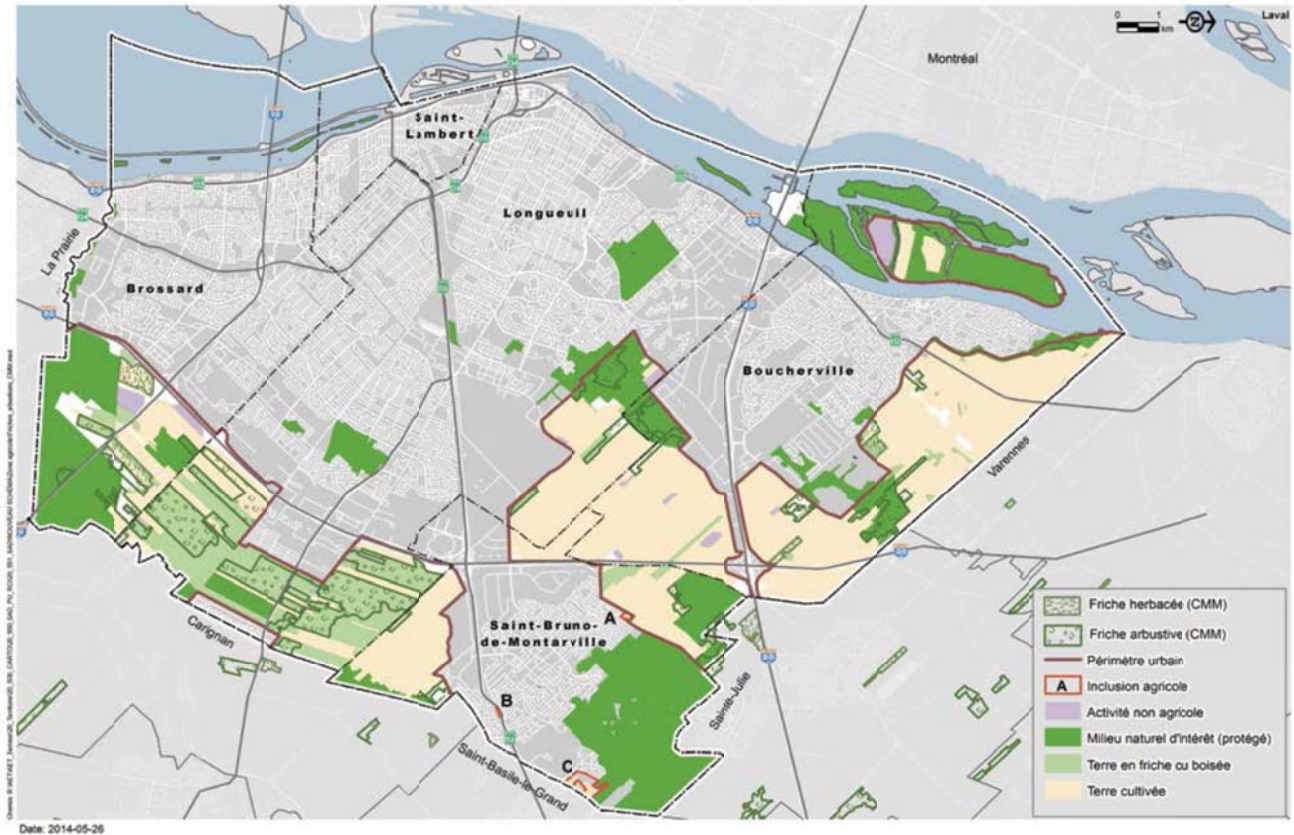


Figure 1. Localisation des terres en culture et des milieux naturels d'intérêt confirmés (PDZA, 2014).

## 2.2 Définition du projet *Continuum ville-campagne* (2001-2004)

C'est suite à ce diagnostic qu'on commence à parler du *Continuum ville-campagne*, soit un projet de développement territorial basé sur les liens ville-campagne. L'objectif est alors de rendre la zone agricole plus accessible, attrayante et productive. En ce sens, on ne considère pas cette zone comme un passif, mais bien comme un actif à valoriser dans le cadre d'un aménagement intégré des milieux urbains et agricoles (Longueuil, 2004). Un plan d'action, financé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, est alors développé afin de pouvoir mettre de l'avant la vision territoriale. Pour y arriver, le Comité consultatif agricole (CCA) a procédé à un Audit stratégique avec l'ensemble des organismes qui interviennent dans la gestion d'un même territoire. Cette rencontre a débouché en la création de trois groupes de travail (Aménagement, Développement et Environnement) qui avaient pour but le développement d'outils pour un aménagement durable des espaces agricoles périurbains. Plusieurs partenaires formaient les différents groupes, dont la CPTAQ, les MRC voisines, le MAMM, le MAPAQ, le MTQ, l'UPA, le CLD, le MENV, Équiterre, etc. (Longueuil, 2004).

Les travaux de ces groupes de travail ont permis d'identifier une zone prioritaire d'aménagement agricole caractérisée par une forte sous-valorisation du territoire. Celle-ci a donc fait l'objet d'un travail particulier qui a mené à l'élaboration d'un Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) axé sur des affectations agricoles multifonctionnelles (voir section 4). Ce plan se veut un outil de planification, de réglementation et d'intervention nécessaire à la mise en valeur concertée et durable de la zone agricole périurbaine (Longueuil, 2004). Aussi, les groupes de travail ont permis d'évaluer le potentiel des boisés d'intérêt et ainsi mettre en place des scénarios de mise en valeur en définissant trois affectations potentielles pour ces boisés d'intérêt. Il s'agit des affectations Forêt périurbaine 1 (statut de réserve naturelle), Forêt périurbaine 2 (statut de parc régional) et finalement Forêt périurbaine 3 (aucun statut). De plus, un Plan d'implantation et d'intégration architecturale adapté au territoire agricole (PIIA agricole) a été mis de l'avant pour les axes champêtre afin d'assurer l'intégration de nouvelles constructions agricoles pour certains secteurs plus sensibles. Ce dernier n'a toutefois pas été complété lors de cette phase du projet, étant plutôt repoussé à la phase suivante. Finalement, une grille d'évaluation des futurs projets

agricoles a été établie afin que ces futurs projets puissent être sélectionnés en tenant compte de la vision territoriale développée dans le cadre du projet *Continuum ville-campagne* (Longueuil, 2004).

Il est important de noter que les outils développés lors de cette phase ont été intégrés au schéma d'aménagement révisé de la ville de Longueuil, preuve de la volonté de l'administration municipale de redynamiser sa zone agricole sous-utilisée.

### 2.3 Mise en œuvre (2007-2012)

La planification initiale prévoyait la période 2007-2012 pour la mise en œuvre du projet. Toutefois, alors que certaines terres de la zone prioritaire d'intervention ont été remembrées, leur remise en culture est freinée en raison d'un blocage réglementaire. En effet, l'article 50.3 du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) interdit la remise en culture de terres en friche qui n'étaient pas cultivées avant 2004, ce qui est le cas du territoire visé par le projet *Continuum ville-campagne*. Les seules exceptions possibles concernent la culture de petits fruits et des arbres. C'est donc dire que le projet dans sa forme initiale demeure en attente depuis plusieurs années, sans toutefois être abandonné. Plus encore, la ville a mis de l'avant le projet Éco-territoire 21, qui se veut un site laboratoire compris dans la zone prioritaire d'intervention. Il a pour but d'expérimenter de nouvelles pratiques agricoles écoresponsables. La ville a demandé que cette portion du territoire soit exclue du règlement afin d'être en mesure de démontrer qu'il est possible de conjuguer agriculture et respect de l'environnement, ce qui a été jusqu'ici refusé. Ce sous-projet demeure donc bloqué pour la même raison que le projet plus global qu'est le *Continuum ville-campagne*.

Bien que ce blocage ait freiné la mise en place du projet *Continuum ville-campagne*, il importe de mentionner qu'une étape a tout de même été terminée lors de cette phase. Il s'agit du développement d'un outil nommé *Tableau de bord pour une gouvernance territoriale responsable*. Ce dernier vise à établir et quantifier les objectifs à atteindre, mais également à évaluer les retombées des actions entreprises à l'aide d'indicateurs de durabilité pour le protocole de Kyoto et pour le développement durable. Par exemple, il vise à évaluer la diminution des émanations de CO<sub>2</sub> en fonction de la superficie de forêt périurbaine préservée. Le même principe pourrait s'appliquer pour les gaz à effet de serre ou encore pour les superficies d'aires protégées en regard des objectifs des politiques publiques (Longueuil, 2007).

Une description détaillée du territoire d'action et du projet *Continuum ville-campagne* est présentée dans les sections 3 et 4.

## 3. LE TERRITOIRE D'ACTION

Le projet du *Continuum ville-campagne* a initialement été mis en place par la MRC de Champlain, puis repris par la ville de Longueuil en 2002. Avec les changements municipaux survenus depuis, le projet est maintenant associé à l'Agglomération de Longueuil, qui comprend Brossard, Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert et Longueuil (secteurs Vieux-Longueuil, Greenfield Park et Saint-Hubert). Toutefois, le principal gestionnaire demeure la ville de Longueuil. La figure 2 présente les limites de la zone agricole de l'Agglomération de Longueuil. C'est à l'intérieur de cette zone agricole que se situe le territoire d'action du projet *Continuum ville-campagne*.

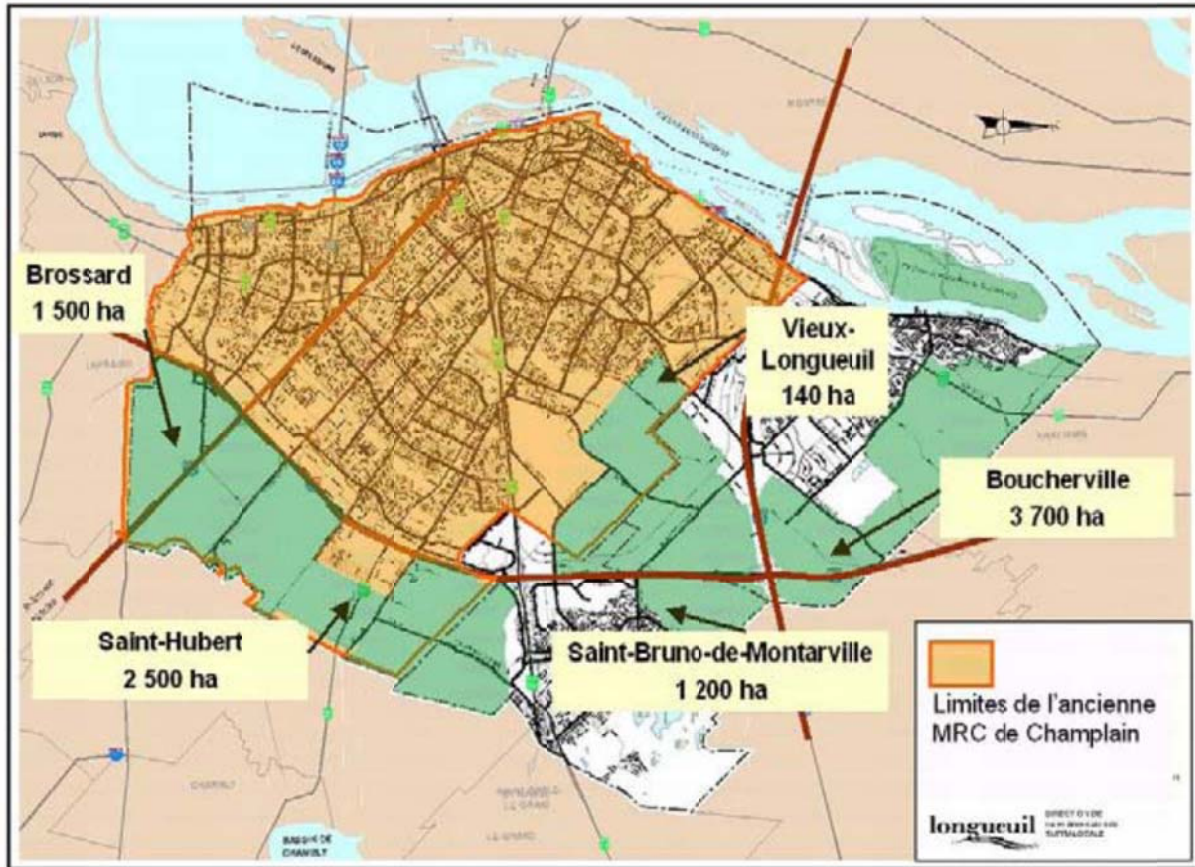


Figure 2. Limites de la zone agricole de l'Agglomération de Longueuil et de l'ancienne MRC de Champlain (Longueuil, 2007).

## 4. DESCRIPTION DU PROJET

### 4.1 Vision territoriale multifonctionnelle

Les travaux des différents groupes de travail créés par le CCA ont permis d'établir un plan d'action visant à redynamiser la zone agricole en prenant compte des résultats du diagnostic territorial. Ce plan avait pour objectifs de favoriser l'accessibilité aux terres agricoles, soutenir et développer les activités et les entreprises agricoles, renforcer les liens ville-campagne et réaliser une gestion durable des ressources naturelles en zone agricole. À ce moment, quatre orientations ont été ciblées afin de mettre en œuvre le *continuum ville-campagne*, soit le remembrement foncier, le soutien aux projets agricoles, l'aménagement intégré des milieux urbains et agricoles et finalement, la gestion et la mise en valeur des boisés en zone agricole (Longueuil, 2004). Outre les différents outils développés et intégrés au schéma de développement, une vision multifonctionnelle du territoire agricole a été développée. De celle-ci, six chantiers potentiels ont été identifiés et sont présentés à la figure 3. Voici une brève description des différents secteurs identifiés et des actions envisagées (tiré de Longueuil, 2007) :

- Corridor vert : «Consolider le potentiel de conservation et de développement récréotouristique du boisé agricole de Brossard. Ce boisé ayant fait l'objet d'une caractérisation multiressources en 2002, a été intégré à la politique des milieux naturels de Longueuil en 2005, et protégé dans le SAD, la même année.»
- Réserve bioécologique (boisé Du Tremblay) : «Mettre en valeur un boisé d'intérêt écologique majeur dont la préservation est intégrée au plan de conservation des milieux naturels de l'agglomération de Longueuil». Le processus pour faire du boisé Du Tremblay une réserve faunique est en cours.

- Zone expérimentale d'agriculture écologique : «Zone prioritaire d'aménagement agricole ciblée au *Schéma d'aménagement et de développement de Longueuil*, représentant plus de 1 700 hectares dont près de 800 hectares sont en cours de remembrement foncier afin d'être remis en culture de façon écologique. Un partenariat interministériel sera nécessaire pour permettre la création d'une agriculture de proximité saine et viable»
- PIIA agricole participatif : «Développer un plan d'implantation architectural avec la participation des citoyens du chemin de Chambly avec l'équipe de M. Mario Bédard de l'UQÀM, M. Guy Mercier de l'Université Laval et M. Laurent Lelli de l'École Nationale de Formation Agronomique (ENFA) de Toulouse en France». Ce projet n'a finalement jamais vu le jour.
- Plate-forme en agriculture bio : «Le Conseil de développement du bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil (CDBAL) travaille actuellement à évaluer les besoins des vingt associés au projet de l'IRDA (Institut de Recherche et de Développement en Agroenvironnement) pour proposer un plan d'intervention en 2008». Ce projet vise à transformer une ferme en un centre d'expertise certifié biologique voué à des activités de recherche, de développement et de transfert dans le secteur maraîcher. Ce projet s'est concrétisé. Le site fait maintenant partie du Centre de recherche de Saint-Bruno de l'IRDA. Il s'agit du plus grand site voué à la recherche en agriculture biologique du Canada. Il permet de réaliser des activités de recherche et développement, de transfert, de formation et de diffusion grand public dans le domaine de l'agriculture biologique.
- Maïs des îles de Boucherville : «Convertir la production de maïs sucré en culture biologique, afin d'assurer le maintien de la production agricole dans le parc des îles de Boucherville». Actuellement, les intervenants se concentrent de façon prioritaire à tenter de maintenir la culture du maïs sucré et des autres cultures sur les îles de Boucherville plutôt qu'à atteindre une certification biologique.

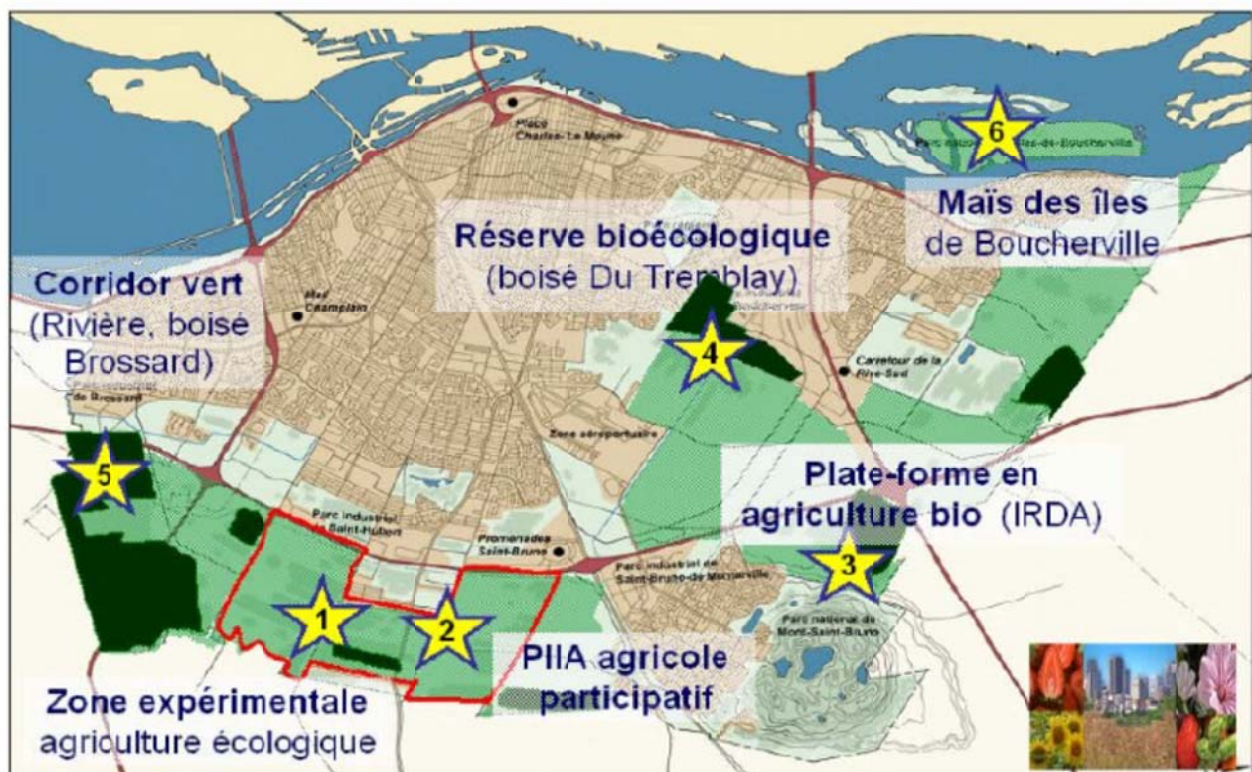


Figure 3. Secteurs potentiels à développer dans le cadre de la vision territoriale multifonctionnelle (Longueuil, 2007).

#### 4.2 Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI)

Comme mentionné précédemment, une attention particulière a été apportée à un secteur sous-valorisé qui a fait l'objet d'un Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI). Ce dernier a été élaboré en fonction des priorités d'aménagement du territoire (développement territorial, compétitivité économique et préservation du cadre de vie) (Longueuil, 2007). Dans cette zone prioritaire, cinq sous-secteurs ont été identifiés, chacun caractérisé par des problématiques différentes (dévitalisation, enclavement, etc.). Des stratégies d'occupation du territoire adaptées à chacun de ceux-ci ont donc été développées. Le PAAI est caractérisé à la fois par des axes d'aménagement et des pôles de développement (figure 5). Les axes d'aménagement comprennent un chemin commercial champêtre, une artère régionale à circulation rapide, une Route verte et un réseau cyclable. Pour leur part, les pôles de développement permettent de distinguer quatre affectations agricoles : agricole extensif, agricole commercial, agrotourisme et parc agricole biologique.

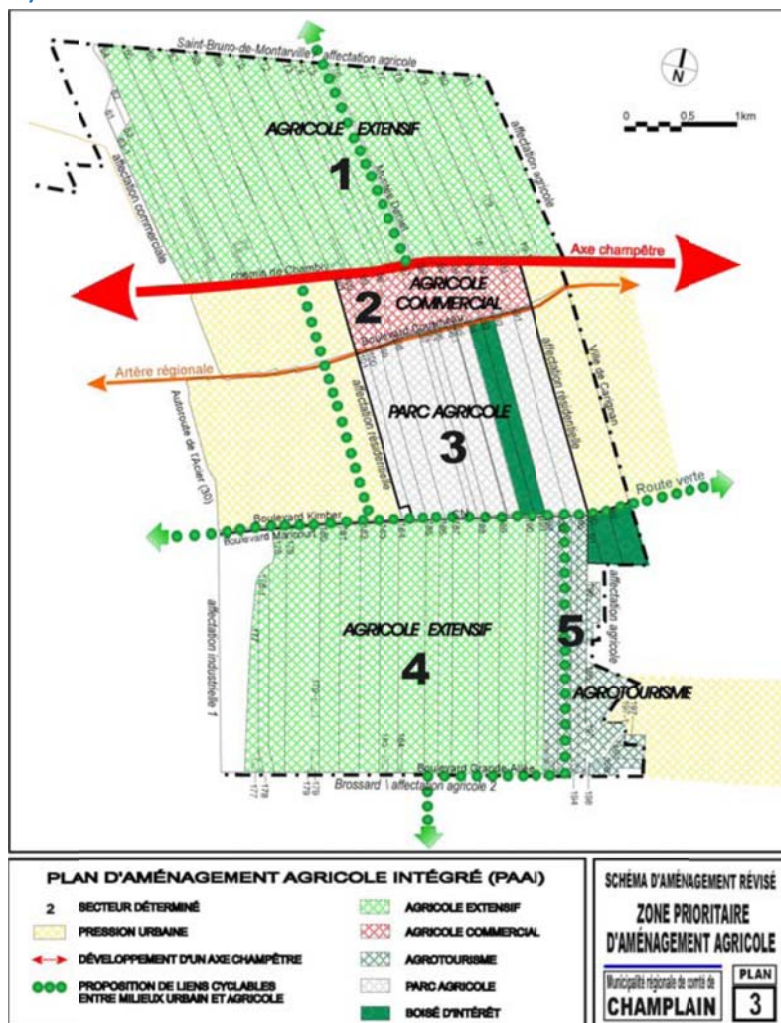


Figure 4. Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) pour la zone d'intervention prioritaire (Longueuil, 2007).

#### 4.3 Partenariat pour un développement social

De plus, un partenariat a également été mis de l'avant avec un organisme à but non lucratif : *La croisée de Longueuil*. Cet organisme œuvre depuis plusieurs années à la lutte contre la pauvreté dans la communauté. Sa participation vise le développement d'individus et leur intégration sur le marché du travail par le biais d'horticulture et d'activités écologiques (agriculture biologique). Pour y arriver, l'organisme et la ville de Longueuil se sont entendus pour travailler conjointement sur une portion du territoire (Éco-territoire 21) afin de développer un incubateur agricole qui favorisera la relève agricole pour ce secteur. On compte également mettre en place un service de marché ambulant où les produits cultivés seraient redistribués aux secteurs non desservis par les marchés d'alimentation (déserts alimentaires). Comme le reste du projet, cette collaboration entre l'organisme et la ville est actuellement en attente d'un débloccage réglementaire qui permettrait la remise en culture des terres agricoles actuellement interdite par le REA.

## 5. LES JEUX D'ACTEURS AUTOUR DE L'INITIATIVE

Le projet de *Continuum ville-campagne* est sous la gestion de la ville de Longueuil. Toutefois, plusieurs autres organismes du monde agricole sont impliqués de près ou de loin.

PARTENAIRES	RÔLE DANS L'INITIATIVE
Ville de Longueuil (Agglomération)	Gestion et financement
Comité consultatif agricole	Partenaire consultatif
La croisée de Longueuil	Gestion de projets ponctuels sur le territoire
MAPAQ	Partenaire technique
MAMROT	Partenaire technique
MDDELCC	Partenaire technique
UPA	Partenaire moral et consultatif
IRDA	Réalisation des études agro-environnementales

Malgré le nombre important de partenaires reliés de près ou de loin au projet *Continuum ville-campagne*, il faut noter que la majeure partie du travail passe actuellement par l'Agglomération de Longueuil. Celle-ci a créé deux comités (directeur et technique) qui ont pour but d'évaluer les possibilités qui s'offrent en considérant les contraintes reliées au REA. Ils sont composés d'acteurs municipaux et de représentants des ministères.

Une des particularités du projet *Continuum ville-campagne* réside dans la place occupée par les agriculteurs. Alors que cela est problématique pour certains projets, dans celui-ci les agriculteurs ont toujours été au cœur des décisions. À chaque étape du projet, leurs recommandations et opinions étaient prises en compte. Généralement, cela se faisait via le Comité consultatif agricole (CCA) puis les recommandations étaient acheminées vers le conseil exécutif de l'Agglomération. Au total, 53 entreprises agricoles ont des activités sur le territoire. Il a toutefois été noté que pour certaines séances de travail, leur participation a été plus faible que prévu. Bien qu'ils comprennent la situation, il arrive parfois que certains dénoncent la lenteur du processus menant à la réalisation d'actions sur le territoire. Cela n'a cependant jamais mené à des conflits. Autre élément, cette nouvelle conception de l'agriculture urbaine aurait pu entrer en confrontation avec la vision plus traditionnelle de certains agriculteurs établis sur le territoire depuis plusieurs décennies. Toutefois, le processus de concertation semble avoir permis une bonne compréhension du développement proposé pour l'ensemble des agriculteurs.

Pour terminer avec cette section, il importe de mentionner que ce ne sont pas seulement les agriculteurs qui ont eu leur mot à dire dans ce projet. En effet, l'ensemble des intervenants du milieu impliqués de près ou de loin avec le milieu agricole (citoyens, CLD, élus, etc.), ont été consultés et ont pu développer sur leur vision pour le futur de la zone agricole. C'est cette approche ascendante qui a permis une vision concertée du territoire en plus d'assurer une cohésion entre les acteurs et ainsi éviter les conflits potentiels.

## 6. LES ÉLÉMENTS FAVORABLES À L'INITIATIVE

Les intervenants rencontrés ont été en mesure d'identifier certains éléments favorables (points positifs, surprises agréables, atteinte des objectifs) du projet. Peu importe leur position, les points positifs étaient les mêmes. Premièrement, le large consensus pour le développement territorial de la zone agricole s'avère le point le plus important. Ce consensus se veut une clé de voûte sur laquelle les décideurs peuvent s'appuyer pour accepter ou refuser un projet proposé, compte tenu que cette vision est partagée. D'ailleurs, un autre point soulevé réfère à la fierté du développement de cette vision territoriale. Même si le projet est actuellement freiné, les acteurs sont fiers d'avoir été des précurseurs de ce type de démarche de développement de la zone agricole au Québec. On considère la démarche comme précurseur aux PDZA qui ont vu le jour il y a quelques années. On estime également que ce projet est un exemple de résilience compte tenu qu'il n'a jamais été abandonné même s'il ne s'est pas



développé depuis plusieurs années. Finalement, au niveau des surprises agréables, les résultats du diagnostic dans la première phase du projet représentent un point fort. Plusieurs ont été étonnés de voir à quel point les terres en friches étaient parmi les meilleures au Québec au niveau biophysique et que tout était en place pour un développement agricole concerté. Sans ce point, le projet n'aurait jamais pu aller de l'avant. La croyance de l'époque était plutôt que ces terres n'avaient aucune utilité au plan agricole.

## 7. LES ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES À L'INITIATIVE

Les intervenants rencontrés sont unanimes sur les éléments défavorables à l'initiative. Un des points négatifs soulevé fait référence au manque de cohérence entre des politiques publiques et les visions territoriales développées au sein des MRC, maintenant via les PDZA. Les agriculteurs qui tentent de pousser des projets agricoles innovateurs et structurants ont souvent de la difficulté à trouver du soutien (technique et financier) car ils ne se reconnaissent pas dans les programmes d'appui actuels.

Une autre difficulté soulevée porte quant à elle sur la relation nécessaire à établir entre de tels projets et la population. Les étapes de diagnostic et de développement de la vision territoriale constituent des étapes théoriques très intéressantes mais qui n'ont pas à se confronter à la réalité. Lorsqu'arrive la mise en application des projets, ceux-ci peuvent être confrontés à la fois aux limitations budgétaires, mais également à une pensée collective axée sur la rentabilité et le développement économique. Il est clair que le développement d'unités immobilières sur le territoire aurait pu signifier un apport d'argent beaucoup plus intéressant pour la ville à court et moyen terme. Il existe donc un défi à démontrer l'utilité de conserver et développer le patrimoine agricole. Dans le cas de Longueuil, cela n'a tout de même pas freiné le projet. L'appui de l'administration de la ville - qui s'est maintenu à travers le temps - a manifestement été un atout majeur pour le projet. Cette volonté de conserver ce patrimoine et de le mettre en valeur permet aux agriculteurs de croire réellement au développement de la zone agricole.

## 8. LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

La convergence des différents intervenants rencontrés permet de mettre en lumière les éléments nécessaires afin de permettre au projet d'être finalement déployé. Évidemment, la question de l'arrimage entre les visions territoriales développées par les acteurs du milieu avec les politiques gouvernementales demeure l'enjeu le plus important. Dans ce cas-ci, tant et aussi longtemps que l'article de loi empêchant la remise en cultures des terres en friche existera tel qu'il est, la diversification de l'agriculture sur le territoire sera grandement limitée. Évidemment, les acteurs ont toujours la possibilité de travailler dans les contraintes de l'article de loi qui permet certains types de cultures très spécifiques (fraises, bleuets, etc.). Ce faisant, ils pourraient remettre en culture les terres en friche. Ils ne pourraient toutefois pas mettre de l'avant la vision de développement territorial développée en concertation et en collaboration avec l'ensemble des partenaires. Cela représente donc un questionnement important pour les acteurs qui ont à choisir entre une mise en valeur de la zone agricole autrement que celle désirée ou une attente d'un assouplissement réglementaire. Dans cette optique, miser sur l'Éco-territoire 21 pourrait être une stratégie efficace à long terme. Si le projet débloque, il pourrait permettre de démontrer les apports positifs au sein de la collectivité et ainsi servir à développer l'ensemble du projet *Continuum ville-campagne*. Peu importe ce qui se passera à ce niveau, tous s'entendent pour dire qu'il faudra demeurer patient et que le projet en demeure un qui doit s'inscrire sur une vision à long et très long terme pour la valorisation de la zone agricole. Vision que l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pourra venir soutenir.

## 9. ANALYSE DE PROJET : CONDUIRE UN PROGRAMME DE MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE EN ZONE PÉRIURBAINE ?

Le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture du MAPAQ s'articule autour de trois enjeux relatifs à la multifonctionnalité agricole. L'étude du projet *Continuum ville-campagne* a révélé des enjeux qui rejoignent les principes du programme pilote et permet donc de relier ce projet à une initiative de multifonctionnalité agricole.

Enjeux du programme pilote	Enjeux du projet <i>Continuum ville-campagne</i>
Reconnaître l'utilité sociale, économique et environnementale de l'agriculture par rapport au dynamisme rural et au développement de territoires habités.	Conjuguer des missions économiques, sociales et environnementales autour d'un même projet pour favoriser l'acceptation du milieu.
Rétribuer certaines fonctions de l'agriculture, en réponse aux attentes de la société québécoise relativement à l'occupation dynamique du territoire.	Développer des projets qui permettent une occupation dynamique de la zone agricole tout en assurant un développement social et économique à la collectivité, notamment avec une stratégie d'insertion sociale.
Préserver les activités agricoles dans les zones où le potentiel agricole est plus limité.	Assurer le développement d'une zone agricole en déprise en misant sur une diversification des activités agricoles.

Ce projet montre qu'une zone agricole dynamique et diversifiée dans un milieu sous forte influence urbaine est possible. Dans ce projet, la mobilisation et la concertation entre les acteurs du milieu, y compris les agriculteurs, semblent garantir l'acceptabilité sociale. Dans une perspective de future politique de multifonctionnalité agricole et dans la mesure où l'étude de cas vise à identifier des facteurs de réussite et d'échec, il importe de rappeler l'importance de ce point.

De plus, l'initiative démontre qu'il est possible de conjuguer des missions économiques (développement agricole), sociales (réinsertion sociale et sécurité alimentaire) et environnementales (pratiques agricoles moins dommageables et conservation d'écosystèmes naturels d'intérêt) lorsqu'il est question d'agriculture. Il expose toutefois que des blocages réglementaires peuvent avoir pour effet de mettre en péril un tel développement.

Le projet *Continuum ville-campagne* permet de montrer qu'une ville peut largement soutenir le développement de nouveaux modèles agricoles périurbains, biologiques, agrotouristiques ou agroforestiers dès lors que ce développement est intégré à une réflexion plus générale concernant l'aménagement de la ville. Un programme d'appui à la multifonctionnalité agricole qui s'ouvrirait aux zones urbaines pourrait sans doute venir en appui d'une telle initiative, même si manifestement dans ce cas, les freins au projet viennent avant tout des contraintes législatives.

## 10. BIBLIOGRAPHIE

Agglomération de Longueuil. 2007. *Projet pilote «Continuum ville-campagne» : trousse à outils recommandée pour la gestion durable des franges agricoles périurbaines*. Mémoire de l'agglomération de Longueuil déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Longueuil. 60 pages.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA). 2014. *Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil*. Agglomération de Longueuil. 122 pages.

Ville de Longueuil. 2004. *Projet pilote continuum ville-campagne. Bilan consolidé 2001-2003*. Service de l'urbanisme, Direction de l'aménagement et du développement du territoire. 95 pages.

## **Annexes 3.5**

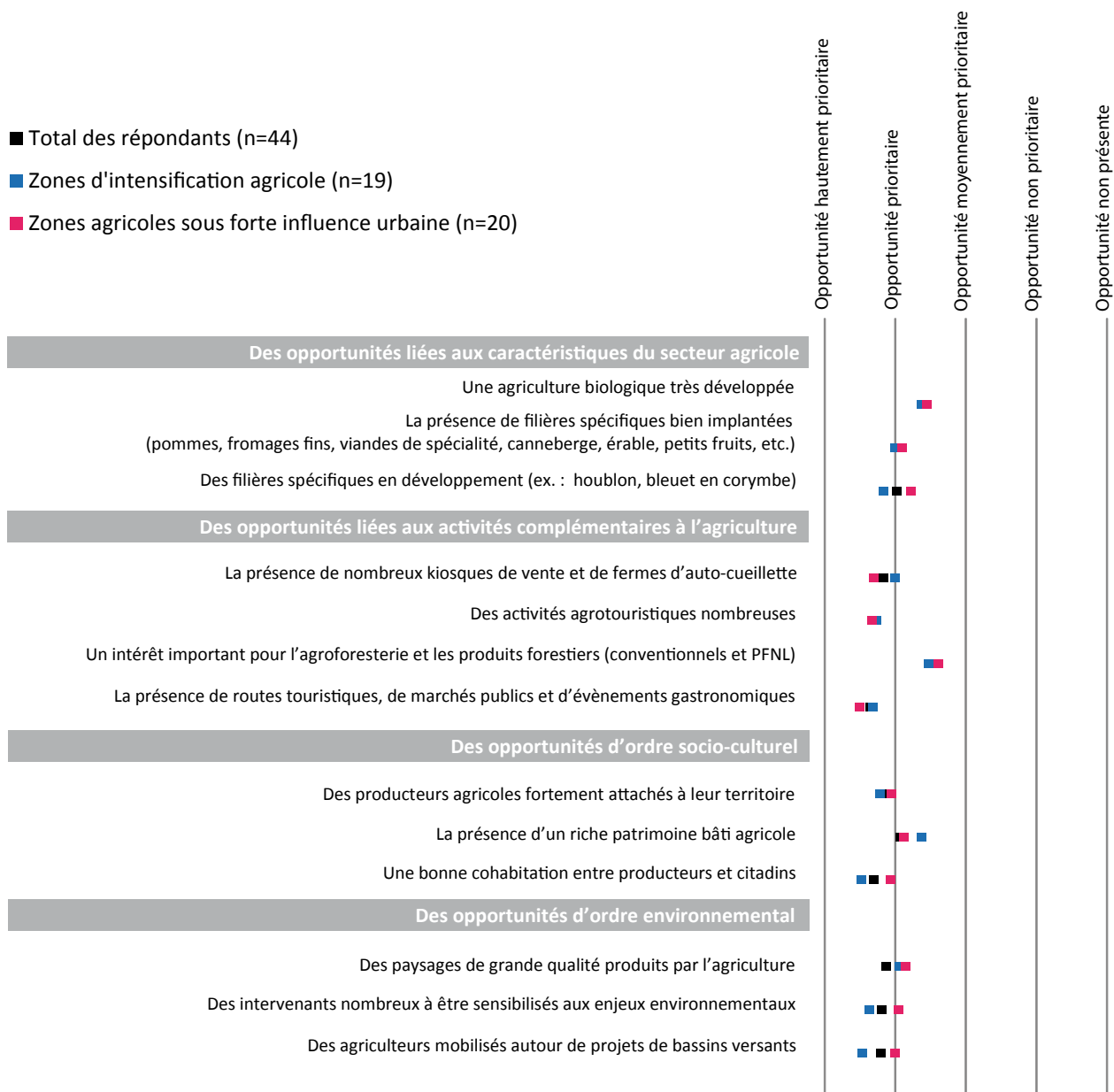
### **Résultats complémentaires issus des rencontres avec les intervenants**

### Les opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture pour les répondants

**Note méthodologique :** Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture plus statistique de ces données.

- Total des répondants (n=44)
- Zones d'intensification agricole (n=19)
- Zones agricoles sous forte influence urbaine (n=20)

#### Priorité accordée à l'opportunité



**Les opportunités pour la multifonctionnalité de l'agriculture pour les répondants**

**Note méthodologique :** Le n désigne le nombre total de personnes ayant accepté de répondre pour chaque zone ou région documentée. Celui-ci étant globalement faible, il ne permet que de relever de grandes tendances. On s'abstiendra donc à toute lecture plus statistique de ces données.

- Montérégie-Est (n = 10)
- Montérégie-Ouest (n = 9)
- Laurentides (n = 13)
- Centre-du-Québec (n = 6)

**Priorité accordée à l'opportunité**

